

valiant

**rapport relatif
à l'exercice
2023**

- 2 Message du président et du CEO
- 5 Interview du président et du CEO

Rapport annuel

- 11 Stratégie et objectifs
- 23 Évolution des affaires
- 27 Appréciation des risques
- 30 Investisseurs

Rapport de durabilité

- 37 Avant-propos
- 38 Nos priorités en un coup d'œil
- 39 À propos de nous
- 42 Notre conception de la durabilité
- 51 Valiant et les objectifs pour un développement durable
- 53 Modèle d'affaires responsable
- 55 Corporate Governance
- 56 Gestion d'entreprise responsable
- 68 Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes
- 75 Durabilité des produits et services
- 85 Engagement et promotion du personnel
- 101 Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société

Rapport corporate governance

- 112 Structure du groupe et actionnariat
- 116 Structure du capital
- 118 Conseil d'administration
- 132 Comité de direction
- 135 Rémunérations, participations et prêts
- 136 Droits de participation des actionnaires
- 139 Changements de contrôle et mesures de défense
- 140 Organe de révision
- 142 Politique d'information
- 143 Périodes d'interdiction de négociation

Rapport relatif aux rémunérations

- 147 Avant-propos
- 148 Éléments clés et principes de la politique de rémunération
- 150 Compétences dans la détermination de la rémunération
- 152 Éléments de rémunération
- 155 Calcul de la rémunération variable
- 156 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction
- 158 Rémunération approuvée par l'assemblée générale
- 159 Rémunération de l'exercice sous revue
- 163 Autres publications
- 166 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction
- 168 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

- 172 Comptes consolidés
- 176 Annexe des comptes consolidés
- 216 Rapport de l'organe de révision du groupe
- 221 Publication des fonds propres et des liquidités
- 222 Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA
- 230 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Adresses

- 234 Adresses de Valiant Holding SA

L'exercice 2023

Des taux d'intérêt plus élevés pour notre clientèle

Depuis la suppression des taux d'intérêt négatifs, Valiant a relevé six fois au total les taux dans la gamme d'épargne et à plusieurs reprises dans la gamme de prévoyance. À partir d'octobre 2023, Valiant a réintroduit des intérêts également sur les comptes de paiement au profit de sa clientèle.

Fin de l'expansion géographique

Avec l'ouverture du 14^e site, le dernier de cette période stratégique, Valiant termine son expansion géographique un an plus tôt que prévu. Les succursales de Schaffhouse, Altstetten et Muttenz ont ouvert leurs portes en 2023.

Programme d'amélioration de la rentabilité

Valiant a pour objectif de réaliser des économies de coûts de 12 à 15 millions de francs par an à partir de 2024. Jusqu'à fin 2023, des économies de 11 millions de francs ont été réalisées. À partir de 2024, le programme devrait produire pleinement ses effets et permettre d'économiser annuellement 15 millions de francs.

Proposition d'augmentation du dividende

Valiant clôture l'exercice 2023 avec le meilleur résultat opérationnel enregistré depuis sa fondation. Valiant souhaite que ses actionnaires participent également à ce résultat. Une augmentation de 50 centimes, qui porterait le dividende à 5.50 francs, est proposée à l'assemblée générale 2024.

Durabilité

Afin de continuer à assurer un conseil à la clientèle de qualité, environ 800 collaboratrices et collaborateurs ont été formés au thème de la durabilité. Lors d'entretiens personnels sur des financements ou dans le cadre de conseils en placement, les conseillères et conseillers à la clientèle thématisent également les aspects de la durabilité. Valiant propose désormais l'hypothèque environnement lilas et promeut ainsi l'efficacité énergétique dans les rénovations et les nouvelles constructions.

CHF **232,3 mio**

Valiant clôture l'exercice 2023 avec le meilleur résultat opérationnel enregistré depuis sa fondation. Le résultat opérationnel a augmenté de 45,7 %.

CHF **144,3 mio**

En 2023, le bénéfice consolidé a progressé de 11,4 %.

16,3 %

Avec un ratio de fonds propres total de 16,3 %, Valiant affiche une capitalisation solide, qui dépasse nettement les exigences de la FINMA.

CHF **5.50**

Une augmentation de 50 centimes du dividende par action est proposée à l'assemblée générale.

119 points de base

Valiant est de nouveau parvenue à augmenter sa marge d'intérêts.



Chiffres-clés

Bilan		2023	2022	2021	2020	2019
Total du bilan	en CHF 1000	36 080 425	35 729 828	35 560 329	33 184 237	29 905 977
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	29 676 943	28 679 520	27 243 654	25 867 970	24 803 037
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	22 220 477	22 551 659	22 138 749	21 028 487	19 194 858
Fonds propres	en CHF 1000	2 575 513	2 467 447	2 398 755	2 361 107	2 318 261
Fortune clientèle	en CHF 1000	32 738 010	32 303 679	32 949 726	30 282 957	28 295 338
Compte de résultat						
Résultat brut des opérations d'intérêts	en CHF 1000	426 995	351 099	341 644	330 411	314 697
Produits d'exploitation	en CHF 1000	545 793	448 409	430 609	413 122	405 312
Charges d'exploitation	en CHF 1000	-290 186	-267 572	-254 353	-241 604	-234 205
Résultat opérationnel	en CHF 1000	232 254	159 354	143 959	147 030	142 899
Bénéfice consolidé	en CHF 1000	144 255	129 514	123 125	121 869	121 059
Ratio coûts/revenus ¹	en %	51,3	57,7	57,2	56,5	57,0
Rentabilité						
RorE (Return on required Equity)	en %	11,9	11,0	10,8	10,9	11,2
RoE (Return on Equity)	en %	5,7	5,3	5,2	5,2	5,3
Fonds propres						
Positions pondérées des risques	en CHF 1000	15 268 390	15 045 365	14 408 311	14 037 317	13 475 177
Fonds propres pris en compte	en CHF 1000	2 484 583	2 377 563	2 307 811	2 261 455	2 217 836
Ratio de fonds propres globaux	en %	16,3	15,8	16,0	16,1	16,5
Ratio de levier	en %	6,5	6,3	6,1	7,0	7,0
Effectifs						
Nombre de collaborateurs/-trices		1 136	1 110	1 130	1 061	1 045
Emplois à temps plein		1 003	981	995	937	918
Action						
Valeur comptable par action	en CHF	163.08	156.24	151.89	149.51	146.80
Bénéfice net par action	en CHF	9.13	8.20	7.80	7.72	7.67
Dividende	en CHF	5.50 ²	5.00	5.00	5.00	5.00
Payout ratio	en %	60,2	61,0	64,1	64,8	65,2
Dernier cours de l'année	en CHF	95.40	100.00	91.30	86.50	98.40
Capitalisation boursière	en millions de CHF	1 507	1 579	1 442	1 366	1 554
Rating Moody's						
Short-term deposits		Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1	Prime-1
Long-term deposits		A1	A1	A1	A1	A1
Baseline Credit Assessment		a3	a3	a3	a3	a3

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

² Proposé

rapport de gestion 2023



Message du président et du CEO

Chères actionnaires,
Chers actionnaires,

L'année 2023 a été un excellent millésime pour Valiant, et pas seulement sur le plan financier. Dans le cadre de l'enquête que nous menons chaque année auprès de notre clientèle, celle-ci nous a à nouveau exprimé sa satisfaction et donc sa confiance. Nous sommes arrivés à la dernière ligne droite de la mise en œuvre de notre stratégie et certains de nos objectifs ont d'ores et déjà été atteints, par exemple en ce qui concerne l'expansion géographique du lac Léman jusqu'au lac de Constance avec l'ouverture de toutes les succursales prévues.

Nous sommes fiers de présenter le résultat opérationnel le plus solide depuis la création de Valiant. D'une part, nous avons pu augmenter les rendements. D'autre part, nous avons réalisé des économies substantielles du côté des dépenses. Ce succès vous permettra de bénéficier d'une hausse du dividende.

Synthèse d'un exercice 2023 réussi

Avec un bénéfice consolidé de 144,3 millions de francs et une progression de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent, Valiant a clôturé l'année 2023 avec brio. Les opérations d'intérêts toujours solides et le résultat presque doublé des opérations de négoce ont contribué au résultat annuel réjouissant de 2023. Valiant a augmenté ses produits d'exploitation de 21,7 %, pour atteindre 545,8 millions de francs. En ce qui concerne le résultat opérationnel, nous avons pour la première fois dépassé la barre des 200 millions de francs et enregistré une hausse à 232,3 millions de francs.

Le développement des fonds de la clientèle est tout autant réjouissant. L'afflux d'argent frais provient aussi bien de la clientèle privée que de la clientèle entreprises. Valiant s'est en tout vu confier des nouveaux fonds pour un montant de 795,7 millions de francs. Du fait de la modification de l'environnement des taux d'intérêt, les dépôts à court terme ont été stratégiquement réduits par rapport aux contreparties professionnelles. Il en résulte une diminution globale des fonds de la clientèle de 1,5 %.

Les prêts à la clientèle ont atteint 29,7 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent. Valiant dépasse ainsi son objectif de croissance de 3 %. Cette croissance est due aussi bien aux sites ouverts dans le cadre de l'expansion qu'aux sites existants.

Renforcement des réserves pour risques bancaires généraux

En raison de l'évolution très positive du résultat opérationnel, Valiant a renforcé ses réserves pour risques bancaires généraux de 50,0 millions de francs en 2023. Dans les comptes des banques suisses, les réserves pour risques bancaires généraux sont entièrement considérés comme une composante des capitaux propres. Nous sommes convaincus qu'une « forte » capitalisation est dans l'intérêt tant de la clientèle que des investisseuses et des investisseurs. Valiant renforce ainsi ses capitaux propres et, avec un ratio de fonds propres de 16,3 %, dépasse nettement les exigences réglementaires.

Expansion géographique achevée

Avec l'expansion géographique du lac Léman jusqu'au lac de Constance, Valiant poursuit l'objectif d'étendre son réseau de succursales avec 14 nouvelles succursales au cours de la période stratégique 2020-2024. Avec les sites de Schaffhouse, Altstetten et Muttenz ouverts en 2023, cet objectif a déjà été atteint et l'expansion géographique s'est achevée un an plus tôt que prévu. La création de 170 postes à temps plein, dont 140 dans le conseil à la clientèle, sera accomplie au cours de l'année 2024 ; environ 125 postes à temps plein ont déjà été créés fin 2023.

Programme d'amélioration de la rentabilité

Des mesures d'économie et d'optimisation sont mises en œuvre dans tous les secteurs de l'entreprise pour atteindre dès 2024 l'objectif de réduire annuellement les coûts de 12 à 15 millions de francs. Jusqu'à la fin 2023, Valiant avait réduit les coûts de 11 millions de francs au total. À partir de l'exercice 2024, le plein effet des économies de quelque 15 millions de francs par an devrait être perceptible. Cet objectif stratégique sera ainsi atteint et réalisé avec succès.

Investissements dans le personnel et la durabilité

Valiant poursuit en permanence le développement de ses produits et prestations. Les investissements dans ce domaine ont également augmenté en raison de l'importance croissante accordée à la durabilité. Afin de continuer à assurer un conseil à la clientèle de haut niveau, près de 800 collaboratrices et collaborateurs ont été formé·e·s sur le thème de la durabilité. Lors d'un entretien personnel sur le financement ou dans le conseil en placement, les conseillères et conseillers prennent également en compte les aspects de durabilité. Depuis début 2024, Valiant propose désormais l'hypothèque environnement lilas et encourage ainsi les rénovations et les nouvelles constructions plus efficaces sur le plan énergétique.

Augmentation du dividende

Compte tenu du résultat opérationnel robuste, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 22 mai 2024 une augmentation du dividende de 50 centimes, à 5.50 francs par action.

Perspectives

Valiant table sur une augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.

Valiant met en œuvre sa stratégie avec cohérence et succès depuis des années. Le 13 juin 2024, nous vous informerons de la manière dont nous souhaitons poursuivre l'histoire de Valiant, ainsi que de la future stratégie à partir de 2025.

Chères et chers actionnaires, nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à Valiant.



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Markus Gyga
Président du conseil
d'administration



A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent horizontal stroke and a sharp upward curve at the end.

Ewald Burgener
CEO

« Nous nous réjouissons de continuer à écrire l'histoire de Valiant. »

Valiant continue sur la voie du succès. Pour quelles raisons ?

MARKUS GYGAX (MG) : Nous mettons en œuvre notre stratégie de manière cohérente depuis des années et nous concentrons sur notre cœur de métier. Nous mettons l'accent sur notre modèle d'affaires simple et une offre compréhensible. Valiant dispose en outre d'une base de capital très solide et les collaboratrices et collaborateurs contribuent à une culture d'entreprise unique. Nous mettons également notre clientèle au centre de nos préoccupations, car leur confiance est très importante pour nous.

Comment parvenez-vous à gagner la confiance de la clientèle ?

EWALD BURGNER (EB) : La confiance se développe au fil des ans et se renforce par des expériences positives. Ainsi, nous entretenons des relations de partenariat à long terme avec notre clientèle, basées sur la confiance mutuelle. Nous associons les canaux numériques aux canaux traditionnels. C'est notre clientèle qui décide comment nous contacter. Il est important pour nous de garantir un conseil complet et personnalisé sur tous les canaux. Cela n'est possible que grâce à des collaboratrices et collaborateurs bien formés, qui sont des personnes de contact importantes dans le suivi personnalisé de la clientèle.

Vous avez indiqué que Valiant a terminé son expansion géographique. Valiant ne souhaite plus croître ?

MG : L'expansion géographique a été l'une des mesures de l'axe stratégique de croissance. Les 14 nouvelles succursales prévues sont maintenant ouvertes, et cet objectif est par conséquent atteint. Cependant, l'expansion dans le cadre de la période stratégique 2020–2024 se poursuivra par la création des nouveaux postes prévus d'ici la fin de l'année. Avec ces mesures, nous avons également posé les bases d'une croissance future.

Vous communiquerez sur la future stratégie mi-juin 2024, pourquoi si tôt si la stratégie ne s'applique qu'à partir de 2025 ?

MG : Nous nous réjouissons de continuer à écrire l'histoire de Valiant. Pour pouvoir mettre en œuvre cette stratégie avec autant de succès que les précédentes, nous avons besoin d'un peu de préparation. Cela nous laisse ainsi suffisamment de temps pour la planification, et nous pourrons commencer début 2025.

Valiant peut se prévaloir d'un exercice extrêmement fructueux. Pourquoi présenter un résultat opérationnel aussi solide ?

EB : Nous sommes très fiers d'afficher le résultat opérationnel le plus solide depuis la création de Valiant. Tous les postes de produits ont contribué au résultat annuel réjouissant de 2023. Mais nous avons également placé notre attention sur les coûts. Nous avons ainsi réalisé des économies significatives et durables grâce au programme d'amélioration de la rentabilité : 11 millions de francs au total fin 2023. À partir de 2024, nous atteindrons les économies prévues d'environ 15 millions de francs par an.

Valiant est-elle bien positionnée en matière de fonds propres ou existe-t-il des risques plus importants ?

EB : Valiant est très bien capitalisée et dispose d'une solide base de liquidités. Depuis des années, nous poursuivons une politique prudente en matière de risques. Dans les comptes des banques suisses, la constitution de réserves pour risques bancaires généraux est entièrement considérée comme une composante des capitaux propres. Avec l'affectation mentionnée, nous avons encore renforcé les capitaux propres. Fin 2023, le ratio de fonds propres total de Valiant s'élevait à 16,3 %. Il est donc nettement supérieur aux exigences réglementaires. Nous sommes convaincus qu'une forte capitalisation est dans l'intérêt tant de la clientèle que de nos investisseuses et investisseurs.

En affectant 10 millions de francs à la caisse de pension du personnel, faites-vous participer en premier lieu vos collaboratrices et collaborateurs au résultat ou non ?

MG : Nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que nos actionnaires profitent de l'excellent résultat opérationnel. L'affectation mentionnée est une contribution spéciale versée une seule fois. Les racines de Valiant remontent à 1824, date de la fondation de la Caisse d'épargne de Morat. En remerciement de leur engagement, nous allouons à nos collaboratrices et collaborateurs cette rémunération spéciale dans la caisse de pension à l'occasion du bicentenaire. Ce n'est que lorsque Valiant est attrayante en tant qu'employeur que nous pouvons compter sur des collaboratrices et collaborateurs hautement qualifiés et motivés. Nos actionnaires bénéficient par ailleurs d'une augmentation significative du dividende de 10 %.

Pourquoi ne pas distribuer un dividende anniversaire ou augmenter le dividende d'un montant encore plus élevé ?

MG: Grâce aux bons résultats de l'exercice 2023, nous pouvons faire participer nos parties prenantes à notre succès tout en renforçant encore la capitalisation de Valiant. Une hausse du dividende nous semble plus durable que le versement d'un dividende anniversaire unique. Le dividende augmenté de 50 centimes sera versé chaque année si la gestion est réussie. Notre intention est de verser à l'avenir un dividende de 5.50 francs par action.

EB: Valiant est déjà souvent qualifiée de perle en matière de dividende. Le taux de rendement sur dividendes de l'action Valiant s'élève à pas moins de 5,8 % en 2023.

Certaines banques ont supprimé leurs frais. Valiant a-t-elle l'intention d'en faire de même ?

EB: Il est important pour nous de nous concentrer sur notre offre et de la communiquer de manière transparente. Il est pertinent pour les clientes et clients de connaître leurs propres besoins et de comparer les différentes offres. Nos sets lilas, que nous avons simplifiés en 2023, incluent par exemple déjà dans le pack de base l'ensemble des retraits aux bancomats dans toute la Suisse. Selon le comportement des utilisatrices et utilisateurs, il peut être utile d'ajouter d'autres modules. Je pense ainsi

aux éventuels frais qui peuvent s'appliquer aux achats effectués à l'étranger ou dans des boutiques en ligne étrangères. Avec le module Monde, ces frais sont inclus et il n'y a donc pas de mauvaises surprises.

Qu'attendez-vous de l'exercice 2024 ?

EB: Valiant est en bonne voie sur le plan opérationnel et nous sommes convaincus que nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés pour la période stratégique actuelle. Cela ne signifie pas pour autant que nous nous reposons sur nos lauriers. Nous suivons par exemple de près l'évolution des coûts. Nous tablons sur une augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours.



Markus Gyga, président du conseil d'administration

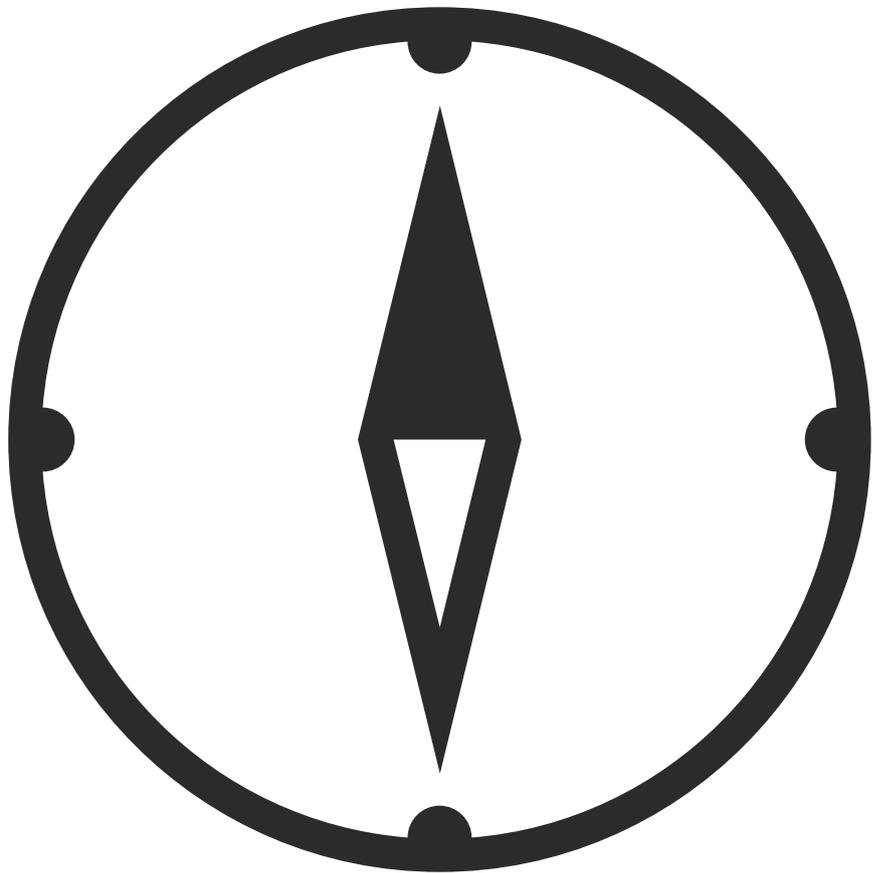
Markus Gyga a été CEO de Valiant de novembre 2013 à mai 2019. En mai 2019, il a été élu membre du conseil d'administration. Depuis le 13 mai 2020, il est président du conseil d'administration. Dans sa vie privée, son cœur bat pour sa famille et le sport en pleine nature.

Ewald Burgener, CEO

Ewald Burgener est CEO de Valiant depuis le 17 mai 2019. Il a été auparavant responsable des finances pendant six ans. Avant de rejoindre Valiant, le Valaisan travaillait chez Entris Holding SA. Ewald Burgener consacre son temps libre à sa famille, joue au squash et apprécie les randonnées en montagne.

rapport annuel 2023

N



Stratégie et objectifs

- 11** Notre vision
- 11** Notre marque
- 12** Notre modèle d'affaires
- 13** Stratégie 2020–2024
- 14** Nos axes stratégiques à l'horizon 2024
- 17** Nos objectifs financiers à l'horizon 2024
- 18** Nos segments de clientèle
- 20** Notre gamme de services
- 22** Notre zone d'activité

Évolution des affaires

- 23** Évolution des affaires

Appréciation des risques

- 27** Risques
- 27** Gestion des risques

Investisseurs

- 30** Investissement dans Valiant
- 31** Action Valiant
- 31** Dividende
- 31** Évolution du cours
- 32** Structure de l'actionariat
- 32** Couverture
- 33** Contacts avec les analystes et les investisseurs
- 33** Obligations (Covered Bonds)
- 33** Indices
- 34** Notations de crédit
- 34** Informations supplémentaires
- 34** Agenda 2024

Stratégie et objectifs

Valiant est un prestataire financier indépendant exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant affiche un total de bilan de 36,1 milliards de francs, et emploie plus de 1100 collaboratrices et collaborateurs, dont environ 80 personnes en formation.

Notre vision

« La vie financière des particuliers et des PME de Suisse n'aura jamais été aussi simple qu'avec Valiant. »

Notre marque

Valiant signifie courageux, puissant et fort. Nous voulons nous affirmer sur le marché, en tant que prestataire financier, avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour.

Image de marque

Valiant est présente sur le marché de manière uniforme avec un logo. La couleur lilas fournit à Valiant un caractère distinctif, la rendant ainsi unique sur le marché bancaire.

Notoriété de la marque

Valiant mesure la notoriété de sa marque au moins deux fois par an. Au cours de l'exercice 2023, Valiant a atteint une solide notoriété de marque de 84 % dans sa zone d'activité. Les outils utilisés pour accroître la notoriété de la marque sont notamment les suivants : campagnes nationales d'image et d'offre, présence publicitaire dans les transports publics et les stades sportifs, publicité en ligne et actions publicitaires non conventionnelles.

Notre modèle d'affaires

Valiant est synonyme de simplicité sur le marché financier suisse. Ses atouts et son ADN sont au cœur des fonctions clés d'une banque de détail : Valiant reçoit des fonds, les gère scrupuleusement et les met à disposition sous forme de financements. Valiant propose à sa clientèle des produits et des services facilement compréhensibles dans les domaines du financement, de l'investissement, de la prévoyance, des paiements et de l'épargne. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur ses atouts et sa culture éprouvée et se concentre sur quatre segments de clientèle : clientèle privée retail, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises, et entreprises de taille moyenne.

Modèle d'affaires

Des **services** complets et compréhensibles...



Financement



Placements



Prévoyance



Paiements



Épargne

... conçus sur mesure pour la **clientèle privée et les PME...**



Clientèle privée



Clientèle privée fortunée



Indépendant·e·s / petites entreprises



Entreprises de taille moyenne

... sur la base de nos **atouts** et de notre **culture d'entreprise éprouvée**



Relations étroites et de longue date avec la **clientèle privée et les PME**



Gestion de **premier ordre** des hypothèques et de la trésorerie



Excellence **opérationnelle**, flexibilité et **efficacité**



Une stratégie de **commercialisation innovante** par la combinaison de **canaux numériques et physiques**



Secteur **informatique performant**, investissements dans de nouvelles **optimisations de processus**



Culture **ancrée en Suisse**, sur la base d'une **approche coopérative**

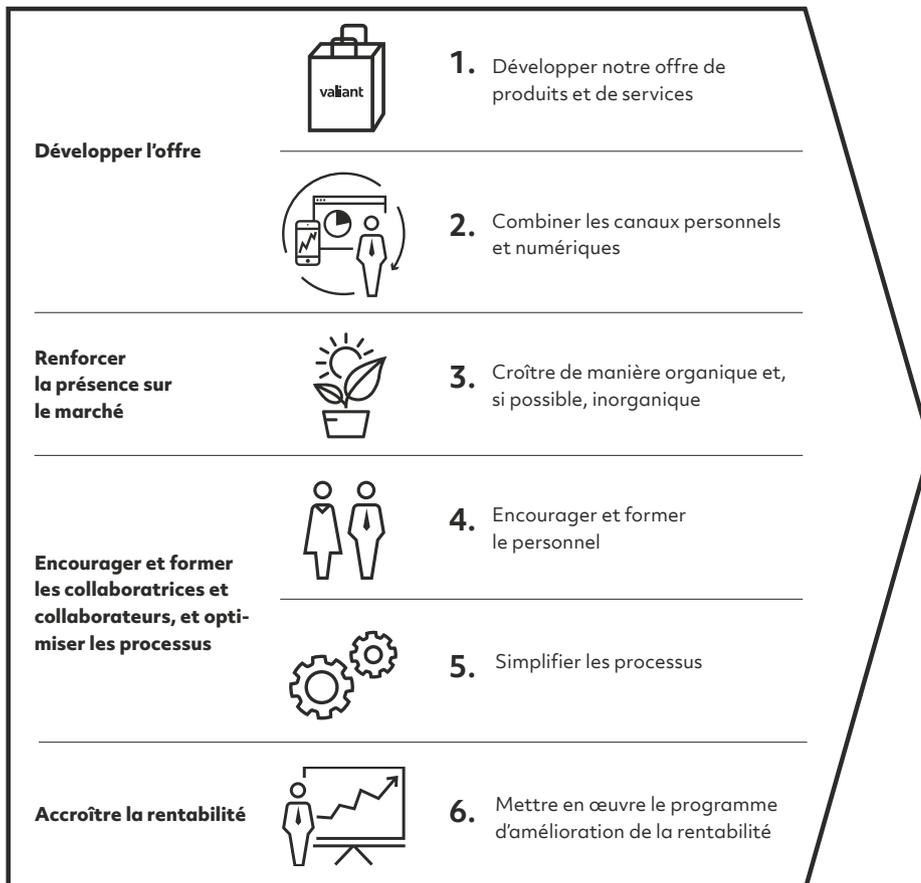
Stratégie 2020–2024

Le conseil d'administration et le comité de direction se sont inspirés de cette vision pour élaborer la stratégie 2020–2024. La période stratégique en cours s'étend jusqu'à fin 2024. Les collaboratrices et collaborateurs ont également participé activement et apporté leurs idées. C'est ainsi qu'est née une action commune, largement soutenue sur le plan interne, qui devrait conduire Valiant vers un avenir prospère.

La stratégie 2020–2024 s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion accélérée, que ce soit avec l'ouverture de succursales, des conseillers et

conseillères à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies. Elle s'articule autour de six axes stratégiques. Le processus d'élaboration de la future stratégie d'entreprise, qui s'appliquera à partir de 2025, a déjà été lancé au cours de l'exercice sous revue.

Six axes stratégiques



Objectifs financiers à l'horizon 2024

Croissance (annuelle)

- Croissance des opérations de crédit > 3%
- Augmentation du produit des commissions ≥ 3%

Risques

- Ratio de fonds propres : 15–17%
- Maintien de la politique de risque prudente

Revenus

- RoE visé de > 6%
- Dividende stable ≥ CHF 5.00 (taux de distribution de 50–70%)

Économies de coûts

- Économies de coûts de 12–15 millions de CHF annuellement à partir de l'exercice 2024

CHF **50** mio

Total des investissements

durant la période 2020–2024

Nos axes stratégiques à l'horizon 2024

1. Développer notre offre de produits et de services

Valiant se voit à l'avenir comme un prestataire financier qui offre bien plus qu'une banque ordinaire. Ses compétences clés en matière de financement, de placements, de prévoyance, de paiement et d'épargne devront pour ce faire être développées en fonction des besoins. Valiant souhaite proposer à sa clientèle des conseils compétents et complets, avec des offres proposant la « meilleure solution ». Afin de générer des rendements supplémentaires, elle souhaite développer des prestations pour sa clientèle tout au long de la chaîne de création de valeur.



Objectifs à l'horizon 2024

- Poursuivre le développement des offres et les élargir
- Proposer le processus de financement comme produit à d'autres entreprises (B2B)

Mesures mises en œuvre 2020–2023

- Lancement de fonds stratégiques axés sur la durabilité
- Remplacement de l'hypothèque Flex avec le LIBOR comme taux d'intérêt de base par l'hypothèque SARON lilas
- Collaboration avec Vaudoise Assurances
- Reprise de la plateforme immobilière AgentSelly SA
- Introduction de la Debit Mastercard®
- Lancement de deux nouveaux fonds stratégiques « orientés plus-value »
- Élargissement du conseil en prévoyance aux besoins des entrepreneuses et entrepreneurs
- Mise en place d'un centre de compétences en matière de succession d'entreprise
- Modification des offres de sets lilas

- pour la clientèle privée
- Lancement du compte épargne Plus avec taux d'intérêt préférentiel
- Introduction du calculateur d'empreinte carbone
- Lancement de l'hypothèque environnement lilas
- Introduction du mandat de gestion de fortune Sustainable

2. Combiner les canaux personnels et numériques

Canal physique ou numérique : la clientèle a le choix. Une meilleure combinaison des conseils personnalisés et des éléments numériques devrait permettre de créer une expérience client globale de qualité, et de simplifier encore davantage la vie financière de la clientèle. Le suivi personnalisé et les conseils continuent à occuper une place importante, tant en ce qui concerne le canal physique que le canal numérique. Valiant renforce sa position innovante sur le marché financier suisse et continue à investir dans la numérisation.



Objectifs à l'horizon 2024

- Combiner le canal physique au canal numérique
- Faire du site Internet un portail orienté vers la clientèle
- Introduire la nouvelle application mobile

Mesures mises en œuvre 2020–2023

- Les succursales sont dotées de nouvelles zones clientèle
- Rafraîchissement du site Internet avec un design plus convivial et une navigation améliorée
- Mise en place de l'espace personnel myValiant sur la page Internet
- Identification et mise en œuvre de nombreuses améliorations de processus pertinents pour la clientèle par l'élaboration de parcours clients
- Lancement de notre propre application TWINT
- Introduction du multi-banking pour la clientèle commerciale
- Introduction de la nouvelle application Valiant

3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique

Nous établissons et développons progressivement notre présence depuis le lac Léman jusqu'au lac de Constance. Pour ce faire, de nouveaux conseillers et conseillères à la clientèle et spécialistes de la prévoyance seront recrutés. Ainsi, Valiant renforce également les sites existants avec des conseillères et conseillers à la clientèle et des spécialistes supplémentaires pour les activités de prévoyance et de placement. Nous voulons par ailleurs que des spécialistes de tous les domaines soient physiquement présents dans toute la zone de marché afin, par exemple, de pouvoir mieux servir la clientèle privée fortunée. Le segment des PME, qui a connu une croissance réjouissante ces dernières années, continue de se développer. Cette force de vente supplémentaire nous aidera, d'une part, à poursuivre la croissance dans les activités de base liées au financement. D'autre part, nous souhaitons aussi augmenter de manière significative les revenus non liés aux opérations d'intérêts. Outre les nouvelles succursales prévues dans les pôles de croissance et dans les meilleurs emplacements, Valiant reste ouverte aux opportunités d'acquisition d'autres banques. Nous avons le potentiel nécessaire pour mieux exploiter nos ressources et nos infrastructures et réaliser des économies d'échelle. La condition concernant les reprises est toutefois que la culture et le modèle d'affaires soient compatibles.



Objectifs à l'horizon 2024

- Ouvrir quatorze nouvelles succursales
- Créer 170 équivalents temps plein

Mesures mises en œuvre 2020–2023

- Ouverture de quatorze nouvelles succursales
- Création de 125 postes à temps plein depuis le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de l'expansion

4. Encourager et former le personnel

L'individu est un facteur de succès central dans le contact personnel avec la clientèle, tel que le cultive Valiant dans le cadre du conseil à la clientèle. Pour l'expansion prévue, Valiant recherche des conseillères et conseillers à la clientèle ancrés localement, et particulièrement engagés, autant d'atouts qui feront d'eux les meilleurs ambassadeurs dans les agglomérations ou les communes dans lesquelles Valiant vient de s'implanter. Outre l'acquisition de nouveaux collaborateurs et collaboratrices, il est important de continuer à encourager et à développer les compétences de notre personnel actuel. La formation continue et le perfectionnement de notre personnel visent à leur permettre de conseiller la clientèle de manière globale, complète et sur tous les besoins financiers. En outre, Valiant a pris différentes mesures visant à promouvoir les femmes dans le but d'augmenter leur nombre dans les postes de direction.



Objectifs à l'horizon 2024

- Encourager et développer les capacités des collaboratrices et collaborateurs
- Embaucher les effectifs nécessaires
- Augmenter l'attractivité en tant qu'employeur

Mesures mises en œuvre 2020–2023

- Introduction de parcours professionnels dans la distribution
- Recrutement et intégration réussis des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices dans les zones d'expansion
- Établissement d'un programme de mentoring pour les femmes
- Amélioration des conditions d'emploi au 1^{er} janvier 2023, avec notamment l'augmentation du droit aux vacances et du congé de maternité
- Renforcement de la caisse de pension du personnel avec une contribution spéciale de 10 millions de francs
- Formation de quelque 800 collaboratrices et collaborateurs sur le thème de la durabilité

5. Simplifier les processus

Valiant se concentre sur l'efficacité et l'efficacit  en facilitant syst matiquement ses processus. Notre client le b n ficiera  galement d'une simplification de nos proc dures internes. Ce n'est qu'en adoptant la simplicit  sur le plan interne que nous parviendrons  galement   convaincre la client le par notre simplicit  et une exp rience client positive.



Objectifs   l'horizon 2024

- Augmenter l'efficacit 
- Analyser et optimiser un ou deux processus commerciaux chaque ann e

Mesures mises en  uvre 2020-2023

- Mise en place et d veloppement de l'« autoroute des cr dits » (outil pour le traitement standardis  et automatis  des cr dits)
- Introduction de « AnlageXpress » (outil pour les services de conseil et la simplification du processus de placement)
- R duction   un syst me bancaire central : Valiant a travaill  sur deux syst mes jusqu'  fin 2021. Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des relations client le a  t  transf r    la solution bancaire centrale Finnova.
- Num risation du processus d'ouverture de relations client le et des mutations telles que les modifications d'adresses
- Mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique (Microsoft 365)

6. Mettre en  uvre le programme d'am lioration de la rentabilit 

Afin de poursuivre sur la voie du succ s et de pr parer l'avenir, Valiant a lanc  en 2022 un programme visant   am liorer sa rentabilit . Dans ce contexte, et afin de tenir compte de l' volution du comportement de la client le, des adaptations ont  galement  t  apport es au r seau de succursales de la r gion d'origine. Ces adaptations et d'autres mesures d'accroissement de l'efficacit  entra nent des  conomies de co ts. Tous les secteurs contribuent   la r alisation de ces objectifs.



Objectifs   l'horizon 2024

- Optimisation du r seau de succursales : fermeture de 23 succursales, transformation des zones client le des autres succursales
- Suppression de 50 emplois   temps plein d'ici fin 2023
-  conomies de co ts de 12   15 millions de francs par an au total   partir de l'exercice 2024

Mesures mises en  uvre 2022-2023

- Fermeture des 23 succursales dans la r gion d'origine
- Transformation des zones client le
- R duction de 50 postes   temps plein
-  conomies de 11 millions de francs

Nos objectifs financiers à l'horizon 2024

Avec la mise en œuvre de la stratégie 2020–2024, Valiant continue de développer sa position dans le secteur financier suisse. Cette mise en œuvre de la stratégie vise à atteindre les objectifs financiers suivants.



Croissance

Dans les secteurs existants et avec l'expansion prévue, nous visons une croissance annuelle des prêts de plus de 3 %. Cette croissance se concrétisera à la fois par un renforcement dans la zone de marché actuelle et par une expansion dans de nouvelles régions. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée et de suivre sa politique prudente en matière de risques. Nous continuons de mettre l'accent sur la marge d'intérêts, comme nous l'avons fait avec succès ces dernières années. Outre la croissance prévue des activités de prêt, une augmentation annuelle de 3 % des opérations de commissions et de prestations de service est également visée. Le développement des affaires de placement et de prévoyance, ainsi que de nouvelles prestations de services, devrait engendrer une augmentation annuelle significative de cette source de revenus.



Revenus

À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé et des revenus des capitaux propres de plus de 6 %. Le dividende devrait se monter à au moins 5 francs par action, et le taux de distribution se situer entre 50 et 70 %.



Risques

Valiant demeure fidèle à sa politique de risque prudente. Le ratio de fonds propres total devrait toujours se situer entre 15 et 17 %, prouvant ainsi la solidité financière de Valiant. Il est donc nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales de la FINMA.

État des objectifs financiers à l'horizon 2024

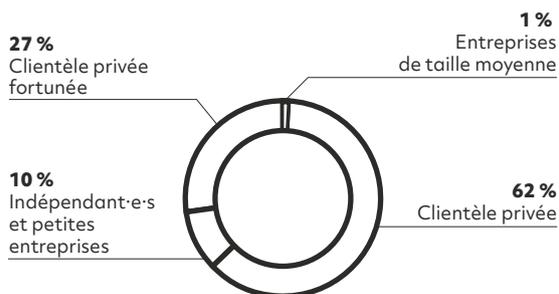
Critère mesuré	Objectif	Situation au 31.12.2023	Situation au 31.12.2022	Situation au 31.12.2021
Croissance des prêts	Annuelle > 3 %	3,5 %	5,3 %	5,3 %
Augmentation des opérations de commissions et des prestations de service	Annuelle > 3 %	10,0 %	10,9 %	9,7 %
Ratio de fonds propres total	15–17 %	16,3 %	15,8 %	16,0 %
Revenus des capitaux propres	Ambition > 6 %	5,7 % ¹	5,3 %	5,2 %
Taux de distribution	50–70 %	60,2 %	61,0 %	64,1 %

¹ 7,7 % corrigée de la constitution de réserves pour risques bancaires généraux

Nos segments de clientèle

Valiant se concentre sur quatre segments : clientèle privée, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises et entreprises de taille moyenne.

Nombre de client·e·s par segment

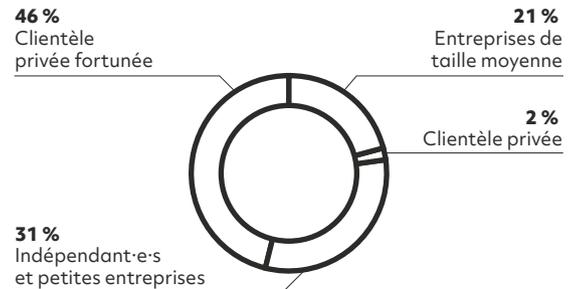


Clientèle privée

› Conseil à la clientèle personnel et numérique

Valiant se démarque par la simplicité de ses produits, de ses services et de ses processus. La clientèle a la possibilité d'associer un conseil personnel et une offre numérique bien étoffée.

Produit des intérêts et des commissions par segment, se montant à CHF 733,2 mio



Évolution des volumes du segment

Clientèle privée		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Fortune clientèle	en milliards de CHF	3,5	3,3	2,1
Prêts	en milliards de CHF	0,1	0,1	0,1

Clientèle privée fortunée**› Suivi et conseil personnels de haut niveau**

Valiant développe les relations de banque principale avec sa clientèle fortunée en lui offrant un suivi et un conseil personnels de haut niveau.

Évolution des volumes du segment Clientèle privée fortunée		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Fortune clientèle	en milliards de CHF	16,4	14,9	16,2
Prêts	en milliards de CHF	13,9	13,1	12,3

Indépendant·e·s et petites entreprises**› Conseil complet d'un seul tenant**

Dans ce segment, Valiant se distingue par le fait que les conseillères et conseillers personnels proposent des solutions répondant aux besoins financiers tant professionnels que privés des entrepreneuses et entrepreneurs.

Évolution des volumes du segment Indépendant·e·s et petites entreprises		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Fortune clientèle	en milliards de CHF	5,1	5,8	5,9
Prêts	en milliards de CHF	10,0	10,1	10,1

Entreprises de taille moyenne**› Connaissances spécialisées pour des solutions flexibles et individuelles**

Pour les entreprises de taille moyenne et la clientèle institutionnelle, Valiant offre une approche moderne de conseil et d'échange d'égal à égal. Des solutions adaptées aux besoins individuels complètent la gamme.

Évolution des volumes du segment Entreprises de taille moyenne		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Fortune clientèle	en milliards de CHF	7,7	8,3	8,7
Prêts	en milliards de CHF	5,7	5,5	4,7

Notre gamme de services

Nos conseillères et conseillers à la clientèle certifiés SAQ assurent des conseils complets, un suivi individuel et des solutions flexibles pour la clientèle privée, les indépendantes et indépendants et les PME. La clientèle de Valiant bénéficie d'une offre complète de prestations bancaires simples et compréhensibles d'un seul tenant.

Financements

Trouver le produit de financement adapté, calculer la capacité financière ou fixer la bonne durée d'une hypothèque à taux fixe : ces besoins et ces questions concernent aussi bien la clientèle privée que les sociétés. Avec nos produits et nos conseils personnalisés, nous souhaitons identifier ces besoins et offrir des conseils complets à nos clientes et clients. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur sa connaissance des spécificités locales et ses conditions conformes au marché. Malgré un environnement de marché en proie à une forte concurrence, les financements de Valiant ne dérogent pas à sa politique de crédit prudente. Valiant connaît les biens immobiliers qu'elle finance et les exploitations artisanales ou industrielles dont les besoins en investissements sont financés grâce au crédit commercial. Pour tenir compte de notre approche du développement durable, nous appliquons des critères d'exclusion contraignants concernant les opérations financières de la clientèle commerciale et entreprises. Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous abordons notamment les questions du maintien de la valeur à long terme, de l'efficacité énergétique et du besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers, et nous proposons une offre de financement adéquate pour les assainissements énergétiques.

Placements

Les solutions de placement de Valiant sont gages de flexibilité et de personnalisation. Valiant dispose d'une solution de placement adaptée à la situation personnelle et à la fortune de sa clientèle. Valiant propose des conseils personnalisés et adaptés aux besoins. La stratégie de placement appropriée est définie en commun sur la base du profil de placement individuel. Par-delà la mise en œuvre, notre clientèle continue de bénéficier du suivi et de l'assistance de Valiant avec un processus de placement systématique. Le but est d'atteindre les objectifs fixés ensemble, compte tenu de l'évolution de la situation personnelle et de la situation financière de chacun.

Dans notre activité de placement, nous prenons en compte les aspects de durabilité par le biais des approches de durabilité « exclusion », « best in class » et « placements thématiques ». Sur la base de ses directives de placement ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), Valiant a lancé quatre fonds stratégiques dans différents profils de risque, en mettant l'accent sur la durabilité. Dans le cadre du conseil en placement, la clientèle est interrogée sur ses préférences ESG, et l'offre est harmonisée avec les préférences exprimées. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à partir de la page 77.

Prévoyance

Compte tenu des défis posés au système de prévoyance, notamment l'allongement de l'espérance de vie, il est de plus en plus important d'organiser activement sa prévoyance, qu'il s'agisse de planifier sa retraite, de protéger sa famille et son logement ou, pour la clientèle commerciale, de trouver la solution optimale en matière de caisse de pension ou d'assurance de personnes. Les besoins évoluent en fonction de la situation personnelle ou professionnelle. Il est nécessaire d'examiner les solutions existantes et de les adapter, le cas échéant. Nous définissons la prévoyance conjointement avec notre clientèle, en fonction de ses besoins actuels.

Paiements

En gérant le trafic des paiements, Valiant simplifie les tâches quotidiennes de sa clientèle. Celle-ci manifeste d'ailleurs un intérêt croissant pour les paiements sans espèces et la possibilité d'effectuer ses opérations bancaires 24 heures sur 24, des attentes que Valiant satisfait en gérant le trafic des paiements ainsi qu'en procédant à d'autres transactions bancaires par le biais de l'application Valiant, par exemple.

Valiant propose à sa clientèle privée et commerciale un éventail de sets incluant des produits et services de types différents, à un prix forfaitaire.

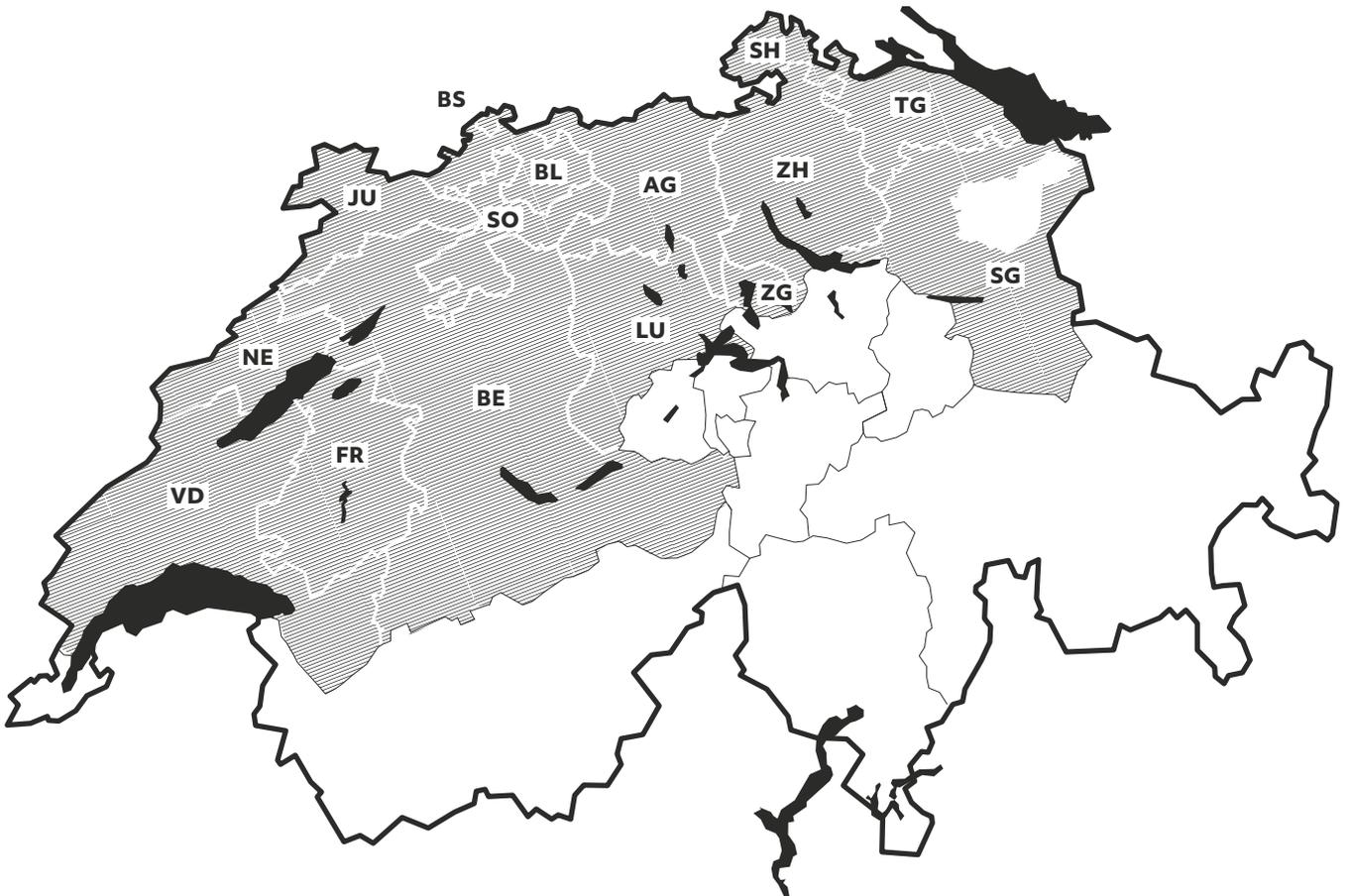
Valiant propose désormais à sa clientèle le calculateur d'empreinte carbone. Sur la base des transactions effectuées, il indique les émissions de CO₂ et propose des optimisations pour la vie quotidienne.

Épargne

Valiant propose à sa clientèle des produits d'épargne simples et adaptés à ses besoins. Grâce à sa gestion active des taux d'intérêt, Valiant répercute rapidement les avantages de taux sur ses clientes et clients. Valiant se positionne dès lors en tant que partenaire attrayant en matière d'épargne. Outre les différents produits d'épargne offerts, la clientèle a la possibilité d'utiliser gratuitement, sur le site Internet de Valiant, un calculateur d'épargne et un calculateur de budget. En quelques étapes, l'outil indique la voie vers l'objectif d'épargne ou détermine la planification idéale des dépenses courantes.

Notre zone d'activité

La zone d'activité de Valiant s'étend sur quinze cantons, du lac Léman au lac de Constance. Nos offres numériques nous permettent de proposer nos prestations dans toute la Suisse.



Évolution des affaires

Valiant clôture l'exercice 2023 avec le meilleur résultat opérationnel enregistré depuis sa fondation. Cela devrait également profiter aux actionnaires grâce à une augmentation du dividende à 5.50 francs, soit une hausse de 50 centimes. La mise en œuvre de la stratégie est sur la bonne voie.

L'environnement économique a été marqué par une normalisation des taux

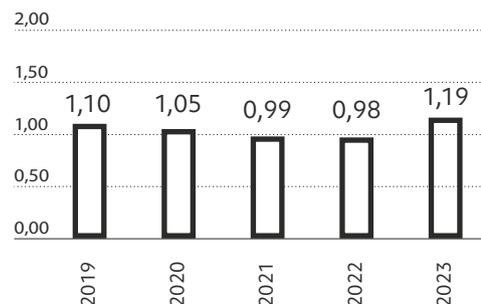
La nette hausse des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent s'est ressentie sur les affaires de Valiant. Depuis la suppression des taux d'intérêt négatifs, Valiant a relevé six fois les taux dans la gamme d'épargne et réintroduit des taux d'intérêt pour rétribuer la clientèle détenant des comptes de paiement. Les hausses de taux s'inscrivent toutefois dans un contexte d'inflation nettement plus marquée. En fin d'année, la Banque nationale suisse a marqué une pause dans le relèvement du taux directeur, qui s'établit à 1,75 %. Le marché immobilier s'est montré pratiquement insensible aux hausses des taux d'intérêt. Les hausses de prix des propriétés d'habitation à usage propre ont encore soutenu le marché hypothécaire suisse au cours de l'exercice sous revue. L'évolution favorable des taux au deuxième semestre a permis aux marchés suisses des actions et des obligations de terminer dans le vert.

Opérations d'intérêts positives

Les opérations d'intérêts de Valiant sont restées solides durant l'exercice sous revue. Valiant veille à ce que les prêts soient de qualité élevée et reste fidèle à sa politique prudente en matière de risques. Les hausses des taux d'intérêt ont été anticipées par Valiant de façon précoce. Valiant a pu compenser la disparition des revenus des taux d'intérêt négatifs. Soutenu par un portefeuille de dérivés visant à couvrir les taux, le résultat brut des opérations d'intérêts a progressé de 21,6 % à 427,0 millions de francs au cours de l'exercice. Les variations des corrections de valeur ont progressé de 3,9 millions pour s'établir à 19,5 millions de francs. Le résultat net des opérations d'intérêts, corrections de valeur comprises, a progressé de 21,5 % à 407,5 millions de francs. La rémunération moyenne des actifs a augmenté à 1,78 %, soit une hausse de 70 points de base. Parallèlement, la rémunération moyenne des passifs a augmenté de 49 points de base. Cette évolution est essentiellement due au niveau plus élevé des taux d'intérêt. Depuis la suppression des taux d'intérêt négatifs, Valiant a réagi immédiatement à chacun des relèvements de taux ultérieurs de la Banque nationale suisse. Elle a rapidement répercuté les avantages de taux sur sa clientèle. Du fait de la rémunération des actifs et des passifs, la marge d'intérêts a augmenté de 21 points de base, à 119 points de base, ce qui reste élevé par rapport au secteur.

Marge d'intérêts nette accrue

en %



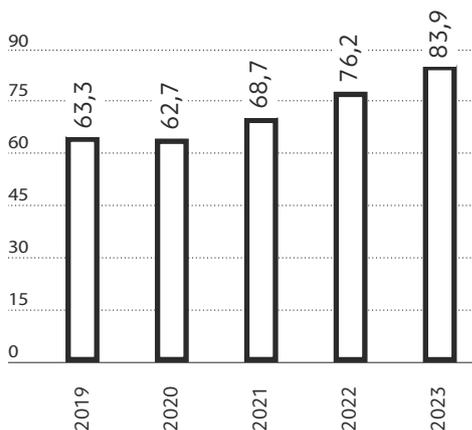
■ Marge d'intérêts nette

La stratégie d'expansion de Valiant a permis de soutenir encore plus largement la croissance de ses opérations de prêts. Avec une part de 57 %, les nouvelles succursales ouvertes depuis 2016 représentent plus de la moitié de la croissance des prêts. Par conséquent, la part des prêts obtenue par les régions d'expansion de Valiant augmente également. Fin 2023, les nouveaux cantons conquis représentaient déjà 8 % de la totalité des prêts.

Résultat réjouissant des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a une nouvelle fois connu une évolution réjouissante, avec une hausse de 10,0 %, à 83,9 millions de francs. Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'est donc amélioré une fois de plus (voir graphique). Les commissions sur les titres et les opérations de placement ont progressé de 2,5 %. Elles ont également connu une évolution positive grâce aux volumes de dépôts nouvellement acquis à hauteur d'environ 0,4 milliard de francs et aux plus-values boursières. Au cours de l'exercice écoulé, la variation des prix forfaitaires indépendants des transactions a également été positive. Les prix forfaitaires représentent près de la moitié du produit des commissions sur les titres et les opérations de placement.

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service en millions de CHF



Produits et charges d'exploitation

La nouvelle hausse des produits d'exploitation, par rapport à l'année dernière, résulte d'une évolution équilibrée des affaires, d'une mise en œuvre cohérente de la stratégie et d'une évolution positive de nos conditions-cadres. Par conséquent, les produits d'exploitation ont augmenté de 21,7 %, à 545,8 millions de francs au cours de l'année sous revue. Valiant mène une politique de risque prudente, ce que confirment les corrections de valeur et taux de défaut de crédit relativement faibles. Le résultat des opérations de négoce a augmenté de 17,7 millions de francs (+78,2 %) pour atteindre 40,3 millions de francs. Cette hausse s'explique notamment par une nouvelle progression des revenus issus d'opérations à terme sur devises. Les autres résultats ordinaires sont restés stables, à 14,1 millions de francs (+0,2 %). Afin d'augmenter son attractivité en tant qu'employeur, Valiant a versé une contribution spéciale de 10,0 millions de francs à la caisse de pension du personnel. Les salaires ont augmenté de 2,6 % environ au total en 2023. Par conséquent, les charges d'exploitation ont progressé de 8,5 %. La hausse des équivalents temps plein, de 981 à 1003, s'explique essentiellement par la poursuite de notre stratégie d'expansion.

Programme d'amélioration de la rentabilité en bonne voie

Des mesures d'économie et d'optimisation sont mises en œuvre dans tous les secteurs de l'entreprise pour atteindre dès 2024 l'objectif de réduire annuellement les coûts de 12 à 15 millions de francs. La suppression de 50 équivalents temps plein prévue dans le cadre du programme a eu lieu. Jusqu'à la fin 2023, Valiant avait réduit les coûts de 11 millions de francs au total. À partir de l'exercice 2024, le plein effet des économies de quelque 15 millions de francs par an devrait être perceptible.

Bénéfice consolidé

En raison de l'évolution réjouissante des activités d'exploitation, le résultat opérationnel a augmenté de 45,7 % (+72,9 millions de francs), à 232,3 millions de francs, dépassant la barre des 200 millions de francs pour la première fois de l'histoire de

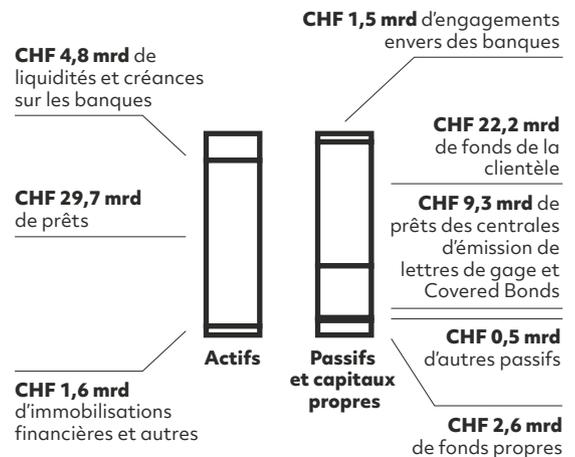
Valiant. Une fois encore, nous n'avons pas dû constituer de provisions significatives durant l'année écoulée. Le produit extraordinaire d'un montant de 2,3 millions de francs provient des biens immobiliers vendus. Durant l'exercice sous revue, Valiant a comptabilisé 50 millions de francs en tant que réserves pour risques bancaires généraux. L'intégralité de ces réserves s'explique par les réglementations strictes relatives aux capitaux propres. Elles ne dépendent pas de la politique en matière de crédits et renforcent les capitaux propres. Les réserves pour risques bancaires généraux sont entièrement imposées. La charge fiscale a augmenté de 30,0 % pour cette raison entre autres. En tenant compte du renforcement des capitaux propres, le bénéfice consolidé de l'exercice 2023 atteint 144,3 millions de francs, soit 11,4 % de plus que lors de l'exercice précédent.

À la fin de l'année, les revenus des capitaux propres s'inscrivent à 5,7 %. Corrigés des réserves pour risques bancaires généraux, les revenus des capitaux propres se monteraient à 7,7 %. En raison du résultat annuel satisfaisant, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une augmentation du dividende ordinaire, de 5.00 à 5.50 francs par action.

Accroissement du bilan

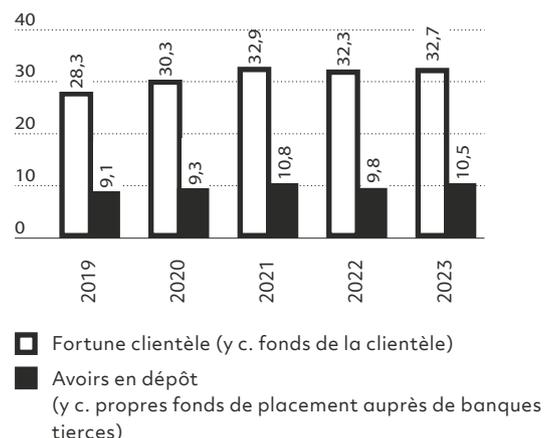
Le total du bilan de Valiant a augmenté de 1,0 % et se chiffre désormais à 36,1 milliards de francs. Cette nouvelle hausse s'explique surtout par l'augmentation des prêts à la clientèle d'environ 1 milliard de francs ou 3,5 %. Les fonds de la clientèle ont diminué de 1,5 % à 22,2 milliards de francs durant l'année écoulée. Ce recul s'explique essentiellement par la réduction des fonds de trésorerie de la clientèle institutionnelle. Si l'on excepte cette trésorerie, les fonds de la clientèle auraient augmenté de 0,8 milliard de francs. Ceux-ci restent le principal instrument de refinancement de Valiant. Étant donné que les prêts à la clientèle ont connu une hausse supérieure à celle des fonds de la clientèle, les degrés de couverture des fonds de la clientèle et de financement global ont respectivement baissé à 74,9 % et 106,1 %.

Total du bilan : CHF 36,1 mrd



Le bilan de Valiant se distingue par sa simplicité depuis de nombreuses années. Celui-ci ne contenait ni goodwill ni autres valeurs immatérielles. Environ 82 % des actifs, soit 29,7 milliards de francs, étaient constitués de prêts à la fin de l'année. Les 18 % restants s'expliquent par les liquidités et les créances sur les banques (13 %), les immobilisations financières de qualité supérieure (3 %) et les autres actifs (2 %). Le taux d'encumbrance des actifs (asset encumbrance ratio), qui quantifie les actifs liés à Valiant qui ne peuvent pas être simplement cédés, s'élève à 28 % à la fin 2023.

Fortune clientèle et avoirs en dépôt en milliards de CHF

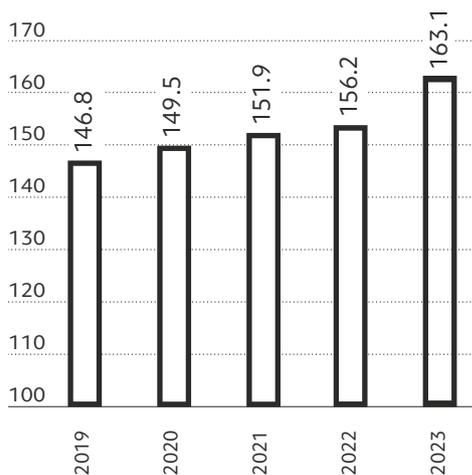


La fortune clientèle se compose des fonds de la clientèle et des avoirs en dépôt. La majorité des avoirs en dépôt étaient détenus par des clientes et clients ayant un mandat de gestion de fortune ou de conseil. Ceux-ci génèrent un niveau élevé de revenus indépendants des transactions. La concentration sur les opérations de commissions et les prestations de service explique qu'aussi bien la fortune clientèle que les avoirs en dépôt ont progressé. De ce fait, les revenus ont également pu être augmentés l'an dernier.

Renforcement des capitaux propres

Les capitaux propres inscrits au bilan ont progressé de 4,4 % pour atteindre 2,6 milliards de francs. Valiant est ainsi à nouveau parvenue à accroître sa valeur intrinsèque, faisant passer sa valeur comptable à 163.10 francs par action.

Valeur comptable et intrinsèque par action en CHF



Les capitaux propres réglementaires ont augmenté à 2,5 milliards de francs grâce, entre autres, à la constitution de réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 50 millions de francs advenue en fin d'année. Le ratio de fonds propres total de Valiant s'élevait à 16,3 %. Les capitaux propres disponibles de Valiant se composent intégralement de capitaux propres de grande qualité.

Perspectives

« Valiant table sur une augmentation du bénéfice consolidé pour l'exercice en cours. »

Appréciation des risques

Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour ses affaires et demeure fidèle à sa politique de risque prudente.

Risques

Dans le cadre de sa gestion des risques, Valiant est exposée à toutes les catégories de risques pertinentes. Ces risques sont évalués périodiquement par le comité de direction, le comité d'audit et de risque ainsi que le conseil d'administration. Le cas échéant, des mesures sont immédiatement engagées et appliquées.

Catégories de risque

- > **Risques globaux**
 - Risques systémiques
 - Risques stratégiques
 - Risques de réputation
 - Risques relatifs à l'exigence de fonds propres
 - Risques environnementaux/liés à la durabilité

- > **Risques primaires**
 - Risques de défaillance (contrepartie/couverture)
 - Risques de variation des taux d'intérêt
 - Risques de liquidité et de refinancement
 - Autres risques de marché

- > **Risques opérationnels**
 - Risques juridiques
 - Risques de compliance
 - Risques de processus

Gestion des risques

Le conseil d'administration se penche continuellement sur la situation de Valiant en matière de risques et a édicté une politique de risque. Celle-ci définit un rapport équilibré entre risque, croissance et rendement, gère activement les risques et contient des limites en matière de tolérance au risque. L'ensemble des risques importants sont ainsi évalués, limités et surveillés. La gestion des risques est prise en compte de manière appropriée lors de la définition et de la conception de l'organisation fonctionnelle et englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agrégés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet. Au moins une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation des risques et vérifie la politique de risque. Cette évaluation vérifie notamment l'adéquation des mesures de réduction des risques engagées et des limites-cadres.

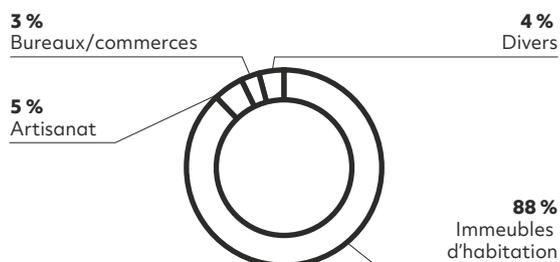
Le respect de la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration exige des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci comprennent entre autres un système de contrôle interne institutionnalisé, des exigences de couverture et de qualité pour les prêts, des garanties dans le cadre de l'Asset & Liability Management, un système de limites global, des processus optimisés avec séparation appropriée des fonctions, des plans d'urgence dans le cadre du Business Continuity Management, une couverture d'assurance et des instances de contrôle indépendantes (contrôle des risques et compliance).

La situation en matière de risques par rapport aux principaux types de risques pour Valiant est décrite ci-après. Des informations générales sur la gestion des risques figurent dans les commentaires relatifs à la gestion des risques dans l'annexe au rapport financier, aux pages 185 à 194.

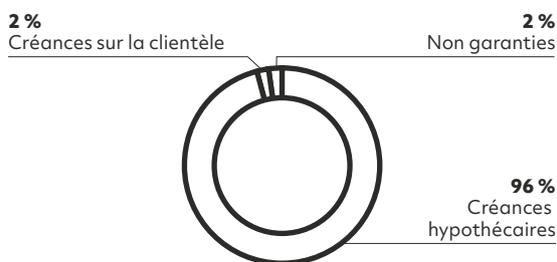
Risques de défaillance

Grâce à sa politique de prêts prudente, Valiant dispose d'un portefeuille de crédits diversifié et de grande qualité. Le besoin de corrections de valeur reste faible malgré l'environnement difficile et ses répercussions sur le plan macroéconomique.

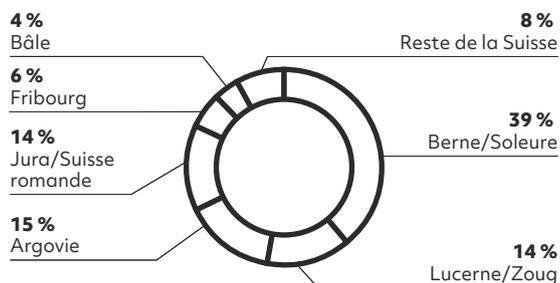
CHF 28,2 mrd de créances hypothécaires réparties en fonction du type des objets



CHF 29,7 mrd de prêts



CHF 28,2 mrd de créances hypothécaires par régions



Chiffres-clés relatifs aux financements

	2023	2022	2021
Part des hypothèques de 1 ^{er} rang en % des créances hypothécaires	93,3	92,9	92,6
Taux d'avance moyen des créances hypothécaires ¹ en %	62,4	62,8	63,1
Corrections de valeur/provisions en % du volume des prêts	0,39	0,34	0,29
Corrections de valeur/provisions pour risques de défaillance en milliers de CHF	114 728	98 574	78 485

¹ Évaluation des immeubles selon des valeurs historiques

Risques de variation des taux d'intérêt

Compte tenu de l'activité de Valiant, les risques de variation des taux d'intérêt constituent le risque de marché principal. En conséquence, les risques de variation des taux d'intérêt sont gérés, limités, mesurés et signalés activement. Les limites sont en adéquation avec la capacité de risque de Valiant et autorisent, à l'avenir également, une croissance des prêts. Les principaux chiffres-clés figurent ci-après :

Chiffres-clés relatifs à la structure du bilan	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Duration effective des actifs en %	2,63	2,82	3,15
Duration effective des passifs en %	2,78	2,38	2,56
Sensibilité de la valeur actuelle des capitaux propres en % +100 pb	-1,05	-0,80	-1,24
Valeur actualisée des capitaux propres en millions de CHF	2 976	2 901	3 268
Value at Risk 99 % / 4 semaines (couverte) en millions de CHF	32,92	14,38	14,03
Volume des swaps en millions de CHF	2 430	3 827	6 337
Coûts de couverture (+coûts/-produit) en millions de CHF	-77,2	-9,1	12,4

Risques de liquidité et de refinancement

Au 31 décembre 2023, Valiant dispose de fonds de la clientèle de 22,2 milliards de francs. Elle peut en outre couvrir des besoins de financement supplémentaires par l'intermédiaire de banques tierces ainsi que du marché des capitaux, au moyen d'emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage et de Covered Bonds. Valiant possède également des titres admis en pension dans les immobilisations financières d'un montant de 1,1 milliard de francs, qui permettent un refinancement à tout moment.

Le ratio minimal requis pour la liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio, LCR) est respecté en permanence. De plus amples informations sur le LCR figurent à la page 221.

Autres risques de marché

Les titres portés au bilan dans les immobilisations financières, d'un montant de 1,1 milliard de francs, comportent en majeure partie des titres à revenu fixe de premier ordre. La solvabilité des titres et les risques de variation des taux d'intérêt de ces derniers sont contrôlés dans le cadre de la gestion de l'ensemble des risques de variation des taux d'intérêt de Valiant.

Tous les autres risques de marché revêtent une importance secondaire pour Valiant. Par conséquent, les limites en cours sont basses et ne comportent pas de risques majeurs pour Valiant.

Risques opérationnels (y compris les risques juridiques et de compliance)

Valiant dispose d'un système de contrôle interne institutionnalisé pour la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la tolérance au risque du conseil d'administration.

La sécurité et la fiabilité du traitement électronique des données sont primordiales pour un prestataire financier. Valiant a confié l'informatique à des prestataires externes de premier ordre (en particulier Swisscom et Inventx). Le développement de la numérisation et de la mise en réseau a entraîné récemment une hausse des cyberattaques contre les banques. De vastes mesures de diminution des risques ont été prises conjointement avec les prestataires externes.

Durant l'exercice sous revue, Valiant n'a pas connu d'incidents opérationnels significatifs. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.

Investisseurs

Les actions Valiant peuvent être négociées sur le marché des capitaux de façon entièrement libre. Nous poursuivons une politique durable en matière de dividende et avons toujours maintenu ou augmenté le dividende depuis la fondation de Valiant.

Investissement dans Valiant

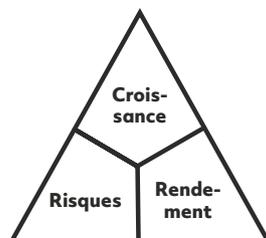
Valiant veille à un équilibre optimal entre risques, rendement et croissance. Le modèle d'affaires de Valiant, axé exclusivement sur le marché suisse, se distingue par de faibles risques, couverts par une solide base de capitaux propres.

Croissance : accent mis sur la croissance organique et la numérisation

- **Expansion** et numérisation, qui améliorent l'efficacité et la productivité
- **Augmentation** des opérations de commissions et des prestations de service
- **Atouts** avérés dans la mise en œuvre de la stratégie d'expansion

Risques : modèle d'affaires à faible risque

- **Faibles risques de crédit**, grâce à une gestion des risques éprouvée
- **Faibles risques de taux d'intérêt**, grâce à une trésorerie haut de gamme, pas de négoce pour compte propre
- **Faibles risques opérationnels**, grâce à l'accent mis sur le marché suisse et à une offre épurée



Rendement : bénéfices stables de haute qualité

- **Qualité des bénéfices**, plus de 90 % des produits sont récurrents
- **Plus-value pour les actionnaires**, dividendes toujours stables ou en hausse
- **Objectif d'augmentation de rentabilité des capitaux propres > 6 %**

Chiffres-clés

Chiffres-clés par action	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur comptable en CHF	163.08	156.24	151.89	149.51	146.80
Bénéfice net en CHF	9.13	8.20	7.80	7.72	7.67
Rapport cours/bénéfice	10.4	12.2	11.7	11.2	12.8
Dividende en CHF	5.50 ¹	5.00	5.00	5.00	5.00
Rendement du dividende en %	5,8	5,0	5,5	5,8	5,1
Payout ratio en %	60,2	61,0	64,1	64,8	65,2
Cours de fin d'année en CHF	95.40	100.00	91.30	86.50	98.40
Plus haut cours de l'année en CHF	106.20	101.80	102.60	106.60	117.00
Plus bas cours de l'année en CHF	91.30	83.30	85.00	71.10	93.00
Capitalisation boursière au 31.12 en millions de CHF	1507	1579	1442	1366	1554

¹Proposé

Action Valiant

L'action Valiant est cotée à la SIX Swiss Exchange depuis la fondation de Valiant Holding SA en 1997.

Action de Valiant Holding SA

Numéro de valeur	1478650
Numéro ISIN	CH0014786500
Ticker Bloomberg	VATN SW
Ticker Reuters	VATN.S
Valeur nominale	CHF 0.50
Nombre d'actions en circulation	15 792 461

Les informations actualisées sur l'action Valiant destinées aux investisseuses et aux investisseurs sont publiées sur le site Internet valiant.ch/investisseurs.

Dividende

Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé se situe entre 50 et 70 % du bénéfice consolidé.

Pour l'exercice 2023, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'augmenter le dividende à 5.50 francs par action.

Données du dividende

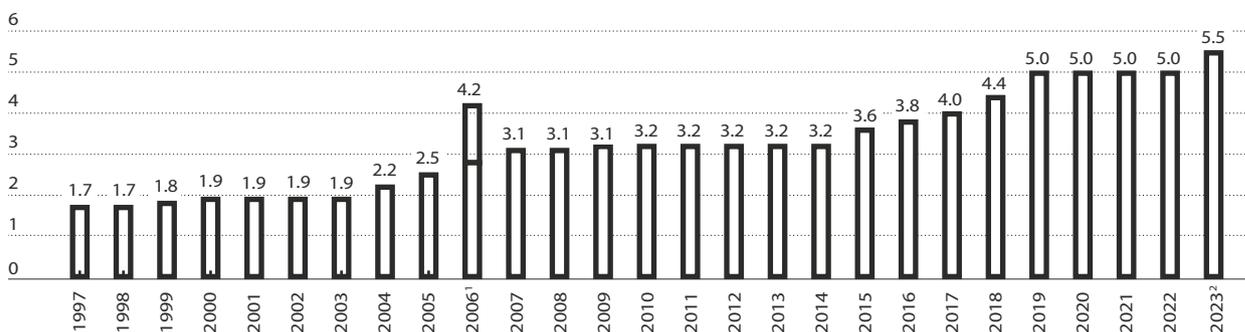
Dividende par action	CHF 5.50 ¹
Date ex-dividende	24.05.2024
Date de versement	28.05.2024

¹ Proposé

Évolution du cours

Après un cours à 100.00 francs au 31 décembre 2022, l'action a fluctué dans une fourchette allant de 91.30 à 106.20 francs durant l'année. Au 31 décembre 2023, le cours était de 95.40 francs. Malgré les très bons résultats opérationnels de Valiant, l'action Valiant a chuté l'an dernier sous l'indice de référence pour la première fois depuis six ans. La performance relative de Valiant reste positive tant sur trois ans que sur cinq ans.

Évolution du dividende

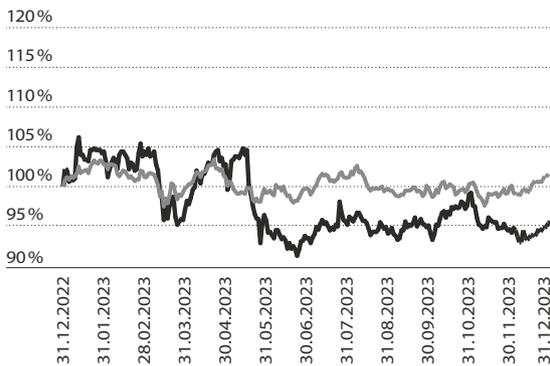


■ Dividende en CHF

¹ En 2006, un dividende extraordinaire de 1.40 franc suisse a été distribué en raison du jubilé.

² Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de 2024.

Valiant par rapport à l'indice de référence

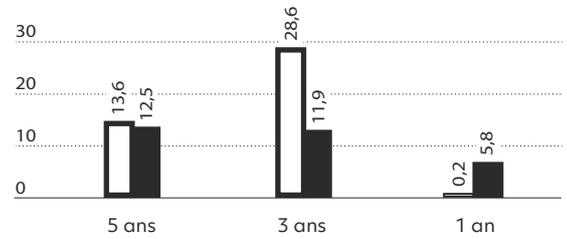


- Action Valiant (hors dividendes et remboursements de capital)
- Indice de référence (hors dividendes et remboursements de capital)

La liquidité quotidienne moyenne des actions Valiant s'élevait à 14 174 titres ou près de 1,4 million de francs en 2023, ce qui correspond à une baisse d'environ 29 % par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique par le niveau comparativement élevé de l'exercice précédent ainsi que par une performance modérée des actions.

Le revenu total (résultat sur le cours, distributions et remboursements de capital) d'un investissement en actions Valiant est présenté dans le graphique suivant. L'indice de référence choisi pour la comparaison est le SIX Banks Total Return, établi par SIX.

Revenu total action Valiant



- Revenu total action Valiant en % (y c. dividendes et remboursements de capital)
- Indice SIX Banks Total Return en %

Source : Bloomberg

Structure de l'actionariat

Sur les quelque 31 000 actionnaires, plus de 97 % sont des personnes privées qui détiennent en tout 47,7 % du capital, tandis que les investisseurs institutionnels détiennent 28,4 % du capital-actions. Les 23,9 % d'actions restantes ne sont pas nominatives.

Évolution de la structure de l'actionariat (part du capital)	Part	Part	Part
	31.12. 2023	31.12. 2022	31.12. 2021
Actionnaires privés	47,7 %	47,7 %	48,5 %
Actionnaires institutionnels	28,4 %	32,1 %	30,6 %
Actions non nominatives	23,9 %	20,2 %	20,9 %

Les actionnaires principaux de Valiant à la date de clôture du bilan étaient UBS Fund Management (Switzerland) AG, Swisscanto Direction de Fonds SA et Credit Suisse Funds AG. Pour plus d'informations, voir le rapport Corporate Governance à la page 113.

Couverture

Fin 2023, l'action Valiant était couverte par cinq courtiers, dont trois sont suisses et deux étrangers. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet : valiant.ch/investisseurs.

Contacts avec les analystes et les investisseurs

Le service Investor Relations a également participé à de nombreuses conférences en 2023. La majorité des réunions avec les investisseurs ont été organisées par le biais de courtiers. Le service Investor Relations organise en outre régulièrement ses propres événements. La plupart des réunions en Suisse se sont tenues en présentiel, et celles avec les investisseurs étrangers, essentiellement en ligne.

Obligations (Covered Bonds)

Au 31 décembre 2023, les obligations suivantes de la Banque Valiant SA sont en circulation :

Obligations en circulation	Taux d'intérêt	Durée	Montant en millions de CHF
Banque Valiant SA	0,125 %	2018/04.2024	500
Banque Valiant SA	2,200 %	2023/07.2024	20
Banque Valiant SA	2,000 %	2023/08.2024	100
Banque Valiant SA	0,000 %	2019/10.2025	190
Banque Valiant SA	0,000 %	2021/01.2026	270
Banque Valiant SA	0,200 %	2019/01.2027	303
Banque Valiant SA	0,375 %	2017/12.2027	250
Banque Valiant SA	1,850 %	2023/05.2028	180
Banque Valiant SA	0,000 %	2019/07.2029	400
Banque Valiant SA	0,100 %	2021/11.2030	215
Banque Valiant SA	0,100 %	2021/05.2031	190
Banque Valiant SA	0,125 %	2019/12.2034	310
Total			2928

L'année dernière, Valiant a émis des obligations sécurisées (Covered Bonds) supplémentaires pour un montant de 300 millions de francs. Valiant poursuit ainsi avec succès sa stratégie de refinancement par le biais des obligations sécurisées. Grâce à l'excellente notation AAA, nous avons de nouveau pu nous refinancer aux mêmes conditions que des banques garanties par l'État. Depuis le lancement du programme Covered Bond en 2017, plusieurs tranches ont pu être placées, dont 12 étaient encore en circulation à la fin de l'année

2023 pour un montant nominal de 2,9 milliards de francs. Valiant n'a actuellement aucune obligation non sécurisée en circulation.

Des informations actuelles sur les emprunts et les notations sont publiées sur la page Internet « Investor Relations » valiant.ch/emprunts.

Indices

L'action Valiant figure dans les indices suivants.

Indices	Ticker
ADASINA SOCIAL JUSTICE	JUSTICE
Bloomberg Developed Markets Large, Mid & Small Cap Price Return Index	DMLS
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDER
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax Index	ACDEUNAU
FTSE Developed Europe All Cap Net Tax Total Return	ACDEUN
FTSE Developed ex US All Cap Net Tax (US RIC) Index	ACDXUSR
Morningstar Global All Cap Target Market Exposure Screened Select	MSGATMEU
Morningstar Global All Cap Target Market Exposure Screened Select NR DKK	MSGATMED
MSCI EAFE IMI Value Net Total Return USD Index	M1EA0007
MSCI Europe ex EMU IMI Index	MXEUMIM
MSCI Europe ex EMU SMID Cap Index	MXEUMSM
MSCI Europe ex Germany IMI Index	MXEUDIM
MSCI Europe ex Germany SMID Cap Index	MXEUDSM
MSCI Europe ex UK IMI Index	MXEUGIM
MSCI Europe ex UK Small Cap	NG106244
MSCI Europe ex UK SMID Cap Index	MXEUGSM
MSCI Europe IMI Index LOCAL	MXERIM
MSCI Europe Small Value Net Return EUR Index	M7EU0005
MSCI STICHTING TIMEOS WORLD IMI Price Return USD Index	MXCXSTG
MSCI Switzerland IMI Index	MXCHIM
MSCI Switzerland SMID Cap Index	MXCHSM
MSCI World ex Israel Small Cap USD Index	MXWOX005
MSCI World ex USA IMI (VRS Taxes) Net Return USD Index	NU137534
Solactive Europe Total Market 675 Index (PR)	SOLEUTMP
Solactive Gerd Kommer Multifactor Equity Index NTR	SOLGERD
Solactive ISS ESG Screened Europe Small Cap Index NTR	SESGEUSN
Solactive ISS ESG Screened Paris Aligned Developed Markets Small Cap Index NTR	SSPABDSN
SPI ESG	SPIT
SPI ex SLI PRICE RETURN	SXSLIX
SPI EXTRA	SPIEXX
SPI	SPI
Swiss All Share Index	SSIP
SBCS 100 Index	SBC100
ZKB Swiss Small Cap Index	ZKBSSCI

Notations de crédit

La Banque Valiant SA a reçu des notations des établissements suivants qui confirment la bonne qualité des débiteurs.

Agence/banque	Notation	Date
Notation de dépôts Moody's	A1/Prime-1	12.09.2023
Banque cantonale de Zurich	A	01.02.2024

Moody's

La Banque Valiant SA est notée depuis 2001 par cette agence de notation, qui opère au niveau mondial. Moody's a confirmé, pour la dernière fois le 12 septembre 2023, la notation relative aux fonds de la clientèle à court et moyen termes de « A1/P-1 » avec une perspective « stable », ainsi que de « a3 » pour le Baseline Credit Assessment (BCA).

Banque cantonale de Zurich (ZKB)

La Banque Valiant SA dispose d'une notation de la ZKB depuis 2012. La notation « A » n'a pas changé pendant l'exercice sous revue. Elle a été confirmée pour la dernière fois le 1^{er} février 2024.

Informations supplémentaires

Notre page Internet valiant.ch/resultats fournit de plus amples informations sur nos résultats, rapports et chiffres-clés.

Agenda 2024

Publication du boucllement intermédiaire au 31 mars	03.05.2024
Assemblée générale	22.05.2024
Publication de la stratégie future	13.06.2024
Publication du boucllement intermédiaire au 30 juin	25.07.2024
Publication du boucllement intermédiaire au 30 septembre	07.11.2024

rapport de durabilité 2023



Rapport de durabilité

- 37** Avant-propos
- 38** Nos priorités en un coup d'œil
- 39** À propos de nous
- 42** Notre conception de la durabilité
- 51** Valiant et les objectifs pour un développement durable
- 53** Modèle d'affaires responsable
- 55** Corporate Governance
- 56** Gestion d'entreprise responsable
- 68** Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes
- 75** Durabilité des produits et services
- 85** Engagement et promotion du personnel
- 101** Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société

Avant-propos

Chère lectrice,
cher lecteur

La durabilité s'est désormais établie dans tous les secteurs de l'économie et influence de plus en plus les processus commerciaux des différents participants du marché. Par exemple, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, tous les acteurs économiques sont invités à penser autrement et à prendre des mesures concrètes. Celles-ci doivent, d'une part, produire des effets concrets et, d'autre part, être conçues de manière à être transparentes et quantifiables. Cela s'applique aussi à Valiant.

Au cours de l'exercice sous revue, nous nous sommes concentrés sur l'intégration de critères de durabilité dans le conseil en placement et en financement.

« Avec nos mesures de développement durable, nous tenons à avoir un impact concret. À cette fin, nous avons formé près de 800 collaboratrices et collaborateurs de manière ciblée au cours de l'année sous revue. »

Depuis le début de l'année 2024, nous abordons divers aspects de la durabilité lors de nos entretiens-conseil avec nos clientes et clients. En matière de financement de la propriété du logement, l'efficacité énergétique et, ce faisant, le maintien de la valeur à long terme des biens immobiliers est au centre des préoccupations. Lors du conseil en placement, nous demandons à nos clientes et clients dans quelle mesure ils souhaitent que les

critères ESG (environnement, social et gouvernance) soient pris en compte dans leurs placements et leur présentons une offre appropriée. Afin de pouvoir offrir un conseil de qualité dans ce domaine également, nous avons formé nos conseillères et conseillers à la clientèle de manière ciblée au cours de l'année sous revue.

Nous avons aussi fortement investi dans l'amélioration de la transparence, par exemple avec le présent rapport de durabilité établi conformément aux exigences de la norme de reporting GRI S 2021, reconnue internationalement, et aux nouvelles exigences réglementaires du contre-projet à l'initiative Entreprises responsables (IER). Dans le cadre du nouveau rapport non financier, nous avons également considérablement amélioré la transparence sur les questions environnementales et sociales, les employé-e-s, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. De plus, nous soumettons pour la première fois le rapport de durabilité à l'assemblée générale.

Mais les efforts de Valiant en matière de durabilité vont encore plus loin ; ils se manifestent sous différentes formes et concernent un grand nombre de sujets pertinents. Le présent rapport de durabilité vous fournit une vue d'ensemble de nos activités et de nos avancées dans le domaine de la durabilité.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.



Markus Gygax
Président du
conseil d'administration



Ewald Burgener
CEO

Nos priorités en un coup d'œil



Intégration des préférences en matière de durabilité dans les activités de placement et de gestion de fortune

Lors du conseil en placement et de la gestion de fortune, les clientes et clients de Valiant peuvent définir dans quelle mesure ils souhaitent que les critères ESG soient pris en compte dans leurs placements. Ces critères englobent les trois piliers constitués par les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nos conseillères et conseillers adaptent l'offre de produits et services en fonction des préférences ESG respectives de la clientèle. Afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions sur la durabilité et offrir des conseils compétents, nous avons formé nos collaboratrices et collaborateurs de manière ciblée.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 77 à 81.



L'efficacité énergétique est au cœur du financement immobilier

Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de la propriété du logement, nous discutons avec notre clientèle notamment des questions de maintien de la valeur à long terme, d'efficacité énergétique et de besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers. Nous avons formé nos conseillères et conseillers à la clientèle de manière ciblée sur ces thèmes. Nous informons en outre nos clientes et clients sur les mesures d'encouragement disponibles pour la rénovation des bâtiments et les aiguillons si nécessaire vers des services spécialisés indépendants pour un conseil spécifique.

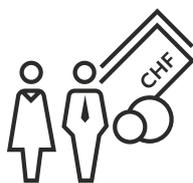
→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 81.



Critères d'exclusion pour les financements

Valiant dispose de critères d'exclusion dans les opérations de financement. Elle évalue les financements de projets pour la clientèle entreprises à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Les opérations qui ne satisfont pas à nos normes sont refusées.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter à la page 75.



Égalité salariale entre les femmes et les hommes

Valiant contrôle régulièrement l'égalité salariale avec l'instrument développé à cet effet par la Confédération. Valiant respecte l'égalité salariale dans le cadre du seuil de tolérance donné de 5 %. Des mesures sont prises si nécessaire.

→ Pour tout complément d'information, veuillez vous reporter aux pages 97 et 148.

À propos de nous

Valiant

Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, Spar + Leihkasse à Berne, Gewerbekasse à Berne et BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à l'année 1824. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises d'autres banques tierces sont regroupées au sein de Valiant Holding SA. Valiant Holding SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège se situe à Lucerne. Elle participe à toutes sortes d'entreprises, notamment dans les secteurs bancaire, financier et des services. Elle participe également à des actions communes et acquiert, vend et grève des biens immobiliers. Contrairement à sa société affiliée, la Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

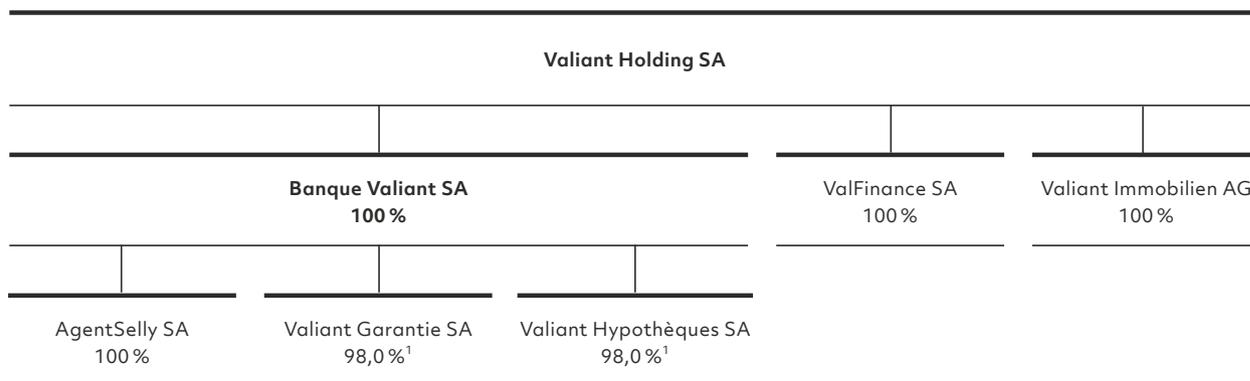
Le groupe Valiant (Valiant) se compose de Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que d'AgentSelly SA, Valiant Garantie SA et Valiant

Hypothèques SA (toutes trois filiales de Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaboratrices et collaborateurs fixes. Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant, qui gère les activités bancaires opérationnelles. Elle est exclusivement implantée en Suisse et propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant est établie au niveau local dans les quinze cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich. Elle est également présente dans toute la Suisse grâce à des prestations numériques innovantes.

D'autres informations sur les filiales de Valiant Holding SA, et notamment sur la Banque Valiant SA, sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés à la page 202.

Structure du groupe



¹ 2 % sont détenus par les membres externes du conseil d'administration

Notre marque

Valiant signifie courageux, puissant et fort. Nous voulons nous affirmer sur le marché, en tant que prestataire financier, avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour. Pour ce faire, nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que toutes nos activités et mesures s'orientent systématiquement sur notre vision, à savoir simplifier le plus possible la vie financière de la clientèle privée et des PME de Suisse. Les principes de notre charte servent de cadre et d'orientation.

Notre charte

Partenariat et respect

Valiant pratique une culture ouverte fondée sur des valeurs, sur le plan interne comme externe. Valiant entretient une relation basée sur le respect et la coopération avec sa clientèle, ses partenaires et ses collaboratrices et collaborateurs.

Simplifier la vie financière

Valiant répond aux besoins financiers des particuliers et des PME. Elle facilite la vie financière de sa clientèle grâce à un conseil complet et à des solutions dans le domaine du financement, des placements, de la prévoyance, des paiements et de l'épargne, ainsi que grâce à d'autres prestations dans le secteur financier.

Les questions financières sont compliquées et désagréables pour de nombreux particuliers et PME. Valiant résout les problèmes financiers plus simplement et plus clairement que sa concurrence. Valiant garantit ainsi à sa clientèle une gestion confortable et sereine des finances.

Modèle d'affaires simple

Valiant s'assure la confiance des actionnaires par une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme.

Profil de risque équilibré

Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance.

Promotion du personnel

Des collaboratrices et collaborateurs engagés représentent le fondement de la réussite de notre entreprise. Valiant attache une grande importance à l'encouragement et au développement des compétences de son personnel.

Partenaires solides

Valiant collabore avec des partenaires solides afin de pouvoir mobiliser entièrement ses ressources en faveur de sa clientèle.

Notre modèle d'affaires

Valiant est synonyme de simplicité sur le marché financier suisse. Ses atouts et son ADN sont au cœur des fonctions clés d'une banque de détail : Valiant reçoit des fonds, les gère soigneusement et les met à disposition sous forme de financements. Valiant propose à sa clientèle des produits et des services facilement compréhensibles dans les domaines du financement, de l'investissement, de la prévoyance, des paiements et de l'épargne. Pour ce faire, Valiant s'appuie sur ses atouts et sa culture éprouvée et se concentre sur quatre segments de clientèle : clientèle privée, clientèle privée fortunée, indépendant·e·s et petites entreprises, et entreprises de taille moyenne.

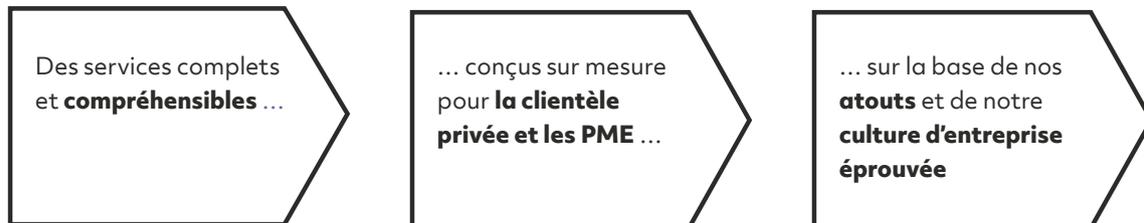
Avec sa stratégie 2020–2024, Valiant poursuit sur la voie du succès et souhaite développer sa position dans le secteur financier suisse. La stratégie s'inscrit sous le signe de la simplicité et d'une expansion géographique accélérée, que ce soit avec

l'ouverture de succursales, des conseillères et conseillers à la clientèle supplémentaires ou des prestations élargies. La stratégie 2020–2024 s'articule autour de six axes stratégiques.

1. Développer notre offre de produits et de services
2. Combiner les canaux personnels et numériques
3. Croître de manière organique et, si possible, inorganique
4. Encourager et former le personnel
5. Simplifier les processus
6. Mettre en œuvre le programme d'amélioration de la rentabilité

D'autres informations sur la stratégie, les six axes stratégiques, les objectifs respectifs ainsi que les mesures mises en œuvre figurent dans le rapport annuel à partir de la page 13.

Modèle d'affaires



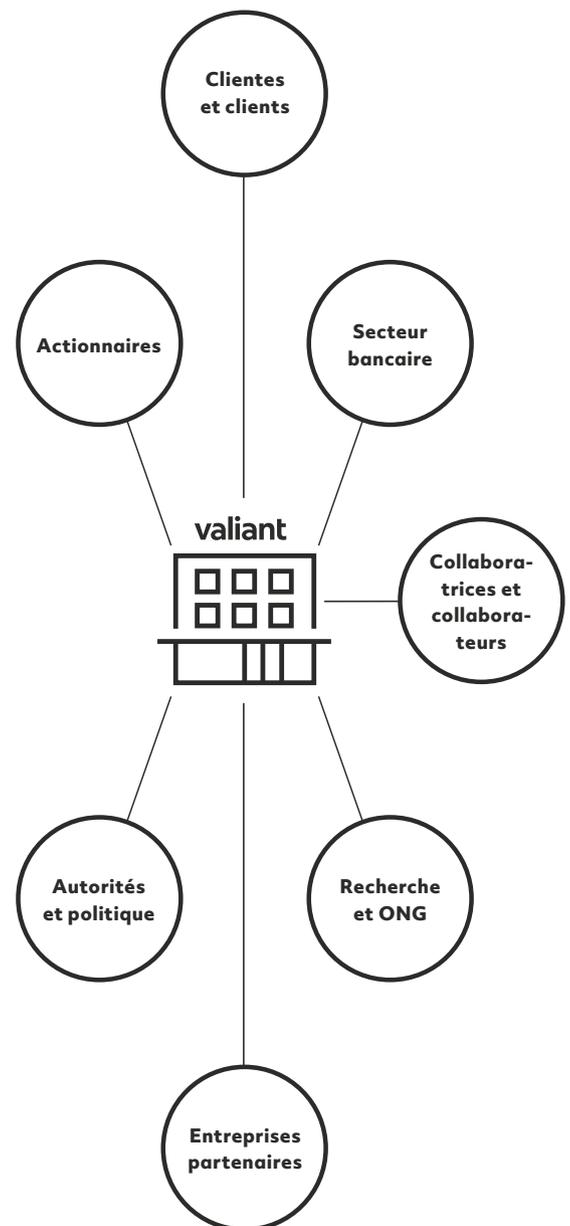
Notre conception de la durabilité

Analyse des parties prenantes

Afin de donner la priorité à nos thématiques clés en matière de durabilité, nous avons cherché l'échange de vues avec des représentantes et représentants choisis de nos parties prenantes, auxquels il est fait référence dans ce rapport. À ce sujet, nous avons entamé le dialogue avec la représentation des parties prenantes suivantes :

- **Clientes et clients** : beaucoup d'entre eux attendent de Valiant des produits et services financiers axés sur la durabilité, une communication transparente sur les pratiques durables et un impact positif sur la communauté et l'environnement. Afin d'atteindre une satisfaction élevée et un lien étroit avec la clientèle, la satisfaction de ces attentes est une priorité pour Valiant.
- **Actionnaires** : ce groupe de parties prenantes s'intéresse de plus en plus aux opportunités d'investissement durable, aux informations transparentes sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à la stabilité financière à long terme. La satisfaction de ces besoins a une incidence positive sur l'environnement, la société et l'économie, et favorise un actionariat stable et un rendement durable.
- **Secteur bancaire** : en tant que parties prenantes, les autres banques et établissements financiers s'attendent à ce que Valiant respecte les normes éthiques du secteur, applique des pratiques financières transparentes et contribue à la stabilité du système financier. Pour Valiant, la pertinence du secteur bancaire réside notamment dans la garantie de l'intégrité du secteur financier, la prévention des risques systémiques et la promotion d'un environnement financier stable et digne de confiance.

- **Autorités et politique** : cette partie prenante tient à ce que Valiant applique des pratiques financières durables, respecte les normes éthiques et contribue à la réalisation d'objectifs environnementaux et sociaux. Pour ce faire, les autorités et responsables politiques adoptent des dispositions et des prescriptions que Valiant s'engage à respecter.



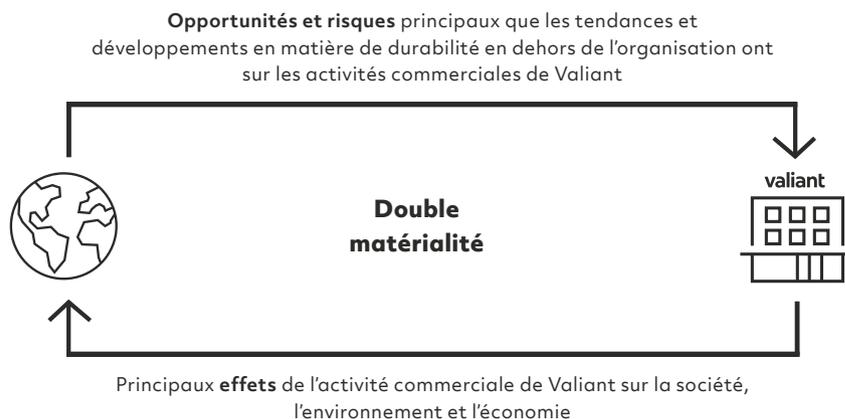
- **Collaboratrices et collaborateurs :** le personnel accorde une grande importance à une culture d'entreprise durable, des conditions de travail équitables et flexibles, la participation et un travail porteur de sens. Valiant s'engage fermement à répondre aux demandes de ses collaboratrices et collaborateurs et à garantir une grande satisfaction au travail.
- **Recherche et ONG :** les instituts de recherche et les ONG attendent de Valiant une orientation claire vers les investissements durables, le soutien aux projets environnementaux et les initiatives sociales. Les enseignements tirés de la recherche et des demandes des ONG aident Valiant à évaluer et développer ses efforts en matière de durabilité, et à contribuer au développement durable.
- **Entreprises partenaires :** dans le contexte de la durabilité, les partenaires commerciaux de Valiant exigent de plus en plus des pratiques commerciales durables, des chaînes d'approvisionnement responsables et la poursuite commune d'objectifs environnementaux et sociaux dans le cadre de la collaboration. Pour atteindre ces objectifs et promouvoir des relations d'affaires durables, Valiant attache une grande importance à une collaboration transparente et ouverte d'égal à égal.

En 2017, nous avons pour la première fois abordé activement nos groupes de parties prenantes afin de déterminer la matérialité dans le cadre d'un processus structuré, et leur avons demandé une évaluation des thématiques clés en matière de durabilité de Valiant. En plus de l'évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration, les résultats ont été repris dans l'analyse de pertinence. Outre la pertinence, l'impact des différentes thématiques sur l'économie, la société et l'environnement a été discuté et évalué dans le cadre de l'analyse de pertinence. Cette évaluation a été réalisée au cours d'un atelier avec le comité de direction qui a été animé par des spécialistes externes en matière de durabilité.

En 2021, dans le cadre de l'ancrage stratégique de la gestion de la durabilité et d'un nouveau dialogue avec nos parties prenantes, nous avons entièrement remanié et redéfini l'analyse de pertinence (rapport sur la responsabilité d'entreprise 2022, page 42). L'analyse de pertinence fournit des informations sur l'impact et les effets de nos activités sur notre environnement. Il en résulte une compréhension améliorée et plus précise des questions présentant un intérêt primordial pour nos parties prenantes ainsi que pour l'économie, la société et l'environnement dans son ensemble. Les résultats consolidés nous fournissent par ailleurs de précieux renseignements sur la façon dont nous gérons et établissons les priorités des diverses mesures et activités liées à la durabilité.

Double matérialité

L'analyse de pertinence réalisée en 2021 constitue la base de la double matérialité requise conformément aux exigences réglementaires du contre-projet à l'initiative Entreprises responsables (IER) pour l'exercice 2023. Celle-ci exige des entreprises, d'une part, qu'elles démontrent les effets significatifs de leurs activités sur la société, l'environnement et l'économie. D'autre part, les entreprises doivent présenter les opportunités et risques principaux que les tendances et développements en matière de durabilité en dehors de l'organisation ont sur les activités commerciales.



Lors de deux ateliers externes, Valiant a mis à jour les principales répercussions et les a préparées et évaluées conformément aux exigences de la norme de reporting GRI S 2021 internationalement reconnue et du contre-projet à l'IER. Outre les répercussions, les opportunités et risques principaux ont également été identifiés et évalués dans le cadre d'un atelier externe. Les analyses de pertinence réalisées ont donné lieu à une compréhension améliorée et plus précise des questions présentant un intérêt principal pour les parties prenantes de Valiant ainsi que pour l'économie, la société et l'environnement dans son ensemble. Ces questions ont le plus d'impact sur l'activité commerciale de Valiant. Les résultats consolidés montrent en outre une priorisation des répercussions ainsi que des opportunités et des risques sur lesquels Valiant se base dans la gestion de ses activités liées à la durabilité.

Priorisation des impacts, risques et opportunités

Les principaux effets, opportunités et risques, ainsi que leur traitement et les approches de gestion correspondantes constituent la base du présent rapport de durabilité ainsi que de l'élaboration et du développement des contenus relatifs aux objectifs, aux chiffres-clés et aux mesures et leur efficacité. Le rapport suit la logique selon laquelle les mesures mises en œuvre depuis maintenant longtemps, qui ont fait leurs preuves et sont donc institutionnalisées, sont expliquées sous les approches de gestion. De plus, les mesures partiellement mises en œuvre sont expliquées dans le chapitre

« Mesures mises en œuvre » ou « Mesures prévues », selon l'état d'avancement de la mise en œuvre. La structure des chapitres pour les différentes thématiques clés peut ainsi varier légèrement en fonction du stade de développement et d'établissement des mesures, des éventuels indicateurs mesurés jusqu'à présent et des objectifs existants.

S'appuyant sur cette base, Valiant développe en permanence sa stratégie de durabilité et renforce son engagement en faveur d'actions respectueuses de l'environnement et de la responsabilité sociale.

Thématiques clés

En novembre 2020, les électeurs suisses ont voté sur l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement ». Malgré une faible majorité du peuple, l'initiative a été refusée par la majorité des cantons. Les dispositions d'exécution relatives aux nouvelles obligations de diligence des entreprises ont ensuite été mises en consultation sous la forme d'un contre-projet indirect à l'initiative populaire. En décembre 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation et a mis en vigueur les nouvelles dispositions du Code des obligations ainsi que l'ordonnance d'exécution au 1^{er} janvier 2022. Le rapport non financier du contre-projet à l'IER se fonde sur les cinq aspects suivants et exige des informations plus détaillées sur ces thèmes spécifiques :

Aspect environnemental : cet aspect traite de l'environnement naturel de l'homme. Il couvre les thèmes des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique, de la consommation d'eau, de la biodiversité, de l'utilisation des terres et des ressources, de la santé humaine et de l'énergie.

Aspect social : cet aspect porte sur les explications concernant le dialogue social et la communication avec les différents groupes de parties prenantes ainsi que les mesures prises pour protéger ces parties prenantes.

Aspect relatif aux employé·e·s : cet aspect met l'accent sur les conditions de travail, le droit à l'information et à la consultation, les droits des syndicats, la sécurité et la santé au travail ainsi que l'égalité entre les collaboratrices et collaborateurs.

Lutte contre la corruption : tous les efforts visant à lutter contre les actes relevant du droit pénal suisse de la corruption relèvent de la corruption. Il s'agit notamment de l'octroi d'avantages ainsi que de la corruption active et passive de particuliers ainsi que des agents publics suisses ou étrangers.

Respect des droits de l'homme : l'aspect concernant le respect des droits de l'homme comprend la garantie de tous les droits moraux à la liberté et à l'autonomie qui reviennent à tous les êtres humains en raison de leur existence. Cet aspect s'inspire des dispositions internationales contraignantes pour la Suisse en matière de droits de l'homme :

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Convention relative aux droits des personnes handicapées
- Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)

Les thématiques clés se basent à la fois sur ces cinq aspects du contre-projet de l'IER et sur les thèmes de la norme de reporting GRI S 2021. Le tableau aux pages 47–49 donne une vue d'ensemble des thématiques clés de Valiant, les décrit et présente les aspects et les indicateurs GRI qui leur sont attribués.

Présentation des thématiques clés en matière de durabilité

Thématiques clés	Breve description et contenus primaires	Indicateurs GRI
Divulgations générales selon GRI		
Modèle d'affaires responsable	<ul style="list-style-type: none"> – Domaines d'activité – Catégories de clientèle – Focalisation géographique 	
Corporate Governance	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion régulière des affaires – Rôles contraignants, responsabilités claires et fonctions efficaces de contrôle et de surveillance entre le comité de direction et le conseil d'administration – Principes et systèmes de rémunération 	– GRI 2-9 à 2-21 : gestion d'entreprise
Gestion d'entreprise responsable		
Stabilité et rentabilité ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Rôle en tant que catalyseur dans le système économique – Solvabilité – Base de capital stable et structure de capital solide – Résultats financiers sains – Bonne position de liquidité et de financement – Qualité de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 201 : performance économique – 201-1 Valeur économique générée et distribuée directement
Politique durable en matière de risque et de crédit ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion efficace des risques – Prêts stables – Sécurité de l'environnement système et de l'infrastructure informatique – Prise en compte des aspects sociaux et écologiques dans le système de gestion des risques – Gestion des partenaires commerciaux et des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 206 : pratiques anticoncurrentielles – GRI 206-1 Procédure judiciaire pour pratiques anticoncurrentielles et formation de cartels et de monopoles
Conformité socio-économique ²	<ul style="list-style-type: none"> – Lutte contre la corruption – Respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence – Sensibilisation au harcèlement, à la discrimination et au mobbing 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 205 : anti-corruption – 205-1 Vérification des rapports afin d'identifier les risques de corruption – 205-2 Communication et formation sur les directives et procédures en matière de lutte contre la corruption – 205-3 Cas confirmés de corruption et mesures prises
Impacts économiques indirects ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Bien commun et prospérité économique dans les structures locales – Impacts économiques indirects tels que les impôts, les achats locaux, – Création de postes de travail et de formation, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 202 : présence sur le marché – GRI 202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale – GRI 203 : impacts économiques indirects 2016 – GRI 203-2 Impacts économiques indirects importants
Vie sociale locale ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Parrainage ou engagement caritatif – Effets sociaux positifs au-delà des activités commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 204 : pratiques d'achat – GRI 204-1 Part des dépenses pour les fournisseurs locaux
Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes		
Transparence et intelligibilité des produits et services ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Informations transparentes sur les risques et opportunités des produits et services – Prévention du greenwashing – Conseil indépendant et neutre 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 417 : commercialisation et étiquetage – GRI 417-1 Exigences relatives aux informations sur les produits et services et à l'étiquetage – GRI 417-2 Infractions liées aux informations sur les produits et les services et à l'étiquetage – GRI 417-3 Infractions liées à la commercialisation et à l'étiquetage
Relations clientèle ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Bonne relation de confiance à long terme avec la clientèle – Expérience client – Qualité des conseils 	
Protection des données, sphère privée et cybersécurité ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Confidentialité et respect de la sphère privée – Protection des données clientèle et bancaires – Sensibilisation et formation du personnel et de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 418 : confidentialité des données de la clientèle 2016 – GRI 418-1 Plaintes justifiées concernant la violation de la protection des données de la clientèle et la perte des données de la clientèle
Durabilité des produits et services		
Durabilité des financements ^{3,4}	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des consommateurs et des investisseurs – Qualité des produits et services – Promotion d'un développement durable des produits et services – Impacts de l'offre de produits et services sur la société et l'environnement 	
Durabilité des placements ^{3,4}	<ul style="list-style-type: none"> – Protection des consommateurs et des investisseurs – Qualité des produits et services – Promotion d'un développement durable des produits et services – Impacts de l'offre de produits et services 	
Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits ³	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion d'un développement durable des produits et services – Impacts de l'offre de produits et services sur la société et l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 305 : émissions – GRI 305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3) – GRI 305-4 Intensité des émissions de gaz à effet de serre – GRI 305-5 Diminution des émissions de gaz à effet de serre

Thématiques clés	Breve description et contenus primaires	Indicateurs GRI
Engagement et promotion du personnel		
Modèles de travail ⁵	<ul style="list-style-type: none"> – Modèles de temps de travail – Conciliation du travail et des loisirs – Caisse de pension 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 401 : emploi – GRI 401–1 Recrutement et rotation du personnel – GRI 401–2 Prestations pour les employé·e·s à temps plein qui ne sont pas accordées aux travailleurs/euses temporaires ou aux employé·e·s à temps partiel – GRI 401–3 Congé parental
Santé physique et mentale ⁵	<ul style="list-style-type: none"> – Santé physique et mentale – Gestion de la santé – Protection de la santé – Sensibilisation et formation du personnel – Ambiance de travail – Conseil social 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 403 : santé et sécurité au travail – GRI 403–7 Prévention et atténuation des effets sur la sécurité et la santé au travail directement liés aux relations d'affaires – GRI 403–9 Blessures liées à l'activité professionnelle – GRI 403–10 Maladies professionnelles
Formation et perfectionnement ⁵	<ul style="list-style-type: none"> – Offre de formation et de perfectionnement (pour une amélioration constante de la qualité vis-à-vis de notre clientèle) – Gestion de la carrière et du parcours professionnel – Employabilité du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 404 : formation et perfectionnement – GRI 404–1 Nombre moyen d'heures de formation et de perfectionnement par an et par employé·e – GRI 404–2 Programmes d'amélioration des compétences des employé·e·s et d'aide transitoire – GRI 404–3 Pourcentage d'employé·e·s recevant une évaluation régulière de leurs performances et de leur développement professionnel
Information et consultation des collaboratrices et collaborateurs ⁵	<ul style="list-style-type: none"> – Culture d'entreprise et de conduite – Possibilités de participation – Communication interne – Processus de prises de décisions et de rétroaction 	
Inclusion et équité parmi le personnel ⁵	<ul style="list-style-type: none"> – Égalité de traitement indépendamment des caractéristiques individuelles – Égalité salariale – Absence de discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 405 : égalité des chances et diversité – GRI 405–1 Diversité au sein des organes de contrôle et parmi le personnel – GRI 405–2 Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes – GRI 406 : non-discrimination 2016 – GRI 406–1 Cas de discrimination et mesures correctives prises
Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société		
Respect des droits de l'homme ⁴	<ul style="list-style-type: none"> – Respect des conventions internationales sur les droits de l'homme – Obligations de diligence et de transparence dans la chaîne d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 413 : communautés locales – GRI 413–1 Établissements de rapports avec la participation des communautés locales, analyses d'impact et programmes de soutien – GRI 413–2 Activités commerciales ayant un impact négatif significatif ou potentiel sur les communautés locales – GRI 411 : droits des peuples autochtones existants, mais il n'est pas réaliste de collecter des indicateurs correspondants
Pratiques d'achat ¹	<ul style="list-style-type: none"> – Obligations de diligence et de transparence dans la chaîne d'approvisionnement – Critères ESG dans la gestion des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 308 : Supplier Environmental Assessment – GRI 308–1 Nouveaux fournisseurs testés selon des critères environnementaux – GRI 308–2 Impact environnemental négatif dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises – GRI 414 : évaluation sociale des fournisseurs 2016 – GRI 414–1 Nouveaux fournisseurs testés selon des critères sociaux – GRI 414–2 Impact social négatif dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises
Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles ³	<ul style="list-style-type: none"> – Sollicitation de ressources naturelles – Impact environnemental de l'écologie d'entreprise au travers de la gestion interne de l'énergie, des déchets ou de l'eau, ainsi que la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> – GRI 305 : émissions – GRI 305–1 Émissions directes de GES (scope 1) – GRI 305–2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2) – GRI 305–3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3) – GRI 305–4 Intensité des émissions de gaz à effet de serre – GRI 305–5 Diminution des émissions de gaz à effet de serre – GRI 305–6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone – GRI 305–7 Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives – GRI 201 : performance économique 2016 – GRI 201–2 Conséquences financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique

Thématiques clés	Brève description et contenus primaires	Indicateurs GRI
Énergie liée aux activités opérationnelles ³	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation de ressources naturelles - Impact environnemental de l'écologie d'entreprise au travers de la gestion interne de l'énergie, des déchets ou de l'eau, ainsi que de la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - GRI 302 : énergie - GRI 302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation - GRI 302-2 Consommation d'énergie en-dehors de l'organisation - GRI 302-3 Intensité énergétique - GRI 302-4 Diminution de la consommation d'énergie

Affectation à un aspect lié à l'IER* : ¹ Aspect social ² Lutte contre la corruption ³ Aspect environnemental ⁴ Respect des droits de l'homme

⁵ Aspect relatif aux employé·e·s

* IER = contre-projet à l'initiative Entreprises responsables

Traitement des principaux impacts, opportunités et risques

La manière dont Valiant gère les principaux impacts, opportunités et risques est répartie en quatre étapes de traitement et est conforme aux normes établies. Pour effectuer cette répartition, Valiant s'est aligné sur des normes établies telles que le Carbon Disclosure Project (CDP). Le CDP en tant qu'organisation internationale à but non lucratif est un système de divulgation reconnu qui permet aux entreprises et aux gouvernements d'évaluer l'impact environnemental et d'identifier les potentiels. Le CDP se concentre sur les thèmes clés du changement climatique, la sécurité de l'eau et la déforestation.

En ce qui concerne les opportunités et les **incidences positives**, les étapes de traitement sont les suivantes :

- **Omission** : aucune mesure n'est prise pour saisir cette opportunité ou pour obtenir un impact positif grâce à cette option.
- **Augmentation** : des mesures sont prévues pour créer des conditions favorables à l'exploitation de cette opportunité ou à l'obtention d'effets positifs.
- **Partage** : l'exploitation des opportunités ou l'impact positif est amplifié par l'implication d'une tierce partie.
- **Réalisation** : des mesures sont prises pour saisir cette opportunité ou pour obtenir un impact positif.

Pour évaluer le traitement des risques et des **incidences négatives**, Valiant a appliqué les étapes de traitement suivantes :

- **Évitement** : le risque et l'impact négatif ne sont pas pris en compte.
- **Acceptation** : aucune mesure n'est mise en œuvre, mais le risque ou l'impact négatif est reconnu et surveillé.
- **Transfert** : les conséquences du risque ou la responsabilité des effets négatifs sont transférées à une tierce partie.
- **Réduction** : des mesures de réduction et de contrôle du risque ou des effets négatifs sont mises en œuvre.

Ces étapes de traitement offrent à Valiant une évaluation complète de sa gestion des principaux impacts, opportunités et risques.

Politique sur la responsabilité d'entreprise

La politique de responsabilité de l'entreprise a été élaborée pour la première fois en 2017 et développée en 2019. Le conseil d'administration a approuvé la nouvelle politique de responsabilité de l'entreprise le 11 février 2020. Elle s'applique de la même manière que la stratégie actuelle de l'entreprise pour la période 2020–2024. À l'aide de quelques formulations percutantes, elle présente les grandes lignes de notre conception de la responsabilité d'entreprise. Elle est conforme à notre code de conduite, lequel précise comment nos collaboratrices et collaborateurs doivent incarner nos valeurs au quotidien. Cette politique présente en outre les modalités selon lesquelles Valiant s'organise en matière de responsabilité d'entreprise et la manière dont les responsabilités sont régies. La gestion de la responsabilité d'entreprise et la définition des objectifs sont du ressort du conseil d'administration, de même que l'approbation de la politique susmentionnée. Au niveau opérationnel, la responsabilité est assumée par le CEO. Afin d'ancrer encore davantage la durabilité dans tous les secteurs d'activité et de faire progresser de manière ciblée les différentes initiatives et les différents projets, un nouveau poste a été créé début 2023. Les thèmes afférents à la responsabilité d'entreprise sont abordés à intervalles réguliers au sein du comité de direction et du conseil d'administration (pour plus d'informations sur le rapport, voir le rapport Corporate Governance à la page 130). La politique en matière de responsabilité de l'entreprise et le code de conduite sont publiés sur le site Internet de Valiant.

Feuille de route ESG 2024

Dans le but d'ancrer de manière stratégique la gestion de la durabilité, Valiant a formulé une ambition en 2021, lors d'un échange intensif avec le comité de direction et le conseil d'administration, sur divers domaines thématiques pour l'horizon 2024. Celle-ci nous guide dans le développement ciblé de chaque thématique de la durabilité. Sur la base de cette ambition, nous avons défini près de 50 mesures différentes et développé des

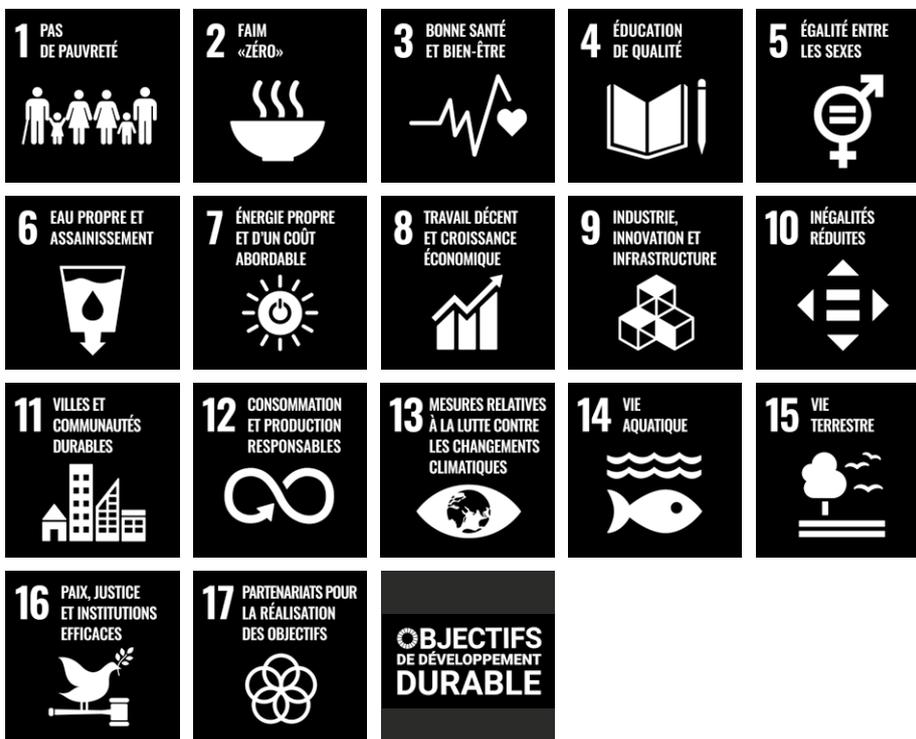
objectifs. Ces mesures couvrent tous les domaines et parties prenantes, et en particulier les produits et services, les ressources humaines, l'environnement ainsi que la gestion des risques. Une grande partie de ces mesures et de ces objectifs sera élaborée et mise en œuvre au cours de la période stratégique en cours jusqu'en 2024. La mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 est ancrée dans les objectifs de l'entreprise au plus haut niveau. Elle est communiquée trimestriellement au conseil d'administration par le comité de direction. La réalisation des objectifs à la fin de l'exercice est présentée dans le rapport de rémunération de l'exercice 2023 à la page 156.

Information transparente

Le présent rapport de durabilité a ainsi été établi en conformité avec la norme de reporting GRI S 2021 internationalement reconnue et les exigences réglementaires du contre-projet à l'initiative Entreprises responsables (IER). Pour nous, le développement de ce type d'information s'inscrit dans un processus continu. Nous invitons donc nos parties prenantes à échanger régulièrement avec nous, afin que nous puissions identifier les attentes concrètes. De plus, nous entendons poursuivre nos activités liées à la responsabilité de l'entreprise en fonction des objectifs et des besoins, et continuer de communiquer sur les efforts que nous déployons ainsi que sur leurs résultats. Ainsi, dans la perspective de l'exercice 2024, nous développerons le contenu du rapport non financier et intégrerons et divulguerons les exigences spécifiques et supplémentaires en matière de reporting climatique conformément aux recommandations internationalement reconnues de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) requises dans le cadre de cette déclaration non financière.

Valiant et les objectifs pour un développement durable

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda 2030 constitue le référentiel de base sur lequel s'appuient tous les efforts déployés au niveau national et international pour relever des défis mondiaux. Il repose essentiellement sur 17 objectifs, appelés Objectifs de développement durable (ODD). Les ODD portent une vision du développement durable qui recouvre des aspects sociaux, économiques et environnementaux, et qui devrait être réalisée à l'horizon 2030. La mise en œuvre des ODD obéit à une approche participative. Autrement dit, elle est de la responsabilité commune des différents États, du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile.



Valiant assume également ses responsabilités à cet égard. D'une part, nous soutenons ces 17 objectifs et, d'autre part, nous prenons diverses mesures pour contribuer à atteindre un grand nombre d'entre eux. Au moyen d'une analyse interne, nous avons identifié en 2019 les objectifs sur lesquels nous pouvons agir concrètement, ceux qui s'appliquent à notre activité ainsi que ceux qui nous permettent d'avoir une incidence positive sur la société et l'environnement. Dans cette optique, nous privilégions tout particulièrement les objectifs ci-après :



ODD 4 : Éducation de qualité

Une solide formation de base ainsi qu'une formation continue du personnel constituent les prérequis d'un site économique performant, et contribuent durablement à la compétitivité de la population sur le marché du travail. À cet effet, nous investissons largement dans la formation continue de notre personnel de tous âges et toutes fonctions, par le biais de mesures liées au poste de travail ou de formations continues internes et externes et de certifications. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons par exemple sensibilisé et formé de manière ciblée environ 800 collaboratrices et collaborateurs à la durabilité et à la finance durable. En plus d'une importante offre de places d'apprentissage, nous collaborons avec des instituts de formation suisses.



ODD 5 : Égalité entre les sexes

Valiant s'engage activement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Afin de promouvoir de manière ciblée les collaboratrices et les femmes cadres, nous avons pris des mesures spécifiques, notamment un programme de mentoring pour les femmes. Le congé de maternité a en outre été augmenté de deux semaines à partir de l'exercice 2023. Valiant garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes. Celle-ci est régulièrement contrôlée et des mesures sont adoptées en vue de la garantir, si besoin est. Valiant prend toujours en considération les candidats les plus appropriés pour un poste, indépendamment de leur sexe.



ODD 8 : Travail décent et croissance économique

Valiant s'engage sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur pour une croissance économique durable et un travail décent. Nous offrons ainsi à notre personnel des conditions de travail modernes, flexibles et donc compatibles avec la vie de famille ainsi que la possibilité de réduire son taux d'occupation à 80 %, quelle que soit la fonction. Valiant a une nouvelle fois adapté ses conditions de travail début 2023. Désormais, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs bénéficient de deux jours de congé supplémentaires par année civile. Notre modèle d'affaires responsable nous permet de proposer une offre complète et compréhensible portant sur toutes les questions financières se posant aux PME et aux indépendants, l'épine dorsale de notre économie.

Modèle d'affaires responsable

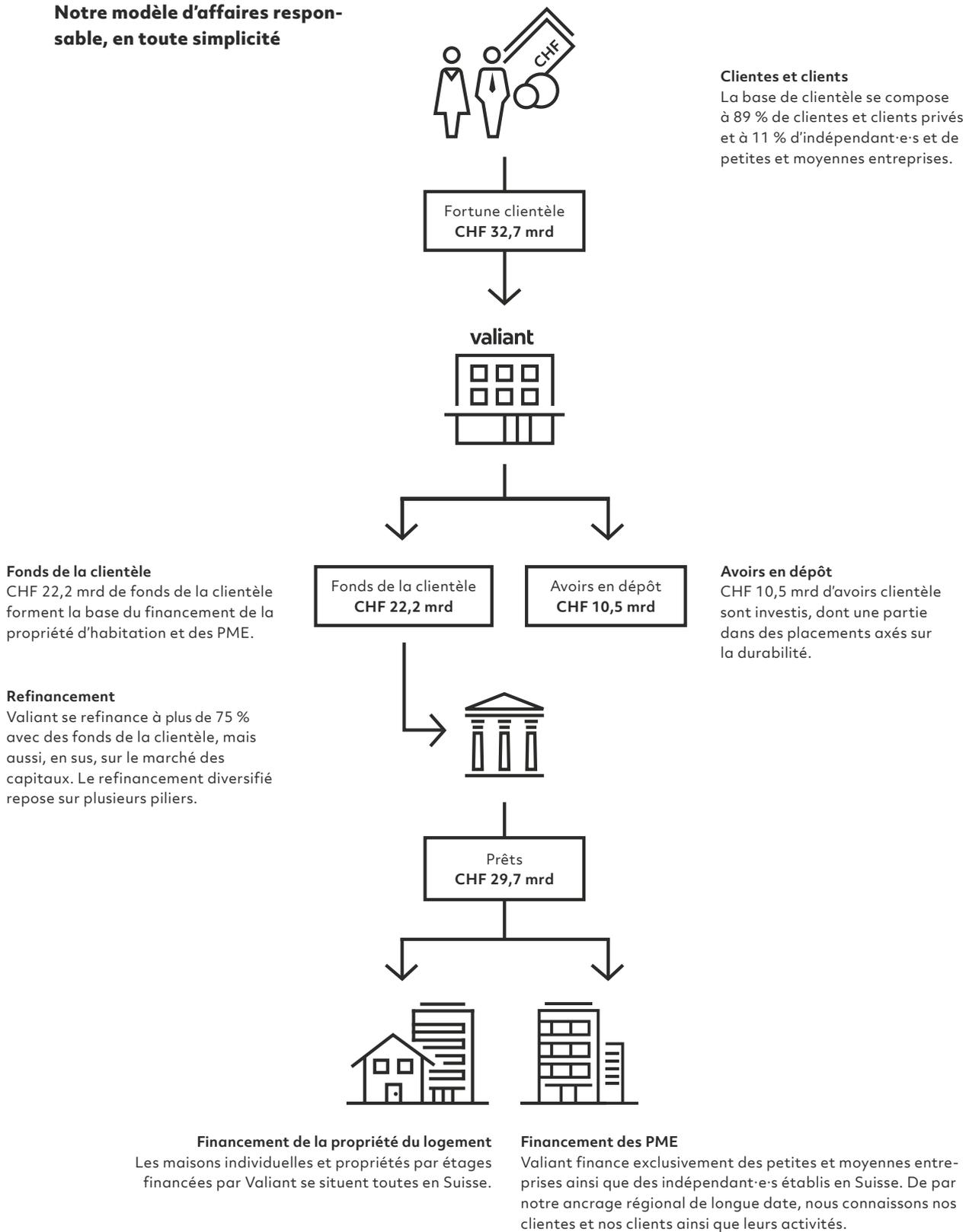
Notre modèle d'affaires est simple, compréhensible et exclusivement axé sur la Suisse. Pour plus d'informations, voir le chapitre Stratégie et objectifs à la page 12. Nous assumons notre rôle de lien important au sein de l'économie suisse et de la société. Nous réduisons les engagements risqués et éthiquement discutables en nous concentrant sur la clientèle privée et les PME en Suisse. Nous intégrons par ailleurs de plus en plus les critères de durabilité dans le conseil en placement et la gestion de fortune (pour plus d'informations, voir la page 77).

Nous avons la conviction, à travers notre modèle d'affaires simple et responsable, de contribuer activement au développement économique, culturel et social de la Suisse, ce dont profite l'ensemble de la population. L'accent est ici mis sur nos tâches essentielles : recevoir de l'argent, le gérer soigneusement et le prêter. Nous bouclons ainsi le circuit monétaire au niveau national.

Répercussions environnementales du cœur de métier

Le modèle d'affaires responsable a toujours été fortement ancré au sein de Valiant. De nombreuses relations clientèle de longue date s'appuient sur notre histoire, marquée par la fusion de nombreuses banques régionales. Nous connaissons notre clientèle et celle-ci nous connaît. Notre modèle d'affaires simple et responsable s'articule autour d'une zone d'activité à la délimitation géographique claire au sein des frontières nationales, de notre positionnement de prestataire financier pour la clientèle privée et les PME et de la proximité avec la clientèle. Les fonds et l'épargne que notre clientèle nous confie servent à la fois à financer la propriété du logement par des hypothèques ainsi que les petites et moyennes entreprises. De plus, les prêts accordés sont répartis sur de nombreux montants petits et moyens. Les entreprises et les biens immobiliers financés se trouvent uniquement en Suisse et sont bien connus de nous du fait de notre ancrage régional et de notre proximité avec la clientèle. Les quatre segments

de clientèle bien définis excluent ipso facto pour Valiant les engagements de grande envergure assortis de risques correspondants (pour plus d'informations sur les segments de clientèle, voir les pages 18 à 19). Cette orientation permet une protection fondamentale des valeurs patrimoniales que nous confie notre clientèle. Valiant ne finance aucun projet à l'origine de violations des droits de l'homme, de travaux forcés ou du travail d'enfants, ou qui pourrait entraîner de telles conséquences (pour plus d'informations sur les critères d'exclusion dans les opérations de financement, voir la page 75). Notre portefeuille de crédits actuel reflète la composition des branches économiques des PME en Suisse. Il est dès lors largement diversifié et ne comporte aucun gros risque.

Notre modèle d'affaires responsable, en toute simplicité**Cientes et clients**

La base de clientèle se compose à 89 % de clientes et clients privés et à 11 % d'indépendant·e·s et de petites et moyennes entreprises.

Fonds de la clientèle

CHF 22,2 mrd de fonds de la clientèle forment la base du financement de la propriété d'habitation et des PME.

Refinancement

Valiant se finance à plus de 75 % avec des fonds de la clientèle, mais aussi, en sus, sur le marché des capitaux. Le refinancement diversifié repose sur plusieurs piliers.

Avoirs en dépôt

CHF 10,5 mrd d'avoirs clientèle sont investis, dont une partie dans des placements axés sur la durabilité.



Valiant exerce ses activités exclusivement en Suisse. Cette focalisation sur la Suisse favorise le modèle d'affaires simple et responsable de Valiant.

Corporate Governance

Valiant assure des mécanismes efficaces de contrôle et de surveillance dans l'ensemble de l'organisation, et en particulier entre le conseil d'administration et le comité de direction. Les organes de direction supérieurs ont une composition équilibrée et leurs membres disposent d'une grande expertise individuelle.

Ancrage de l'objectif de durabilité au plus haut niveau

La durabilité est ancrée dans les objectifs d'entreprise au niveau supérieur de la hiérarchie. Le conseil d'administration détermine chaque année les objectifs de l'entreprise à la demande du comité de nomination et de rémunération, qui englobent, comme les deux années précédentes, la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 avec ses quelque 50 objectifs et mesures (pour plus d'information sur la feuille de route ESG 2024, voir la page 50). La réalisation des objectifs et donc la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 sont mesurées et évaluées chaque trimestre et font l'objet d'un rapport au conseil d'administration. La réalisation des objectifs à la fin de l'année a une influence sur la rémunération variable du comité de direction. Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs ainsi que les objectifs du comité de direction depuis 2017, dans le rapport relatif aux rémunérations.

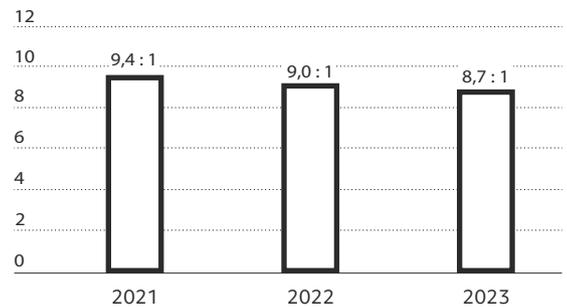
Corporate Governance

Une bonne gouvernance d'entreprise va bien entendu de soi pour Valiant qui garantit une gestion d'entreprise responsable, transparente et axée sur le succès à long terme. Dans le rapport Corporate Governance, préparé conformément à la Directives de la SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance, les principes et mécanismes correspondants sont publiés de manière transparente à partir de la page 109. Ceux-ci sont fondés sur le « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance », et sont révisés si nécessaire et, le cas échéant, adaptés par le comité de direction et le conseil d'administration.

Politique simple en matière de rémunération

Valiant dispose d'une politique simple en matière de rémunération ainsi qu'un système de rémunération compréhensible et transparent. Les éléments clés et principes fondamentaux de la politique de rémunération, les compétences en matière de fixation de la rémunération et les éléments de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction sont expliqués en détail dans le rapport relatif aux rémunérations à partir de la page 145. Cette politique de rémunération responsable se reflète par exemple dans le fait que Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ, et dans le rapport entre le salaire maximal et le salaire médian, stable et modéré depuis des années.

Rapport entre les salaires les plus élevés et les salaires médians



Base = rémunération fixe (salaire de décembre) plus rémunération variable pour l'exercice écoulé. Le salaire médian se compose de l'ensemble des rémunérations de tout le personnel fixe et est extrapolé à des taux d'occupation de 100 %, en excluant les départs en cours d'année.

Gestion d'entreprise responsable

Une gestion d'entreprise responsable constitue la base pour prendre en compte non seulement les aspects économiques, mais également les aspects sociaux et environnementaux de la façon la plus équilibrée possible. Stabilité, rentabilité et politique de crédit et de risque durable ainsi que conformité socio-économique sont chez Valiant les trois piliers d'une gestion d'entreprise responsable.

Stabilité et rentabilité

Approches de gestion

Valiant veille à gagner la confiance des actionnaires grâce à une solide base de capital, un modèle d'affaires simple et compréhensible ainsi qu'une politique commerciale axée sur la stabilité et le long terme. Valiant accroît sa rentabilité par un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance. La réussite durable de notre entreprise est tributaire d'une assise financière solide. Assurer une robuste dotation en fonds propres est un moyen d'y parvenir. Ces dernières années, les autorités ont considérablement durci les exigences à cet égard. Par exemple, ce que l'on appelle le volant anticyclique de fonds propres a été réactivé pour les crédits qui sont garantis par des immeubles d'habitation en Suisse. Les banques doivent pour cela couvrir leurs créances hypothécaires avec davantage de capital afin d'être plus résistantes en cas d'évolution négative du marché de l'immobilier. Depuis 2001, l'agence de notation internationale Moody's mesure la solvabilité de Valiant. L'évaluation s'est stabilisée à un niveau élevé depuis plusieurs années (pour plus d'informations sur la notation de Moody's, voir le rapport annuel à la page 34), ce qui confirme une bonne qualité de débiteur.

Impacts



Les activités de Valiant se basent sur un équilibre optimal entre risques, revenus et croissance qui permet de garantir la solvabilité, une base de capital stable et une structure de capital solide, ce qui renforce la confiance des actionnaires et garantit la pérennité de la banque.

Manière de procéder : mettre en œuvre



Le danger est que Valiant sous-estime certains risques ou surestime certaines opportunités, ou que des prévisions de marché s'avèrent inexactes. Cela pourrait avoir une influence négative sur la rentabilité de Valiant et sa résistance financière, ce qui est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'économie, les actionnaires, les clientes et les clients ainsi que les collaboratrices et collaborateurs.

Manière de procéder : diminuer et transférer

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire

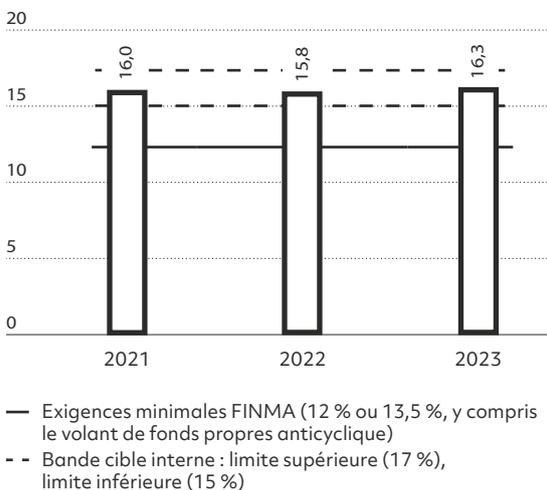
› Activité à l'origine de l'impact :

En raison de son modèle d'affaires et en particulier de son offre de produits et de services ainsi que la gestion de ses propres investissements, Valiant est exposée au risque des évolutions conjoncturelles, des tensions géopolitiques et des évolutions des taux d'intérêt.

Objectifs

Une condition préalable importante de notre stabilité et de notre rentabilité est notre solide situation en matière de fonds propres. Sur cette base, nous pouvons continuer à réaliser une croissance rentable grâce à notre stratégie d'expansion. L'augmentation durable de la rentabilité de nos capitaux propres est un point essentiel pour atteindre nos objectifs financiers. Valiant entend avoir des réserves de capitaux propres qui dépassent les exigences de la FINMA. Au niveau du groupe, Valiant a un ratio de fonds propres total de 16,3 %. Le ratio de fonds propres total de Valiant s'inscrit par conséquent dans la fourchette cible de 15 à 17 % que nous nous sommes fixée, ce qui dépasse nettement les exigences de la FINMA.

Ratio de fonds propres total en %



Chiffres-clés

Outre le ratio de fonds propres total, ce sont le taux de distribution et le dividende qui reflètent la stabilité économique et la rentabilité de Valiant. Valiant pratique une politique de dividende stable. Le taux de distribution visé se situe entre 50 et 70 % du bénéfice consolidé. À long terme, Valiant ambitionne une augmentation de son bénéfice consolidé et des revenus des capitaux propres de plus de 6 %.

Rentabilité et dividende

	2023	2022	2021
Taux de distribution	60,2 %	61,0 %	64,1 %
Revenus des capitaux propres	5,7 %	5,3 %	5,2 %
Dividende en CHF	5.50*	5.00	5.00

* Proposé

Mesures mises en œuvre

› Analyse des scénarios en matière de planification du capital

La dotation en capital, dans le cadre de la planification du capital de Valiant, est calculée sur la base de plusieurs scénarios macroéconomiques et examinée au moins une fois par an. Les différents scénarios macroéconomiques qui sont à la base de la planification du capital sont eux aussi examinés régulièrement, et ils sont le cas échéant adaptés à l'évolution des conditions-cadres. La planification du capital est approuvée chaque année par le conseil d'administration.

Mesures prévues

› Nouvel objectif dans le contexte du ratio de fonds propres

En matière de ratio de fonds propres, nous nous situons sans peine dans la fourchette cible que nous nous sommes fixée, qui est nettement au-dessus du ratio de fonds propres cible exigé par le régulateur. Nous accordons une grande attention à l'optimisation des revenus de nos capitaux propres. En 2022, nous avons par conséquent posé les jalons pour y parvenir avec le programme d'amélioration de la rentabilité. La réduction des coûts est appelée à déployer son plein effet dès 2024, et à partir de là, nous voulons économiser annuellement 12 à 15 millions de francs.

Conclusions

Notre ratio de fonds propres total, qui est nettement supérieur aux exigences de la FINMA, montre que notre modèle d'affaires et notre politique commerciale ont été en mesure de créer pour nos activités une base axée sur la stabilité et le long terme.

Durabilité de la politique en matière de risque et de crédit

Approches de gestion

En matière de risque et de crédit, Valiant poursuit une politique globale qui vise à prendre en connaissance de cause des risques qui génèrent une valeur ajoutée et contribuent à la réalisation de nos objectifs d'entreprise. Les risques pris en connaissance de cause sont mesurés, limités et surveillés, et ils font l'objet d'un compte rendu, les risques nets devant rester constamment dans le cadre de la tolérance au risque définie. Grâce à cette politique prudente en matière de risque et de crédit, Valiant veille à satisfaire tant aux exigences réglementaires qu'aux impératifs du contexte économique.

La politique de risque est soumise à l'ensemble des règlements et des directives de la banque, et elle constitue le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement conformément aux exigences de la FINMA.

Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits. Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaboratrices et collaborateurs sont responsables des profits et des pertes générés par les risques pris. La politique de risque est vérifiée au moins une fois par an avant d'être soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Valiant évite délibérément les financements immobiliers très risqués et surveille constamment le marché immobilier afin d'identifier les risques suffisamment tôt. La stratégie de financement ne se base pas sur des prix de marché surfaits, mais sur un rapport risque/rendement équilibré.

Valiant a étendu sa politique en matière de risques et de crédit aux risques liés à la durabilité, et notamment aux risques climatiques. Consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier, Valiant s'efforce de réduire autant que possible les risques ESG en adoptant des mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique.

Impacts



Grâce à l'intégration d'aspects liés à la durabilité dans sa politique en matière de risque et de crédit, Valiant est en mesure d'identifier et de gérer les défis environnementaux et sociaux. Cela a un impact positif sur l'environnement et la société.

Manière de procéder : mettre en œuvre et augmenter



La politique de Valiant en matière de risque et de crédit se concentre actuellement sur certains aspects notamment environnementaux liés à la durabilité comme le changement climatique. Ce faisant, certains risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir une influence négative sur l'environnement et la société, comme par exemple la perte de biodiversité ou des effets préjudiciables pour certaines parties prenantes, pourraient passer inaperçus.

Manière de procéder : réduire et accepter

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

L'ensemble de l'activité commerciale de Valiant et notamment la conception des produits et services, les investissements propres et les relations clientèle se basent sur une politique globale en matière de risque et de crédit.

Opportunités et risques

Suite à l'intérêt toujours plus marqué des différentes parties prenantes pour l'orientation et la performance des entreprises en matière de durabilité, certains thèmes sociaux et environnementaux controversés se voient exclus de certains financements de projets pour la clientèle entreprises et commerciale ainsi que de certains placements financiers. La prise en compte d'aspects liés à la durabilité dans la politique en matière de risque et de crédit de Valiant peut entraîner un afflux de clientèle, une amélioration de la réputation ainsi qu'une augmentation de la compétitivité et de la rentabilité.

Manière de procéder : mettre en œuvre



Une prise en compte insuffisante des intérêts des parties prenantes et des aspects liés à la durabilité dans la politique en matière de risque et de crédit peut conduire pour Valiant à une baisse de compétitivité et le cas échéant à des départs de client·e·s.

Manière de procéder : réduire

Le financement de biens immobiliers constitue depuis toujours le pilier de notre modèle d'affaires. Nous suivons donc le marché immobilier de très près, afin d'identifier suffisamment tôt les éventuels risques et de pouvoir engager, le cas échéant, les mesures nécessaires dans le cadre de notre politique de crédit prudente. De plus, les immeubles financés sont évalués à l'aune de nos propres directives. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. Par conséquent, nos financements immobiliers ne se basent pas sur les prix parfois surfaits sur le marché. Dans le processus d'autorisation des financements immobiliers et grâce à nos processus de conseil institutionnalisés, nous nous sommes fixés comme objectif que notre clientèle ne soit pas exposée à des risques financiers inconsidérés. Nous évitons les financements immobiliers exposés à des risques inconsidérés.

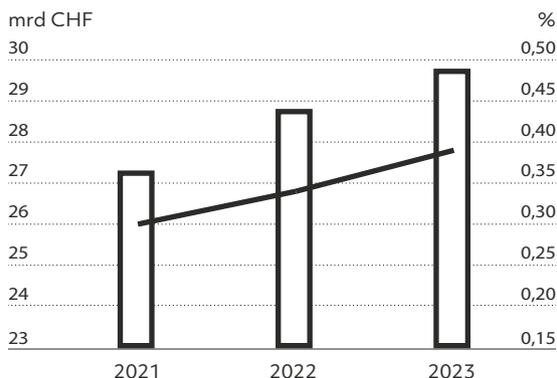
Objectifs

Le modèle d'affaires de Valiant repose essentiellement sur les prêts. Dans le cadre de la stratégie 2020 – 2024, Valiant souhaite croître à la fois dans les régions existantes et dans de nouvelles régions en poursuivant son expansion. Dans ce contexte, Valiant continue de veiller à ce que les prêts soient de qualité élevée et de suivre sa politique prudente en matière de risques.

Chiffres-clés

Valiant finance principalement des biens immobiliers pour la clientèle privée, des indépendantes et indépendants, ainsi que des petites et moyennes entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par un gage immobilier revêtent une moindre importance dans notre activité commerciale. Ainsi, 96 % de nos prêts sont couverts par des hypothèques. Les biens immobiliers financés se composent à 88 % d'immeubles d'habitation et sont situés à raison d'environ 70 % dans les cantons de Berne, d'Argovie et de Lucerne. C'est pourquoi nous ne connaissons pas seulement nos clientes et clients personnellement, mais nous maîtrisons aussi les conditions du marché immobilier local. Notre présence est également limitée dans les régions immobilières exposées et fait l'objet d'un suivi permanent. Autant de spécificités qui soulignent la qualité élevée de notre portefeuille de crédit et contribuent ainsi de manière déterminante à l'évolution durable et sûre de notre banque. Les corrections de valeur et les provisions sont par ailleurs restées à un faible niveau, alors même que le volume de prêts a augmenté au cours de ces trois dernières années.

Politique de crédit prudente en chiffres



- Total des prêts en mrd CHF
- Corrections de valeur/provisions des prêts en %

Portefeuille de crédit de qualité élevée



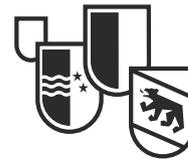
Garanties hypothécaires

98 % de nos prêts sont garantis, 96 % sont des hypothèques.



Base stable

Les immeubles financés se composent à plus de 88 % d'immeubles d'habitation.



Proximité des immeubles financés

95 % des prêts garantis par hypothèques se situent dans les quinze cantons de notre zone de marché.

Mesures mises en œuvre

Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaborateur et collaboratrice, en particulier aux supérieur·e·s de tous les niveaux, de connaître et d'identifier les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques. Valiant a adopté et mis en œuvre des mesures de réduction des risques appropriées. Celles-ci font en sorte que Valiant agisse dans le respect de la tolérance au risque du conseil d'administration et des exigences réglementaires. Les mesures de réduction des risques comprennent en particulier les éléments suivants :

- directives globales
- exigences en matière de couverture et de qualité
- garanties et limites
- optimisation des processus
- double contrôle et contrôles clés
- instances de contrôle indépendantes telles que Legal et Compliance ainsi que contrôle des risques
- Business Continuity Management
- assurances
- formations

Mesures prévues

Les répercussions du changement climatique peuvent représenter des risques financiers pour les établissements financiers. Il s'agit principalement d'une part de risques physiques qui découlent du changement climatique en tant que tel, et d'autre part de risques de transition en lien avec la décarbonation de l'économie. Les établissements financiers doivent identifier leurs principaux risques financiers liés au climat et les gérer de manière appropriée. Cela a amené Valiant à ancrer de manière encore plus systématique les risques de durabilité et en particulier les risques climatiques dans la gestion des risques de l'établissement et à les publier pour la première fois pour l'exercice 2024 dans le cadre du reporting climatique conformément aux recommandations reconnues au niveau international de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Conclusions

Notre approche claire et peu risquée s'est avérée judicieuse. Nous allons par conséquent continuer à encourager systématiquement une culture du risque axée sur un comportement responsable et son ancrage dans notre structure d'entreprise.

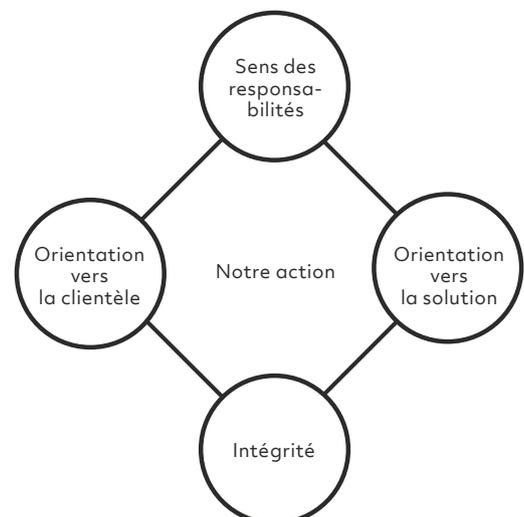
Conformité socio-économique

Approches de gestion

Les principes de conduite de Valiant définissent comment nos valeurs doivent être mises en œuvre dans l'exercice de nos activités. Le comportement de Valiant est transparent et responsable. Sa culture encourage à aborder les comportements répréhensibles et, si nécessaire, à les signaler de façon anonyme. Notre culture d'entreprise est définie dans un code de conduite. Elle se fonde sur quatre valeurs qui dictent nos actions au quotidien. Ces valeurs définissent le cadre dans lequel nos collaboratrices et collaborateurs prennent des décisions au service des intérêts de Valiant et intègrent notre culture.

Les quatre valeurs de notre culture d'entreprise

En plus du code de conduite, il existe une directive. Celle-ci précise le comportement attendu de notre personnel et définit les limites d'un comportement non acceptable. Elle définit aussi la procédure applicable lorsque les collaboratrices et collaborateurs suspectent ou constatent une



violation dudit code de conduite. Outre les points de contact internes, un système de signalement indépendant et externe d'ENQUIRE est disponible, grâce auquel des informations peuvent également être fournies de manière anonyme. ENQUIRE est un cabinet d'avocats inscrit au registre des avocats de Zurich, spécialisé dans le domaine des investigations, du signalement des faits répréhensibles et de la compliance. ENQUIRE agit en l'occurrence de manière impartiale et indépendante. Grâce au système de signalement des faits répréhensibles, les collaboratrices et collaborateurs de Valiant peuvent signaler toute irrégularité dont elles ou ils ont connaissance sur leur lieu de travail. Les annonces peuvent être faites dans les catégories suivantes :

- Sujets de compliance tels que la violation de directives ou du code de conduite
- Questions de personnel comme le mobbing, la discrimination et le harcèlement
- Infractions pénales telles que la corruption, la fraude, l'abus de confiance et le vol
- Irrégularités non classables

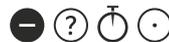
Le code de conduite et les dispositions d'exécution correspondantes consignés dans une directive font l'objet d'un examen annuel.

Impacts



Le code de conduite, avec les directives internes correspondantes, un système de signalement externe et indépendant et la formation ad hoc du personnel préviennent les cas de corruption et renforcent ainsi la confiance de la société dans Valiant.

Manière de procéder : mettre en œuvre



Malgré les instruments bien établis de Valiant pour lutter contre la corruption, des cas de corruption peuvent survenir au sein de l'entreprise et la chaîne d'approvisionnement, ce qui pourrait affaiblir la confiance de la société dans notre banque.

Manière de procéder : réduire

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Les relations avec la clientèle bancaire et notamment les processus d'acquisition peuvent donner lieu à l'octroi d'avantages actifs ou passifs ou à de la corruption.

Opportunités et risques



En matière de lutte contre la corruption, les réglementations internationales et une surveillance accrue ont contraint les entreprises à améliorer leurs structures de compliance et à agir de manière plus transparente. Les mesures de prévention efficace et de lutte contre les actes de corruption fournissent à Valiant l'opportunité de renforcer encore la réputation positive de la banque.

Manière de procéder : mettre en œuvre



Lorsque la corruption et les risques qui en découlent ne sont pas pleinement détectés et traités, cela peut créer pour Valiant un risque de conséquences juridiques et financières qui, en raison d'une réputation négative, pourrait entraîner des pertes de profits et porter atteinte à sa réputation.

Manière de procéder : réduire

Objectifs

Pour Valiant, le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence édictées par l'Association suisse des banquiers va de soi, et il est une priorité absolue en tout temps. Un « legal monitoring », auquel participent des experts de Legal et Compliance ainsi que d'autres responsables provenant de différents secteurs de la banque, permet d'assurer la conformité avec les prescriptions légales et réglementaires. Dans ce cadre, les nouvelles modifications réglementaires, comme par exemple dans le domaine de la corruption, sont identifiées, analysées et discutées afin d'anticiper les évolutions suffisamment à l'avance et de pouvoir respecter en tout temps les prescriptions actuelles et agir en toute intégrité.

Chiffres-clés

En 2023 comme déjà lors des deux exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Il n'y a par ailleurs eu d'annonces par le biais du système externe de signalement des faits répréhensibles d'ENQUIRE d'une violation observée ou supposée du code de conduite. Le système de signalement étant géré par une instance externe et indépendante, la discrétion et la protection du lanceur d'alerte sont garanties en tout temps, dans la mesure où le signalement au bureau prévu à cet effet est fait de bonne foi.

Annonces transmises et traitées par le système de signalement des faits répréhensibles

	2023	2022	2021
Annonces reçues	0	3	0
Annonces traitées	0	3	0

Mesures mises en œuvre

Afin d'assurer en permanence ce haut niveau de respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des obligations de diligence, le personnel est continuellement sensibilisé ou formé à des thèmes spécifiques. Selon leur domaine d'activité, les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs bénéficient de toutes les formations nécessaires, en particulier en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, grâce à des modules d'e-learning. Ces formations doivent impérativement être suivies dans un délai de trois mois suivant l'entrée en fonction.

Au cours de l'exercice sous revue, diverses mesures de sensibilisation ont par ailleurs été initiées en matière de corruption, de harcèlement, de discrimination ou de mobbing. Les explications et les commentaires sur ces questions ont par exemple été améliorés dans l'intranet afin de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de s'informer encore mieux. Outre divers compléments et adaptations apportés au module d'e-learning « Compliance », les thèmes correspondants sont également traités déjà lors de la journée d'introduction pour les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs.

Mesures prévues

La sensibilisation du personnel à la corruption, au harcèlement, à la discrimination et au mobbing est un processus permanent. Dans ce contexte, nous poursuivons par exemple en 2024 notre formation sur le thème des biais inconscients et de la gestion des distorsions cognitives. Pour plus d'informations sur la question des biais inconscients, voir la page 100.

Conclusions

Le faible nombre d'annonces de violations observées ou supposées du code de conduite par le biais du système indépendant de signalement de faits répréhensibles montre que globalement, nous sommes sur la bonne voie. Cela nous encourage également à poursuivre en permanence et à intervalles judicieux les mesures de formation et de sensibilisation correspondantes et à les adapter le cas échéant aux évolutions et besoins changeants.

Impacts économiques indirects

Approches de gestion

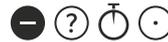
L'approche régionale de Valiant est l'élément central de la gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement et dans les achats. Valiant acquiert ses biens et services principalement dans la région, et elle crée des places de travail et des lieux de formation attrayants dans ses zones d'activité, que ce soit dans des régions urbaines ou rurales. Grâce au recrutement local de son personnel, Valiant renforce sa connexion avec la région et veille non seulement à connaître personnellement ses clientes et clients, mais également à être parfaitement au courant des particularités et des spécificités des marchés immobiliers locaux. Le respect de cet axe stratégique est mis en évidence grâce à des indicateurs tels que la part d'indépendant·e·s et de petites entreprises régionales dans les opérations avec la clientèle entreprises (pour plus d'informations sur les segments de clientèle, voir les pages 18 à 19) et les charges fiscales annuelles. Grâce à son orientation vers les segments de clientèle des indépendant·e·s et petites entreprises et des entreprises de taille moyenne, Valiant soutient l'épine dorsale économique de la Suisse, et elle contribue, par sa prestation de services financiers, au bon fonctionnement de l'économie et de la société.

Impacts



Valiant a une influence positive sur l'économie locale, le marché du travail et l'environnement ; notre banque accorde en effet une grande importance à l'acquisition de biens et services principalement dans la région. Grâce à son ancrage local, Valiant contribue au développement des possibilités de travail et de formation dans la région.

Manière de procéder : mettre en œuvre



Même si les achats se font principalement au niveau local, l'acquisition de biens et de services peut entraîner des conséquences négatives sur l'environnement et la société, par exemple en contribuant à la pollution ou à la raréfaction des ressources.

Manière de procéder : accepter

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Les relations d'affaires avec les fournisseurs locaux de biens et de services constituent un important levier pour réduire les effets négatifs des acquisitions locales.

Objectifs

Avec nos financements basés sur l'économie réelle, nous avons pour objectif d'exercer une influence positive sur le développement de la société, de l'économie et de l'environnement. La part des financements et des investissements dans l'économie réelle constitue un indicateur dans la mesure où elle nous permet de mesurer notre modèle

d'affaires responsable. Les crédits ou les investissements doivent être considérés comme contribuant à l'économie réelle et donc basés sur des valeurs lorsqu'ils sont au profit de secteurs économiques qui se distinguent par la production de biens et services réels ou sont affectés au financement d'immeubles et contribuent ainsi, directement ou indirectement, au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement au niveau local. Chez Valiant, quelque 80 % du total du bilan prennent la forme de prêts à l'économie réelle. Cela reflète notre responsabilité en tant que prestataire financier en faveur de l'ensemble de nos parties prenantes.

Chiffres-clés

En tant que solide partenaire financier, nous participons au bien-être financier général. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans la zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Plus de 90 % des biens et services acquis proviennent de notre zone d'activité.

Au travers des circuits monétaires nationaux, nous contribuons au bien-être financier et en particulier à créer de la valeur par les éléments suivants :

- En 2023, les charges de personnel se sont élevées à 162,9 millions de francs. Nos collaboratrices et collaborateurs sont presque exclusivement domiciliés dans la région d'activité de Valiant et soutiennent l'économie locale au travers de leur consommation.
- Les autres charges d'exploitation se sont montées à 127,3 millions de francs, au cours de l'année sous revue. Dans la mesure du possible, nous couvrons nos besoins avec des produits et des services provenant de Suisse. Nous soutenons ainsi l'économie locale et renforçons nos liens avec la région.
- Nos actionnaires ont perçu 86,9 millions de francs de dividendes.
- La contribution fiscale s'est élevée à 40,0 millions de francs en 2023, une contribution directe aux finances publiques.

Mesures prévues

Malgré notre concentration sur des achats principalement locaux, les risques liés à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement ne peuvent en soi pas être exclus. Afin de prendre davantage en compte cet aspect, des critères écologiques et sociaux seront à l'avenir intégrés dans la gestion des partenaires et des fournisseurs de Valiant. Des critères de durabilité sont appliqués tant lors du choix des principaux partenaires et fournisseurs que lors du contrôle régulier des principaux fournisseurs directs (pour plus d'informations sur nos pratiques d'achat, voir la page 102).

Résultats

L'ancrage local et la proximité avec notre clientèle et nos partenaires commerciaux font la spécificité de Valiant. Lors de l'expansion de ses activités commerciales, Valiant veille toujours à ce que cette proximité puisse être garantie même pour les nouveaux sites et continue à être intégrée dans sa culture d'entreprise.

Vie sociale locale

Approches de gestion

Valiant s'engage activement dans la société en soutenant des projets dans les domaines du sport, de la culture, du social, de l'écologie et de l'économie. Ce faisant, Valiant se concentre sur des activités conformes à ses valeurs d'entreprise, à son modèle d'affaires et à ses intérêts. Valiant approuve chaque année un grand nombre de demandes de soutien et de partenariat, en donnant la priorité à des projets situés dans les régions de nos clientes et clients. Le nombre de projets soutenus souligne l'engagement sociétal de Valiant. Valiant reçoit chaque jour plusieurs demandes de soutien financier ou de contribution en nature. Nous examinons soigneusement toutes les demandes et veillons à y répondre rapidement, dans les dix jours ouvrables. Pour l'examen des demandes, il est fait appel à un certain nombre de lignes directrices. Les projets et les événements à caractère international, religieux ou politique, ainsi que les sportifs individuels ne peuvent par exemple pas être pris en compte dans le cadre de nos activités de sponsoring. Afin de prendre en compte les aspects de durabilité également dans le soutien des événements culturels, sociaux et sportifs, Valiant a ajouté des critères de durabilité supplémentaires au processus d'évaluation et d'approbation des demandes respectives. Par exemple, les critères relatifs aux déchets, à l'approvisionnement ou à l'énergie sont inclus dans l'évaluation.

L'engagement personnel de nos collaboratrices et collaborateurs envers la société ou la politique a également tout notre soutien. Valiant étant une organisation politiquement neutre, nous ne finançons en revanche pas d'activités politiques ni de partis.

Valiant renforce également son implication dans la vie sociale locale et ses relations avec le public en participant régulièrement à des enquêtes universitaires, ainsi que par le biais de diverses affiliations. L'affiliation de Valiant à öbu, une association dédiée à l'intégration de l'écologie dans la gestion

d'entreprise, affirme par exemple son engagement dans ce domaine et souligne son rôle de banque responsable.

Impacts



L'engagement social de Valiant dans des domaines comme le sport, la culture, le social, l'écologie et l'économie ainsi que le soutien apporté à l'engagement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs en faveur de la société a un impact positif sur le développement de la population locale, de la culture et de l'environnement.

Manière de procéder : mettre en œuvre

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Grâce aux relations qu'elle entretient et favorise avec la société au niveau local, Valiant exerce une influence sur l'évolution des différentes régions.

Objectifs

Nous nous sommes fixés comme objectif de toujours être au plus près de nos clientes et clients. Valiant est traditionnellement ancrée dans les régions et se veut proche des gens qui s'engagent avec la même passion pour atteindre leurs objectifs. Nous montrons notre attachement et notre proximité en soutenant différents projets et événements dans les domaines sportifs et culturels.

Chiffres-clés

Chaque année, Valiant soutient quelque 2000 petits et 30 grands projets pour un budget global de plus d'un demi-million de francs. Le soutien de projets dans les domaines du sport, de la culture, du social, de l'écologie et de l'économie est important pour le maintien et le bon fonctionnement de la société au niveau local. Valiant entend continuer à tenir compte de cet aspect à l'avenir.

Mesures mises en œuvre**› Soutien de projets régionaux**

À titre d'exemple de notre attachement régional, nous avons soutenu au cours de l'exercice sous revue, parmi bien d'autres, les deux projets suivants :

- **Patinoire de la Place fédérale**
Faire du patin à glace devant un décor grandiose est une attraction très prisée qui est soutenue par Valiant en tant que sponsor de platine. Au cours de l'exercice sous revue, les exploitants ont à nouveau décidé de mettre en place une surface synthétique plutôt que de la glace artificielle. Cette patinoire peut cependant être utilisée avec des patins à glace normaux. L'organisatrice a par ailleurs renoncé cette année aussi au restaurant sous tente, lui préférant un chalet en bois bien isolé. Ce faisant, elle a envoyé un signal : économiser de l'énergie plutôt que de recourir au concept conventionnel avec de la glace congelée.
- **Festival Morges-sous-Rire**
Au cours de ces 30 dernières années, le Festival Morges-sous-Rire s'est imposé comme une manifestation humoristique incontournable en Suisse romande. Fréquenté à chaque fois par plus de 15 000 visiteuses et visiteurs, ce festival offre à son public rassemblant toutes les tranches d'âge la possibilité de découvrir de nouveaux artistes, des jeunes talents tout comme des humoristes bien établis. Nous soutenons la 35^e édition de ce festival à titre de co-sponsor.

› Un don de Noël plutôt que des cadeaux de Noël

Parallèlement au soutien de projets, Valiant a comme par le passé renoncé en 2023 également à l'envoi de cadeaux de Noël. En contrepartie, elle a de nouveau soutenu quatre institutions socialement engagées avec un don de Noël. Pour l'année sous revue, il s'agissait des institutions suivantes :

- Handi-Capable (permet à des personnes atteintes de paralysie cérébrale d'accéder à des thérapies)
- Verein heilpädagogische Schule der Region Thun (école pour enfants et adolescents qui ont des besoins en matière de pédagogie curative)
- Fondation Sinnovativ (soutient des personnes sans abri ou sans travail)
- Fondation Quellenhof (encadrement et soutien en faveur de personnes souffrant d'addiction ou atteintes de maladies mentales)

Toutes ces institutions opèrent sur la zone de marché de Valiant, qui s'étend du lac Léman au lac de Constance. Une sélection supplémentaire de nos partenariats et sponsorings nationaux et régionaux figure sur le site valiant.ch/sponsoring.

Un autre engagement de Valiant a été de faire un don à deux institutions caritatives plutôt qu'un cadeau aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale de l'exercice sous revue. Un montant de 12 500 francs a été versé tant à l'Aide suisse à la montagne qu'à Pro Natura.

Conclusions

En soutenant des projets, nous pouvons obtenir un impact qui va également au-delà de l'aspect purement financier. En introduisant des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'approbation, nous avons ainsi fait un premier pas et accumulé des expériences positives. Dans le cadre de l'échange avec les requérants, nous avons le cas échéant pu aborder certains thèmes comme par exemple le concept de gestion des déchets. Nous voulons à l'avenir poursuivre cette pratique.

Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes

Valiant communique de manière simple, honnête et compréhensible et se démarque de l'écoblanchiment. Accessibles et ouverts aux critiques, nous développons l'échange systématique avec nos diverses parties prenantes. Ce faisant, nous nous concentrons sur l'analyse et la prise en compte des exigences de nos parties prenantes. Nous utilisons le feed-back pour améliorer continuellement nos prestations et la communication.

Transparence et intelligibilité des produits et services

Approches de gestion

Valiant propose aux particuliers et aux PME des services financiers simples et compréhensibles, d'un seul tenant. Nous créons une expérience client positive sur tous les canaux. Nous utilisons le feed-back pour améliorer en permanence notre gamme d'offres en termes de clarté et de transparence. Une partie de ces efforts consiste à favoriser la communication ouverte de nos directives de placement et de nos critères d'exclusion dans les opérations de financement afin d'améliorer encore la transparence de nos produits.

Dans le cadre de nos services de conseil, nous attachons par ailleurs une grande importance à fournir des informations transparentes sur les risques et opportunités de nos produits financiers. Protéger les clientes et clients et prendre leurs besoins au sérieux signifie aussi pour Valiant, dans la gestion de fortune comme dans le conseil en placement, recommander uniquement des produits sans indemnité de distribution dans le cadre de notre activité de conseil. Le même principe s'applique aux transactions Execution Only. Si, malgré tout, des indemnités de distribution sont versées à Valiant, elles sont transmises directement à la clientèle respective et sont indiquées de manière transparente dans leurs relevés de fortune. Dans l'entretien-conseil, les conflits

d'intérêts éventuels sont également mis en évidence vis-à-vis de notre clientèle. L'engagement de Valiant en faveur de la transparence et de l'intelligibilité ainsi que sa distanciation claire par rapport à l'écoblanchiment se manifestent par ailleurs par son orientation en fonction des normes GRI dans ses rapports sur la durabilité ainsi qu'en matière de publication de sa politique concernant la responsabilité d'entreprise, les directives pertinentes et les documents fondamentaux.

Impacts



Par le biais de son offre simple et compréhensible de services financiers, Valiant crée une expérience client positive sur tous les canaux, ce qui renforce la confiance des clientes et des clients dans Valiant, mais également dans le secteur bancaire.

Manière de procéder : renforcer



L'absence d'intelligibilité ou de transparence des produits et services financiers proposés et la fourniture de conseils manquant d'objectivité sont susceptibles de porter atteinte à la confiance des clientes et des clients dans Valiant et dans le secteur bancaire et de créer de l'incertitude.

Manière de procéder : réduire

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Il peut exister un manque de transparence et d'intelligibilité dans le cadre des activités commerciales ordinaires de Valiant lors de la vente de produits bancaires à la clientèle.

Objectifs

Nous utilisons le feed-back pour améliorer continuellement nos prestations et la communication. Dans les activités quotidiennes, nous cherchons à dialoguer à différents niveaux avec nos divers partenaires. Nous utilisons des systèmes de feed-back client, des canaux d'interaction bien établis et des enquêtes auprès de notre personnel afin d'optimiser et de développer en permanence nos processus ainsi que nos produits et services, le tout dans un souci constant de transparence et d'intelligibilité.

C'est ainsi par exemple que la satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen d'enquêtes régulières. Nous utilisons les résultats de ces enquêtes ainsi que les retours provenant des autres canaux établis pour des mesures d'optimisation et des développements continus. Pour plus d'informations sur la question des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle, voir les pages 70 à 71.

Chiffres-clés

Les attentes et les besoins de notre clientèle constituent la base de la transparence et de l'intelligibilité de nos produits et services. Dans le cadre d'un processus structuré, nous avons déjà recherché activement à deux reprises, en 2017 et en 2021, le dialogue avec nos parties prenantes. Les résultats de ce dialogue ont été intégrés non seulement à l'occasion de la détermination de nos thématiques clés, mais également afin d'augmenter la transparence et l'intelligibilité de nos produits et services ainsi que, plus globalement, de notre communication. Pour plus d'informations sur le dialogue structuré avec nos parties prenantes, voir les pages 42 à 43.

Mesures mises en œuvre

Nous voulons nous affirmer sur le marché, en tant que prestataire financier, avec des messages clairs et des produits simples. Nous poursuivons activement cet objectif, jour après jour. Soucieuse d'offrir des produits et services clairs et simples, Valiant a mis en œuvre diverses mesures qui sont énumérées à la page 68, à la rubrique « Approches de gestion ». Dans l'intervalle, ces mesures se sont fermement établies au sein de l'entreprise.

Au cours de l'exercice sous revue 2023, nous avons par ailleurs, en tant qu'établissement membre de l'Asset Management Association Switzerland AMAS, mis en œuvre l'autorégulation libre relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité. Le secteur des placements durables ne cesse de croître et il évolue en permanence. L'industrie de l'Asset Management joue un rôle essentiel dans la prise en compte de la durabilité en matière de gestion des fortunes collectives et de création de placements collectifs de capitaux. Cette autorégulation définit pour la première fois des prescriptions obligatoires applicables à l'organisation d'établissements financiers qui mettent en place et gèrent des fortunes collectives se référant à la durabilité ainsi qu'à l'obligation d'information applicable aux produits liées à la durabilité.

Mesures prévues

Pour Valiant, des produits simples et compréhensibles et d'excellents services restent des prestations de marché prioritaires. L'amélioration de la transparence et de la publication d'informations est un processus permanent qui est déterminant pour garantir et renforcer durablement la confiance dans Valiant. Nous voulons à l'avenir également nous montrer à la hauteur de cette ambition. En tant que membre de l'Association suisse des banquiers, nous nous impliquons dans les différentes instances, par exemple en ce qui concerne le développement des autorégulations existantes. Ce dans le but notamment d'accroître la transparence des caractéristiques durables des produits et services financiers vis-à-vis de la clientèle et de diminuer encore le risque d'écoblanchiment.

Conclusions

Nous misons sur l'intelligibilité et la transparence grâce à un échange régulier avec les différentes parties prenantes, un reporting compréhensible, la publication des documents pertinents ainsi que des produits financiers clairs et simples. Dans l'exercice de notre activité commerciale, nous tenons compte des besoins et des exigences de nos parties prenantes. Dans ce contexte, l'instauration au sein de notre entreprise d'une communication externe et interne ouverte que nous renforçons et développons en permanence par le biais de différentes mesures a fait ses preuves.

Relations clientèle

Approches de gestion

Le bon suivi des relations pratiqué par Valiant est à la fois un élément important de notre positionnement sur le marché et l'un des atouts de Valiant. Notre priorité est de bâtir des relations clientèle sur le long terme en offrant des conseils compétents, complets et personnalisés systématiquement orientés en fonction des besoins individuels de notre clientèle. Dans le même temps, nous proposons des solutions sur mesure avec nos spécialistes ou, si nécessaire, des partenaires externes pour les besoins spécifiques. Nous mettons ainsi au premier plan le souhait de notre clientèle de bénéficier d'un conseil neutre et indépendant. Nous nous assurons en outre, lors de l'octroi de crédits, que nos clientes et clients ne sont pas exposés à des risques financiers inconsidérés. Valiant procède régulièrement à des enquêtes de satisfaction auprès de sa clientèle afin d'améliorer constamment ses relations avec elle.

Impacts



Valiant attache une grande importance à un conseil personnalisé et adapté aux besoins afin d'encourager des relations clientèle qui s'inscrivent dans la durée, positives et basées sur la confiance. Cette stratégie ne contribue pas seulement à la stabilité des relations clientèle ; elle exerce également une influence positive sur la satisfaction des clientes et clients, sur le bien-être des collaboratrices et collaborateurs et sur le succès des actionnaires.

Manière de procéder : renforcer



Le fait de ne pas conseiller ou informer la clientèle de manière appropriée peut mettre à mal les relations clientèle et avoir également des répercussions négatives sur le succès économique de Valiant.

Manière de procéder : réduire

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs

› Activité à l'origine de l'impact :

Prendre pleinement en compte les besoins de notre clientèle dans le cadre de l'activité commerciale de Valiant, y compris lors de la vente de produits bancaires, est essentiel pour bâtir des relations clientèle sur le long terme.

Objectifs

Nous garantissons à notre clientèle un conseil transparent et orienté client constamment adapté à ses besoins et priorités actuelles. Nous tenons notre engagement d'assurer en permanence et à un niveau très élevé le suivi et le renforcement de notre relation clientèle.

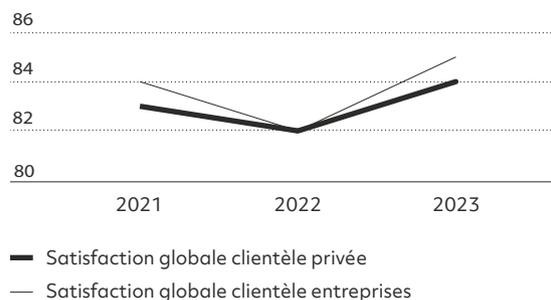
Chiffres-clés

› Satisfaction de la clientèle

La satisfaction de notre clientèle privée et entreprises est mesurée au moyen de sondages réguliers, et d'éventuelles mesures d'optimisation sont définies. Au cours de l'année sous revue 2023, l'enquête systématique réalisée sur mandat de Valiant par un institut indépendant de sondage d'opinion a eu lieu pour la septième fois pour la clientèle privée et pour la cinquième fois pour la clientèle entreprises. En plus de déterminer la satisfaction globale et le Net Promoter Score (NPS), la satisfaction à l'égard des différents aspects de notre offre a été scrutée pour les sujets suivants : produits et services, Online-Banking, site Internet, conseils personnels, contact téléphonique et traitement des plaintes. Les chiffres pour toutes les catégories de clientèle et pour pratiquement tous

les aspects partiels sont restés pratiquement identiques. La note la plus élevée est toujours attribuée au conseil personnel, réalisant un très haut niveau de satisfaction dans toutes les catégories. Par rapport aux autres entreprises du secteur des services financiers, nous sommes nettement au-dessus de la moyenne et nous situons dans le peloton de tête. Ces valeurs extrêmement réjouissantes ont confirmé notre orientation clientèle cohérente et constituent également un engagement à la développer et à l'améliorer. La prochaine enquête est prévue au printemps 2024.

Satisfaction globale clientèle privée et clientèle entreprises (échelle 0-100)



› Nouveaux besoins de la clientèle

Le déplacement des besoins de la clientèle vers les canaux numériques est clairement perceptible dans l'univers des prestations financières, comme dans de nombreux autres secteurs. La pandémie de coronavirus a par ailleurs accéléré la tendance. Ce déplacement est également particulièrement marqué chez Valiant depuis quelques années. Si en 2016 encore, presque 60 % de tous les contacts clientèle avaient lieu de manière physique, plus de 85 % ont eu lieu par voie numérique fin 2023.

Mesures mises en œuvre

› Développement de l'offre et des canaux

Beaucoup de nos clientes et clients utilisent différents canaux en parallèle, préférant un conseil personnel ou un service numérique en fonction de la situation et des besoins. Pour satisfaire à ces attentes, Valiant perfectionne tous ses canaux. Valiant a développé un nouveau concept de succursale qui combine toutes les prestations d'une succursale classique avec les technologies numériques les plus récentes. Nos clientes et clients

peuvent convenir d'un rendez-vous ou, comme jusqu'à présent, passer spontanément à la succursale. Dans ce cas, un bureau de réception virtuel commence par clarifier leurs besoins. Nos conseillères et conseillers à la clientèle prennent ensuite le relais, sur place ou par transmission vidéo. Lorsqu'un conseil personnalisé n'est pas requis, notre clientèle a à sa disposition une infrastructure en libre-service. Ce nouveau concept de succursale présente plusieurs avantages : horaires d'ouverture plus longs, recours rapide à des spécialistes, éventail des possibilités en libre-service et entretiens-conseil en soirée et le week-end également. La crise du coronavirus a montré que Valiant est bien placée en termes de numérisation et peut proposer ses services de manière simple et personnelle, même pendant des périodes exceptionnelles et dans des conditions difficiles.

Grâce à l'e-banking et à l'application Valiant, les clientes et les clients effectuent leurs transactions bancaires au moment et à l'endroit où ils le souhaitent, et ce de manière simple, sûre et gratuite (pour plus d'informations sur la protection contre la cyberfraude, voir les pages 72 à 74). Ces deux canaux numériques ont été constamment développés ces dernières années, en fonction de l'évolution des nombreux besoins de la clientèle. Ainsi, avec myValiant, un espace personnel pour les clientes et clients a été créé sur le site Internet de Valiant déjà au cours du premier trimestre 2022. myValiant offre de nombreux services tels que le changement d'adresse, la gestion des rendez-vous, le check hypothécaire et des aperçus de transactions améliorés. Le service de messagerie instantanée sécurisé intégré dans myValiant offre de multiples possibilités d'interaction efficaces. Non seulement les clientes et clients communiquent désormais de manière rapide et simple avec leurs conseillères et conseillers clientèle via myValiant, mais ils échangent également des documents par ce biais. Il est même possible de signer des documents directement. Outre une navigation améliorée, cette application convainc par ses fonctions pratiques. Afin de permettre qu'à l'avenir, encore plus d'opérations bancaires soient effectuées de façon autonome par smartphone, la nouvelle application est développée en permanence.

› Partenaire financier pour les PME

Les PME ainsi que les indépendantes et indépendants forment l'épine dorsale de notre économie. Valiant est depuis toujours une banque traditionnelle pour les PME, qui sont nombreuses, de même que les indépendant·e·s, parmi sa clientèle (pour plus d'informations sur les segments de clientèle, voir les pages 18 à 19). Afin de consolider cette compétence, nous développons en permanence nos services de conseil à l'intention des petites et moyennes entreprises et mettons en œuvre les mesures appropriées à cet effet. Nous épaulons par ailleurs nos clientes et clients au-delà des opérations financières journalières, par exemple dans le domaine de la planification successorale.

› Planification de la succession

La pérennité des PME et des indépendantes et indépendants est d'une importance capitale pour l'économie. Dans cette optique, le plan de relève dans une entreprise est un élément très complexe, sur le plan opérationnel comme financier et représente un défi de taille pour toutes les personnes concernées. L'élaboration d'un concept successoral sur mesure exige de recourir aux compétences de spécialistes. C'est pourquoi nous avons développé une nouvelle offre complète avec le centre de compétences en matière de succession d'entreprise. Notre objectif est d'accompagner un transfert ou une reprise d'entreprise de A à Z. Nous accompagnons notre clientèle dans la planification et la mise en œuvre de ses plans de relève. Nous considérons que l'approche globale constitue un avantage pour notre clientèle. Nous pilotons ainsi l'entreprise vers un avenir fructueux et durable, pour le bien de notre clientèle, des collaboratrices et collaborateurs de ladite entreprise, et de notre économie.

Mesures prévues

Pour nous, une information transparente, ouverte et orientée en fonction des besoins de notre clientèle fait partie intégrante d'un conseil de bonne qualité, fiable et crédible. Nous les informons sur les risques et opportunités de nos produits financiers et développons en permanence notre gamme de produits et services tout comme nos canaux d'interaction. Afin d'être à l'avenir également en phase avec l'évolution des attentes et des besoins de notre clientèle, nous vérifions notre offre en permanence et mettons en œuvre de nouvelles mesures.

Conclusions

Nous fournissons à notre clientèle un conseil complet. Notre clientèle apprécie beaucoup notre conseil simple fourni à travers différents canaux, ce qui nous montre que nous avons pris le bon chemin et que nous faisons usage des possibilités techniques conformément aux besoins de notre clientèle. Nous suivons en permanence les évolutions techniques et évaluons dans quelle mesure celles-ci sont susceptibles de fournir à notre clientèle un service optimal.

Protection des données, sphère privée et cybersécurité

Approches de gestion

La protection des données et leur sécurité sont au centre des préoccupations chez Valiant. La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité commerciale. Afin de garantir que les données de sa clientèle continuent d'être protégées à l'avenir, Valiant adapte et optimise continuellement ses processus d'affaires.

L'utilisation des médias électroniques ainsi que des données de la banque et de la clientèle par nos collaboratrices et collaborateurs fait l'objet de différentes directives internes, et a lieu dans le respect des prescriptions légales en matière de secret bancaire, de protection des données et d'archivage, notamment. Le basculement croissant des services financiers vers le numérique entraîne de nouvelles exigences en termes de protection des données clientèle et bancaires. Valiant participe activement à divers comités et groupes d'intérêts afin d'anticiper les nouvelles activités criminelles et de les combattre de manière ciblée. Avec Swisscom comme opérateur de notre système bancaire central, Valiant est épaulée par un partenaire professionnel expérimenté. Dans le cadre de l'audit prudentiel de base, l'organe de révision a entre autres examiné les secteurs informatique et l'externalisation de domaines et processus d'activité.

Avec l'avancée de la numérisation, l'éventail des activités illégales ne cesse d'augmenter sur Internet comme dans le secteur financier. Afin de

mettre notre clientèle autant que possible à l'abri des cyberfraudes, nous avons pris différentes mesures. Nous la mettons ainsi en garde contre de possibles dangers. Notre site Internet fournit différentes informations concernant la sécurité sur Internet : de courts messages vidéo fournissent par exemple des conseils pour se protéger contre la cyberfraude ainsi que des recommandations de sécurité de base quant à l'utilisation d'Internet, et proposent également une offre de cours pour une utilisation de l'e-banking en toute sécurité. Outre ces mesures proactives, nous recourons à des systèmes intelligents pour surveiller les transactions de paiement inhabituelles ou suspectes. En cas de soupçon de fraude, nous bloquons les paiements et nous nous renseignons personnellement auprès de nos clientes et clients afin de nous assurer que tout est en ordre.

Impacts



Valiant s'engage activement à anticiper les activités criminelles et à les combattre de manière appropriée, ce afin de garantir la protection des données, la sécurité des données, la protection de la sphère privée et la lutte contre la cyberfraude. La confiance des différentes parties prenantes envers la banque s'en trouve ainsi encore renforcée.

Manière de procéder : mettre en œuvre



En cas de comportement abusif dans le traitement des données clientèle et bancaires ou de failles de sécurité, des données confidentielles peuvent tomber entre de mauvaises mains ou être rendues publiques.

Manière de procéder : réduire

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Le basculement croissant des services financiers et de l'ensemble des processus et des relations d'affaires vers le numérique entraîne de nouvelles exigences en termes de protection des données clientèle, bancaires et d'affaires.

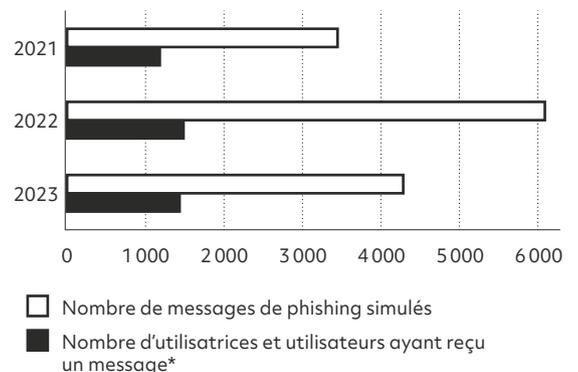
Objectifs

La confidentialité et le respect de la vie privée sont essentiels pour notre activité commerciale. Nous faisons tout notre possible pour que nos clientes et clients puissent s'en remettre pleinement à nous, en sachant que leurs biens patrimoniaux et leur sphère privée bénéficient de la confidentialité requise.

Chiffres-clés

Valiant organise régulièrement des campagnes de sensibilisation au phishing dans le but de mettre en place et de renforcer une protection efficace contre les cyberattaques et de protéger les données sensibles. Nos collaboratrices et collaborateurs reçoivent à cet effet des messages d'hameçonnage simulés. Ce dans le but de sensibiliser nos collaboratrices et collaborateurs et de les former à reconnaître encore plus rapidement et aisément des e-mails frauduleux et à réagir ensuite correctement.

Phishing dans le cadre de la campagne de sensibilisation



* Les collaboratrices et collaborateurs reçoivent parfois plusieurs messages

Mesures mises en œuvre

› Conformité avec la protection des données et cybersécurité

Valiant a pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de la loi sur la protection des données révisée, qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Outre une protection accrue des données personnelles et une adaptation à l'évolution technologique et sociale, la loi a pour objectif d'augmenter la transparence lors de la collecte de données personnelles et de renforcer l'autodétermination des personnes quant à leurs données personnelles.

Valiant a par ailleurs développé une série de six vidéos en ligne consacrées à la sécurité sur Internet et à la protection contre la fraude. Cette série a été mise à la disposition des clientes et des clients sous forme numérique afin de les sensibiliser aux cyberrisques et aux risques liés à la protection des données, et de leur fournir des pistes pour s'en protéger plus efficacement. Cette série se trouve sur le site Internet de Valiant, à la rubrique « Services », et est mise gratuitement à la disposition de nos clientes et clients, mais également du grand public.

› Sensibilisation du personnel

Le personnel de Valiant est régulièrement sensibilisé et formé en matière de sécurité Internet et de protection des données. En tant qu'employeur moderne, Valiant offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité d'effectuer une partie de leur travail à domicile. Afin de les sensibiliser davantage à la protection de l'information et à la protection des données dans le cadre du télétravail, Valiant a conçu un module de formation correspondant que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs doivent suivre en ligne. Ce module vise à aider les collaboratrices et collaborateurs à identifier les risques potentiels dans leur travail quotidien et à leur donner des instructions utiles pour agir correctement.

› Pirates éthiques

Afin de protéger nos données et nos systèmes contre les activités illégales, Valiant travaille avec des pirates dits éthiques. Ces personnes sont des expertes ou des experts en sécurité informatique qui, sur mandat de Valiant, tentent de pénétrer notre environnement informatique comme le

ferait un pirate criminel, pour détecter d'éventuelles vulnérabilités en matière de sécurité. Les erreurs ou les lacunes constatées par les pirates éthiques sont documentées et utilisées pour développer des mesures de sécurité supplémentaires dans l'environnement système informatique. Ces tests de sécurité inter-produits et interservices sont très proches d'une attaque de pirates et diffèrent uniquement en ce qu'ils permettent de corriger d'éventuelles vulnérabilités avant qu'elles soient exploitées par des criminels.

Mesures prévues

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 de la nouvelle circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels – banques », Valiant est appelée à mettre en œuvre différents développements dans le domaine du Business Continuity Management afin de renforcer la résilience de la banque en matière de technologies de l'information et de la communication, ainsi que de traitement des données critiques et des cyberrisques. À cet effet, des ressources en personnel sont par exemple en train d'être développées dans le domaine de la sécurité informatique. Les auteurs de cyberattaques tirent parti de l'ignorance et de l'insouciance des gens. La façon dont nous nous comportons dans de telles situations contribue de manière déterminante à la sécurité informatique de l'entreprise. Grâce à des règles de sécurité de l'information nouvellement définies, notre personnel dispose désormais des « outils » nécessaires pour se protéger de manière optimale contre les cyberattaques. Notre personnel est par ailleurs régulièrement sensibilisé et formé en matière de protection des données.

Résultats

En matière de protection des données, de sphère privée et de cybersécurité, on ne peut de nos jours pas être suffisamment prudent. Raison pour laquelle Valiant met en œuvre de nombreuses mesures dans ce domaine, sensibilise ses parties prenantes en conséquence et fait en sorte que le traitement responsable des données soit profondément ancré dans toute l'entreprise. Les systèmes de l'entreprise doivent être régulièrement contrôlés à la recherche d'éventuelles failles de sécurité afin de pouvoir constamment les optimiser.

Durabilité des produits et services

Dans nos produits et services, nous prenons en compte les aspects liés à la durabilité, et nous les développons de manière ciblée et en fonction des besoins sur l'ensemble de notre gamme de prestations. Nous connaissons et gérons les risques liés à la durabilité en ce qui concerne les produits et les services et nous utilisons les opportunités de durabilité pour des développements ponctuels sur le marché et pour générer des revenus. Nous réfléchissons régulièrement à nos offres du point de vue de la durabilité et intégrons systématiquement des considérations de durabilité dans leur développement.

Durabilité des financements

Approches de gestion

Grâce à son ancrage régional de longue date, Valiant connaît ses clientes et clients, et elle est ainsi déjà en mesure d'évaluer avec justesse le respect de critères écologiques ou sociaux dans le cadre des engagements de crédit. Afin de rendre les méthodes d'octroi de crédit plus contraignantes et d'intégrer le principe de gestion durable, auquel nous croyons, Valiant applique des critères d'exclusion dans les opérations de financement depuis 2019. Elle évalue les financements de projets pour la clientèle entreprises à l'aune de thèmes sociaux et environnementaux controversés. Si des normes ne sont pas respectées, l'affaire est rejetée. Il s'agit en particulier des critères d'exclusion suivants :

- Projets sans traçabilité des flux de financement
- Financement direct de projets dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du lignite et du charbon
- Financement de projets en vue de la fabrication d'armes militaires complètes

- Financement de projets aux retombées sociales négatives, en particulier en cas de violation des droits de l'homme
- Financements de projets dans l'agriculture et la sylviculture non durables, dans la pêche et la pisciculture non durables ou dans l'expérimentation animale

Les critères définis sont appliqués dans toutes les nouvelles opérations. Les conseillères et conseillers à la clientèle ont été sensibilisés et formés en conséquence au moyen des supports de conduite et d'une documentation spécifique.

Impacts



Les financements de Valiant ont une influence sur divers aspects sociaux et environnementaux, tels que les différentes communautés, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique, la biodiversité ainsi que l'utilisation de l'énergie, de l'eau, des ressources agricoles et des autres ressources. Grâce à l'utilisation de critères d'exclusion et de mesures ciblées, il est possible de réduire les conséquences négatives des financements.

Manière de procéder : mettre en œuvre et augmenter



Malgré les critères d'exclusion et d'autres mesures ciblées, les financements par Valiant peuvent avoir des effets négatifs sur les aspects environnementaux et sociaux.

Manière de procéder : réduire et accepter

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG

› Activité à l'origine de l'impact :

Dans le cadre des financements comme l'octroi de crédits, l'activité commerciale de Valiant peut avoir une forte incidence sur l'économie, l'environnement et la société.

Objectifs

Afin d'assumer encore mieux notre responsabilité entrepreneuriale et d'intégrer encore davantage la durabilité dans notre cœur de métier, nous voulons tenir compte des différents aspects environnementaux également lors de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements, et sensibiliser nos clientes et clients aux questions de durabilité lors de la fourniture de conseils en matière de crédit et de l'octroi de crédits. À cet effet, nous formons nos conseillères et conseillers à la clientèle de manière appropriée.

Chiffres-clés

Les chiffres-clés en matière de « durabilité des financements » se concentrent actuellement en particulier sur les domaines des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie. Ils sont par conséquent présentés à la page 82, au chapitre Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits. Notre objectif, afin de renforcer encore notre engagement dans ce domaine, est de développer à moyen terme encore d'autres chiffres-clés spécifiques.

Mesures mises en œuvre

Afin de rendre notre cœur de métier, les opérations de financement, plus durable, nous avons mis en œuvre diverses mesures, notamment afin d'augmenter l'efficacité énergétique lors de la rénovation et de la construction de logements en propriété à usage personnel ainsi qu'en matière de transparence concernant les émissions de CO₂ liées à un financement. Comme ces mesures concernent spécifiquement les aspects environnementaux que sont l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, elles sont traitées dans le chapitre « Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits » sous Mesures mises en œuvre, aux pages 82-83.

Mesures prévues

Outre les mesures mises en œuvre, Valiant a prévu d'autres mesures de réduction des émissions générées par les financements, et elle entend ce faisant fournir une contribution importante pour rendre ses financements toujours plus durables. Ces mesures se concentrent sur les aspects environnementaux que sont l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et elles sont par conséquent expliquées plus en détail au chapitre « Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits » sous Mesures mises en œuvre, aux pages 83-84.

Conclusions

En matière de financement des projets pour la clientèle entreprises, les critères d'exclusion jouent un rôle essentiel dans la prise en compte des différents aspects liés à la durabilité dans les opérations de financement, et ils se reflètent dans les différents processus d'affaires. Nous avons ainsi pu ancrer encore plus fortement l'importance de la durabilité dans notre culture d'entreprise, et l'aborder et la concrétiser toujours davantage à l'occasion des entretiens-conseil avec notre clientèle.

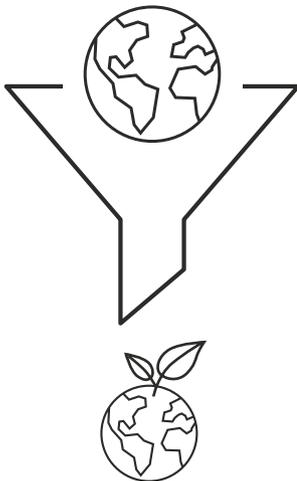
Durabilité des placements

Approches de gestion

De plus en plus de clientes et clients souhaitent que leurs placements dégagent non seulement un rendement satisfaisant, mais qu'ils soient également en accord avec le développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement. Valiant soutient ces efforts et a contribué à répondre aux besoins croissants de notre clientèle en matière de placements durables. Outre ses propres fonds de placement et mandats de gestion de fortune, Valiant propose sur ses listes de recommandations d'autres opportunités d'investissement permettant de répondre aux préférences ESG et aux besoins individuels de ses clientes et clients.

En 2021, le comité de direction a édicté des directives de placement en matière de durabilité qui constituent la base d'une approche de durabilité spécialement adaptée aux activités de placement de Valiant. Les directives existantes sur la durabilité en matière de placement s'appliquent à tous les nouveaux produits et services durables dans les activités de placement. Les directives de placement de Valiant en matière de durabilité, qui sont publiées sur son site Internet, constituent ainsi la base d'une orientation à long terme et responsable du secteur des placements de la banque. L'accent est particulièrement mis sur la protection du climat. Les placements liés à des chiffres d'affaires élevés provenant des combustibles et des énergies fossiles sont autant que possible exclus.

Processus de filtrage



Les critères ESG complètent systématiquement l'analyse financière pure. L'accent est particulièrement mis sur la protection du climat. Les placements liés à des chiffres d'affaires élevés provenant de sources d'énergie fossiles sont autant que possible exclus.

Univers initial

Placements dans le monde entier

Filtre

- Réduire les risques ESG financiers (notation ESG élevée)
- Exclusion de pratiques et de produits controversés
- Conformité avec les objectifs de durabilité
- Accent mis sur la protection du climat

Univers de placement durable

Du point de vue de Valiant, les instruments de placement sont considérés comme durables. Ils respectent les valeurs de Valiant, présentent une notation ESG élevée et se démarquent par un modèle d'affaires en accord avec des objectifs de durabilité.

Les investissements sont par ailleurs effectués sur la base d'un catalogue complet et rigoureux de critères de durabilité. La priorité est donnée à cet égard aux organisations qui bénéficient d'une notation ESG élevée, qui correspondent aux valeurs de Valiant (pour plus d'informations à ce sujet, voir les directives de placement en matière de durabilité publiées sur le site Internet) et qui appliquent un modèle d'affaires conforme à certains objectifs tels que l'Accord de Paris sur le climat ou les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Les instruments de placement sélectionnés évaluent les titres non seulement sur la base de leurs indicateurs financiers mais aussi en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les placements qui se sont démarqués lors de l'analyse ESG globale sont systématiquement privilégiés. Notre sélection active de placements tient compte des approches de durabilité « exclusion », « best in class » et « placements thématiques ». Nous excluons systématiquement les titres d'organisations dont les pratiques commerciales, les services et les produits sont controversés, ainsi que certains secteurs qui vont à l'encontre de nos valeurs.

Dans l'approche « best in class », nous exigeons une notation ESG minimale élevée de « A » (échelle : AAA, AA, A, BBB, BB, B, CCC). Les titres qui ne satisfont pas à cette notation minimale sont systématiquement exclus. Pour l'analyse de la durabilité des titres, le suivi des caractéristiques ESG et la justification des critères ESG dans le dialogue avec la clientèle, Valiant recourt aux méthodologies et aux données de MSCI ESG Research. Les données évaluent les instruments d'investissement dans les différentes dimensions ESG.

Impacts



Les financements de Valiant ont une influence sur divers aspects sociaux et environnementaux, tels que les différentes communautés, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique, la biodiversité ainsi que l'utilisation de l'énergie, de l'eau, des ressources agricoles et des autres ressources. Grâce à l'application de la méthodologie en matière de durabilité de Valiant aux placements et à des mesures ciblées, il est possible de réduire les impacts sociaux et environnementaux négatifs des placements.

Manière de procéder : mettre en œuvre et augmenter



Malgré l'application de la méthodologie en matière de durabilité de Valiant aux placements et à d'autres mesures ciblées, ces placements sélectionnés avec soin peuvent avoir pour nos clientes et clients des effets négatifs sur d'autres aspects sociaux et environnementaux qui n'ont pas été pris en compte.

Manière de procéder : réduire et accepter

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG.

› Activité à l'origine de l'impact :

Dans le cadre des placements, l'activité commerciale de Valiant peut avoir une forte incidence sur l'économie, l'environnement et la société.

Objectifs

Au-delà de notre offre de produits et de solutions de placement durables, nous poursuivons l'objectif de développer en permanence la durabilité dans l'ensemble de nos activités de placement. Nous utilisons parfois des critères ESG pour l'analyse et la sélection des titres, ainsi que pour l'évaluation de nos produits de placement. L'intégration ponctuelle de ces critères ESG nous aide à développer, évaluer et gérer nos produits de placement au regard des aspects ESG et à prendre ainsi de meilleures décisions de placement à long terme pour et avec notre clientèle. Ces mesures se reflètent dans nos produits de placement. Ainsi, nous avons défini comme exigence obligatoire le respect de la note ESG minimale « A » de MSCI, un fournisseur spécialisé bien établi sur le marché, pour tous nos fonds de placement. Comme l'année précédente, au cours de l'exercice sous revue, nous nous sommes assurés la note minimale « A » pour les produits de placement susmentionnés et l'avons même dépassée pour plusieurs fonds.

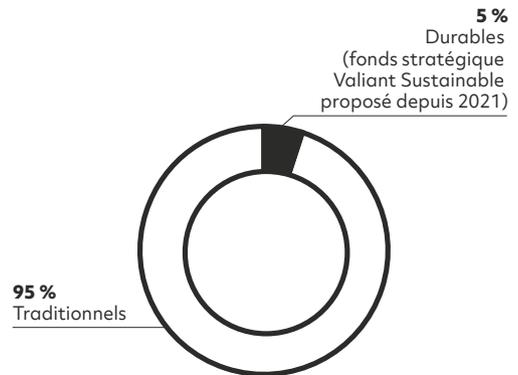
Notre exigence obligatoire : une note ESG minimale « A » de MSCI

	Notation ESG
Valiant Swiss Equities SPI Index Plus	AA
Valiant Swiss Equities S&M Caps	A
Valiant Swiss Equities Dividend	AA
Valiant Europe Equities	AA
Valiant North America Equities	A
Valiant Swiss Franc High Grade Bond	A
Valiant Swiss Franc Corporate Bond	AA
Valiant Helvétique Conservative	A
Valiant Helvétique Balanced	A
Valiant Helvétique Dynamic	A
Valiant Helvétique Capital Gain	A
Valiant Sustainable Conservative	AA
Valiant Sustainable Balanced	AA
Valiant Sustainable Dynamic	AA
Valiant Sustainable Capital Gain	AA
Valiant Classique Conservative	A
Valiant Classique Balanced	A
Valiant Classique Dynamic	A

Valeurs au 31.12.2023

Chiffres-clés

Part du volume des fonds traditionnels et durables



Valeurs au 31.12.2023

Mesures mises en œuvre

› Préférences ESG dans le conseil en placement

Valiant intègre de plus en plus les critères de durabilité dans son conseil en placement et sa gestion de fortune. Les préférences ESG comprennent les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui complètent ainsi les critères classiques tels que le rendement, la liquidité et la sécurité. Valiant utilise un modèle de préférences à trois niveaux, avec un choix de trois degrés de préférence ESG : importance élevée, importance moyenne et importance faible. En exprimant leur préférence, nos clientes et clients déterminent dans quelle mesure, en sus de leurs objectifs financiers, ils désirent intégrer les facteurs ESG et les objectifs de développement durable dans leurs placements. Les solutions de placement conventionnelles et ESG peuvent présenter des profils de risque et de rendement différents. L'adaptation de l'univers de placement disponible en fonction de la préférence ESG peut avoir un impact tant positif que négatif sur le rendement et le risque.

Pour que nos clientes et clients puissent être conseillés de manière ciblée et compétente en ce qui concerne les préférences ESG, les conseillères et conseillers à la clientèle de Valiant se sont formés à l'aide de deux modules développés spécifiquement à cet effet, le module Bases en matière de durabilité et le module Placements durables.

Modèle de préférence ESG pour les activités de placement

Préférence ESG	Les critères ESG sont un filtre obligatoire dans le choix des placements en matière de gestion de fortune et de conseil en placement	Intention des placements
Importance élevée	<p>Sélection active de placements qui tiennent compte des approches de durabilité « exclusion », « best in class » et « placements thématiques ».</p> <p>Outre la notation minimale ESG « A » de MSCI, Valiant applique un grand nombre d'autres critères ESG pour la préférence ESG « importance élevée ». En font notamment partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des données climatiques - des pratiques commerciales et des produits controversés - des données concernant la conformité avec les objectifs de développement durable 	<p>Réduire, respectivement augmenter les risques et les opportunités en lien avec les facteurs ESG.</p> <p>Respect des valeurs : exclure les placements dans les domaines d'activité qui ne correspondent pas aux normes internationales ou aux conceptions de Valiant en matière de durabilité.</p> <p>Conformité avec les objectifs de durabilité : impact des activités de l'entreprise sur la société et l'environnement. Par exemple impacts de l'émetteur de placements sur des objectifs de développement durable spécifiques de l'ONU et les objectifs climatiques de Paris.</p> <p>Du point de vue de Valiant, ces placements sont considérés comme durables.</p>
Importance moyenne	Notation minimale ESG « BBB » de MSCI (selon la méthodologie de notation ESG de MSCI*, notations de AAA à CCC)	<p>Réduire, respectivement augmenter les risques et les opportunités en lien avec les facteurs ESG.</p> <p>Ces placements respectent les critères ESG, mais ils ne sont toutefois pas explicitement considérés comme des placements durables.</p>
Importance faible	Pas de prise en compte des critères ESG	Rendement et risque des placements traditionnels.

* Si pour certains instruments de placement, il n'y a pas de données ESG de MSCI ESG Research LLC (fournisseur de données ESG) disponibles ou que celles-ci sont lacunaires, Valiant peut dans le cadre d'une analyse ESG approfondie procéder au classement dans une préférence ESG.

Source des données : Valiant a recours à MSCI ESG Research pour la procédure de sélection, le monitoring et la justification des critères ESG dans le dialogue avec la clientèle. Ces données évaluent les instruments d'investissement dans les différentes dimensions ESG.

› Fonds de placement axés sur la durabilité

Sur la base des directives de placement ESG, Valiant a lancé ses propres fonds stratégiques durables en 2021, avec les profils de risque Conservateur, Équilibré et Dynamique. En décembre 2022 est venu s'ajouter le nouveau profil de risque Orienté plus-value. Avec leur politique de placement durable, les fonds investissent dans des organisations évaluées positivement en ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ils excluent autant que possible les modèles d'affaires critiques sur le plan ESG et sont compatibles avec les objectifs de durabilité établis tels que l'accord de Paris sur le climat ou certains objectifs de développement durable de l'ONU. Nos clientes et clients investissent ainsi principalement dans des organisations et des institutions qui tiennent compte des facteurs environnementaux et sociaux de manière responsable, et qui fournissent même parfois, par le biais de leurs activités opérationnelles et de leurs services et produits, une contribution positive aux objectifs de développement durable établis. Les fonds de placement peuvent être souscrits

dans des dépôts avec service de conseil, comme solution Fondsinvest ainsi que dans la prévoyance.

› Mandat de gestion de fortune Sustainable

En décembre 2023, Valiant a complété son offre en matière de gestion de fortune avec une ligne de mandat Sustainable. Tout comme les fonds de placement axés sur la durabilité, la stratégie de placement Sustainable s'oriente en fonction de l'approche de durabilité de Valiant. Valiant offre le mandat de gestion de fortune Sustainable avec les profils de risque Conservateur, Équilibré, Dynamique et Orienté plus-value.

› Mandats individuels durables de gestion de fortune

La clientèle institutionnelle, comme par exemple les caisses de pension mais également la clientèle privée, formulent des exigences de plus en plus élevées concernant leurs placements, y compris en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Afin de répondre de manière ciblée à ces besoins individuels, Valiant, en matière de conseil en placement, se

base sur des portefeuilles modèles durables. Ces portefeuilles peuvent être repris ou adaptés individuellement en adéquation avec les préférences de la clientèle en matière de ESG. Dans l'élaboration de mandats individuels durables de gestion de fortune, Valiant a recours à l'expertise de MSCI.

Mesures prévues

En introduisant des préférences ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune, nous thématisons pour la première fois de manière systématique les facteurs ESG et les objectifs de développement durable en matière de conseil en placement. Nous voulons utiliser les retours de nos clientes et clients, tout comme ceux de nos conseillères et conseillers à la clientèle, pour procéder à des optimisations ponctuelles ainsi que pour améliorer et développer de manière appropriée nos compétences, notre conseil et notre offre en la matière. Suite à l'offensive de formation généralisée de l'exercice 2023, nous prévoyons par exemple des séquences de formation continues régulières et ciblées dans les modules Bases en matière de durabilité et Placements durables.

Conclusions

Grâce aux avancées de l'année dernière vers l'intégration des facteurs ESG et des objectifs de développement durable en matière de placements, nous avons développé des offres que nous pouvons adapter en fonction des besoins individuels de nos clientes et clients, et qui sont en accord avec notre objectif d'imprimer une orientation durable à notre activité commerciale. Cette transformation influence non seulement nos offres mais également les processus internes à notre entreprise et le conseil de nos clientes et clients.

Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits

Approches de gestion

Les aspects environnementaux tels que l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre font partie intégrante des différents produits, de l'octroi de crédits, des estimations immobilières et de l'examen des risques des financements. Les critères

définissant les placements financiers à faibles émissions de carbone sont progressivement développés, et leur transparence est en constante amélioration.

Les normes existantes, les exigences réglementaires et des résultats de recherche largement reconnus et diversifiés dans ces domaines permettent à Valiant de fixer plus aisément des objectifs adéquats et de mettre en œuvre des mesures concernant ses produits et services. Dans les domaines environnementaux de la pollution atmosphérique, de la biodiversité ainsi que de l'utilisation des terres et des ressources, le contexte est en particulier différent.

Impacts



Grâce à la prise en compte de l'efficacité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre dans les produits financiers de Valiant, notre banque soutient de manière ciblée les investissements respectueux de l'environnement. Cela peut contribuer à réduire l'impact environnemental et encourager une économie plus sensible à l'environnement.

Manière de procéder : mettre en œuvre et augmenter



Malgré la prise en compte des aspects énergétiques et relatifs aux gaz à effet de serre dans les produits financiers de Valiant, le risque existe que ceux-ci puissent avoir un impact négatif sur l'environnement.

Manière de procéder : réduire et accepter

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG

› Activité à l'origine de l'impact :

Dans le cadre de ses produits financiers, l'activité commerciale de Valiant peut avoir une forte incidence sur l'économie, l'environnement et la société, ce qui fait que Valiant intègre de plus en plus des critères ESG dans ses processus de conseil ainsi que dans les produits et services proposés, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Opportunités et risques

La prise en compte des risques climatiques physiques et des risques de transition liés au climat dans ses stratégies de financement et de placement donne à Valiant des opportunités d'augmenter sa compétitivité tout en contribuant à la réduction des risques liés au changement climatique.

Manière de procéder : mettre en œuvre



Une planification et une mise en œuvre insuffisantes d'une stratégie d'adaptation des produits et services lié au changement climatique et orientée sur le long terme entraînent pour Valiant le risque de voir des ajustements à brève échéance occasionner des coûts élevés et avoir une influence négative sur la qualité du service et la rentabilité de Valiant.

Manière de procéder : réduire, transférer et accepter

Objectifs

Avec l'intégration de critères de durabilité dans notre cœur de métier, nos activités de financement et de placement, nous nous sommes fixé pour objectif de contribuer à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux et nationaux. Ainsi, à partir de 2024, nous allons aborder les aspects liés à la durabilité dans les entretiens-conseil avec nos clientes et clients. En matière de financement de la propriété du logement, la priorité est donnée à l'efficacité énergétique et, ce faisant, au maintien de la valeur à long terme des bâtiments. Dans le cadre du conseil en placement, la clientèle est interrogée sur ses préférences ESG, et l'offre est harmonisée avec les préférences exprimées.

Chiffres-clés

Afin de soutenir notre clientèle lors de rénovations et de nouvelles constructions plus efficaces sur le plan énergétique, nous accordons sur notre solution de financement, l'hypothèque environnement lilas, un rabais allant jusqu'à 0,30 % sur les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe.

Mesures mises en œuvre**› Efficacité énergétique dans le cadre de la propriété du logement**

En Suisse, les bâtiments sont responsables d'environ un quart des émissions de CO₂ et de quelque 40 % de la consommation d'énergie. Environ deux tiers des bâtiments sont encore chauffés à l'énergie fossile ou électrique. Pour atteindre les objectifs décidés par le Conseil fédéral, plus d'un million de biens immobiliers doivent d'urgence faire l'objet d'une rénovation énergétique. Actuellement, seul 1 % environ du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une rénovation énergétique. Comme les hypothèques comptent parmi les principaux postes à l'actif des bilans bancaires, il y a là pour les prêteurs un grand potentiel d'intervention comme catalyseur de la transformation durable. Cela s'applique aussi à Valiant. Lors des entretiens-conseil portant sur le financement de maisons individuelles et de résidences secondaires, nous abordons avec notre clientèle privée notamment les questions de maintien de la valeur à long terme, d'efficacité énergétique et de besoin prévisible de rénovation des biens immobiliers à financer. Nous informons également nos clientes et

clients sur les mesures d'encouragement disponibles pour la rénovation des bâtiments et nous les aiguillons vers des services spécialisés indépendants pour des conseils spécifiques. Afin de pouvoir fournir un conseil de premier ordre également en matière de maintien de la valeur à long terme et d'efficacité énergétique des biens immobiliers, les conseillères et conseillers à la clientèle de Valiant reçoivent une formation ad hoc par le biais des deux modules spécialement développés à cet effet intitulés Bases en matière de durabilité et Placements durables.

› **Solution de financement pour des constructions et des rénovations efficaces sur le plan énergétique**

Pour pouvoir fournir à nos clientes et clients non seulement des conseils en matière d'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers mais également un financement judicieux, Valiant a développé une offre correspondante qui vient compléter ses prestations de conseil : l'hypothèque environnement lilas. Pour financer des biens immobiliers qui sont déjà énergétiquement efficaces ou des rénovations qui améliorent leurs biens immobiliers au niveau de leurs émissions de CO₂, la clientèle privée peut bénéficier de conditions préférentielles attrayantes. Grâce à cette nouvelle offre, Valiant souhaite accompagner sa clientèle sur le chemin d'une propriété du logement énergétiquement efficace et soutenir la décarbonation du parc immobilier suisse.

› **Plus de transparence grâce au calculateur d'empreinte carbone**

Valiant est l'une des premières banques suisses à avoir, au cours de l'exercice sous revue, introduit un calculateur d'empreinte carbone. Notre clientèle privée peut ainsi obtenir rapidement et simplement un aperçu de ses émissions personnelles de CO₂. Le calculateur intègre toutes les transactions sur les comptes par Debit Mastercard® et carte de crédit, ainsi que tous les paiements y compris via eBill et TWINT, et il les convertit en une quantité d'émissions de CO₂. Le calculateur permet de voir d'un coup d'œil le niveau de l'empreinte carbone dans les différentes catégories et il fournit même à notre clientèle des conseils pour la vie quotidienne sur la façon d'influencer positivement sa contribution à l'environnement et à la durabilité.

Le calculateur vous montre votre consommation de carbone sur une base mensuelle et annuelle, et vous pouvez ajouter ou retirer à votre convenance des comptes, des cartes et des personnes. Le calculateur d'empreinte carbone est une prestation gratuite de Valiant.

› **Test de compatibilité climatique de la Confédération**

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SIF) ont lancé en 2020 un vaste test de compatibilité climatique, examinant la compatibilité climatique des portefeuilles financiers. Le test de compatibilité climatique a pour but d'analyser la mesure dans laquelle des actions volontaires ont permis de progresser vers une orientation des flux financiers respectueuse du climat, ou si d'autres possibilités doivent être envisagées. Valiant a participé au test volontaire mené sous le titre PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) en 2020, ainsi que lors de la deuxième édition en 2022. La compatibilité climatique des actions et des obligations d'entreprises mondiales ainsi que des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses a en premier lieu été mesurée. Des mesures qualitatives concernant le climat ont par ailleurs été prises en compte dans l'évaluation. Cette évaluation permet aux différents établissements financiers de déterminer dans quelle mesure leurs investissements et produits financiers sont respectueux du climat. C'est avec plaisir que nous constatons que Valiant est peu exposée dans les secteurs à forte intensité de carbone comme le charbon, le gaz et le pétrole grâce à sa politique de placement responsable. Les données issues du test de compatibilité climatique nous aident à gérer de manière ciblée notre évolution en matière de durabilité et de responsabilité entrepreneuriale, et à mesurer l'efficacité de nos progrès, par exemple dans les activités de placement.

Mesures prévues

Valiant aligne les émissions de CO₂ de ses activités opérationnelles sur l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs climatiques de la Suisse, et elle s'engage ainsi en faveur de la transition énergétique. Nous allons pour ce faire mesurer l'empreinte carbone de nos opérations de financement et d'une partie de nos placements conformément aux

cadres en vigueur, définir des objectifs spécifiques et des trajectoires de réduction qui s'appuient sur des bases scientifiques et en déduire les mesures qui s'imposent. Au printemps 2025, nous allons, dans le cadre du reporting climatique conformément aux recommandations reconnues au niveau international de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), établir un rapport à ce sujet pour l'exercice 2024. À cette occasion, nous allons également aborder les questions de l'exercice de la surveillance sur les opportunités et les risques liés au changement climatique par le conseil d'administration ainsi que de l'évaluation et du traitement des opportunités et des risques liés au changement climatique par le comité de direction.

Conclusions

Pour pouvoir fournir à nos clientes et clients des conseils encore plus judicieux concernant l'efficacité énergétique de leurs biens immobiliers, nous avons absolument besoin de données de bonne qualité. Nous recevons ces données concernant l'efficacité énergétique des différents biens immobiliers par le biais d'un prestataire tiers qui a lui-même recours aux registres publics de la Confédération et des cantons. La qualité des données est variable en fonction des cantons. La Confédération et les cantons tout comme l'économie privée font en sorte que la qualité des données soit constamment améliorée. Valiant contribue elle aussi à cet objectif, en vérifiant en permanence les données correspondantes avec ses clientes et clients.

Engagement et promotion du personnel

Nos collaboratrices et collaborateurs s'impliquent activement à travers différents canaux et participent au développement de l'entreprise. Des processus de communication et décisions rapides grâce à des hiérarchies plates favorisent le dialogue. Un contenu de travail qui a du sens, des conditions de travail flexibles et des cadres qualifiés constituent la base de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs. Notre point fort en tant qu'employeur réside en particulier dans le fait que nous offrons à notre personnel de nombreuses possibilités de participation. Nous nous distinguons par des interactions simples et respectueuses. L'expansion actuelle de nos activités fait naître des opportunités de développement personnel au sein de l'entreprise.

Modèles de travail

Approches de gestion

L'évolution des exigences de la clientèle comme des collaboratrices et collaborateurs de Valiant se reflète dans les divers modèles de temps de travail. Alors qu'il y a encore une dizaine d'années, un temps plein avec des horaires de travail fixes s'exerçait du lundi au vendredi, pendant les heures de bureau habituelles, ce modèle cède de plus en plus la place à des formules plus flexibles. Afin de parvenir à une situation mutuellement avantageuse pour le personnel et Valiant, différents modèles de travail flexibles et modernes sont utilisés.

Valiant offre à son personnel un large éventail de mesures et de possibilités pour adapter au mieux leur modèle de travail à leurs besoins individuels.

Modèles de travail flexibles**Horaires / temps de travail annualisés flexibles**

Les collaboratrices et collaborateurs de Valiant peuvent gérer eux-mêmes leur temps de travail. Les jours de compensation sont illimités.

**Achat de congés**

Les collaboratrices et collaborateurs peuvent acheter jusqu'à 20 jours de congé supplémentaires par an à des conditions avantageuses.

**Partage de poste / des responsabilités de direction**

Un poste est réparti entre deux personnes ou plus.

**Congés non rémunérés**

Il est possible de prendre des congés non rémunérés.

**Travail à temps partiel**

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, ainsi que les cadres dirigeant·e·s, ont la possibilité de réduire leur taux d'occupation à 80 %.

**Congés sabbatiques**

Les collaboratrices et collaborateurs de Valiant (à partir d'un certain échelon de fonction) peuvent bénéficier d'une période de congé rémunérée pouvant aller jusqu'à 30 jours.

**Télétravail**

Valiant permet aux collaboratrices et collaborateurs d'effectuer une partie de leur travail à domicile.

**Congés de maternité**

Les congés de maternité sont supérieurs au minimum légal, avec une durée de 16 semaines et un maintien du salaire à 100 %.

**Lieux de travail flexibles**

Les collaboratrices et collaborateurs ont la possibilité de travailler de manière décentralisée depuis un autre site de Valiant.

**Carrière en arc**

Les collaboratrices et collaborateurs plus âgé·e·s peuvent, après accord, réduire leur taux d'occupation et/ou renoncer à une éventuelle fonction de direction.

Impacts

En proposant des modèles de travail et des conditions de travail flexibles, Valiant permet à ses collaboratrices et collaborateurs de mieux adapter leurs tâches professionnelles à leurs besoins individuels dans leur vie privée. Cela favorise également leur bien-être et leur santé.

Manière de procéder : réalisation



Malgré des modèles et des conditions de travail flexibles, il existe un risque de surmenage et de réduction de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée chez le personnel. Cela peut entraîner des absences plus fréquentes des collaboratrices et collaborateurs.

Manière de procéder : réduction

› Parties prenantes concernées :

Collaboratrices et collaborateurs

› Activité à l'origine de l'impact :

Pour mener à bien les activités de Valiant, les collaboratrices et collaborateurs constituent à chaque étape un élément central de la chaîne de création de valeur. Il est donc essentiel de les protéger contre une charge excessive et un manque d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Risques et opportunités

L'ancrage de valeurs durables ainsi que l'engagement correspondant de l'entreprise permettent à Valiant d'augmenter son attractivité en tant qu'employeur. La productivité du personnel progresse par ailleurs également et les absences pour cause de maladie diminuent. Cela engendre une compétitivité et une rentabilité accrues.

Manière de procéder : réalisation



Si Valiant délaisse les valeurs durables de l'entreprise, il existe un risque de perte d'attractivité en tant qu'employeur et donc de baisse de productivité et de rentabilité. Les coûts de recrutement et de formation pourraient en outre être plus élevés du fait d'un taux de rotation élevé et de conditions de recrutement plus difficiles.

Manière de procéder : réduction

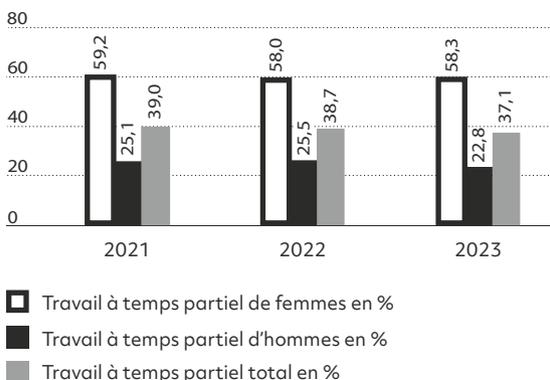
Objectifs

En tant qu'employeur progressiste, Valiant s'engage à offrir à son personnel des conditions de travail attrayantes qui facilitent la conciliation entre vie professionnelle et vie privée dans différents projets de vie. À cette fin, les collaboratrices et collaborateurs bénéficient de nombreuses possibilités de personnaliser leur travail quotidien et de l'adapter à leurs besoins personnels.

Chiffres-clés

Les chiffres présentés nous confirment que les différents modèles de travail flexibles et modernes sont très appréciés par les collaboratrices et collaborateurs et répondent à leurs besoins. Plus d'un tiers de nos collaboratrices et collaborateurs travaillent par exemple à temps partiel.

Développement du travail à temps partiel



Mesures mises en œuvre

› Exposé introductif : modèles de temps de travail : possibilités et limites chez Valiant

Afin que les collaboratrices et collaborateurs connaissent les différents modèles de temps de travail et puissent les adapter de manière flexible et ciblée à leurs besoins personnels, Valiant présente un exposé introductif sur ce sujet. Le responsable des Ressources humaines explique comment Valiant traite le thème du temps de travail, la manière dont celui-ci peut être organisé de manière flexible et quelles sont les éventuelles limites. Lors de la discussion avec les participant·e·s, ceux-ci peuvent poser des questions sur les modèles de temps de travail flexibles et exprimer leurs besoins en la matière.

› Un employeur responsable

Des collaboratrices et collaborateurs satisfait·e·s représentent un facteur de réussite important pour Valiant. C'est pourquoi Valiant a adapté ses conditions de travail et accorde désormais à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs deux jours de congé supplémentaires par année civile depuis 2023. De plus, le congé de maternité a été augmenté de deux semaines. Par ces mesures, Valiant remercie ses collaboratrices et collaborateurs de leur engagement et encourage la culture d'entreprise unique de la famille lilas.

› Caisse de pension avec modèle de rentes innovant

L'allongement de l'espérance de vie et par conséquent la plus longue période de perception de la rente ainsi que le contexte de taux d'intérêt bas posent d'importants défis aux caisses de pension. La sécurité financière à long terme de la caisse de pension est le premier élément que le conseil de fondation doit garantir sur le long terme. Outre la sécurité financière, il est essentiel qu'il parvienne à éviter les redistributions entre les personnes assurées actives et les bénéficiaires de rentes. Un « modèle de rentes variable » a été introduit pour les rentes à partir du 1^{er} juillet 2020. Cela signifie que les futurs bénéficiaires de rentes participent à la situation financière de la caisse de pension, que l'évolution soit positive ou négative. Les prestations de la caisse de pension de Valiant dépassent le minimum légal. La caisse de pension de Valiant affiche un degré de couverture d'environ 101,5 % au 31 décembre 2023.

Mesures prévues

› Renforcement de la caisse de pension

Valiant célébrera son 200^e anniversaire en 2024. Ses racines remontent en effet à 1824, date de la fondation de la Caisse d'épargne de Morat. À cette occasion, Valiant a décidé, afin d'augmenter son attractivité en tant qu'employeur, de renforcer la caisse de pension du personnel en 2024 avec une contribution spéciale de 10 millions de francs. Il est important pour Valiant que ses collaboratrices et collaborateurs puissent bénéficier d'une prévoyance stable et bien établie. La somme de 10 millions de francs a déjà été comptabilisée au deuxième trimestre 2023.

› Nouveaux modèles de poste de travail

Ce ne sont pas seulement les exigences en matière de modèles de travail qui ont changé, mais aussi les exigences relatives aux postes de travail. Cela a ainsi amené Valiant à lancer le projet « Modèles de poste de travail ». Dans le cadre de ce projet, Valiant examine la manière de rendre l'environnement de travail attrayant aux yeux du personnel et de l'adapter aux évolutions actuelles du monde du travail. Un environnement de travail adéquat et des investissements visant à améliorer la qualité des locaux permettent de mettre en place des bureaux modernes et fonctionnels, adaptés aux besoins du personnel. La mise en place du partage

de bureaux permet de libérer des surfaces qui peuvent être utilisées de manière alternative, flexible et efficace par les collaboratrices et collaborateurs.

Avec ce projet, Valiant poursuit les objectifs suivants :

- Une meilleure collaboration au sein de chaque équipe, entre les équipes et dans l'entreprise
- Des possibilités d'utilisation flexibles pour les différentes activités de travail des collaboratrices et collaborateurs
- Un aménagement de l'environnement de travail moderne et axé sur les besoins, qui contribue à la satisfaction et au bien-être du personnel
- Un environnement de travail plus attrayant grâce à des investissements dans la qualité de l'espace
- Une adaptation simplifiée de l'environnement de travail en cas de modifications

L'objectif principal est d'utiliser la surface existante de manière optimale, flexible et orientée vers l'avenir. Le but n'est pas de faire des économies.

Conclusions

Les jeunes nés entre 1995 et 2010 sont appelés la génération Z. Cette génération pose de nouvelles exigences aux employeurs potentiels, notamment en ce qui concerne les modèles flexibles de temps de travail et de lieu de travail. Cela se ressent également chez Valiant. Sur la base de ces constatations, et afin de s'assurer de rester un employeur attrayant, en particulier vis-à-vis de la génération Z, et compétitif dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, Valiant s'occupe spécifiquement des besoins de la génération Z. Le conseil d'administration a ainsi reçu une formation durant l'année sous revue par un spécialiste externe sur le thème de l'attractivité des employeurs pour les jeunes générations.

Santé physique et mentale

Approches de gestion

Une forte sollicitation dans la vie professionnelle peut affecter la santé au niveau physique, mais surtout mental. Valiant applique le principe « Nous traitons nos collaboratrices et collaborateurs comme nous souhaiterions être traités » et mène une gestion de la santé afin de prévenir les maladies professionnelles ainsi que les risques pour la santé sur le lieu de travail. Des responsabilités clairement définies permettent de garantir le respect de la gestion de la santé. Ainsi, les supérieur·e·s hiérarchiques et les chargé·e·s de la sécurité sont responsables de la mise en œuvre de la protection de la santé. Elles/ils sont assisté·e·s à cet effet par un service de coordination interne et par le service du personnel. Afin d'identifier et de réduire les charges à temps, Valiant promeut un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les collaboratrices et collaborateurs et un climat de travail agréable. Si des absences de longue durée pour cause de maladie se produisent néanmoins, les collaboratrices et collaborateurs concernés sont accompagnés dans leur processus de réintégration par le biais d'un Case Management professionnel. Valiant coopère en outre avec plusieurs spécialistes externes afin de soutenir de manière plus adéquate les personnes confrontées à des situations de vie ou professionnelles difficiles. Ces dernières peuvent ainsi discuter, dans le cadre du service social, avec un ou une spécialiste neutre et rechercher ensemble des solutions appropriées. Le service est disponible entre autres en cas de mobbing et de harcèlement sexuel, de problèmes financiers ou d'addiction ou d'autres conflits familiaux. Il est gratuit pour nos collaboratrices et collaborateurs, et la plus stricte confidentialité est garantie. En cas d'événements éprouvants dans l'entreprise ou de coups durs personnels, les collaboratrices et collaborateurs peuvent également se faire conseiller gratuitement par notre partenaire Carelink.

Impacts

Dans le cadre de la gestion de la santé, Valiant a lancé de nombreuses mesures visant à renforcer les connaissances et la sensibilisation au thème de la santé de l'ensemble du personnel. Cela a un impact positif sur la satisfaction et la santé du personnel.

Manière de procéder : partage



Malgré une gestion complète de la santé, les collaboratrices et collaborateurs de Valiant peuvent néanmoins contracter des maladies physiques et mentales, par exemple en raison d'un manque de soutien et de stratégies d'adaptation. Cela réduit la satisfaction du personnel et augmente la probabilité d'une augmentation des arrêts de travail.

Manière de procéder : acceptation

› Parties prenantes concernées :

Collaboratrices et collaborateurs

› Activité à l'origine de l'impact :

Pour mener à bien les activités de Valiant, les collaboratrices et collaborateurs constituent à chaque étape un élément central de la chaîne de création de valeur. Pour les protéger, une gestion efficace de la santé est essentielle.

Risques et opportunités

La mise en place d'une gestion complète de la santé par Valiant offre la possibilité d'être perçu comme un employeur attrayant, de réduire la fluctuation du personnel et de faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui sévit actuellement.

Manière de procéder : réalisation



Le délaissement par Valiant de la protection de la santé de son personnel a un impact négatif sur la perception de la banque auprès du public. Valiant risque ainsi de perdre en attractivité en tant qu'employeur et de voir ses collaboratrices et collaborateurs existant·e-s et potentiel·le-s se tourner vers la concurrence.

Manière de procéder : réduction



L'évolution démographique, comme le vieillissement des effectifs et la vague de départs à la retraite à venir, aggrave la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur bancaire. Il existe ainsi un risque pour Valiant que la charge de travail du personnel augmente, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur leur santé physique et mentale.

Manière de procéder : réduction

Objectifs

Valiant attache de l'importance à la santé de ses collaboratrices et collaborateurs et s'efforce d'avoir une influence positive sur leur santé, par exemple avec des mesures dans les trois domaines thématiques suivants :

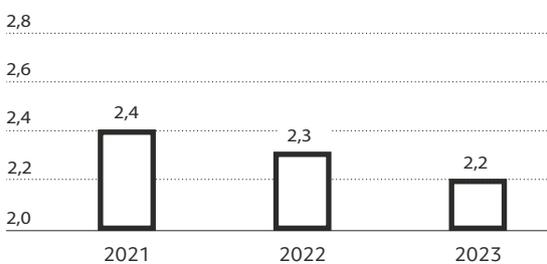
- Promotion de la santé dans l'entreprise
- Ergonomie du poste de travail
- Sécurité au travail

Valiant poursuit également son objectif de promotion de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs grâce à des offres et des événements pertinents, une transmission complète des connaissances, une sensibilisation au thème de la santé et un renforcement de la prise de conscience à ce sujet. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur est responsable de sa propre santé ; Valiant joue un rôle de soutien à cet égard et tient à assumer ses responsabilités en tant qu'employeur. Un personnel en bonne santé et des conditions de travail sûres sont des conditions importantes pour assurer une qualité élevée et une fourniture optimale des prestations.

Chiffres-clés

Valiant mesure et suit l'évolution des absences de ses collaboratrices et collaborateurs. Les absences peuvent résulter de maladies, d'accidents non professionnels ou d'accidents professionnels, ces derniers étant plutôt rares dans le secteur des marchés financiers.

Évolution du taux d'absentéisme



■ Taux d'absentéisme en %

Le taux d'absentéisme est stable et bas depuis un certain temps déjà. Néanmoins, Valiant s'efforce d'investir dans la santé de ses collaboratrices et collaborateurs et lance régulièrement des mesures et des initiatives en ce sens.

Mesures mises en œuvre

› Séquences de formation et de sensibilisation

Afin de protéger et promouvoir la santé physique et mentale de ses collaboratrices et collaborateurs, Valiant leur propose une sélection de séquences de formation et de sensibilisation. L'offre comprend par exemple une formation sur le thème « Santé au travail ». Le monde du travail connaît de nombreux changements qui ont un impact non négligeable sur la santé humaine. Dans cette séquence de formation, l'accent est mis sur la santé au travail chez Valiant. Il s'agit d'aborder la santé physique mais aussi la santé mentale et d'obtenir des indications concrètes sur la manière de reconnaître les signes avant-coureurs et de prendre des mesures utiles à temps. Les participant·e·s sont sensibilisé·e·s à la santé mentale à l'aide de cas pratiques concrets et reçoivent entre autres des indications sur la façon de recevoir de l'aide en cas de besoin.

Une charge de travail élevée peut entraîner des situations stressantes qui ont un impact négatif sur le corps et l'esprit. Pour remédier efficacement à cette situation, Valiant propose également une formation en gestion du stress. La gestion du stress est une compétence essentielle pour le maintien à long terme de la performance, de la motivation, du bien-être et de l'équilibre dans la sphère professionnelle et privée. En apprenant comment gérer leur stress, les collaboratrices et collaborateurs sont encouragé·e·s à changer de comportement, ce qui favorise une meilleure résistance au stress. L'objectif du cours consiste entre autres à connaître les différentes formes de stress et les facteurs de stress personnels, ainsi que les mesures durables de prévention du stress, et à identifier et développer ses propres ressources.

Afin de gérer efficacement les changements et les défis qui en résultent, Valiant propose à ses collaboratrices et collaborateurs une série de formations en quatre parties sur le thème « Gestion du changement ». La formation comporte quatre séquences :

- L'homme et le changement : sont-ils compatibles ?
- Forme physique et mentale : la base personnelle de la réussite du changement
- Résilience et réflexion dans la gestion du changement
- Les réseaux : une ressource essentielle pour le changement

Ces offres de formation et de sensibilisation en matière de santé physique et mentale, et d'autres encore, sont à la disposition de notre personnel et peuvent être consultées pendant le temps de travail.

› Collaboration avec la Vaudoise

Valiant collabore avec Vaudoise Assurances dans le domaine de la prévention en matière de santé physique et mentale. L'offre de la Vaudoise en matière de gestion de la santé comprend diverses mesures de prévention en collaboration avec d'autres partenaires de coopération spécialisés, par exemple pour l'optimisation ergonomique du poste de travail ou la prévention du burnout et de la discrimination.

Mesures prévues

Le programme de cours pour la protection et la promotion de la santé physique et mentale reste une priorité élevée, et sera poursuivi à l'avenir et développé de manière ponctuelle en fonction des besoins.

Conclusions

Il est très important pour nous que notre gestion complète de la santé soit connue de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, et que celles-ci/ceux-ci soient formé·e·s et sensibilisé·e·s en conséquence. Avec nos modèles de travail flexibles, nous offrons à nos collaboratrices et collaborateurs de nombreuses possibilités de personnaliser leur travail quotidien et de l'adapter à leurs besoins et à leur santé. Nous avons ancré ces ap-

proches dans notre culture d'entreprise, nous les encourageons en permanence et nous attendons des dirigeant·e·s qu'ils montrent l'exemple.

Formation et perfectionnement

Approches de gestion

Valiant offre des perspectives de carrière, des possibilités de formation et des parcours de développement intéressants et variés, par exemple dans la distribution. Nous encourageons activement notre personnel, lui permettant d'accomplir son travail au meilleur niveau possible et de répondre aux besoins de notre clientèle. Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs sont pleinement accompagnés dans leurs nouvelles fonctions à travers un programme d'intégration professionnel. Valiant apporte par ailleurs un soutien aux mesures de formation et de perfectionnement de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, à tous les échelons, et leur propose des filières de carrière de spécialiste ou de cadre. Depuis 2017, Valiant certifie également ses conseillères et conseillers à la clientèle auprès de la Swiss Association for Quality (SAQ). SAQ est un centre de compétences neutre et reconnu pour la certification de personnes en Suisse. La certification SAQ comprend un examen écrit et un examen oral. Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs sont certifiés SAQ dans le cadre de leur entrée en fonction selon le profil de leur poste. Les cours de certification nous permettent d'offrir une plus-value à toutes les parties prenantes. Nos clientes et clients profitent d'un conseil de premier ordre, nos collaboratrices et collaborateurs disposent d'une certification reconnue dans le secteur des prestations financières, tandis que Valiant peut se prévaloir d'un excellent positionnement sur le marché grâce au label de qualité SAQ. La certification SAQ doit être renouvelée après trois ans, en principe par la reconnaissance de formations internes. Au cours de l'année sous revue, comme au cours de l'année précédente, plusieurs conseillères et conseillers à la clientèle de Valiant ont déjà mené à bien ces procédures internes de recertification.

Impacts

Valiant offre à ses collaboratrices et collaborateurs une palette de possibilités de formation continue interne et externe ainsi qu'un soutien personnel et professionnel constant. Cela a un impact positif sur les compétences et le savoir technique des collaboratrices et collaborateurs et augmente leur motivation et leur engagement.

Manière de procéder : réalisation



Malgré de nombreuses possibilités de formation et de perfectionnement, Valiant ne peut pas répondre aux besoins de l'ensemble du personnel. Les différentes collaboratrices et les différents collaborateurs individuels peuvent ainsi se sentir défavorisé·e·s, ce qui diminue leur motivation et leur engagement.

Manière de procéder : évitement

› Parties prenantes concernées :

Collaboratrices et collaborateurs

› Activité à l'origine de l'impact :

Pour mener à bien les activités de Valiant, les collaboratrices et collaborateurs constituent à chaque étape un élément central de la chaîne de création de valeur. Des possibilités de formation et de perfectionnement correspondantes favorisent la satisfaction du personnel.

Objectifs

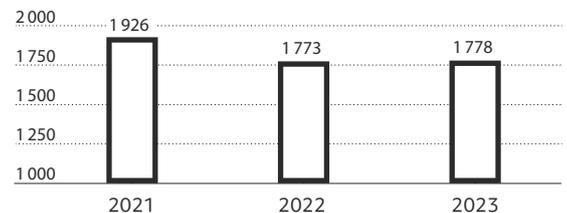
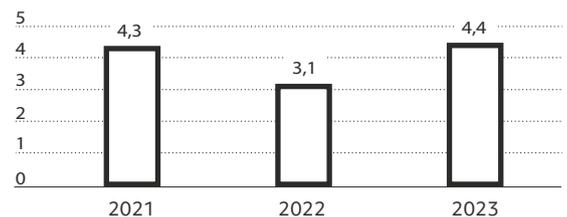
En apportant un soutien important aux formations initiales et continues, Valiant vise à renforcer au mieux la compétence professionnelle et l'employabilité de son personnel et à contribuer ainsi à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail suisse. Afin d'ancrer encore plus efficacement la durabilité dans l'entreprise, Valiant intégrera également différents thèmes ESG dans la formation des cadres en 2024.

Chiffres-clés

Au cours de l'année sous revue, de nombreuses formations ont été organisées en présentiel. Toutefois, lorsque nous estimons cela judicieux, nous continuons de miser sur des formations en ligne efficaces. Nos 1136 collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation continue, avec 5021 participations à 524 cours. Cela se traduit par une moyenne de presque 4,5 sessions de formation par personne.

Coûts de formation/de perfectionnement

en 1000 CHF

**Nombre moyen de sessions de formation continue par personne****Chiffres-clés relatifs aux effectifs pour la formation et le perfectionnement**

	2023	2022	2021
Nombre de personnes en formation	79	72	80
Nombre de stagiaires	31	22	25
Nombre d'apprenti·e·s	44	47	53
Nombre de Career Starters	4	3	2
Taux de poursuite des rapports de travail des personnes en formation ¹ en %	72	83	100
Personnes en formation en % de l'effectif total	7,0	6,5	7,1

¹ Stagiaires, apprenti·e·s et Career Starters.

En 2023, 79 apprenti·e·s étaient en formation chez nous, réparti·e·s en six types de formation différents. En plus de l'apprentissage d'employé·e de banque classique (38), Valiant propose également des stages de 18 mois de formation bancaire initiale pour porteurs de maturité (22) comme alternative aux études. À cela s'ajoute le stage services et administration pour les étudiant·e·s en commerce et en économie dans le centre clientèle et au sein du développement du personnel (5). Dans le centre clientèle, trois agent·e·s relation clientèle suivent leur formation de base. En complément des formations bancaires typiques, nous proposons des places de formation pour les médiamaticien·ne·s (2) dans le domaine de la communication numérique. Pour les diplômé·e·s de l'enseignement supérieur, nous offrons un programme Career Starter de 2 ans. Au total, quatre personnes utilisent cette voie pour démarrer dans le monde du travail. En 2023, tou·te·s les apprenti·e·s et stagiaires ont de nouveau achevé leur formation avec succès. Plus de 70 % des diplômé·e·s ont poursuivi leur carrière chez Valiant. Les 79 apprenti·e·s illustrent l'engagement exemplaire de Valiant en tant que banque formatrice en faveur des futures générations. Valiant propose des possibilités de développement passionnantes et complètes aux jeunes talents orientés vers la performance et possédant le potentiel requis.

Mesures mises en œuvre

La définition de parcours professionnels typiques chez Valiant permet d'offrir des perspectives aux collaboratrices et collaborateurs. Ces évolutions peuvent nécessiter de franchir les différents échelons au sein d'une fonction ou passent par un changement de fonction. Les carrières peuvent être aussi bien horizontales (même échelon de fonction) que verticales (passage à un échelon de fonction supérieur). Sur la base des compétences et des objectifs personnels des collaboratrices et collaborateurs, les lacunes par rapport aux exigences de la fonction visée sont comblées au moyen de mesures appropriées. Dans le cadre des parcours professionnels, la relève dans le conseil à la clientèle fait l'objet d'une attention particulière, matérialisée par des plans de développement ciblés. En plus des compétences de conseil, les collaboratrices et collaborateurs sont également

formé·e·s en compétences de conduite. En effet, la conduite est importante chez Valiant, pour les collaboratrices et collaborateurs comme pour le succès de l'entreprise. Au cours de l'année sous revue, des programmes de carrière ont de nouveau été proposés aux conseillères et conseillers à la clientèle privée, commerciale, entreprises et en gestion de fortune. Quelque 50 collaboratrices et collaborateurs se développant en interne se trouvent à mi-chemin dans leurs plans de carrière, et 24 ont déjà terminé le programme correspondant avec succès et pris en charge la fonction visée en 2023.

Mesures prévues

Afin de renforcer encore son engagement dans la formation de base et de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, Valiant propose à partir de l'été 2024 un nouvel apprentissage dans le domaine de la numérisation : CFC de développeur/euse de business numérique. Durant la première des quatre années d'apprentissage, en plus de l'enseignement obligatoire à l'école professionnelle, une initiation professionnelle approfondie et axée sur la pratique aura lieu. Cela permet de garantir que les apprenti·e·s soient parfaitement préparé·e·s à la poursuite de leur apprentissage dans l'entreprise. À partir de la deuxième année, les apprenti·e·s de Gümligen bei Bern travailleront dans l'équipe Infrastructure informatique, composée de six personnes. Les tâches principales comprennent l'optimisation des processus commerciaux, l'évaluation et l'analyse des données et la participation à différents projets.

Conclusions

L'expérience de Valiant a montré qu'un développement continu des programmes de formation et de perfectionnement pour les collaboratrices et collaborateurs fait ses preuves. Une promotion ciblée tenant compte des besoins individuels du personnel fait désormais partie intégrante de la culture d'entreprise de Valiant. Valiant investit continuellement dans des programmes de formation continue sur mesure afin de pouvoir offrir différentes possibilités de développement à ses collaboratrices et collaborateurs et renforcer ainsi durablement les compétences et la satisfaction au sein de l'équipe.

Information et consultation des collaboratrices et collaborateurs

Approches de gestion

Valiant attache une grande importance à l'information précoce de ses collaboratrices et collaborateurs, à leur implication dans les décisions importantes et à la préservation de sa culture d'entreprise ouverte et axée sur le dialogue. Cela se reflète dans les différentes directives et mesures internes, comme par exemple dans la revue du personnel.

De plus, dans la culture de Valiant, il est essentiel que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs aient la possibilité d'échanger directement avec le comité de direction, de communiquer leurs attentes et de prendre position sur les thèmes qui les préoccupent. À cette fin, le comité de direction et le conseil d'administration tiennent chaque année des réunions dans les différentes régions et y discutent des défis et des possibilités d'optimisation à l'occasion de repas de midi communs avec le personnel. Le comité de direction témoigne ainsi de sa présence et de son ancrage local. Cette proximité avec la direction est encore renforcée par la tournée du CEO au cours de laquelle le CEO de Valiant se rend régulièrement dans différents départements afin d'obtenir des informations directement sur place et d'échanger avec les collaboratrices et collaborateurs. Des journées d'introduction pour les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs sont par ailleurs organisées, où des membres du comité de direction sont personnellement présent·e·s et participent activement. Valiant a également lancé la Batterie d'idées. Il s'agit d'un outil permettant d'adresser des propositions à l'entreprise, avec lequel les collaboratrices et collaborateurs peuvent apporter leurs idées pour améliorer les processus. Les meilleures propositions sont récompensées.

Risques et opportunités



La transmission d'informations pertinentes aux collaboratrices et collaborateurs et leur consultation renforce leur motivation et a un impact positif sur la culture d'entreprise, car Valiant connaît les besoins des collaboratrices et collaborateurs et peut les prendre en compte.

Manière de procéder : réalisation



Une transmission insuffisante d'informations pertinentes aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'un manque de consultation présentent le risque pour Valiant que la motivation de ses collaboratrices et collaborateurs diminue, ainsi que son attrait en tant qu'employeur, étant donné que les collaboratrices et collaborateurs ne sont pas informé·e·s des décisions importantes et que leurs besoins ne sont pas suffisamment pris en compte.

Manière de procéder : réduction

Objectifs

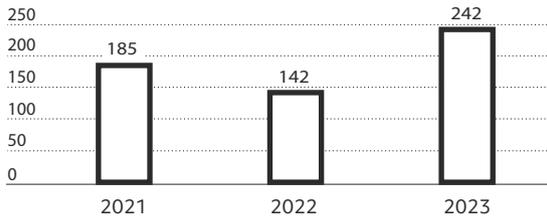
Valiant s'est fixé pour objectif de maintenir la satisfaction et l'engagement du personnel à un niveau constamment élevé. Ces deux aspects sont régulièrement évalués. Les résultats des enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration et des mesures ciblées en sont déduites. Cela inclut également des sujets tels que l'information et la consultation des collaboratrices et collaborateurs.

Chiffres-clés

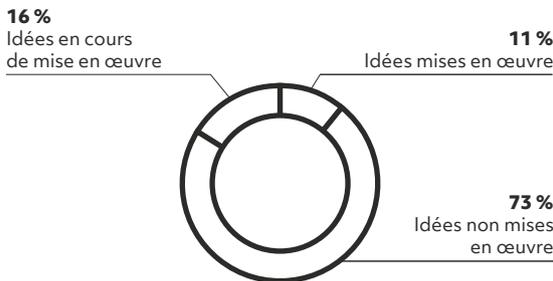
Il y a dix ans, Valiant a lancé la Batterie d'idées, qui permet de faire des suggestions à l'entreprise. Cet outil est à la disposition des collaboratrices et collaborateurs, afin qu'ils puissent apporter leurs idées sur les améliorations possibles. Des idées sur l'optimisation des processus, les améliorations du système, les nouveaux produits ou les tendances dans l'environnement bancaire sont notamment présentées. L'objectif est d'améliorer encore la qualité, de simplifier les processus, d'épargner des coûts et d'identifier les nouveaux besoins du marché. Une idée sur quatre est mise en œuvre.

Avec un peu de chance, les idées seront non seulement mises en œuvre, mais aussi récompensées. Le CEO et un·e autre membre de la direction participent à la remise des prix.

Propositions soumises avec la Batterie d'idées



Statut de mise en œuvre 2021-2023



Le succès de la Batterie d'idées et donc la forte participation du personnel se reflète dans le fait que plus d'un quart des idées soumises sont mises en œuvre. Les idées présentées qui ont déjà été discutées dans les différents domaines de compétence en raison d'une autre initiative sont considérées comme des idées non mises en œuvre. Les valeurs relativement inférieures pour les années 2021 et 2022 en comparaison sur plusieurs années sont en grande partie dues à la pandémie, ce qui justifie d'emblée la hausse en 2023.

Mesures mises en œuvre

› Nouvel intranet

En décembre 2023, Valiant a lancé le nouvel intranet « Vintra » afin de rendre la communication et la transmission d'informations encore plus efficaces et efficientes au sein de l'entreprise. Vintra est la plate-forme de travail centrale sur laquelle les plus de 1100 collaboratrices et collaborateurs peuvent s'informer sur tous les thèmes pertinents concernant le travail quotidien chez Valiant et accéder à de nombreuses autres applications. Le nouvel intranet offre aux collaboratrices et collaborateurs diverses nouvelles possibilités, telles qu'une page d'accueil claire avec des catégories d'actualités, une structure de navigation thématique et intuitive ainsi que la possibilité de s'abonner aux actualités et les afficher de manière personnalisée sur la page d'accueil. Le nouvel intranet, avec ses différentes nouvelles fonctions, soutient considérablement la transmission d'informations et la collaboration entre les différentes collaboratrices et les différents collaborateurs, ainsi qu'entre les secteurs, et est disponible en allemand et en français. Le CEO utilise également régulièrement l'intranet pour informer rapidement le personnel avec des messages vidéo ou, comme à la fin de l'année 2023, pour remercier les collaboratrices et collaborateurs de leur engagement.

› Consultation sur le thème de la durabilité

En 2023, Valiant a sensibilisé et formé ses quelque 250 cadres sur le thème de la durabilité. La séquence de formation de deux heures a fourni aux participant·e·s des connaissances de base sur la durabilité dans le secteur bancaire. Outre les développements et tendances actuels, il a été enseigné comment la durabilité peut être établie dans l'activité principale et comment Valiant gère la finance durable. Les séquences de formation ont par ailleurs servi à répondre aux attentes des participant·e·s concernant les performances de Valiant en matière de durabilité ainsi que des idées de développement. Les précieux retours sont notamment intégrés dans le développement de la future stratégie d'entreprise.

Mesures prévues

Valiant se trouve actuellement dans la période stratégique 2020-2024. Le processus de la nouvelle stratégie d'entreprise, qui s'appliquera à partir de 2025, a été lancé au cours de l'exercice sous revue. Les collaboratrices et collaborateurs y

participent activement et apportent leurs idées et leurs points de vue. Les collaboratrices et collaborateurs ont la possibilité de s'impliquer activement dans la conception et le développement des axes stratégiques au sein d'équipes spécialisées ou de réfléchir, en participant à des réunions stratégiques, aux résultats obtenus et de donner des retours. L'objectif est de faire naître, grâce à l'implication active du personnel, une action commune largement soutenue en interne, qui conduira Valiant vers un avenir prospère.

Conclusions

En tant qu'entreprise, il est de notre devoir d'informer nos collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux de la hiérarchie de manière rapide et efficace, et de leur permettre de s'impliquer activement sous diverses formes. Dans le cadre de la feuille de route ESG 2024 (pour plus d'informations, voir la page 50), le comité de direction s'est penché sur les différentes possibilités de participation au sein de Valiant et a déduit des ajustements ponctuels des enseignements tirés.

Inclusion et équité parmi le personnel

Approches de gestion

L'égalité de traitement et l'égalité des chances sont des principes fondamentaux de Valiant. Comme stipulé dans les dispositions d'exécution du code de conduite, l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices doit être traité de manière juste et équitable, dans le respect des principes d'égalité. Cela vaut également pour l'octroi d'un poste vacant : Valiant prend toujours en considération la personne la plus appropriée. Nous sommes convaincus qu'un bon équilibre sur le plan culturel, mais aussi entre hommes et femmes au sein du personnel, améliore le climat de travail, la satisfaction du personnel ainsi que les résultats. De plus, Valiant applique le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, et cela vaut bien entendu pour toutes les femmes comme pour tous les hommes. Depuis 2017, Valiant effectue chaque année une analyse de l'égalité salariale. La loi sur l'égalité impose aux entreprises employant plus de 100 personnes de

mener une analyse interne des salaires et de faire vérifier cette dernière par un organe indépendant. Les salaires de Valiant en date du 30 septembre 2020 ont été analysés selon la méthode Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. L'entreprise de révision indépendante PwC confirme que Valiant satisfait à toutes les exigences légales en matière d'égalité salariale. Valiant est donc exemptée par la loi d'autres analyses des salaires. La réduction des différences salariales entre les hommes et les femmes restera néanmoins une priorité, et les écarts seront mesurés régulièrement.

Impacts



Valiant applique les principes fondamentaux de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances, et en favorise la sensibilisation et la compréhension. Ces efforts ont un effet positif sur la satisfaction, le bien-être et la motivation du personnel et favorisent la diversité au sein de l'entreprise.

Manière de procéder : réalisation



Malgré les efforts de Valiant, des cas d'inégalité de traitement et d'inégalité des chances peuvent encore se produire. De tels cas ont un impact négatif sur l'environnement de travail et entraînent mécontentement et malaise parmi le personnel.

Manière de procéder : évitement

› **Parties prenantes concernées :**

Collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique

› **Activité à l'origine de l'impact :**

Pour mener à bien les activités de Valiant, les collaboratrices et collaborateurs constituent à chaque étape un élément central de la chaîne de création de valeur. La garantie de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances augmente la satisfaction du personnel, ce qui a un impact sur l'activité commerciale.

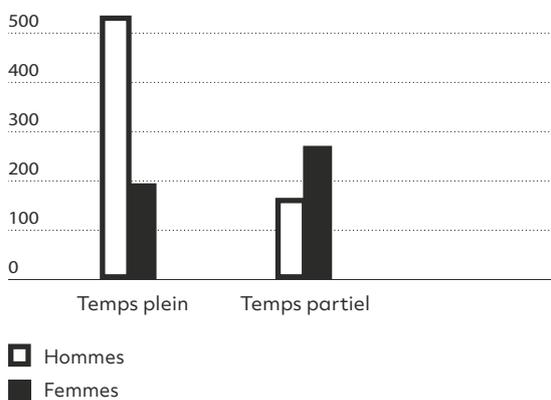
Objectifs

La garantie de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances est une priorité pour Valiant. C'est pourquoi nous vérifions régulièrement l'application des principes et sensibilisons les collaboratrices et collaborateurs sur des sujets spécifiques. Nous nous sommes par ailleurs fixé pour objectif d'augmenter la proportion de femmes dans les postes de cadres en tenant compte de l'approche « Best Fit » établie chez Valiant, et d'institutionnaliser encore plus l'égalité des chances entre les genres.

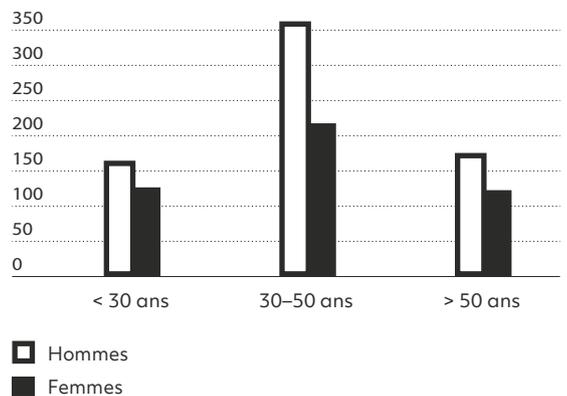
Tou-te-s les cadres dirigeant-e-s de Valiant se sont par conséquent vu attribuer un objectif de diversité correspondant dans la fixation des objectifs pour l'exercice 2023, dont la réalisation est mesurée dans le cadre de la gestion de la performance.

Chiffres-clés

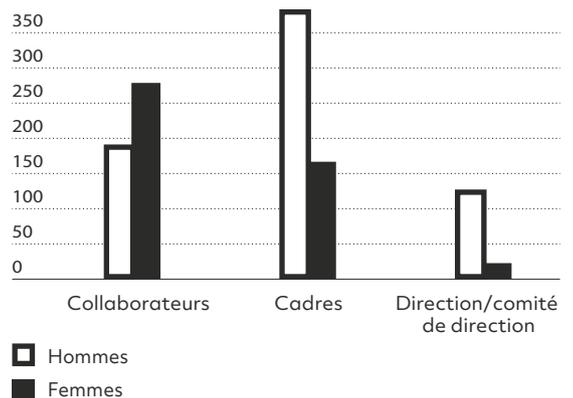
Effectifs par sexe



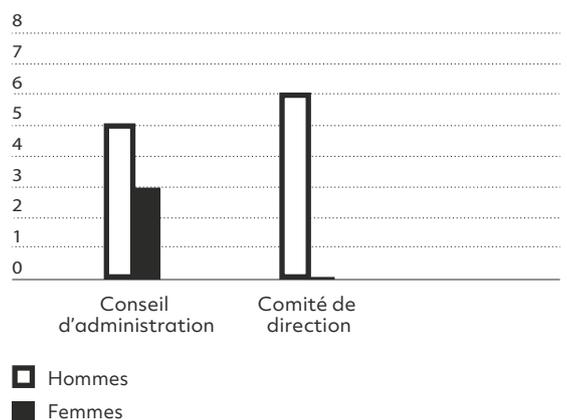
Effectifs par âge



Effectifs par rang



Composition du conseil d'administration et du comité de direction



Mesures mises en œuvre

Le comité de direction a adopté différentes mesures afin de renforcer la présence des femmes dans les postes de direction et, donc, d'accroître les possibilités de nommer des femmes au comité de direction (pour plus d'informations, voir le rapport relatif aux rémunérations aux pages 166–167). Les mesures suivantes ont été mises en œuvre au cours de l'exercice :

- Programme de mentoring pour les collaboratrices : les collaboratrices sélectionnées bénéficient pendant environ un an de l'accompagnement et du soutien d'un-e membre du comité de direction agissant en tant que mentor.
- Échange avec des membres du conseil d'administration pour les femmes cadres et spécialistes : des femmes cadres et spécialistes ont pu participer à trois rencontres avec des membres féminins du conseil d'administration de Valiant, consacrées à l'échange d'expériences et à la promotion des femmes.
- Réseau interne de femmes : Valiant a créé un réseau interne de femmes, dans le cadre duquel des premiers événements ont eu lieu.
- Présentations incitatives sur des thèmes spécifiques liés au genre : au cours de l'année sous revue, cinq présentations incitatives ont été organisées, ouvertes à tout le personnel.
- Adhésion au réseau Business & Professional Women : Valiant est membre de la plus grande association suisse de femmes d'affaires depuis le 1^{er} juillet 2022.
- Objectif pour tou-te-s les cadres : tou-te-s les cadres se sont vu fixer comme objectif pour l'exercice 2023 de prendre des mesures concrètes pour augmenter la proportion de femmes dans les fonctions de conseil à la clientèle, les postes de spécialistes et de responsables hiérarchiques.

- Recrutement : la sélection finale (liste restreinte) pour le recrutement de membres du comité de direction doit comporter au moins une femme.

Chez Valiant, une promotion ciblée des femmes est l'une des mesures les plus importantes dans le cadre de l'égalité des chances. Pour l'élaboration de mesures ciblées, nous avons de nouveau participé à une analyse comparative de l'Université de St-Gall (HSG). En collaboration avec l'Association patronale des banques en Suisse, la HSG effectue chaque année un Diversity Benchmarking pour le secteur financier. L'objectif est une évaluation fondée de la diversité et de l'inclusion, qui mesure les progrès et les domaines d'action des banques participantes ainsi que de la branche. Sur la base de la comparaison des résultats de 2021 et 2022, la HSG a une fois de plus élaboré des recommandations d'action pour Valiant.

Des événements spéciaux pour les cadres féminins et les expertes ont par ailleurs été organisés chez Valiant. Après une présentation ciblée d'une membre du conseil d'administration de Valiant, les participantes ont discuté des questions et des défis pertinents pour les collaboratrices lors d'un échange guidé. En outre, divers exposés introductifs et panels de discussion ont à nouveau été lancés sur des questions de genre sélectionnées, telles que « Les femmes et les hommes communiquent différemment », « Les femmes décident différemment, les hommes aussi » ou encore la gestion des modèles de temps de travail chez Valiant. La mise en réseau des femmes chez Valiant ne cesse de progresser. Plusieurs événements ont eu lieu au cours de l'année sous revue.

Depuis juillet 2022, Valiant est membre de Business & Professional Women Switzerland (BPW), la plus grande association suisse de femmes d'affaires. BPW soutient les femmes actives dans les domaines professionnels, culturels et sociaux. Cette adhésion bénéficie à Valiant ainsi qu'à tout son personnel. Nos collaboratrices ont entre autres accès à environ 40 clubs et peuvent participer à des événements. Lors des exposés introductifs, BPW a communiqué aux collaboratrices intéressées de Valiant les différentes possibilités offertes par le réseau.

Mesures prévues

Valiant a déjà pris un certain nombre de mesures visant à promouvoir l'inclusion et l'équité parmi ses collaboratrices et collaborateurs, qui ont été mises en œuvre avec succès. Les mesures seront évaluées et éventuellement optimisées, et une grande partie de celles-ci seront poursuivies. Par exemple, l'ensemble des quelque 100 cadres dirigeant·e·s du secteur de la clientèle privée et commerciale suivront une formation sur les biais inconscients, c'est-à-dire la gestion des distorsions cognitives. Pour faire face au flux quotidien d'informations, notre cerveau les réduit drastiquement, afin de pouvoir fonctionner de manière efficace et utile. Mais cette réduction donne lieu à des préjugés inconscients. Ces « biais inconscients » peuvent par exemple être responsables du fait que les meilleurs talents sont « négligés » lors des

recrutements ou des promotions – dans certains cas, il s'agit de femmes. Cette formation consiste à comprendre comment ces préjugés inconscients se forment et comment nous pouvons les surmonter dans notre travail quotidien.

Conclusions

Valiant a acquis des connaissances précieuses grâce à son engagement fort en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité des droits. La reconnaissance de la diversité comme facteur de réussite et la promotion ciblée des femmes dans les postes de direction sont devenues partie intégrante de la stratégie de l'entreprise. Ces conclusions sont constamment intégrées dans la création d'un environnement de travail équitable et inclusif et sont fermement ancrées dans la stratégie d'entreprise de Valiant.

Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs

Chiffres-clés relatifs aux effectifs	2023	2022	2021
Effectifs	1136	1110	1130
Part totale de femmes en %	40,1	40,7	40,8
Part de femmes cadres et membres de direction en %	28,6	27,6	26,8
Emplois à temps plein	1003	981	995
Emplois à temps plein en moyenne annuelle	987	992	967
Employé·e·s à temps partiel	421	430	441
Taux de travail à temps partiel en %	37,1	38,7	39,0
Taux de travail à temps partiel des femmes en %	58,3	58,0	59,2
Taux de travail à temps partiel des hommes en %	22,8	25,5	25,1
Taux de fluctuation ¹ en %	12,0	11,9	10,5
Nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs	162	113	172
Durée d'engagement moyenne en années	9,0	9,3	9,0
Nombre de personnes en formation	79	72	80
Nombre de stagiaires	31	22	25
Nombre d'apprenti·e·s	44	47	53
Nombre de Career Starters	4	3	2
Taux de poursuite des rapports de travail des personnes en formation ² en %	72	83	100
Personnes en formation en % de l'effectif total	7,0	6,5	7,1
Coûts de formation/de perfectionnement en milliers de CHF	1778	1773	1926
Nombre moyen de sessions de formation continue par collaboratrice ou collaborateur	4,4	3,1	4,3
Taux d'absentéisme en %	2,2	2,3	2,4
Rapport entre les salaires les plus élevés et les salaires médians ³	8,7 : 1	9,0 : 1	9,4 : 1
Assuré·e·s de la caisse de pension	1175 ⁴	1143	1121
Bénéficiaires de rentes de la caisse de pension	434 ⁴	428	443
Degré de couverture de la caisse de pension en %	101,5 ⁴	98,3	113,3

¹ Fluctuation nette : tous les départs initiés par l'employé·e ou l'employeur, y compris la retraite anticipée sur souhait de l'employé·e.

² Stagiaires, apprenti·e·s et Career Starters.

³ Base = rémunération fixe (salaire de décembre) plus rémunération variable pour l'exercice écoulé. Le salaire médian se compose de l'ensemble des rémunérations de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs fixes et est extrapolé à des taux d'occupation de 100 %, en excluant les départs en cours d'année.

⁴ Données provisoires.

Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société

Valiant attache une grande importance à la stabilité et au long terme, ce qui se reflète dans notre politique commerciale et représente le fondement de notre conception de l'action responsable et entrepreneuriale. La continuité et le suivi des relations sont des caractéristiques centrales de notre modèle d'affaires, de notre manière d'endosser notre rôle et d'exercer nos responsabilités envers l'environnement, la société et les différentes parties prenantes.

Respect des droits de l'homme

Approches de gestion

Dans l'ensemble de ses activités commerciales, Valiant s'engage pour le respect des droits de l'homme. La culture d'entreprise s'ancre sur le code de conduite, qui repose sur quatre valeurs clés : la prise de responsabilités, l'orientation solutions, l'intégrité et l'orientation clientèle. Valiant veille à ce que le personnel les connaisse, les comprenne et les suive. Les actions de Valiant sont compréhensibles et engagent son personnel à tout moment. Ce dernier adopte un comportement honnête, crédible et valorisant. En outre, la culture de Valiant encourage la discussion de comportements répréhensibles et leur signalement de façon anonyme si nécessaire. À cet effet, un point de contact interne et un système de signalement externe sont disponibles (pour plus d'informations, voir le chapitre « Conformité socio-économique » aux pages 61 à 64). Aucun signalement n'a été fait par ces canaux en 2023.

La culture d'entreprise de Valiant s'ancre fermement dans le code de conduite et les directives liées. Ces documents définissent le comportement attendu du personnel et les procédures en cas d'infraction au code. Ils assurent le respect et la

protection des droits de l'homme et garantissent que toute infraction éventuelle soit mise au jour et cesse le plus rapidement possible. Valiant accorde une priorité absolue au respect des prescriptions légales, réglementaires et internes ainsi que des normes sectorielles et des règles fixées par l'Association des banquiers. Des instances de contrôle indépendantes, dont un point de contact Compliance, veillent en outre au respect de ces prescriptions.

Impacts



Dans ses activités commerciales, Valiant tient compte des conventions internationales sur les droits de l'homme et applique des normes éthiques élevées dans ses interactions avec tous les groupes d'intérêt. Cela a un impact positif sur le personnel, la justice sociale et l'égalité des chances dans la société.

Manière de procéder : réalisation



Malgré la prise en compte des conventions internationales sur les droits de l'homme et la mise en œuvre de mesures correspondantes par Valiant, des comportements non éthiques et des infractions de l'accord suisse peuvent se produire.

Manière de procéder : réduction

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Les conventions internationales sur les droits de l'homme, et les infractions potentielles à ces dernières, ont un impact sur le personnel de Valiant et ses partenaires commerciaux qui interviennent avec leurs activités, leur offre de produits et de prestations sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur.

Objectifs

En agissant de manière responsable, intègre et orientée sur la clientèle et les solutions, Valiant mène son activité commerciale conformément à des principes éthiques et moraux. Valiant s'engage à réaliser cet objectif, qui implique le respect des droits de l'homme.

Chiffres-clés

Depuis sa fondation en 1997, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement au respect des droits de l'homme.

Mesures mises en œuvre

Dans le cadre du contre-projet à l'initiative populaire sur les entreprises responsables, les nouvelles dispositions incluent, parallèlement au reporting extra-financier, des obligations de diligence et de transparence en ce qui concerne le travail d'enfants. Dans le cadre de sa responsabilité entrepreneuriale, Valiant a vérifié l'applicabilité des dispositions relatives aux obligations de diligence et de reporting. Cette vérification a montré que Valiant ne faisait état d'aucun risque significatif en matière de travail d'enfants dans le cadre de son activité commerciale sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, les obligations élargies de diligence et de transparence ne s'appliquent pas.

Pratiques d'achat

Approches de gestion

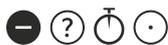
Pour les pratiques d'achat aussi, le code de conduite de Valiant pose les principes d'actions pour l'ensemble du personnel. Valiant adopte une approche régionale pour sa chaîne d'approvisionnement et ses achats. Sous l'effet, notamment, des exigences légales applicables en Suisse et dans l'espace européen, la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement fait l'objet d'une attention croissante. Même si Valiant se procure plus de 90 % des marchandises et services dans sa zone d'activité, elle est soucieuse de prendre ses responsabilités et de tenir compte de cet aspect.

Chez Valiant, les achats – par exemple, de supports publicitaires – sont réalisés dans un souci permanent de durabilité. C'est pour cela que Valiant travaille avec Pandinavia, fabricant d'articles publicitaires basé à Klotten et leader sur le marché suisse de produits et services durables. Depuis 2021, Valiant utilise le CO₂-Checker de Pandinavia. Ce dernier analyse l'empreinte écologique liée à la fabrication des produits. Au rang des mesures concrètes, nos sacs de sport très appréciés ainsi que nos sacs à dos sont fabriqués à partir de PET recyclé, le rPET. De plus, Valiant a banni systématiquement les gourdes en plastique de son assortiment d'articles promotionnels pour les remplacer par une variante réutilisable à long terme. Par ailleurs, les ballons sont composés exclusivement de caoutchouc naturel. Le ballon ainsi que la fermeture sont ainsi biodégradables à 100 %. Ces exemples montrent que Valiant entend privilégier dans la mesure du possible les fournisseuses et fournisseurs régionaux, pour favoriser des pratiques d'achat responsables et respectueuses de l'environnement.

Impacts

Valiant se mobilise activement pour l'intégration de critères de durabilité dans les processus d'acquisition et pour l'utilisation d'un code de conduite régulièrement vérifié pour les fournisseuses, fournisseurs et partenaires. Cela a un impact positif sur la durabilité écologique et favorise aussi l'adoption de normes éthiques à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Manière de procéder : réalisation



Malgré le code de conduite, des impacts négatifs sur la société et l'environnement peuvent se produire à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement de Valiant.

Manière de procéder : acceptation

› Parties prenantes concernées :

Entreprises partenaires, collaborateurs et collaboratrices

› Activité à l'origine de l'impact :

Les relations d'affaires avec les fournisseuses et les fournisseurs ainsi que les entreprises partenaires représentent un levier déterminant pour réduire les impacts négatifs des pratiques d'achat sur la société et l'environnement.

Objectifs

À l'avenir, nous souhaitons que nos partenaires, fournisseuses et fournisseurs s'engagent encore davantage à respecter notre conception de la durabilité ; par exemple, nous leur imposerons la signature d'un code de conduite contraignant. De cette manière, nous tiendrons compte davantage encore de notre conception de la durabilité sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Chiffres-clés

Grâce à l'intégration prévue de critères ESG dans les processus d'achat et de surveillance de la gestion des fournisseurs (voir le paragraphe « Mesures prévues »), nous réalisons une due diligence accrue pour un volume d'achat annuel supérieur à CHF 80 millions.

Mesures mises en œuvre

Parallèlement à la vérification des obligations de diligence et de transparence relatives au travail des enfants, Valiant a mis en œuvre un contrôle similaire concernant les minerais issus de zones de conflit. Cette vérification a montré que Valiant n'est pas exposée non plus aux minerais issus de zones de conflit, si bien que les obligations élargies de diligence et de transparence ne s'appliquent pas.

Mesures prévues

Les partenaires, fournisseuses et fournisseurs de Valiant devront, à l'avenir, s'engager encore davantage pour la durabilité conformément à la conception de Valiant, en signant le code de conduite. Les critères ESG seront intégrés dans les évaluations annuelles des processus d'affaires externalisés (outsourcing) inscrites dans le portefeuille de la gestion des fournisseurs, et feront partie des critères d'évaluation pour les appels d'offres. Dans le cadre de ces mesures de gestion des fournisseurs, nous vérifions également la collaboration avec des prestataires de services externes. De plus, ce critère ESG sera ajouté au prochain rapport sur les fournisseurs clés dans le cadre du prochain reporting début 2024.

Conclusions

L'évaluation toujours plus stricte des fournisseuses et fournisseurs ainsi que des entreprises partenaires à l'aide de critères ESG influencera et fera évoluer les processus actuels de gestion des fournisseurs. Les apprentissages pertinents ainsi que les adaptations nécessaires seront visibles une fois la mise en œuvre terminée, au cours des prochaines années.

Réduction des gaz à effet de serre au niveau opérationnel

Approches de gestion

En conformité avec sa culture d'entreprise, Valiant a une approche respectueuse et attentive de l'environnement, et s'efforce d'éviter au maximum les conséquences négatives de ses activités. Valiant contribue à la réalisation des objectifs climatiques nationaux et mondiaux et vise à atteindre la neutralité climatique à long terme. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, Valiant optimise l'efficacité énergétique de ses biens immobiliers lors d'adaptations architectoniques. En conséquence, Valiant utilise les revenus de la taxe fédérale sur le CO₂ pour rendre l'exploitation de ses biens immobiliers plus économe en énergie et plus respectueuse du climat. Outre la promotion des transports publics pour tous ses trajets domicile-travail, l'un des objectifs environnementaux de Valiant consiste également à trier et à recycler les déchets. Différentes publications sont par ailleurs uniquement diffusées sur Internet et ne sont plus produites sur un support physique. Parmi les autres mesures, Valiant envoie des relevés de compte sur du papier recyclé écologique depuis 2020.

Impacts



Grâce à l'intensification de la gestion du CO₂ et à la mise en œuvre de mesures supplémentaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, Valiant contribue à limiter le changement climatique et à atteindre les objectifs locaux et mondiaux de protection du climat.

Manière de procéder : augmentation



Malgré l'intensification des efforts de gestion du CO₂, Valiant émet toujours des gaz à effet dans le cadre de ses activités commerciales. Ces derniers constituent une charge permanente pour l'environnement.

Manière de procéder : réduction et acceptation

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Les activités opérationnelles et les succursales de Valiant émettent des gaz à effet de serre dans le cadre de leurs activités et de la fourniture de service, sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur (et donc, aussi dans les entreprises partenaires).

Objectifs

L'Accord de Paris sur le climat a pour objectif de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire d'ici 2050. En 2017, la Suisse, l'Union européenne et 192 autres pays se sont engagés, par l'Accord de Paris, à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la votation sur la loi sur le climat et l'innovation, en juin 2023, la Confédération helvétique a défini des trajectoires de réduction précises pour les secteurs des bâtiments, des transports et de l'industrie, qui devraient la mener à la neutralité climatique d'ici 2050. La neutralité climatique, également appelée « net zéro », signifie qu'à partir de 2050, la Suisse ne devra plus rejeter dans l'atmosphère plus de gaz à effet de serre que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber.

Valiant aussi contribue à ces objectifs nationaux et internationaux. Sur la base de l'année de référence 2022, Valiant va définir un objectif concret de réduction de ses émissions opérationnelles (vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le bilan énergétique et CO₂ ci-dessous). Valiant communiquera cet objectif à l'été 2024, dans le cadre de sa future stratégie d'entreprise, et rapportera régulièrement les évolutions.

Chiffres-clés

Depuis 2011, Valiant publie officiellement les chiffres relatifs à sa consommation d'énergie en établissant un bilan carbone selon les directives du Greenhouse Gas Protocol et conformément aux exigences de la norme ISO 14064-1, reconnues à l'international. Au cours de l'exercice 2023, les émissions de CO₂ ont été légèrement réduites par rapport à l'année précédente, tant de manière globale qu'au niveau des scopes 1, 2 et 3.

Mesures prévues

Outre le calcul des émissions, publié dans le bilan énergétique et le bilan carbone, ainsi que la définition d'un objectif climatique à l'horizon 2030 et 2050 pour les scopes 1 et 2, Valiant va élaborer un plan de transition correspondant. Ce dernier comprendra d'autres mesures et stratégies visant à réduire les émissions de CO₂ des activités opérationnelles.

Conclusions

La qualité des données est un paramètre décisif pour le calcul des émissions et la définition des processus en aval, la définition des objectifs de CO₂ et la détermination des trajectoires de réduction, assorties de mesures correspondantes. Valiant s'efforce d'améliorer continuellement la qualité des données et d'optimiser la gestion du CO₂ émis dans le cadre des activités opérationnelles.

Bilan énergétique et CO₂ 2023

	Quantité 2023	t CO ₂ e ¹ 2023	t CO ₂ e ¹ 2022	t CO ₂ e ¹ 2021
Scope 1 – émissions directes				
Chauffage (gaz naturel, mazout, bois)	2 934 814 kWh	684	780	834
Voyages d'affaires (véhicules professionnels)	100 938 l	250	259	201
Total émissions directes		934	1039	1035
Scope 2 – émissions indirectes				
Consommation électrique	3 236 683 kWh	231	250	262
Chauffage (chauffage à distance)	1 423 060 kWh	61	65	126
Total émissions indirectes		292	315	388
Scope 3 – autres émissions indirectes				
Approvisionnement en énergie	Divers	485	464	392
Voyages d'affaires (moyens de transport externe tels que train, avion, voiture privée)	1 131 913 km	128	96	68
Déplacements pendulaires ²	8 651 694 km	589	626	527
Papier	20 347 kg	20	31	26
Ordres d'impression	141 184 kg	130	137	175
Eau	12 975 m ³	2	7	7
Total autres émissions indirectes		1354	1361	1195
Total des émissions de CO₂		2580	2715	2618

¹ Équivalents CO₂ en tonnes

² Y compris la consommation d'électricité dans le cadre du télétravail

Énergie liée aux activités opérationnelles

Approches de gestion

Valiant mise sur les énergies renouvelables et sur l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'entreprise. En plus de se préparer au scénario d'une possible pénurie d'électricité, une attention particulière est accordée à la consommation d'électricité dans l'ensemble de la banque. Avec le concours de la société de conseil Swiss Climate, nous établissons depuis 2016 un bilan carbone exhaustif qui répond aux directives du Greenhouse Gas Protocol et aux exigences de la norme ISO 14064-1, reconnues à l'international. Le bilan 2023 a été vérifié pour la huitième fois de suite par la société d'audit indépendante true&fair.expert.

Impacts



La diminution du besoin énergétique de Valiant pourrait réduire les émissions de gaz nocifs ainsi que la consommation de combustibles fossiles dont la quantité est limitée, ce qui aurait un impact positif sur l'environnement et la société.

Manière de procéder : augmentation



Les activités de Valiant consomment de l'énergie, encore majoritairement produite à partir de gaz naturel ou de mazout, ce qui a un impact négatif sur l'environnement et la société.

Manière de procéder : réduction

› Parties prenantes concernées :

Clientes et clients, actionnaires, collaboratrices et collaborateurs, autorités et politique, branche bancaire, recherche et ONG, entreprises partenaires

› Activité à l'origine de l'impact :

Les activités opérationnelles et les succursales de Valiant utilisent de l'énergie, notamment sous la forme d'électricité, dans le cadre de leurs activités et de la fourniture de service, sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur (et donc, aussi dans les entreprises partenaires).

Opportunités et risques



L'augmentation rapide de la demande d'énergie contraint les entreprises à améliorer leur efficacité énergétique et à produire elles-mêmes leur énergie. Malgré le coût élevé de l'installation initiale, ces mesures permettront à Valiant de renforcer son indépendance vis-à-vis des sources d'électricité externes, et à réduire les coûts d'électricité à long terme.

Manière de procéder : réalisation



La surcharge des réseaux électriques entraîne des défaillances plus fréquentes des infrastructures et processus centraux. En l'absence d'alimentation électrique, les données de la clientèle ne sont plus disponibles, ce qui compromet l'exécution des processus commerciaux critiques. Cela entraîne le risque de compromettre la qualité du service de Valiant, de nuire à sa réputation et d'exposer son personnel à une charge de travail plus importante.

Manière de procéder : réduction et acceptation



Du fait de la pénurie énergétique, Valiant risque d'être confrontée à une hausse des prix de l'énergie et de l'électricité.

Manière de procéder : réduction et acceptation

Objectifs

Valiant entend adopter une approche respectueuse et attentive de l'environnement, et s'efforce d'éviter au maximum les conséquences négatives de ses activités sur ce dernier.

Chiffres-clés

› Utilisation économe des ressources

Valiant exploite de nombreuses petites succursales, qui consomment plus d'énergie de chauffage par mètre carré que des sites ou bâtiments administratifs plus grands. L'énergie de chauffage utilisée pour les différents sites représente la majeure partie de son bilan énergétique et dépend fortement des températures hivernales, par exemple. Valiant veille à une utilisation parcimonieuse de l'électricité, du papier et de l'eau dans toute l'entreprise.

	Quantité 2023	t CO ₂ e ¹ 2023	t CO ₂ e ¹ 2022	t CO ₂ e ¹ 2021
Chauffage (gaz naturel, mazout, bois)	2 934 814 kWh	684	780	834
Chauffage (chauffage à distance)	1 423 060 kWh	61	65	126
Consommation électrique	3 236 683 kWh	231	250	262

¹ Équivalents CO₂, en tonnes

Au cours de l'exercice 2023, les émissions de CO₂ liées au chauffage des bureaux et à la consommation d'électricité ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, conformément à la tendance amorcée depuis un certain temps déjà pour chacune de ces catégories.

› Notation climat de CDP

Dans la limite de ses possibilités, Valiant s'engage pour la protection du climat et met en œuvre en permanence diverses mesures, petites ou grandes. L'organisation CDP (Carbon Disclosure Project) a confirmé que Valiant était sur la bonne voie en février 2023. Dans le cadre de la notation climatique actuelle, la CDP a de nouveau attribué la note « B » à Valiant. Ce résultat réjouissant, et l'amélioration par rapport à l'exercice précédent, montrent que Valiant est sur un pied d'égalité avec d'autres entreprises de renom en matière de protection du climat, et a pris la bonne voie dans ce domaine. Dans le même temps, cette notation positive nous encourage à continuer à assumer activement nos responsabilités envers l'environnement.

Mesures mises en œuvre

› Valiant contribue à la réduction de la consommation d'énergie

Nous tenons compte des offres les plus durables lors de l'achat de produits électriques. Afin de réduire la consommation d'énergie et d'éviter une pénurie potentielle d'électricité, outre la sensibilisation du personnel, la température ambiante dans les bâtiments est réduite, les éclairages des bâtiments sont autant que possible éteints et les écrans publicitaires dans les vitrines ne sont utilisés que de manière réduite. Dans ses espaces de travail, Valiant a recours de manière croissante à des capteurs de mouvement et des minuteries.

› Une infrastructure informatique plus économe en énergie

En 2023, Valiant a renouvelé l'ensemble de son infrastructure de travail. Au total, plus de 1300 ordinateurs portables et plus de 3600 écrans, imprimantes et stations d'accueil ont ainsi été remplacés. Grâce au renouvellement du matériel informatique, le personnel de Valiant travaille avec des appareils de la dernière génération. En outre, sur trois ans, ce renouvellement permettra d'économiser au total 118 tonnes de CO₂.

Mesures prévues

En ligne avec l'objectif national de neutralité climatique fixé par la Confédération pour 2050, et l'objectif intermédiaire défini pour 2030, Valiant entend miser encore davantage sur les énergies renouvelables et sur l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'entreprise. Cet effort se reflète notamment dans des mesures telles que le remplacement graduel des chauffages à gaz et à mazout par des solutions plus économes en énergie, ou encore l'achat d'une électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

Conclusions

Valiant s'est préparée à d'éventuelles pannes et rationnements d'électricité dans le cadre de la menace de pénurie d'énergie. La plus haute priorité est accordée à la protection des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la garantie du bon fonctionnement de l'entreprise. Dans ce contexte, Valiant accorde également beaucoup d'importance à une activité durable.

rapport corporate governance 2023



Structure du groupe et actionariat

- 112 1.1 Structure du groupe
- 113 1.2 Actionnaires important·e·s
- 113 1.3 Participations croisées
- 114 1.4 Histoire de l'entreprise

Structure du capital

- 116 2.1 Capital
- 116 2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel en particulier
- 116 2.3 Modifications du capital
- 116 2.4 Actions et bons de participation
- 116 2.5 Bons de jouissance
- 116 2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nommées
- 117 2.7 Emprunts convertibles et options

Conseil d'administration

- 118 3.1 Membres du conseil d'administration
- 120 3.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 121 3.3 Nombre des fonctions admises
- 121 3.4 Élection et durée du mandat
- 122 3.5 Organisation interne
- 129 3.6 Réglementation des compétences
- 130 3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Comité de direction

- 132 4.1 Membres du comité de direction
- 134 4.2 Autres activités et groupements d'intérêts
- 134 4.3 Nombre des fonctions admises
- 134 4.4 Contrats de gestion

Rémunérations, participations et prêts

- 135 5 Rémunérations, participations et prêts

Droits de participation des actionnaires

- 136 6.1 Limitation et représentation des droits de vote
- 137 6.2 Quorum statutaire
- 138 6.3 Convocation de l'assemblée générale
- 138 6.4 Inscription à l'ordre du jour
- 138 6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Changements de contrôle et mesures de défense

- 139 7.1 Obligation de présenter une offre
- 139 7.2 Clauses de changement de contrôle

Organe de révision

- 140 8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge
- 140 8.2 Honoraires de révision
- 140 8.3 Honoraires supplémentaires
- 141 8.4 Instruments d'information de la révision externe

Politique d'information

- 142 9 Politique d'information

Périodes d'interdiction de négociation

- 143 10.1 Membres du conseil d'administration
- 143 10.2 Membres du comité de direction, collaboratrices et collaborateurs
- 143 10.3 Période d'interdiction générale
- 144 10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets
- 144 10.5 Exceptions

1 Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Valiant Holding SA

Valiant Holding SA a été fondée au milieu de l'année 1997, à la suite du regroupement de trois banques régionales, Spar + Leihkasse à Berne, Gewerbekasse à Berne et BB Bank Belp. Les racines de Valiant remontent toutefois à l'année 1824. À ce jour, 31 banques régionales et plusieurs filiales reprises d'autres banques tierces sont regroupées au sein de Valiant Holding SA. Société anonyme de droit suisse, Valiant Holding SA a son siège à Lucerne. Contrairement à sa société affiliée, la Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque.

Le groupe Valiant (Valiant) se compose de Valiant Holding SA, de ses filiales Banque Valiant SA, ValFinance SA et Valiant Immobilien AG, ainsi que d'AgentSelly SA, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA (toutes trois filiales de Banque Valiant SA). ValFinance SA, Valiant Immobilien AG, Valiant Garantie SA et Valiant Hypothèques SA n'ont pas de collaboratrices et collaborateurs fixes.

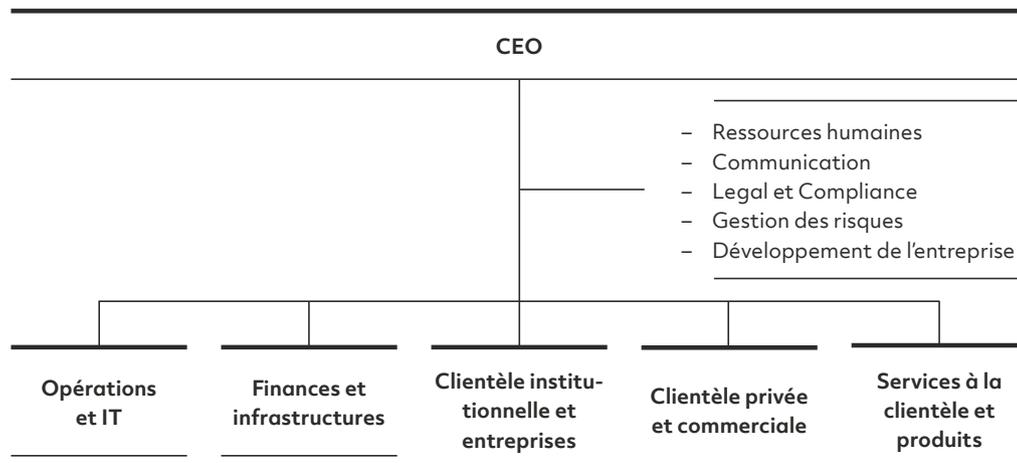
Les mêmes personnes sont membres des conseils d'administration et des comités de direction de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (union personnelle).

La structure du groupe est illustrée dans le rapport de durabilité à la page 39.

D'autres informations sur les filiales de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 202.

1.1.2 Banque Valiant SA

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant exclusivement implanté en Suisse. Elle propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. La Banque Valiant SA est établie au niveau local dans les quinze cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich.

Structure organisationnelle opérationnelle**1.1.3 Sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA**

Les actions de Valiant Holding SA sont cotées à la SIX Swiss Exchange. D'autres informations telles que la capitalisation boursière, le numéro de valeur ou ISIN sont indiquées dans le rapport annuel, page 30 et page 31.

Aucune autre société cotée en Bourse ne figure dans le périmètre de consolidation de Valiant Holding SA.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation de Valiant Holding SA sont mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, page 202 (participations entièrement consolidées).

1.2 Actionnaires important·e·s

Au 31 décembre 2023, les participations suivantes à Valiant Holding SA, égales ou supérieures à 3 %, sont déclarées, conformément à l'art. 120 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers :

Actionnaire	Part du capital ou des droits de vote	Date de déclaration
UBS Fund Management (Switzerland) AG	5,001 %	27.04.2018
Swisscanto Directions de Fonds SA	4,9855 %	14.06.2023
Credit Suisse Funds AG	3,02 %	19.05.2022

Valiant n'a connaissance d'aucun ou d'aucune actionnaire détenant directement ou indirectement une part des droits de vote ou du capital social égale ou supérieure à 3 % au 31 décembre 2023.

Les déclarations de participation publiées pendant l'exercice sous revue peuvent être consultées sur la page Internet de SIX Exchange Regulation, à l'adresse suivante :

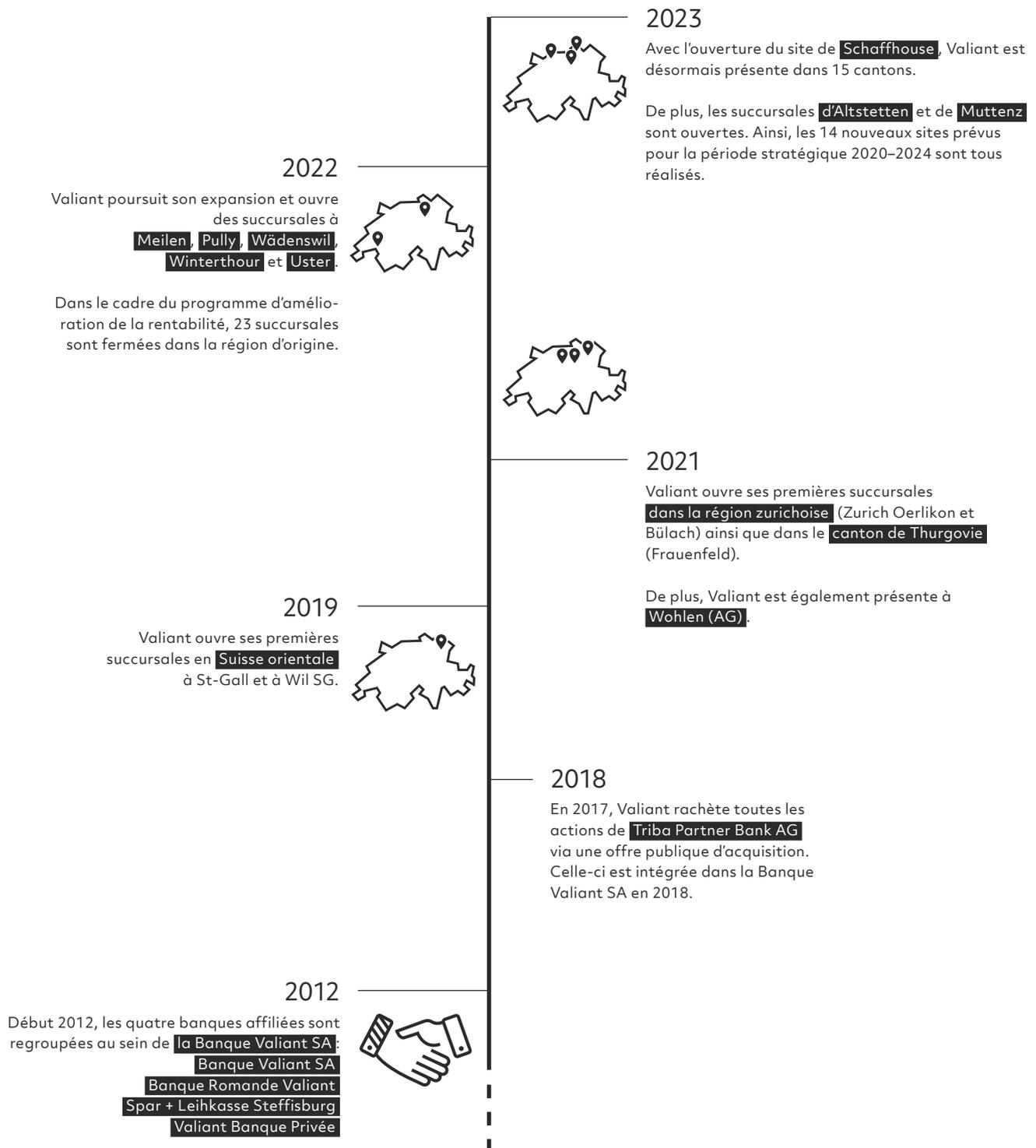
<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#>

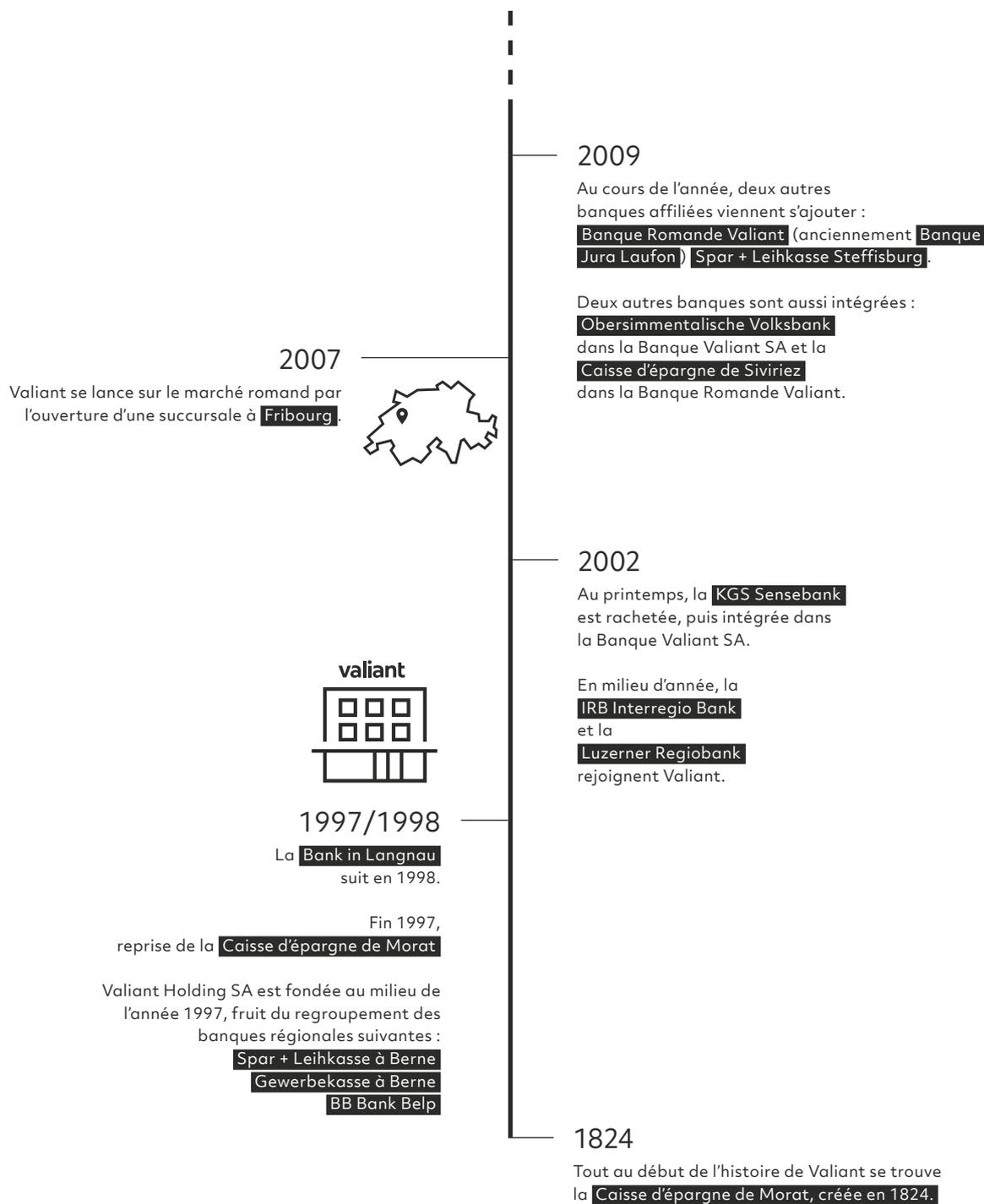
1.3 Participations croisées

Valiant n'a connaissance d'aucune participation croisée sur le plan du capital ou des voix atteignant 5 %.

1.4 Histoire de l'entreprise

En 1997, Valiant est née de la fusion de trois banques régionales. Ses racines remontent toutefois au début du XIX^e siècle.





2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital social ordinaire de Valiant Holding SA s'élève à CHF 7 896 230.50, divisé en 15 792 461 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50.

2.2 Marge de fluctuation du capital et capital conditionnel en particulier

Valiant ne dispose ni de marge de fluctuation du capital ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Aucune modification n'a été apportée au capital social durant l'exercice sous revue ni durant les deux exercices précédents. La dernière modification du capital social remonte à 2010.

2.4 Actions et bons de participation

Chacune des 15 792 461 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 accorde une voix à son détenteur lors des assemblées générales de Valiant Holding SA. Le droit de vote peut uniquement être exercé si l'actionnaire est inscrit·e avec droit de vote dans le registre des actions. À la fin de l'année, 11 643 917 actions avec droit de vote étaient inscrites dans le registre des actions. Toutes les actions nominatives de Valiant Holding SA sont entièrement libérées et donnent droit au dividende. Il n'existe aucune action privilégiée ni aucune action à droit de vote privilégié. Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance.

2.6 Restriction de transfert et inscriptions de nomines

2.6.1 Restrictions de transfert par catégorie d'actions avec mention d'éventuelles clauses statutaires de groupe et de règles d'exception

Selon les statuts, le conseil d'administration peut refuser l'inscription d'un·e actionnaire dans le registre des actions pour les raisons suivantes :

a) Si une personne physique ou morale, une société ou un groupe de personnes réunissait plus de 5 % du capital social en acquérant le droit de vote. Les personnes morales et les sociétés de personnes ou autres groupements de personnes ou indivisions qui sont liés entre eux sur le plan du capital ou des voix, par le biais d'une direction commune ou de toute autre manière,

ainsi que les personnes physiques ou morales ou sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'échapper aux dispositions concernant les restrictions à l'inscription, sont considérées comme une seule personne.

Les restrictions à l'inscription selon les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux actions souscrites ou acquises par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de droits de conversion d'actions ou de tout autre titre émis par la société.

b) Lorsque l'actionnaire ne déclare pas expressément qu'il/elle a acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte.

c) Lorsque, selon les informations dont dispose la société, la reconnaissance additionnelle de la qualité d'actionnaire avec droit de vote accordée à des acquéreurs étrangers pourrait empêcher l'apport de preuves exigées légalement. La reconnaissance peut notamment être refusée en cas de risque de domination étrangère ou d'influence de l'étranger au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne ou de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

2.6.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Il n'a pas été accordé d'exception aux restrictions de transfert (voir aussi points 2.6.3 et 6.1.2).

2.6.3 Admissibilité d'inscription de nommées avec mention d'éventuelles clauses de pourcentage et conditions d'inscription

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote bien qu'ils agissent pour le compte de tiers (fiduciants), et ce, à concurrence de 1 % du capital social. Il devra alors être précisé par contrat de quelle manière des renseignements sur les fiduciants doivent être transmis à la société. Si le nommé ne satisfait pas à ses obligations contractuelles, la société pourra rayer son inscription avec droit de vote dans le registre des actions et la remplacer par une inscription sans droit de vote.

2.6.4 Procédure et conditions d'abolition de privilèges statutaires et restrictions de transfert

L'abolition ou la modification de privilèges statutaires et de restrictions de transfert des actions nominatives requiert une décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité absolue du capital social représenté.

2.7 Emprunts convertibles et options

Aucun emprunt convertible de Valiant Holding SA ou des sociétés du groupe n'est en circulation.

Valiant Holding SA et ses sociétés du groupe n'ont émis aucune option.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du conseil d'administration

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du conseil d'administration au 31 décembre 2023.



MARKUS GYGAX
Président du conseil
d'administration
Suisse, 1962

Formation

- Économiste d'entreprise ESCEA
- Executive MBA des universités de St-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Parcours professionnel

- Valiant Holding SA, président du conseil d'administration (depuis 2020), membre du conseil d'administration (2019–2020), CEO (2013–2019)
- Banque Cantonale Vaudoise, directeur de la division Retail (2008–2013)
- PostFinance, responsable Distribution (2002–2008)



PR CHRISTOPH B. BÜHLER
Vice-président du conseil
d'administration
Suisse, 1970

Formation

- Droit, Université de Bâle
- LL.M. International Business Law, Université de Zurich

Parcours professionnel

- böckli bühler partner, avocat d'affaires et partenaire (depuis 2004)
- Université de Zurich, professeur titulaire de droit commercial et des affaires

Autres expériences/ compétences

- Animateur et conférencier lors de colloques sur le thème du reporting non financier
- Conseil d'entreprises en tant qu'avocat pour l'élaboration des rapports ESG liés à leurs activités, conformément aux exigences du reporting non financier



BARBARA ARTMANN
Nationalités suisse et allemande,
1961

Formation

Psychologie et gestion d'entreprise, Université de Mannheim

Parcours professionnel

- Propriétaire et directrice de Künzli SwissSchuh AG (depuis 2004)
- UBS SA, direction du secteur Projets stratégiques au sein de l'Asset Management (1999–2003)
- Zurich Assurances, responsable de projet Produits financiers suisses (1996–1998)



DR MAYA BUNDT
Nationalités suisse et allemande,
1971

Formation

Sciences de l'environnement, Université de Bayreuth et EPF de Zurich

Parcours professionnel

- Administratrice professionnelle (depuis 2022)
- Swiss Re (2003–2022), Cyber Practice Leader, responsable Cyber & Digital Solutions (2016–2022), diverses fonctions de direction (2003–2015)
- Boston Consulting Group, consultante en management (2000–2003)

Autres expériences/ compétences

- Membre du comité d'audit de Bâloise Holding AG (notamment responsable du reporting non financier)



ROGER HARLACHER
Suisse, 1965

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA

Parcours professionnel

- Zweifel Pomy-Chips AG (depuis 1995), membre du conseil d'administration (depuis 2020), CEO (2015–2020), responsable marketing et ventes (2002–2015), responsable marketing (1995–2002)
- Hosta Schokolade, gestionnaire de produits du groupe international (1992–1995)
- Coca Cola Schweiz AG, responsable marketing opérationnel (1991–1992)
- UBS, gestionnaire de produits Euro Desk (1989–1991)



D^R ROLAND HERRMANN
Suisse, 1964

Formation

Astrophysicien, Université de Berne

Parcours professionnel

- Entrepreneur et administrateur professionnel (depuis 2020)
- Neue Aargauer Bank AG (2012–2020), CEO (2016–2020), CFO et CEO adjoint (2012–2016)
- Clariden Leu AG, COO (2007–2012)
- Bank Hofmann AG (1998–2006), CFO et Chief Risk Officer (2003–2006), responsable Gestion des risques (1998–2003)



MARION KHÜNY
Nationalité autrichienne, 1969

Formation

Sciences sociales et économiques, Université Leopold Franzen d'Innsbruck

Parcours professionnel

- Consultante indépendante et administratrice professionnelle (depuis 2017)
- Commerzbank, membre du comité de direction de la division Risques de marché, de négoce, de portefeuille de banque, de contrepartie et de liquidité (2015–2016)
- Unicredit Bank (2003–2014), responsable du domaine Risques de marché, de contrepartie, de liquidité, risques opérationnels et liés à la réputation (2013–2014), diverses fonctions de direction (2003–2013)

Autres expériences/compétences

- Plusieurs années d'expérience dans le reporting non financier et les rapports climatiques liés aux activités d'entreprises européennes cotées



RONALD TRÄCHSEL
Suisse, 1959

Formation

Sciences économiques, Université de Berne

Parcours professionnel

- Administrateur professionnel (depuis 01.07.2023)
- BKW AG, CFO et membre du directoire du groupe (2014–30.06.2023)
- Sika SA, CFO et membre du directoire du groupe (2008–2014)
- Vitra AG, CFO et CEO (1999–2007)

Autres expériences/compétences

- Membre de la direction du groupe BKW AG chargé des rapports sur la durabilité
- Président du comité de stratégie et de durabilité d'Alpiq Holding AG

Tâches de gestion opérationnelle des membres du conseil d'administration

Tous les membres du conseil d'administration sont des membres non exécutifs.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance et au vu de sa fonction précédente de CEO de Valiant, Markus Gyga n'était pas considéré comme membre indépendant du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022. Depuis, il est considéré comme membre indépendant. Toutes et tous les autres membres du conseil d'administration sont indépendant·e·s et n'ont pas exercé de fonction exécutive au sein du groupe.

Aucun·e des membres du conseil d'administration n'entretient de relation d'affaires susceptible d'influencer son indépendance. L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles elles et ils sont lié·e·s se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2023

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Markus Gyga Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
P^r Christoph B. Bühler Vice-président	bockli bühler partner	Partenaire
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique, Geistlich Immobilien AG et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
	AXA Fondation Prévoyance complémentaire	Membre du conseil de fondation
	Geistlich-Stucki-Stiftung für medizinische Forschung	Président du conseil de fondation
	R. Geigy Stiftung	Vice-président du conseil de fondation
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh AG	Présidente du conseil d'administration
D^r Maya Bundt	APG SGA AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Bâloise Holding AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Cygnus Inc.	Membre de l'Advisory Board
Roger Harlacher	Zweifel Pomy-Chips AG	Membre du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Administrateur délégué
	Toga Food SA	Administrateur délégué
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Membre du conseil d'administration
	REMP Recherches et études des médias publicitaires	Membre du conseil d'administration
	Stiftung Vives et Vives GmbH	Président du conseil de fondation et associé
	SAM Fondation Solidarité avec le Monde	Membre du conseil de fondation
D^r Roland Herrmann	Desmoto AG	Président du conseil d'administration
	RIBE Moto AG	Président du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Multitude SE ¹	Consultante pour le conseil de surveillance
Ronald Trächsel	Alpiq Holding AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Wyss Samen und Pflanzen AG	Président du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration

¹ Entreprise cotée

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Markus Gygax Président	Association suisse des banquiers (Swiss Banking)	Membre du conseil d'administration
	Association des banques régionales suisses	Président du conseil d'administration
	Coordination des banques domestiques	Membre du directoire
P' Christoph B. Bühler Vice-président	Aucune	-
Barbara Artmann	Aucune	-
D' Maya Bundt	Swiss Risk Association	Membre du conseil d'administration
	CyberPeace Institute	Membre du conseil de fondation
Roger Harlacher	ASA Association Suisse des Annonceurs	Président
	Fondation Mediapulse	Membre du conseil de fondation
	Digital ad Trust Switzerland	Member of the Board
	KS/CS Communication Suisse	Membre du directoire
D' Roland Herrmann	Aucune	-
Marion Khüny	Aucune	-
Ronald Trächsel	Aucune	-

3.3 Nombre des fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du conseil d'administration ne peut exercer plus de dix autres mandats, dont quatre seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par la société ne sont pas soumis à ces limitations. Sont pris en compte les mandats de fonctions similaires dans d'autres entreprises à but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

3.4 Élection et durée du mandat

3.4.1 Principes de la procédure d'élection et restrictions quant à la durée du mandat

Le/la président·e et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. Ils/elles sont rééligibles. Le règlement d'organisation stipule que lorsque les membres du conseil d'administration atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils/elles doivent se démettre de leurs fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle la limite d'âge est atteinte.

Les statuts ne précisent aucune règle divergeant des dispositions légales sur la nomination du/de la président·e et des membres du comité de nomination et de rémunération et de la représentante indépendante.

3.4.2 Première élection

Nom	Première élection
Markus Gygax, président	16.05.2019
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	24.05.2013
Barbara Artmann	16.05.2014
D ^r Maya Bundt	18.05.2017
Roger Harlacher	19.05.2021
D ^r Roland Herrmann	18.05.2022
Marion Khüny	18.05.2022
Ronald Trächsel	13.05.2020

3.4.3 Président d'honneur

En 2009, Roland von Büren a été nommé président d'honneur. Le président d'honneur ne reçoit aucun document du conseil d'administration, il ne participe pas aux réunions du conseil d'administration et ne perçoit aucune indemnité financière ni aucune autre prestation.

3.5 Organisation interne

Le conseil d'administration nomme un·e vice-président·e ainsi qu'un·e ou plusieurs secrétaires. Le conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige, mais au minimum six fois par an. En 2023, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises pour des réunions ordinaires auxquelles le CEO et le CFO ont également pris part (cf. aussi point 3.5.4).

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par Markus Gygax ; Christoph B. Bühler en est le vice-président. Les décisions et résolutions sont prises collégalement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est épaulé et déchargé de certaines tâches par trois comités ayant une fonction consultative : le comité stratégique, le comité de nomination et de rémunération et le comité d'audit et de risque.

3.5.2 Tâches du président

Le/la président·e assure la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et représente ce dernier en interne et à l'extérieur. Il/elle est responsable de la préparation des réunions du conseil d'administration et préside ces dernières. Il/elle garantit le bon déroulement de la préparation, du processus de conseil, de la prise de décision et de l'organisation de ces réunions. En outre, il/elle exerce, au nom du conseil d'administration, la surveillance directe du comité de direction. Son taux d'occupation s'élève à environ 50 %. Le/la président·e n'occupe aucune mission opérationnelle et n'a aucune compétence sur ce plan. La gestion opérationnelle de la société incombe exclusivement au comité de direction.

3.5.3 Composition, tâches et compétences des différents comités du conseil d'administration

Nom	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Markus Gygax	• Président	• Présidence	• Membre	
P ^r Christoph B. Bühler	• Vice-président			• Présidence
Barbara Artmann	• Membre	• Membre		
D ^r Maya Bundt	• Membre		• Présidence	
Roger Harlacher	• Membre		• Membre	
D ^r Roland Herrmann	• Membre			• Membre
Marion Khüny	• Membre			• Membre
Ronald Trächsel	• Membre	• Membre		

Le comité stratégique est composé de membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Il compte au moins trois membres. Les membres et le/la président·e du comité sont élus pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ils/elles sont rééligibles. Le/la CEO, le/la CFO et d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité participent aux réunions du comité stratégique avec voix consultative. Le comité stratégique a une fonction purement consultative. Il n'a aucune compétence décisionnelle. Au cours de l'exercice sous revue, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé à une réunion du comité.

Le comité stratégique se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration de propositions de développement ou d'adaptation de la stratégie et du positionnement
- évaluation, appréciation et préparation ainsi que vérification régulière des coopérations stratégiques et des participations importantes
- évaluation, appréciation et préparation des possibilités de croissance et des acquisitions
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne les relations avec les investisseuses et investisseurs
- discussion et appréciation de la stratégie en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise et la durabilité
- vérification annuelle des objectifs à moyen terme
- accompagnement de la mise en œuvre de coopérations stratégiques et de participations et projets importants
- accompagnement dans le déroulement et l'intégration des acquisitions réalisées
- conseil et soutien du/de la CEO et de l'ensemble du comité de direction en matière de thématiques stratégiques
- prise de connaissance de rapports sur les relations avec les investisseuses et investisseurs, les développements du marché, la notoriété de la marque, la satisfaction de la clientèle et sur d'autres thèmes

Le comité de nomination et de rémunération est composé des membres du conseil d'administration élus par l'assemblée générale pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. En cas de vacances au sein du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres des suppléant·e·s jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le comité de nomination et de rémunération se compose d'au moins trois membres du conseil d'administration. Le comité se

constitue lui-même. Il ne peut cependant pas être présidé par le/la président·e du conseil d'administration. Le/la CEO, le/la responsable Ressources humaines et le/la CFO ou d'autres personnes désignées en fonction des besoins par le comité peuvent participer aux réunions du comité de nomination et de rémunération avec voix consultative. Lorsque les discussions portent sur leur rémunération, ces personnes se retirent. Pour fixer les rémunérations du conseil d'administration et du comité de direction, aucun conseiller ni aucune conseillère externe n'a participé, que ce soit en amont ou aux réunions elles-mêmes. Au cours de l'exercice sous revue, deux conseillers externes dans le domaine Board Assessment ont participé à une réunion du comité.

Le comité de nomination et de rémunération se charge en particulier des opérations suivantes et soumet des demandes correspondantes au conseil d'administration :

- élaboration, demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis du/de la président·e et des membres du conseil d'administration, des membres des comités et du/de la CEO
- demande d'approbation et évaluation périodique du profil requis des autres membres du comité de direction et d'autres chargé·e·s de fonction d'importance essentielle, notamment du/de la Chief Risk Officer
- élaboration, réalisation et vérification de la planification du personnel, notamment :
 - planification de la relève du/de la président·e et des membres du conseil d'administration
 - propositions de candidature à l'élection au sein des comités du conseil d'administration
 - planification de la relève du/de la CEO et des membres du comité de direction
 - propositions de candidatures à l'élection du/de la CEO et des membres du comité de direction
 - propositions de candidature à l'élection de chargé·e·s de fonction d'importance essentielle
- élaboration et vérification de la politique et des directives en matière de rémunération, notamment :
 - élaboration d'un règlement relatif à la rémunération du conseil d'administration et d'un règlement concernant le remboursement des frais pour les membres du conseil d'administration
 - élaboration de règlements pour la rémunération du comité de direction, celle des collaboratrices et collaborateurs et la mesure du pool global pour la rémunération variable
 - examen périodique des règlements
- préparation des propositions du conseil d'administration à soumettre à l'assemblée générale en matière de rémunération du conseil d'administration et du comité de direction
- préparation du rapport annuel relatif aux rémunérations
- proposition relative aux adaptations des salaires annuels et au montant du pool global pour la rémunération variable
- proposition portant sur la fixation individuelle de la rémunération des membres du comité de direction (rémunération variable comprise), dans le cadre de la rémunération globale autorisée par l'assemblée générale
- proposition relative aux objectifs de performance du comité de direction (objectifs de l'entreprise) et à l'évaluation de la réalisation des objectifs
- vérification annuelle du respect de l'article 31 des statuts de Valiant Holding SA portant sur le nombre maximum de mandats pouvant être exercés en dehors du

- groupe par les membres du conseil d'administration et du comité de direction, et évaluation du comptage des mandats dans les entités juridiques liées
- évaluation des conflits d'intérêts et élaboration de propositions afin de les limiter et de les éviter
 - élaboration des principes d'octroi de mandats à la représentation de l'employeur au sein du conseil de fondation de la caisse de pension et des propositions correspondantes à l'intention du conseil d'administration
 - le conseil d'administration peut confier au comité d'autres fonctions en rapport avec les rémunérations, les ressources humaines et tout autre domaine connexe.

Le comité d'audit et de risque se compose d'au moins trois membres issus du conseil d'administration. Les membres et le président ou la présidente du comité d'audit et de risque sont élus pour un an par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Ils/elles sont rééligibles. Le/la président-e du conseil d'administration n'est pas autorisé-e à faire partie du comité d'audit et de risque. Le/la CFO, son/sa suppléant-e, ainsi que le/la Chief Risk Officer et le/la responsable Legal et Compliance peuvent participer aux réunions du comité d'audit et de risque avec voix consultative et informent le comité d'audit et de risque sur tous les sujets relevant de son domaine d'activités. Le comité d'audit et de risque peut à tout moment inviter d'autres personnes, notamment des représentantes et représentants de la révision externe et interne, aux réunions. Au cours de l'exercice sous revue, un conseiller dans le domaine de l'assurance risques spéciaux a assisté à une réunion du comité.

Les membres du comité d'audit et de risque doivent disposer de connaissances et d'une expérience solides en matière de gestion des risques, de compliance, de finance et de comptabilité. Elles/ils doivent également être familiers avec la présentation des comptes d'une banque de détail, et leur formation continue dans ces domaines doit être assurée. Elles/ils ont en outre connaissance de l'activité des auditeurs et auditrices internes et externes, ainsi que des principes généraux d'un système de contrôle interne.

Les membres du comité d'audit et de risque répondent aux prescriptions en matière d'indépendance.

Missions et compétences :

a) Surveillance et évaluation de l'intégrité des boucllements financiers

Le comité d'audit et de risque

- évalue et adopte les directives générales relatives au rapport financier à l'intention du conseil d'administration ;
- surveille et évalue le rapport financier et l'intégrité des boucllements financiers, ainsi que leur réalisation dans le respect des principes de présentation des comptes appliqués, et juge en particulier l'évaluation des principaux éléments du bilan et hors bilan ;
- discute des boucllements financiers et de la qualité des processus d'établissement des comptes sur lesquels ils s'appuient avec le/la CFO, l'auditeur/auditrice responsable et le/la responsable de l'organe de révision interne ;
- émet une recommandation quant à la présentation des boucllements financiers à l'assemblée générale. La décision revient au conseil d'administration ;
- évalue la surveillance des risques de crédit, de variation des taux d'intérêt, de refinancement, de liquidités, des risques opérationnels, des risques juridiques et de compliance, des risques de la prévoyance en faveur du personnel, des autres risques de marché, des risques de fonds propres et des risques stratégiques ainsi que des risques de réputation.

b) Surveillance et jugement du contrôle interne et de la révision interne

Le comité d'audit et de risque

- surveille et juge si le contrôle interne, en particulier la fonction de compliance et le contrôle des risques, est approprié et efficace ;
- s'assure que le contrôle interne est adapté en cas de modifications majeures du profil de risque de l'établissement ;
- évalue et adopte les directives générales relatives à la révision interne à l'intention du conseil d'administration ;
- définit le programme d'audit de l'organe de révision interne ;
- évalue une fois par an le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du contrôle de l'organe de révision interne ;
- ordonne des contrôles spéciaux ainsi que les mesures correspondantes ;
- doit être informé des résultats du vérificateur de l'organe de révision interne et être en contact régulier avec son/sa responsable ;
- juge la prestation et la rémunération de l'organe de révision interne et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- soumet au conseil d'administration une proposition concernant le choix de l'organe de révision interne.

c) Surveillance et jugement de l'efficacité de la société d'audit et de son interaction avec l'organe de révision interne

Le comité d'audit et de risque

- évalue le plan d'audit, le rythme d'audit et les résultats du vérificateur une fois par an ainsi qu'en cas de modifications majeures du profil de risque ou de l'analyse de risque ; procède à une analyse critique du rapport relatif à l'audit prudentiel, au rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO, ainsi que du rapport qui résume le résultat de la révision selon l'art. 728b, al. 2, CO, et en discute avec la direction de l'audit ; s'assure que les lacunes sont comblées et que les recommandations de la société d'audit sont mises en œuvre ;
- juge la prestation et la rémunération de la société d'audit et s'assure de son efficacité et de son indépendance ;
- juge la coopération de la société d'audit et de l'organe de révision interne ;
- soumet au conseil d'administration des propositions sur la présentation aux assemblées générales de la demande concernant l'élection de l'organe de révision externe.

d) Surveillance et jugement de la politique de risque et de la gestion des risques

Le comité d'audit et de risque

- examine la politique en matière de risque et le règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, pour le compte du conseil d'administration ;
- évalue au moins une fois par an l'adéquation de la politique de risque et du règlement « Risques opérationnels », lesquels constituent le concept cadre pour la gestion des risques de l'établissement, et soumet une proposition au conseil d'administration ;
- juge une fois par an, ainsi qu'en cas de modifications majeures, le profil de risque et l'analyse de risque ;
- discute des risques identifiés et des reportings du contrôle des risques et de la fonction de compliance avec le/la Chief Risk Officer et le/la responsable Legal et Compliance ;
- examine l'adéquation des méthodes de mesure des risques, y compris la propension au risque et les limites de risque ;
- juge si l'entreprise dispose d'une gestion des risques appropriée dotée de processus efficaces qui sont adaptés à la situation au regard des risques.

3.5.4 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau suivant reprend les réunions ordinaires tenues pendant l'exercice sous revue et la participation des différents membres du conseil d'administration :

	Conseil d'administration	Comité stratégique	Comité de nomination et de rémunération	Comité d'audit et de risque
Total des réunions ordinaires	10	7	6	9
Markus Gygax	10	7	6	
P ^r Christoph B. Bühler	9			9
Barbara Artmann	10	7		
D ^r Maya Bundt	10		6	
Roger Harlacher	10		6	
D ^r Roland Herrmann	10			9
Marion Khüny	10			9
Ronald Trächsel	10	7		

Durant l'exercice sous revue, un conseiller en stratégie et une conseillère dans le domaine Board Assessment ont chacun·e pris part à une réunion du conseil d'administration.

En plus des dix réunions régulières du conseil d'administration, des questions stratégiques ont été discutées lors d'un atelier de deux jours avec le comité de direction. En outre, le conseil d'administration a organisé des séances de formation sur des sujets liés à la technologie (Instant Payment, TWINT), les ressources humaines (discussion sur le genre, jeunes générations), la durabilité, l'établissement de rapports non financiers, la réglementation et la compliance, ainsi que les risques informatiques et cybernétiques.

L'ordre du jour des réunions du conseil d'administration est fixé par le/la président·e. Chaque membre du conseil d'administration peut demander l'ajout d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent avant chaque réunion la documentation leur permettant de préparer les points figurant à l'ordre du jour. Un procès-verbal des réunions est dressé. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux heures et demie à quatre heures.

Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation au moyen d'un questionnaire a été redéfinie avec le soutien d'une entreprise de conseil externe et réalisée à la fin de 2022. Les résultats ont été analysés début 2023 par le cabinet de conseil externe et discutés au conseil d'administration ainsi que dans les comités. Dans ce cadre, certains objectifs et mesures ont été fixés pour l'exercice sous revue.

Le comité stratégique se réunit en général tous les deux mois. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux à trois heures et demie.

Le comité de nomination et de rémunération se réunit en général six fois par an. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Les délibérations font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux à trois heures.

Le comité d'audit et de risque se réunit en général au moins six fois par an. Les dates des réunions sont fixées en tenant compte du rythme des révisions internes et externes, de la communication publique des résultats financiers et du rythme de la direction. Tout membre du comité qui en indique l'objet peut demander la convocation d'une réunion extraordinaire ; les membres sont convoqués par la présidente ou le président. Durant l'exercice sous revue, la durée ordinaire d'une réunion a été de deux à quatre heures. Les délibérations du comité d'audit et de risque font l'objet d'un procès-verbal remis à tous les membres du conseil d'administration.

Lors de l'exercice sous revue, des représentant·e·s de la révision interne et de l'organe de révision externe ont participé comme suit aux réunions pour certains points à l'ordre du jour :

Participation aux réunions du comité d'audit et de risque (en fonction de l'ordre du jour)	Nombre
Organe de révision externe	5
Révision interne	5

3.6 Réglementation des compétences

3.6.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de l'orientation stratégique et de la haute direction de l'entreprise. En accord avec la loi suisse sur les banques, le conseil d'administration a délégué la gestion opérationnelle au comité de direction. Nul n'est habilité à faire partie des deux organes.

3.6.2 Comité de direction

Le comité de direction est chargé de la gestion de Valiant Holding SA et du groupe Valiant ainsi que de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il est responsable de la gestion opérationnelle et répond envers le conseil d'administration des relations avec l'extérieur, y compris des relations avec les investisseuses et investisseurs.

Les autres attributions et compétences du comité de direction sont les suivantes :

- préparation des affaires à traiter par le conseil d'administration et formulation des demandes correspondantes ;
- définition de la politique de l'entreprise et de la stratégie à l'intention du conseil d'administration ;
- définition des objectifs à moyen terme et annuels dans le cadre de la stratégie du conseil d'administration ;
- élaboration des documents de planification y compris le budget ;
- élaboration des bilans intermédiaires (trimestriels) et des comptes de résultat ;
- établissement de directives et des éventuels documents d'instruction complémentaires ;
- définition de la stratégie du personnel dans le cadre de la politique du personnel ;
- validation du rapport de gestion à l'intention du conseil d'administration ;
- garantie du respect des exigences réglementaires ;
- exécution d'opérations pour propre compte selon les besoins et dans le respect des dispositions légales, du présent règlement et des directives du conseil d'administration ;
- responsabilité de la gestion des risques, notamment :
 - développement et garantie de processus appropriés d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques encourus par Valiant ;
 - analyse et contrôle des risques à l'échelle du groupe ;
 - définition de la politique de risque ;
- vérification et révision annuelle de l'adéquation de la politique de risque (concept cadre) ;
- élaboration de mesures en cas de dépassement des limites de capacité de risque ;
- mise en œuvre opérationnelle d'un contrôle approprié de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

3.6.3 CEO

Le/la CEO assume en particulier les tâches suivantes : il/elle

- dirige et coordonne l'activité du comité de direction et surveille la bonne perception de la direction ;
- prend des décisions appropriées en temps voulu et suit leur mise en œuvre ;
- assure l'information appropriée et en temps voulu du/de la président·e du conseil d'administration ;
- participe à titre consultatif aux réunions du conseil d'administration, dans la mesure où le conseil d'administration n'en a pas décidé autrement.

3.7 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité de direction

Le conseil d'administration est informé par plusieurs filières des activités du comité de direction :

- Le/la CEO et le/la CFO participent aux réunions du conseil d'administration et rendent compte de la situation et de l'évolution au sein des domaines de responsabilité délégués.
- Pour le traitement des opérations concernant leur champ d'activité, il est fait appel au/à la Chief Risk Officer ainsi qu'au/à la responsable Legal et Compliance.
- Le/la président·e du conseil d'administration a accès aux procès-verbaux et documents des réunions du comité de direction sous forme électronique, si bien qu'il/elle est informé·e en permanence de toutes les évolutions.
- Les événements extraordinaires sont immédiatement portés à la connaissance du conseil d'administration.
- En outre, les membres du conseil d'administration peuvent demander à tout moment, même en dehors de leurs réunions, toute information supplémentaire nécessaire à l'exercice de leur mandat. Chaque membre du conseil d'administration peut exiger des membres du comité de direction, même en dehors des réunions, des informations sur la marche des affaires. Les demandes d'informations sur des relations d'affaires ou des transactions individuelles doivent être adressées au/à la président·e ou, en son absence, au/à la vice-président·e.

PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision externe, et BDO SA, en tant qu'organe de révision interne, surveillent en étroite collaboration le respect des contraintes légales et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes. Ces organes sont indépendants du comité de direction et rapportent au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque les résultats de leurs analyses.

Le système d'information du management Valiant comprend notamment les rapports suivants à l'intention du conseil d'administration :

Périodicité	Rapport
Trimestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte des objectifs de l'entreprise - Comptes trimestriels, y c. analyse des divergences par rapport au budget - Reporting ALM - Reporting Treasury et marchés des capitaux - Gros risques et autres risques de crédit importants (grandes expositions)
Semestriel	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting stratégie - Reporting Legal et Compliance - Reporting sur la durabilité - Reporting du contrôle des risques - Reporting Credit Office - Reporting Ressources humaines
Annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétisation - Planification du capital - Comptes annuels - Contrôle de la politique de risque - Inventaire des risques opérationnels

Commentaires :

- Les boucllements (bilan, compte de résultat) du groupe, de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA sont transmis trimestriellement, semestriellement et annuellement aux membres du conseil d'administration. Les chiffres y sont comparés à ceux de l'exercice précédent ainsi qu'au budget et commentés. Sur ces documents figure également une projection jusqu'à la fin de l'année indiquant les écarts par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport au budget.
- Dans le cadre de l'Asset Liability Management (ALM), des analyses portant sur le risque de taux et les revenus sont effectuées chaque mois avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de gérer le risque de variation des taux d'intérêt à l'échelle du bilan. Ces évaluations servent de base de décision au comité ALM (ALCO) composé de membres du comité de direction et de spécialistes.
- L'ALCO est placé sous la conduite du/de la CFO. Ce comité se réunit en fonction des besoins, mais au minimum six fois par an, pour débattre des analyses et, le cas échéant, en déduire des mesures. Les résultats des évaluations de l'ALM et les conséquences qui en sont tirées font l'objet d'informations régulières lors des réunions du conseil d'administration. Les évaluations trimestrielles sont de plus transmises par écrit aux membres du conseil d'administration.

4 Comité de direction

4.1 Membres du comité de direction

Les indications ci-dessous se rapportent à la composition du comité de direction au 31 décembre 2023.



EWALD BURGNER
Suisse, 1966

Fonction chez Valiant

CEO depuis 2019, entré au service de Valiant en 2013

Formation

- Sciences économiques, Université de Berne
- Expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

CFO (2013–2019) et CEO adjoint (2015–2019)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Entris Holding AG et Entris Banking SA, CFO et membre du comité de direction (2009–2013)
- Entreprises affiliées d'Entris Holding AG, diverses fonctions de direction (2002–2009)
- Ernst & Young, Berne, expert-comptable Financial Services (1996–2002)



MARTIN VOGLER
Suisse, 1970

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Sciences juridiques, Université de Fribourg
- Executive MBA des universités de St-Gall, Vlerick (Belgique) et Nyenrode (Pays-Bas)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Bâloise Assurances SA, responsable adjoint de la distribution et responsable Marketing et Sales Management (2010–2015)
- Zurich Financial Services AG, diverses fonctions de direction (1996–2010)



D^R MICHAEL EISENRAUCH
Nationalité autrichienne, 1976

Fonction chez Valiant

Responsable Opérations et IT, entré au service de Valiant en 2022

Formation

- Sciences économiques, Université européenne de Vienne/Belgrade
- MBA General Management, MSC et MAS de l'Université du Danube Krems (Autriche)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque cantonale de Bâle (2009–2022), COO, membre du directoire du groupe et responsable de secteur Service Center (2016–2022), diverses fonctions de direction et de conduite de projets (2009–2016)
- Cirquent NTT Group Company (2007–2009), senior consultant dans le domaine bancaire
- Sparkasse Oberösterreich (1991–2007), en dernier lieu responsable de l'Innovationszentrum für eBusiness (2000–2007)

**SERGE LAVILLE**

Suisse, 1973

Fonction chez Valiant

CFO depuis 2022, entré au service de Valiant en 2011

Formation

- Économiste d'entreprise HES
- Expert-comptable avec brevet fédéral

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Responsable Accounting/Controlling (2011–2022) et CFO adjoint (2012–2022)

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- PricewaterhouseCoopers, expert-comptable Financial Services (2002–2011)

**D^R MARC PRAXMARER**

Suisse, 1963

Fonction chez Valiant

Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises, entré au service de Valiant en 2016

Formation

- Sciences économiques, Université de St-Gall HSG
- Advanced Management Program à la Harvard Business School, Boston (États-Unis)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Banque cantonale de Zoug, responsable du département de la clientèle entreprises et des financements immobiliers (2013–2015)
- Credit Suisse SA, responsable de la zone de marché Argovie/Olten Private Banking (2012–2013)
- Nouvelle Banque d'Argovie SA, membre du comité de direction (2005–2011), diverses fonctions de direction (1995–2005)

**CHRISTOPH WILLE**

Suisse, 1971

Fonction chez Valiant

Responsable Services à la clientèle et produits, entré au service de Valiant en 2015

Formation

- Droit, Université de Zurich
- MBA Henley Management College (Royaume-Uni)

Activités antérieures au sein de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

Aucune

Activités antérieures en dehors de Valiant Holding SA ou d'une société du groupe

- Cognizant GmbH, Zurich, Head of Program Management Consulting (2014)
- IBM Suisse SA, conseil en entreprise, diverses fonctions de direction (2001–2014)

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

au 31 décembre 2023

Nom	Fonctions assumées au sein d'organes de direction et de surveillance d'importantes corporations, d'établissements et fondations de droit privé et public suisses et étrangers	Fonction
Ewald Burgener CEO	Mandats pour le compte de Valiant Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Président du conseil d'administration
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	Mandat pour le compte de Valiant esisuisse (garantie des dépôts)	Membre du comité
D^r Michael Eisenrauch Responsable Opérations et informatique	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration
D^r Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Fondation Künstlerhaus Boswil	Membre du conseil de fondation
	Mandats pour le compte de Valiant Viseca Payment Services AG	Membre du conseil d'administration
Serge Laville CFO	Mandats pour le compte de Valiant Crédit Mutuel de la Vallée SA Caisse de pension de Valiant Holding	Membre du conseil d'administration Membre du conseil de fondation
	Mandats dans une participation majoritaire de Valiant Entris Holding SA et Entris Banking SA	Membre du conseil d'administration

Nom	Fonctions de direction et de conseil durables pour d'importants groupes d'intérêts suisses et étrangers ; fonctions officielles et mandats politiques	Fonction
Ewald Burgener CEO	Aucune	-
Martin Vogler Responsable Clientèle privée et commerciale, CEO adjoint	Comité directeur Retail Banking de l'Association suisse des banquiers	Membre
D^r Michael Eisenrauch Responsable Opérations et informatique	Aucune	-
D^r Marc Praxmarer Responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	Aucune	-
Christoph Wille Responsable Services à la clientèle et produits	Commission spécialisée Numérisation de l'Association suisse des banquiers	Président
Serge Laville CFO	Commission d'experts Réglementation des marchés financiers et présentation des comptes de l'Association suisse des banquiers	Membre

Les membres du comité de direction n'exercent aucun mandat dans d'autres entreprises cotées en Bourse.

4.3 Nombre des fonctions admises

Il est précisé dans les statuts de Valiant Holding SA qu'aucun membre du comité de direction ne peut exercer plus de six mandats, dont un seulement dans des entreprises cotées en Bourse. Les mandats dans des entreprises contrôlées par Valiant ne sont pas soumis à ces limitations. Sont pris en compte les mandats de fonctions similaires dans d'autres d'entreprises à but économique. Les mandats dans des entités juridiques différentes, mais soumises à un contrôle uniforme ou dépendant du même ayant droit économique, sont considérés comme un seul mandat.

4.4 Contrats de gestion

Valiant Holding SA n'a transféré aucune tâche de conduite de la gestion à des tiers. Au sein du groupe Valiant, des contrats de gestion ont été conclus avec des filiales consolidées et non consolidées.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les rémunérations, participations et prêts sont publiés dans le Rapport relatif aux rémunérations, aux pages 145–167.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Dispositions statutaires relatives aux limitations du droit de vote

Seul·e l'actionnaire inscrit·e au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote est reconnu·e par la société comme habilité·e à voter. Toute personne acquérant des actions est inscrite, en principe, si elle ne réunit pas plus de 5 % du capital social ou des voix à elle seule. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne (voir également point 2.6.1). L'exercice des droits issus d'une action implique l'acceptation des statuts de la société. Un·e actionnaire sans droit de vote ne peut ni voter ni exercer les droits que confère habituellement le droit de vote.

Lors de l'assemblée générale de Valiant Holding SA, chaque action nominative donne droit à une voix. Le total des droits de vote qu'un·e actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il/elle représente ne peut excéder 8 % du capital social. Les groupements créés dans le but de contourner cette restriction sont considérés comme une seule personne. Est exclue de ces limitations la représentante indépendante.

La société peut convenir avec des nommées que ces derniers seront inscrits en leur nom avec droit de vote, et ce, à concurrence de 1 % du capital social (voir également point 2.6.3).

6.1.2 Motifs d'exception durant l'exercice sous revue

Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice sous revue.

6.1.3 Procédure et conditions d'abolition des limitations du droit de vote statutaire

La limitation du droit de vote ne peut être levée que sur décision de l'assemblée générale ; cette décision doit réunir au moins deux tiers des voix représentées et la majorité du capital social représenté.

6.1.4 Règles statutaires de participation à l'assemblée générale, dans la mesure où elles s'écartent de la loi

Il n'existe aucune règle s'écartant de la loi.

6.1.5 Règles statutaires sur la remise d'instructions à la représentante indépendante ainsi que sur la participation électronique à l'assemblée générale

Les procurations et les instructions peuvent uniquement être données à la représentante indépendante pour l'assemblée générale à venir. Le conseil d'administration détermine comment les actionnaires peuvent également accorder des procurations et des ordres à la représentante indépendante par voie électronique.

Le conseil d'administration choisit le lieu ou les lieux de tenue de l'assemblée générale, qui doit/doivent se situer en Suisse. Le conseil d'administration peut aussi prévoir que l'assemblée générale se tiendra par voie électronique, sans lieu de réunion.

En cas de tenue physique d'une assemblée générale, le conseil d'administration peut donner la possibilité aux actionnaires qui ne sont pas présent·e·s sur le lieu de l'assemblée d'exercer leurs droits par voie électronique.

6.2 Quorum statutaire

L'assemblée générale décide à la majorité qualifiée lorsque la loi l'exige. De plus, les décisions concernant

- la conversion d'actions nominatives en actions au porteur,
- la modification des dispositions statutaires relatives à la reconnaissance des détenteurs ou détentrices d'actions nominatives,
- la modification des dispositions statutaires relatives aux limitations des droits de vote,
- la liquidation de la société et la modification de la disposition relative aux majorités qualifiées

requièrent l'approbation d'au moins deux tiers des voix représentées et la majorité du capital social représenté.

En outre, l'assemblée générale prend ses décisions et procède à ses élections à la majorité des voix représentées.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

L'invitation à l'assemblée générale est envoyée par le conseil d'administration au moins 20 jours avant la date de l'assemblée ; au choix du conseil d'administration, l'invitation s'effectue par publication dans la « Feuille officielle suisse du commerce », par courrier ou sous toute autre forme permettant d'en établir la preuve par un texte. La convocation d'une assemblée générale peut également être demandée par des actionnaires qui, ensemble, réunissent au minimum 5 % du capital social ou des voix.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

L'inscription des objets à l'ordre du jour est effectuée par le conseil d'administration. La convocation à l'assemblée générale doit indiquer les points à l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ainsi que des actionnaires, dans la mesure où elles/ils ont demandé la tenue d'une assemblée générale ou l'inscription d'un point donné à l'ordre du jour. Sous réserve d'exceptions légales, il ne peut pas être statué sur des demandes formulées lors de l'assemblée générale et qui ne se réfèrent pas à l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Les actionnaires habilité·e·s à voter représentant conjointement des actions d'une valeur nominale de CHF 10 000 (ce qui correspond à 20 000 actions ou 0,13 % du capital social) peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours avant la date de l'assemblée générale, de porter un point à l'ordre du jour ou d'inclure une proposition relative à un objet à l'ordre du jour dans la convocation à l'assemblée générale, en précisant le contenu des propositions.

6.5 Inscriptions dans le registre des actions

Conformément aux statuts, le registre des actions demeure fermé aux inscriptions durant au maximum 20 jours avant l'assemblée générale. Il n'est pas prévu de règle en matière d'exception. Au cours de l'exercice sous revue, le registre des actions est demeuré fermé aux inscriptions du mercredi 10 mai 2023, 16 h 00 au mercredi 17 mai 2023 inclus.

7 Changements de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe pas de réglementation statutaire concernant la clause d'opting-out ou d'opting-up. Les règles de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 135 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers s'appliquent.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Il n'existe pas de conventions contractuelles protégeant les membres du conseil d'administration ou du comité de direction si un-e actionnaire majoritaire prenait le contrôle de Valiant Holding SA.

8 Organe de révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les organes de révision externe et interne de Valiant travaillent en étroite collaboration, dans le respect de leur indépendance mutuelle. Le comité d'audit et de risque et, en dernière instance, le conseil d'administration contrôlent l'adéquation de l'activité de révision.

8.1 Durée du mandat et durée de fonction du réviseur en charge

Conformément aux statuts, l'assemblée générale élit l'organe de révision externe pour un mandat d'un an. Depuis le 24 mai 2013, l'organe de révision externe de Valiant Holding SA est la société PricewaterhouseCoopers SA à Lucerne. Le réviseur responsable chargé du groupe Valiant peut exercer sa fonction pour une durée maximale de sept années consécutives. Il ne peut à nouveau être fait appel à lui qu'après une interruption de trois ans. Thomas Romer exerce cette fonction depuis l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020.

8.2 Honoraires de révision

Les prestations facturées et délimitées par PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision externe au titre des activités d'audit durant l'exercice 2023 (y c. prestations liées à l'audit) se sont élevées à 742 967 francs (TVA comprise).

8.3 Honoraires supplémentaires

PricewaterhouseCoopers SA a facturé 61 058 francs (TVA incluse) à Valiant pour les services autres que d'audit (analyse des écarts ESG et conseil en matière de TVA) durant l'exercice 2023.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le comité d'audit et de risque de la Banque Valiant SA régit la collaboration avec l'organe de révision externe sur la base de la lettre de mission d'audit annuelle. La lettre de mission d'audit précise en particulier les différentes responsabilités en matière de respect des dispositions en vigueur. L'organe de révision externe est indépendant de Valiant, du conseil d'administration, du comité de direction ainsi que des actionnaires. Il a accès à tout moment au comité d'audit et de risque.

Rapports de l'organe de révision externe

L'organe de révision externe établit chaque année, pour chaque société du groupe, un rapport selon l'art. 728b, al. 2, CO à l'intention de l'assemblée générale. Pour Valiant Holding SA et la Banque Valiant SA, il établit essentiellement un rapport sur l'audit prudentiel de base selon la circulaire FINMA 13/3 et un rapport détaillé conformément à l'art. 728b, al. 1, CO à l'intention du conseil d'administration. Ces rapports, ainsi que le rapport de l'organe de révision sur les examens de crédit et la tenue du registre des gages de la Banque Valiant SA, ont été examinés en détail par le comité d'audit et de risque lors de ses réunions en présence du réviseur responsable. Ces rapports ont ensuite été soumis au conseil d'administration pour information.

Évaluation de l'organe de révision externe

En tant que société d'audit prudentiel et organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA est soumise à l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision. Chaque année, le comité d'audit et de risque apprécie la prestation, la rétribution et l'indépendance de l'organe de révision externe. Cette évaluation scrute également l'indépendance de l'organe de révision externe. En outre, le comité d'audit et de risque juge l'étendue et la qualité des rapports, ainsi que la collaboration avec l'organe de révision interne de Valiant, le comité de direction et le comité d'audit et de risque. De plus, le comité analyse chaque année les plans de révision et les processus déterminants, et discute des résultats de la révision avec le réviseur responsable. Il soumet au conseil d'administration des propositions en lien avec l'élection de l'organe de révision externe ainsi que l'octroi de mandats en dehors du mandat ordinaire de révision.

9 Politique d'information

Valiant communique avec ouverture et transparence. Nous informons les actionnaires, les investisseuses et investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseuses et investisseurs privés et le public de façon exhaustive et régulière. L'ensemble des publications financières est disponible simultanément pour le public. Le rapport de gestion est publié sur la page Internet valiant.ch/resultats. Les actionnaires reçoivent le rapport de gestion sous une forme condensée, accompagné de l'invitation à l'assemblée générale. En outre, Valiant communique chaque trimestre sur la marche des affaires sous forme de boucléments intermédiaires. Des conférences pour les médias et les analystes ont lieu au moins une fois par année. Valiant rencontre régulièrement en Suisse et à l'étranger des investisseurs institutionnels, organise des roadshows et participe à des conférences pour investisseuses et investisseurs. Toutes les informations destinées aux actionnaires et aux analystes sont publiées et mises à jour sur la page Internet valiant.ch/investisseurs. Les personnes intéressées qui souhaitent recevoir par e-mail les communications sur les publications relatives à la marche des affaires de Valiant (y compris les annonces événementielles) peuvent s'y abonner à l'adresse valiant.ch/newsletters.

Contact Investor Relations

Valiant Holding SA
Investor Relations
Case postale
3001 Berne

valiant.ch/investisseurs
ir@valiant.ch
031 310 77 44

Dates importantes pour 2024

Publication du résultat annuel	31 janvier 2024
Publication du rapport de gestion	25 mars 2024
Publication du bouclément intermédiaire au 31 mars	3 mai 2024
Assemblée générale	22 mai 2024
Publication de la stratégie future	13 juin 2024
Publication du bouclément intermédiaire au 30 juin	25 juillet 2024
Publication du bouclément intermédiaire au 30 septembre	7 novembre 2024

10 Périodes d'interdiction de négociation

10.1 Membres du conseil d'administration

Les périodes d'interdiction applicables au conseil d'administration en matière de transactions (achats et ventes) sur des actions Valiant, des obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou des instruments financiers ayant le même sous-jacent (p. ex. dérivés) sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

10.2 Membres du comité de direction, collaboratrices et collaborateurs

D'une manière générale, il est interdit aux membres du comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs concerné-e-s par la période d'interdiction générale d'acheter des actions Valiant, des obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou des instruments financiers ayant le même sous-jacent. Pour les ventes d'actions Valiant, d'obligations Valiant (à l'exception des obligations de caisse) ou d'instruments financiers ayant le même sous-jacent, les périodes d'interdictions applicables sont énoncées aux points 10.3 et 10.4.

Les personnes suivantes sont concernées par la période d'interdiction générale :

- tous les membres du comité de direction
- tous les membres de la direction dont l'échelon de fonction se situe entre 18 et 20
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Investor Relations
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Accounting/Controlling
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département ALM/Treasury
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Gestion des risques
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Legal et Compliance
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du secrétariat général
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Communication
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Ressources humaines
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Investment
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Négoce
- tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices du département Développement de l'entreprise
- tous les assistants/toutes les assistantes des membres du comité de direction

10.3 Période d'interdiction générale

La période d'interdiction dure toute l'année, à l'exception des quatre moments suivants :

- du jour de la publication des résultats annuels à la fin du mois de mars
- du jour de la publication des résultats du 1^{er} trimestre à la fin du mois de juin
- du jour de la publication des résultats semestriels à la fin du mois de septembre
- du jour de la publication des résultats du 3^e trimestre à la fin du mois de décembre

10.4 Périodes d'interdiction liées à des projets

Des périodes d'interdiction ponctuelles sont définies pour les projets contenant des informations ou des mesures susceptibles d'avoir une influence sur le cours. Ces dernières s'appliquent, indépendamment des informations mentionnées au point 10.3, à tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction, ainsi qu'à tous les collaborateurs/toutes les collaboratrices impliqués dans les projets concernés.

La direction du projet en question détermine et communique ces périodes d'interdiction liées au projet aux personnes concernées et en informe les Ressources humaines. Les périodes d'interdiction liées à des projets sont intégrées dans le système de reporting à la disposition du contrôle des risques.

10.5 Exceptions

Lorsque la situation le justifie, le comité de direction peut exempter des périodes d'interdiction susmentionnées les collaboratrices et collaborateurs concerné·e·s qui en font la demande. Aucune exception n'a été accordée durant l'exercice 2023.

rapport relatif aux rémunérations 2023



Rapport relatif aux rémunérations

147 Avant-propos

Éléments clés et principes de la politique de rémunération

148 1.1 Un système de rémunération simple et transparent

148 1.2 Orienté vers le marché

148 1.3 Orientation vers les performances et la réussite

148 1.4 Égalité salariale

149 1.5 Conscience du risque

149 1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

149 1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

149 1.8 Réduction de la rémunération

Compétences dans la détermination de la rémunération

150 2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

150 2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

151 2.3 Règles statutaires

Éléments de rémunération

152 3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

154 3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Calcul de la rémunération variable

155 4 Calcul de la rémunération variable

Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

156 5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2023

157 5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction

157 5.3 Objectifs pour l'exercice 2024

Rémunération approuvée par l'assemblée générale

158 6.1 Conseil d'administration

158 6.2 Comité de direction

Rémunération de l'exercice sous revue

159 7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)

161 7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

Autres publications

163 8.1 Situation initiale

163 8.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

164 8.3 Rémunérations, prêts et crédits octroyés aux personnes proches

164 8.4 Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

165 8.5 Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises (contrôlé)

Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction

166 9.1 Situation initiale

166 9.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité au 31.12.2023

166 9.3 Justification et mesures pour le comité de direction

Rapport de l'organe de révision

168 10 Rapport de l'organe de révision

Avant-propos

Chères actionnaires, chers actionnaires,

Valiant a un modèle d'affaires simple et, donc, un système de rémunération simple et transparent. Lors de l'assemblée générale du 17 mai 2023, les propositions de rémunération maximale du conseil d'administration et de rémunération fixe maximale du comité de direction ont recueilli des taux d'approbation supérieurs à 90 %. Le rapport relatif aux rémunérations (85,7 % d'approbations) ainsi que la rémunération variable maximale du comité de direction (83,9 %) ont obtenu un peu moins de voix favorables.

Le conseil d'administration a analysé les résultats des votes et estime que les deux résultats légèrement inférieurs s'expliquent principalement par la demande d'augmentation de la rémunération variable maximale du comité de direction. Il est arrivé à la conclusion qu'il fallait maintenir le système de rémunération éprouvé et transparent, avec l'affectation fixe de 9 % du résultat opérationnel au pool général pour la rémunération variable de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, y compris le comité de direction.

Le conseil d'administration a ensuite décidé d'effectuer, à l'occasion du 200^e anniversaire de Valiant en 2024, une affectation unique de 10 millions de francs à la caisse de pension en faveur des collaboratrices et des collaborateurs. Le conseil d'administration souligne ainsi l'importance de la prévoyance pour les collaboratrices et les collaborateurs.

Avec de nouvelles améliorations des conditions d'engagement, le conseil d'administration et le comité de direction témoignent de leur reconnaissance à l'égard du formidable engagement des collaboratrices et collaborateurs et renforcent le positionnement de Valiant comme employeur attrayant sur le marché du travail. Au 1^{er} janvier 2023, le congé de maternité a augmenté de deux semaines et le droit aux vacances de tout le personnel de deux jours. Lors des négociations salariales 2023, la masse salariale a globalement augmenté de 2,6 %.



Maya Bundt

Présidente du comité de nomination et de rémunération

1 Éléments clés et principes de la politique de rémunération

1.1 Un système de rémunération simple et transparent

Valiant applique un système de rémunération simple et transparent. Le système reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

1.2 Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

1.3 Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

La mesure de la réussite économique se base sur le résultat opérationnel, qui est indiqué sous la position du même nom dans les comptes consolidés, et dont 9 % sont affectés au pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction.

1.4 Égalité salariale

Valiant applique le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est mesurée tous les ans. Valiant respecte l'égalité salariale dans le cadre du seuil de tolérance donné de 5 % (voir le rapport de durabilité à la page 97 pour de plus amples informations).

1.5 Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun membre de son personnel une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaboratrices et collaborateurs est réduite, voire supprimée, en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

1.6 Conseil d'administration : part en actions de 30 %

La rémunération des membres du conseil d'administration se compose d'honoraires fixes. Ils reçoivent 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Le conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération variable. Les frais des membres du conseil d'administration sont remboursés soit de manière forfaitaire, soit individuellement sur demande.

1.7 Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

1.8 Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

2 Compétences dans la détermination de la rémunération

Les principes de la politique de rémunération de Valiant ainsi que les compétences en la matière sont fixés dans les statuts de Valiant Holding SA ainsi que dans les règlements de rémunérations respectifs applicables au conseil d'administration, au comité de direction et aux collaboratrices et collaborateurs. Le calcul du pool général pour la rémunération variable est défini dans un règlement ad hoc. Les compétences demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Détermination de la rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale approuve la rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat à venir.

La proposition de rémunération maximale est préparée par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention de l'assemblée générale.

2.2 Détermination de la rémunération du comité de direction

L'assemblée générale approuve chaque année la rémunération fixe maximale du comité de direction pour le prochain exercice et la rémunération variable maximale pour l'exercice en cours. Les propositions de rémunération maximale sont préparées par le comité de nomination et de rémunération. Le conseil d'administration examine la proposition et approuve la proposition définitive à l'attention de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration fixe le montant global de la rémunération du comité de direction ainsi que la rémunération fixe et variable du CEO dans le cadre des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale et sur proposition du comité de nomination et de rémunération, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés pour l'entreprise et des objectifs individuels du CEO.

Le CEO soumet une demande au comité de nomination et de rémunération quant à la rémunération fixe et à la rémunération variable des différents membres du comité de direction en tenant compte de la réalisation de leurs objectifs individuels. Après examen au comité et sur la base de sa recommandation, le conseil d'administration statue sur la rémunération fixe et la rémunération variable des membres du comité de direction.

Matrice de compétences décisions de rémunération	CEO	Comité de nomination et de rémunération	Conseil d'administration	Assemblée générale
Rémunération maximale du conseil d'administration	-	P	D	A
Rémunération fixe maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération variable maximale du comité de direction	-	P	D	A
Rémunération fixe et variable effective du CEO	-	D	A	-
Rémunération fixe et variable effective des membres du comité de direction	D	R	A	-

D = Demande
R = Recommandation
A = Approbation
P = Préparation

2.3 Règles statutaires

Les statuts de Valiant Holding SA définissent notamment les règles suivantes concernant les rémunérations, les prêts et les crédits.

Approbation des rémunérations par l'assemblée générale

(cf. article 27 des statuts de Valiant Holding SA)

Voir chiffres 2.1 et 2.2 du rapport relatif aux rémunérations.

Principes régissant les rémunérations liées aux résultats

(cf. article 29 des statuts de Valiant Holding SA)

En plus d'une rémunération fixe, une rémunération variable, basée d'une part sur les résultats de l'entreprise et d'autre part sur la réalisation des objectifs fixés, est accordée aux membres du comité de direction. Ces objectifs sont fixés par le conseil d'administration au début de l'année. Le conseil d'administration détermine la pondération des objectifs ainsi que les valeurs cibles, et évalue la réalisation des objectifs au terme de l'exercice annuel. La rémunération variable des membres du comité de direction se compose d'une part versée en espèces et d'une part sous forme d'actions bloquées pour une période de trois ans.

Prêts et crédits

(cf. article 32 des statuts de Valiant Holding SA)

Les prêts et crédits accordés aux membres du comité de direction ainsi qu'à leurs proches ne peuvent dépasser CHF 2 millions au total et doivent correspondre aux critères de solvabilité et de capacité financière que Valiant applique aux tiers.

Afin de renforcer encore l'indépendance, le conseil d'administration a décidé qu'aucun nouveau prêt ou crédit ne serait accordé aux membres du conseil d'administration.

3 Éléments de rémunération

3.1 Éléments de rémunération du conseil d'administration

Conseil d'administration	
Honoraires	Honoraires fixes suivant la fonction exercée (président, vice-président, membre) et les contraintes de temps. 70 % des honoraires sont versés en espèces et 30 % sont versés sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans.
	Honoraires par mandat en CHF
	Fonction
	Président : 380 000
	Vice-président : 140 000
	Membre : 90 000
	Présidente du comité de nomination et de rémunération : 50 000
	Membre du comité de nomination et de rémunération : 35 000
	Président du comité d'audit et de risque : 50 000
	Membre du comité d'audit et de risque : 35 000
	Président du comité stratégique : 50 000
	Membre du comité stratégique : 35 000
Indemnités forfaitaires pour le remboursement de frais ¹	Président : 10 000 Membre : 5 000
Prestations complémentaires	Président : véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1 ^{re} classe
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.
Diminution des honoraires	Si le groupe enregistre des pertes, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires du conseil d'administration sont également réduits. L'ampleur de la réduction est fixée en fonction de la situation. Le comité de nomination et de rémunération élabore au moment concerné une recommandation correspondante à l'intention du conseil d'administration.
Modalités de versement	Les honoraires sont fixés et versés pour la période allant d'une assemblée générale à l'autre (mandat). La première moitié des honoraires est versée en espèces en novembre. La deuxième moitié est distribuée en avril (sous forme d'actions bloquées pour une durée de trois ans et en espèces). Les membres du conseil d'administration ont la possibilité de faire verser leur rémunération à une personne morale.
Assurance dans la caisse de pension	Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et non encore assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale, ou n'exerçant pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale, peuvent se faire assurer auprès de la Caisse de pension de Valiant Holding. La rémunération globale d'un membre ne doit pas augmenter suite à l'assurance de la caisse de pension.

¹ Sur demande au conseil d'administration, un membre peut renoncer à l'indemnité forfaitaire pour ses frais et les décompter individuellement.

Informations complémentaires :

- Le conseil d'administration peut décider du versement d'indemnités supplémentaires pour rétribuer la participation à des comités ad hoc ou l'accomplissement de tâches et projets supplémentaires, en fonction de la charge de travail occasionnée, dans un ordre de grandeur correspondant aux montants existants et dans le cadre des rémunérations fixes maximales fixées par l'assemblée générale.
- L'ensemble des relations avec les membres du conseil d'administration et avec les entreprises auxquelles ils sont liés se déroulent dans le cadre des opérations commerciales régulières. Aucune condition particulière n'est accordée aux collaboratrices et collaborateurs.
- En cas de départ en cours de mandat, plus aucune rémunération n'est due aux membres du conseil d'administration à compter de la date de départ. Aucun dédommagement n'est versé pour la durée résiduelle du mandat.
- Les délais de blocage des actions attribuées continuent à s'appliquer même après le départ.
- Le président d'honneur et les anciens membres du conseil d'administration ne perçoivent ni rémunérations ni autres avantages.

Benchmarking

Le conseil d'administration compare chaque année le montant de ses rémunérations avec deux groupes témoins, comprenant chacun des établissements financiers cotés en Suisse. La composition des groupes témoins est contrôlée chaque année et, le cas échéant, adaptée. L'objectif de ces comparaisons est de vérifier si la rémunération du conseil d'administration évolue dans la fourchette de ces deux groupes témoins et, donc, dans un cadre approprié. Cela a été également le cas durant l'exercice 2023. Le premier groupe témoin comprend des établissements financiers avec une capitalisation boursière similaire (entre 1 et 3 milliards de francs). Le second groupe témoin comprend des établissements financiers cotés en Bourse sans participation substantielle de l'État. Si un établissement financier remplit les critères correspondants, il peut faire partie des deux groupes témoins.

Le groupe témoin 1 a perdu une entreprise par rapport à l'exercice précédent : le groupe VZ. L'entreprise présentait en effet une capitalisation de marché de plus de 3 milliards de francs au jour de référence. Le groupe témoin 2 est quant à lui resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Indices de référence pour la rémunération du conseil d'administration

Groupe témoin 1 (capitalisation boursière similaire ¹)	Banque Cantonale de Genève, Banque Cantonale Bernoise, Cembra Money Bank, Liechtensteinische Landesbank, St. Galler Kantonalbank, Swissquote, Vaudoise Assurances, Banque Cantonale du Valais, Zuger Kantonalbank
Groupe témoin 2 (sociétés financières sans participation importante de l'État)	Bâloise Group, Bellevue Group, Cembra Money Bank, Helvetia, Hypothekbank Lenzburg, Swissquote, Vaudoise Assurances, Vontobel, groupe VZ

¹Jour de référence toujours à la mi-année

Publication

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont présentées dans les tableaux au point 7.1, pages 159 à 160. Les actions détenues par les membres du conseil d'administration sont présentées au point 8.4, page 164.

3.2 Éléments de rémunération du comité de direction

Comité de direction							
Rémunération de base (rémunération fixe)	La rémunération de base correspond au salaire brut annuel fixe défini dans le contrat individuel de travail. La rémunération de base est déterminée selon la fonction, les responsabilités et les performances personnelles.						
Frais forfaitaires	<table border="0"> <tr> <td>CEO :</td> <td>CHF 24 000</td> </tr> <tr> <td>Suppléant CEO :</td> <td>CHF 18 000</td> </tr> <tr> <td>Membre du comité de direction :</td> <td>CHF 15 600</td> </tr> </table>	CEO :	CHF 24 000	Suppléant CEO :	CHF 18 000	Membre du comité de direction :	CHF 15 600
CEO :	CHF 24 000						
Suppléant CEO :	CHF 18 000						
Membre du comité de direction :	CHF 15 600						
Rémunération variable	Rémunération variable versée avec effet rétroactif, en fonction des résultats et des prestations et se composant comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Part en espèces (70 %) ; versée immédiatement - Part en actions (30 %) ; bloquée pour une durée de trois ans 						
Limitation de la rémunération variable	La rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.						
Prestations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Véhicule de fonction ou abonnement général des CFF en 1re classe - Allocation d'entreprise (associée au droit aux allocations familiales légales) - Prestations subrogatoires en matière de prévoyance professionnelle - Primes d'ancienneté - Conditions usuelles du secteur pour les collaborateurs/-trices - Concession d'avoirs Reka 						
Délai de résiliation	Le délai de résiliation des rapports de travail pour les membres du comité de direction est de douze mois.						
Indemnités d'entrée en fonction ou de départ	Valiant ne verse aucune indemnité d'entrée en fonction ou de départ.						
Modalités de versement	La rémunération de base (rémunération fixe) est versée aux membres du comité de direction en tranches mensuelles proportionnelles. Les rémunérations variables sont versées aux membres du comité de direction en avril de l'année suivante.						

Informations complémentaires :

- Durant l'exercice sous revue, la part de la rémunération variable a constitué entre 38,7 % et 47,9 % de la rétribution totale des membres du comité de direction.
- La procédure relative à la fixation de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction est énoncée au chapitre 2, chiffre 2.2 à la page 150.
- Les délais de blocage des actions attribuées conservent leur validité même après le départ.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant possède une participation supérieure à 50 %, sont intégralement perçues par Valiant.
- Les rémunérations pour l'exercice par des membres du comité de direction de mandats auprès d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant a des participations jusqu'à 50 %, sont perçues par les mandataires à concurrence d'un montant total annuel de 30 000 francs (honoraires et jetons de présence cumulés pour tous les mandats exercés). Les sommes excédant cette limite doivent être remises à Valiant.

Benchmarking

Pour les rémunérations des membres du comité de direction, des comparaisons avec des fonctions similaires auprès d'autres établissements financiers sont effectuées au cas par cas, en particulier en cas de nouvelles embauches. Il n'existe aucun benchmarking général. Valiant publie les rémunérations individuelles de tous les membres du comité de direction.

Publication

Les rémunérations des membres du comité de direction figurent dans les tableaux au point 7.2, à la page 161. Les prêts et crédits au comité de direction figurent au point 8.2, page 163. Les membres du comité de direction bénéficient, comme l'ensemble des autres collaboratrices et collaborateurs, des conditions spéciales usuelles du secteur. Les crédits sont octroyés selon les critères applicables à des tiers. Les actions détenues par les membres du comité de direction sont présentées au point 8.4, page 164.

4 Calcul de la rémunération variable

Le système de rémunération de Valiant applique les mêmes principes aux membres du comité de direction qu'aux collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Valiant reçoivent une rémunération variable en fonction du résultat opérationnel et de l'évaluation de la performance. Cela ne s'applique pas aux collaboratrices et collaborateurs en cours de formation ni aux salariées et salariés sous contrat à durée déterminée et/ou rémunérés à l'heure.

Le résultat opérationnel qui, dans les comptes consolidés, est indiqué sous la position du même nom constitue la base de calcul du pool général pour la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y compris le comité de direction. Le résultat opérationnel a également été défini comme base de mesure, car il n'est pas influencé par les produits et charges extraordinaires ainsi que par les variations des réserves pour risques bancaires généraux, contrairement au bénéfice consolidé. 9 % du résultat opérationnel sont alloués au pool général pour la rémunération variable.

Lorsque le résultat opérationnel est négatif durant un exercice, aucun pool général n'est constitué durant cette année, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, y compris les membres du comité de direction, ne perçoivent aucune rémunération variable.

Rémunération variable 2023	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2023	232,25 mio
dont 9 %	20,90 mio
Total de la rémunération variable¹	20,90 mio

Rémunération variable 2022	Montant en CHF
Résultat opérationnel 2022	159,35 mio
dont 9 %	14,34 mio
Dissolution des provisions affectées ²	0,28 mio
Total de la rémunération variable¹	14,62 mio

¹ Total de la rémunération variable pour tous les collaborateurs et collaboratrices, y c. les membres du comité de direction

² Le résultat opérationnel 2022 est supérieur de 10,7 % à celui de l'exercice précédent. En raison de variations des effectifs et d'autres facteurs d'influence, l'augmentation moyenne de la rémunération variable par collaboratrice ou collaborateur a été nettement inférieure. Pour la porter à 5 %, une dissolution de la provision constituée à cet effet au cours des années précédentes a eu lieu.

5 Réalisation des objectifs et objectifs du comité de direction

Dans un souci de transparence, Valiant présente la réalisation des objectifs et les objectifs du comité de direction. Pour des questions de concurrence, certaines valeurs (taux en pourcentage et montants) ne sont pas divulguées.

5.1 Réalisation des objectifs pour l'exercice 2023

Les objectifs pour l'exercice sont fixés par le conseil d'administration. Le CEO informe chaque trimestre le conseil d'administration de l'état de réalisation des objectifs. En janvier 2024, le comité de nomination et de rémunération et le CEO ont procédé à une évaluation du degré de réalisation des objectifs pour l'exercice 2023. L'évaluation a été soumise au conseil d'administration pour discussion et prise de décision.

Le conseil d'administration a jugé que le comité de direction avait globalement bien atteint les objectifs fixés pour l'exercice 2023. La réalisation des objectifs est explicitée dans le tableau ci-dessous.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2023 (évaluation de la réalisation des objectifs par le conseil d'administration)

Objectifs financiers		Les objectifs ont été bien atteints
En début d'exercice, le conseil d'administration a fixé des objectifs pour les principaux chiffres-clés financiers, qui ont été évalués une fois l'exercice terminé.		<ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé nettement supérieur à l'exercice précédent (+11,4 %) - Nette augmentation du produit d'exploitation (+21,7 %) - Croissance des prêts de 3,5 % - Résultat des opérations de commissions et des prestations de service en hausse (+10,0 %) - Objectif partiellement atteint (corrigé des fluctuations du marché) pour les avoirs en dépôt (objectif : +3 %, réalisation : 2,3 %)
Pour l'exercice 2023, les objectifs suivants ont été fixés : <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice consolidé supérieur à celui de l'exercice précédent - Augmentation du produit d'exploitation - Croissance des prêts > 3 % - Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 3 % 		
En outre, des objectifs ont été fixés pour le développement des avoirs en dépôt.		
Objectifs de fond		Les objectifs ont été bien atteints
Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2023. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.		
Secteurs	Critère mesuré	Réalisation des objectifs
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 selon les plans	- La mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 est en bonne voie.
Clientèles et clients	Satisfaction de la clientèle (Net Promoter Score)	- Les valeurs du Net Promoter Score ont augmenté pour atteindre un niveau élevé.
Durabilité	Mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 selon les plans	- La mise en œuvre des mesures adoptées par le conseil d'administration est en bonne voie. Diverses mesures ont déjà pu être menées à bien et appliquées au niveau opérationnel.
Collaboratrices et collaborateurs	Mise en œuvre de mesures visant à augmenter l'attractivité en tant qu'employeur et la diversité	<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité en tant qu'employeur : augmentation du droit aux vacances pour tous les collaborateurs et les collaboratrices, et augmentation des salaires de 2,6 % pour 2023 - Augmentation de la diversité : exigence dans la fixation des objectifs pour tous les cadres dirigeants et toutes les cadres dirigeantes

5.2 Répercussions de la réalisation des objectifs sur la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable individuelle des membres du comité de direction est fixée en tenant compte de l'évaluation de la performance et de la rémunération globale. Le montant maximum approuvé par l'assemblée générale n'est pas atteint.

5.3 Objectifs pour l'exercice 2024

Chaque année en automne, le comité de direction soumet des propositions d'objectifs pour le prochain exercice au comité de nomination et de rémunération. Le comité discute des objectifs avec le CEO, procède à d'éventuelles adaptations et les soumet au conseil d'administration pour décision. Le conseil d'administration évalue la proposition du comité et édicte en définitive les objectifs. Le conseil d'administration a fixé les objectifs suivants au comité de direction pour l'exercice 2024.

Objectifs du comité de direction pour l'exercice 2024

Objectifs financiers

Pour l'exercice 2024, le conseil d'administration définit les objectifs suivants pour les principaux chiffres-clés financiers :

- Bénéfice consolidé supérieur à celui de l'exercice précédent
- Augmentation du produit d'exploitation
- Croissance des prêts de 3 %
- Croissance dans les opérations de commissions et les prestations de service de 3 %
- Croissance de la fortune clientèle > 4 % (corrige des fluctuations du marché)

Objectifs de fond

Outre les objectifs financiers, le conseil d'administration a fixé des objectifs de fond pour l'exercice 2024. Les objectifs ont été formulés de manière objective, dans la mesure du possible.

Secteurs	Critère mesuré
Stratégie	Mise en œuvre de la stratégie 2020–2024 selon les plans, avec adoption, communication et ancrage interne de la stratégie à partir de 2025
Clientèles et clients	Satisfaction de la clientèle (Net Promoter Score)
Durabilité	Mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 selon les plans
Processus	Mise en œuvre de la participation au programme « Liquidités octroyées en échange de sûretés hypothécaires » de la Banque nationale suisse conformément au calendrier

6 Rémunération approuvée par l'assemblée générale

L'assemblée générale a approuvé les propositions relatives à la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction (voir chapitre 2). Les montants des rémunérations maximales approuvées et des rémunérations effectives versées pour l'exercice 2023 et la période de mandat 2022/2023 figurent dans les tableaux ci-dessous.

6.1 Conseil d'administration

Rémunération du conseil d'administration	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023	18.05.2022	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023		1 520
Rémunération maximale du conseil d'administration pour le mandat 2023/2024	17.05.2023	1 670
Rémunération effective du conseil d'administration pour le mandat 2023/2024		n/a ¹

¹ La rémunération effective versée au conseil d'administration durant le mandat 2023/2024 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2024.

6.2 Comité de direction

Rémunérations fixe et variable approuvées et effectives pour l'exercice 2023	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2023	18.05.2022	3 050
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2023		2 990
Rémunération maximale variable du comité de direction pour l'exercice 2023	17.05.2023	2 500
Rémunération variable effective du comité de direction pour l'exercice 2023		2 278

Rémunération fixe maximale approuvée pour l'exercice 2024	Date d'approbation par l'AG	Montant en milliers de CHF
Rémunération maximale fixe du comité de direction pour l'exercice 2024	17.05.2023	3 500
Rémunération fixe effective du comité de direction pour l'exercice 2024		n/a ¹

¹ La rémunération fixe effective versée au comité de direction durant l'exercice 2024 sera indiquée dans le rapport relatif aux rémunérations 2024.

7 Rémunération de l'exercice sous revue

7.1 Rémunération des membres du conseil d'administration (contrôlé)

Rémunération par exercice

	2023				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	194	132	169	-	495
Christoph B. Bühler, vice-président	125	54	25	-	204
Barbara Artmann, membre	82	36	17	-	135
Maya Bundt, membre	62	40	47	-	149
Roger Harlacher, membre	82	36	17	-	135
Roland Herrmann, membre	82	36	17	-	135
Marion Khüny, membre	62	28	44	-	134
Ronald Trächsel, membre	74	36	25	-	135
Total	763	398	361	-	1522

	2022 (11 mois) ³				
	Honoraires en espèces nets en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations sociales ² en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	165	132	151	-	448
Christoph B. Bühler, vice-président	108	50	23	-	181
Barbara Artmann, membre	72	36	16	-	124
Jean-Baptiste Beuret, membre ⁴	14	36	5	-	55
Maya Bundt, membre	67	40	31	-	138
Roger Harlacher, membre	72	36	16	-	124
Roland Herrmann, membre ⁵	58	-	9	-	67
Marion Khüny, membre ⁵	44	-	23	-	67
Nicole Pauli, membre ⁴	15	40	7	-	62
Ronald Trächsel, membre	72	36	16	-	124
Total	687	406	297	-	1390

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

³ Le 28.06.2022, dans le règlement de rémunération du conseil d'administration, le rythme de paiement a été adapté à partir du mandat 2022/2023 : 6/12 de la rémunération en novembre 2022, 6/12 en avril 2023 (mandat 2021/2022 : 7/12 en novembre 2021, 5/12 en avril 2022). De ce fait, seuls 11/12 ont été rémunérés au cours de l'exercice 2022.

⁴ Jusqu'à l'assemblée générale du 18 mai 2022

⁵ A partir de l'assemblée générale du 18 mai 2022

Rémunération par mandat

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2022/2023¹

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	196	132	165	–	493
Christoph B. Bühler, vice-président	125	54	25	–	204
Barbara Artmann, membre	82	36	17	–	135
Maya Bundt, membre	63	40	46	–	149
Roger Harlacher, membre	82	36	17	–	135
Roland Herrmann, membre	82	36	17	–	135
Marion Khüny, membre	62	28	44	–	134
Ronald Trächsel, membre	82	36	17	–	135
Total	774	398	348	–	1520

Présentation de la rémunération du conseil d'administration pour le mandat 2021/2022⁴

	Honoraires fixes nets en milliers de CHF	Actions ² en milliers de CHF	Prestations sociales ³ en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Markus Gygax, président	190	132	171	–	493
Christoph B. Bühler, vice-président	115	50	24	–	189
Barbara Artmann, membre	82	36	17	–	135
Jean-Baptiste Beuret, membre	83	36	13	–	132
Maya Bundt, membre	92	40	19	–	151
Roger Harlacher, membre	82	36	17	–	135
Nicole Pauli, membre	92	40	19	–	151
Ronald Trächsel, membre	82	36	17	–	135
Total	818	406	297	–	1521

¹ Les versements des rémunérations pour le mandat 2022/2023 (du 18 mai 2022 au 17 mai 2023) ont eu lieu en novembre 2022 et avril 2023. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

² Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales.

³ Les prestations sociales comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé pour l'AVS/AI/APG, l'AC, la CAF, l'impôt à la source et la caisse de pension, dans la mesure où le membre du conseil d'administration peut bénéficier d'une prévoyance professionnelle avec la caisse de pension de Valiant Holding.

⁴ Les versements des rémunérations pour le mandat 2021/2022 (du 19 mai 2021 au 18 mai 2022) ont eu lieu en novembre 2021 et avril 2022. Les prestations sociales indiquées ont été acquittées pour les exercices annuels correspondants, conformément aux délais de versement.

7.2 Rémunération des membres du comité de direction (contrôlé)

Rémunération par exercice

2023

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	374	421	182	10	423	1 410
Martin Vogler	263	209	90	10	271	843
Michael Eisenrauch	261	205	89	10	171	736
Serge Laville	241	182	79	10	222	734
Marc A. Praxmarer	226	176	76	10	246	734
Christoph Wille	238	222	96	10	245	811
Total	1 603	1 415	612	60	1 578	5 268

2022

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions ¹ en milliers de CHF	Prestations en nature ² en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ³ en milliers de CHF	Total ⁴ en milliers de CHF
Ewald Burgener, CEO	343	305	132	10	396	1 186
Martin Vogler	263	150	65	10	259	747
Michael Eisenrauch ⁵	89	50	21	1	47	208
Stefan Gempeler ⁶	179	159	–	6	170	514
Hanspeter Kaspar ⁷	257	84	–	8	189	538
Serge Laville ⁸	228	117	51	9	174	579
Marc A. Praxmarer	228	128	55	10	238	659
Christoph Wille	238	159	69	10	228	704
Total	1 825	1 152	393	64	1 701	5 135

¹ Actions de Valiant Holding SA bloquées pour une période de trois ans, évaluées à leur valeur boursière, après déduction des prestations sociales

² Part privée véhicule de fonction

³ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

⁴ Durant l'exercice 2023, quatre membres du comité de direction ont perçu une rémunération de CHF 84 750.00 au total au titre de mandats exercés au sein d'organisations tierces, dans lesquelles Valiant n'a aucune participation ou une participation inférieure à 50 %. Durant l'exercice 2022, trois membres du comité de direction ont reçu CHF 88 000.00 pour la même raison.

⁵ Entrée en fonction le 01.09.2022

⁶ En fonction jusqu'au 31.08.2022 – rémunérations indiquées jusqu'au 30.09.2022

⁷ En fonction jusqu'au 31.10.2021 – rémunérations dues contractuellement du 01.01 au 31.10.2022, conformément au contrat de travail et à la convention de résiliation des rapports de travail du 25.10.2021

⁸ En fonction depuis le 01.02.2022

Présentation de la rémunération variable du comité de direction2023¹

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 415	612	–	251	2 278

2022

	Salaire net variable en espèces en milliers de CHF	Actions en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ² en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 152	393	–	197	1 742

¹ La rémunération variable pour l'exercice 2023 est versée en avril 2024, mais est présentée dans le présent rapport relatif aux rémunérations.

² Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP et les frais de gestion AVS

Présentation de la rémunération fixe du comité de direction

2023

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 603	60	1 327	2 990

2022

	Salaire net fixe en espèces en milliers de CHF	Prestations en nature en milliers de CHF	Prestations de prévoyance ¹ en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction	1 825	64	1 504	3 393

¹ Comprend les cotisations de l'employé et de l'employeur pour l'AVS/AI/APG, AC, CAF, AAP, AANP, IJM, les salaires excédentaires AAP/AANP, les frais de gestion AVS, la caisse de pension et la caisse complémentaire

8 Autres publications

8.1 Situation initiale

La présentation du rapport relatif aux rémunérations a été modifiée en raison de la révision du droit des sociétés anonymes. L'art. 734a du Code suisse des obligations (CO) règle désormais la présentation des rémunérations (voir chapitre 7). Les informations, exigées par la loi conformément aux art. 734b à 734e CO, sont publiées dans ce chapitre :

- Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction
- Rémunérations, prêts et crédits aux personnes proches
- Droits de participation (actions détenues) dans Valiant par des membres du conseil d'administration et du comité de direction
- Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises

8.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

Conseil d'administration

Afin de renforcer l'indépendance, aucun prêt ou crédit n'est accordé aux membres du conseil d'administration. Au 31 décembre 2023, aucun prêt ni crédit aux membres du conseil d'administration ou à leurs proches n'était en cours (au 31.12.2022 : aucune position).

Comité de direction

	2023		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 863	0	2 863

	2022		
	Hypothèques en milliers de CHF	Autres prêts et crédits (couvert) en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Comité de direction^{1,2}			
Membre présentant l'engagement total le plus élevé			
Ewald Burgener	1 230	–	1 230
Total comité de direction	2 864	0	2 864

¹ Les membres du comité de direction bénéficient des conditions usuelles du secteur pour les collaboratrices et collaborateurs.

² Aucun octroi de crédit n'a été effectué à des personnes proches à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8.3 Rémunérations, prêts et crédits octroyés aux personnes proches

Valiant n'accorde aucune rémunération à des personnes proches de membres actuels ou précédents du conseil d'administration et du comité de direction, ni aucun crédit ou prêt à de telles personnes à des conditions non conformes à la pratique du marché.

8.4 Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (contrôlé)

au 31 décembre 2023

	2023	2022
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Markus Gygax, président	12 842	11 439
P ^r Christoph B. Bühler, vice-président	4 554	3 980
Barbara Artmann, membre	2 444	2 066
D ^r Maya Bundt, membre	2 545	2 122
D ^r Roland Herrmann, membre	378	–
Ronald Trächsel, membre	1 146	768
Roger Harlacher, membre	877	599
Marion Khüny, membre	378	–
Total	25 164	20 974
dont total conseil d'administration	25 164	20 974
dont total personnes proches	–	–
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO	10 292	8 904
Martin Vogler, responsable Clientèle privée et commerciale	5 034	4 352
D ^r Michael Eisenrauch, responsable Opérations et IT	226	–
Serge Laville, CFO	1 590	1 008
D ^r Marc Praxmarer, responsable Clientèle institutionnelle et entreprises	1 740	1 803
Christoph Wille, responsable Services à la clientèle et produits	2 613	2 289
Total	21 495	18 356
dont total comité de direction	16 349	13 904
dont total personnes proches	5 146	4 452

8.5 Fonctions des membres du conseil d'administration et du comité de direction exercées auprès d'autres entreprises (contrôlé)

au 31 décembre 2023

Nom	Entreprise	Fonction
Membres du conseil d'administration		
Markus Gygax Président	Grosse Schanze AG	Président du conseil d'administration
P^r Christoph B. Bühler Vice-président	bockli bühler partner	Partenaire
	BLT Baselland Transport AG	Président du conseil d'administration
	Les fils d'Édouard Geistlich SA pour l'Industrie chimique, Geistlich Immobilia AG et Geistlich Pharma AG	Membre du conseil d'administration
	AVAG Anlage und Verwaltungs AG	Membre du conseil d'administration
Barbara Artmann	Künzli SwissSchuh AG	Présidente du conseil d'administration
D^r Maya Bundt	APG SGA AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Bâloise Holding AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Cygnvs Inc.	Membre de l'Advisory Board
Roger Harlacher	Zweifel Pomy-Chips AG	Membre du conseil d'administration
	Gustav Gerig AG	Administrateur délégué
	Toga Food SA	Administrateur délégué
	Markenfabrik Holding AG	Président du conseil d'administration
	Mosterei Möhl AG	Membre du conseil d'administration
	REMP Recherches et études des médias publicitaires	Membre du conseil d'administration
D^r Roland Herrmann	Desmoto AG	Président du conseil d'administration
	RIBE Moto AG	Président du conseil d'administration
	Investors Marketing AG	Conseil légal
Marion Khüny	Erste Group Bank AG ¹	Membre du conseil de surveillance
	Multitude SE ¹	Consultante pour le conseil de surveillance
Ronald Trächsel	Alpiq Holding AG ¹	Membre du conseil d'administration
	Wyss Samen und Pflanzen AG	Président du conseil d'administration
	Création Baumann Holding AG	Membre du conseil d'administration
Membres du comité de direction		
Ewald Burgener CEO	Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA ²	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding SA et Entris Banking SA ³	Président du conseil d'administration
Martin Vogler	Aucune	–
D^r Michael Eisenrauch	Entris Holding SA et Entris Banking SA ³	Membre du conseil d'administration
D^r Marc Praxmarer	Aucune	–
Christoph Wille	Viseca Payment Services AG ²	Membre du conseil d'administration
Serge Laville	Crédit Mutuel de la Vallée SA ²	Membre du conseil d'administration
	Entris Holding SA et Entris Banking SA ³	Membre du conseil d'administration

¹ Entreprise cotée

² Mandat pour le compte de Valiant

³ Mandat dans une participation majoritaire de Valiant

9 Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction

9.1 Situation initiale

Conformément à l'art. 734f CO, à moins que la représentation de chaque sexe n'atteigne au minimum 30 % au sein du conseil d'administration et 20 % au sein du comité de direction, le rapport de rémunération doit mentionner :

1. les raisons pour lesquelles la représentation de chaque sexe n'atteint pas le minimum prévu ; et
2. les mesures de promotion du sexe le moins représenté.

L'obligation de rendre compte s'appliquera pour le conseil d'administration à partir de 2026 et pour le comité de direction à partir de 2031. Valiant rend compte depuis le rapport relatif aux rémunérations 2022.

9.2 Atteinte des valeurs cibles en matière de parité au 31.12.2023

Organe	Nombre total de personnes	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Part du sexe le moins représenté
Conseil d'administration	8	5	3	37,5 %
Comité de direction	6	6	0	0 %

9.3 Justification et mesures pour le comité de direction

Aucun changement n'a eu lieu au comité de direction au cours de l'exercice sous revue. La représentation des sexes y est donc inchangée. Les mesures prises pour la promotion des femmes sont expliquées ci-après.

Mesures de promotion des femmes

Depuis 2020, le comité de direction a pris différentes mesures afin de renforcer la présence des femmes dans les postes de direction et, donc, d'accroître les possibilités de nommer des femmes au comité de direction. Il s'agit en particulier des mesures suivantes, qui ont été poursuivies au cours de l'exercice. De plus, une nouvelle mesure a été prise.

- Programme de mentoring pour les collaboratrices :
les collaboratrices sélectionnées bénéficient pendant environ un an de l'accompagnement et du soutien d'un membre de la direction agissant en tant que mentor.
- Échange avec des membres du conseil d'administration pour les femmes cadres et spécialistes :
des femmes cadres et spécialistes ont pu participer à trois rencontres avec des membres féminins du conseil d'administration de Valiant, consacrées à l'échange d'expériences et à la promotion des femmes.
- Réseau interne de femmes :
Valiant a créé un réseau interne de femmes, dans le cadre duquel de premiers événements ont eu lieu.
- Présentations incitatives sur des thèmes spécifiques liés au genre :
au cours de l'année sous revue, cinq présentations incitatives ont été organisées, ouvertes à tout le personnel.
- Adhésion au réseau Business & Professional Women :
depuis 2022, Valiant est membre de la plus grande association suisse de femmes d'affaires.
- Objectif pour toutes et tous les cadres (nouvelle mesure pour l'exercice 2023) :
chaque cadre s'est vu fixer comme objectif pour l'exercice 2023 de prendre des mesures concrètes pour augmenter la proportion de femmes dans les fonctions de conseil à la clientèle, les postes de spécialistes et de responsables hiérarchiques. Si, en cas de vacance, le poste correspondant ne peut pas être occupé par une femme, la ou le cadre responsable doit justifier cette situation.

Recrutement

La sélection finale (liste restreinte) pour le recrutement de membres du comité de direction doit comporter au moins une femme.

10 Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Valiant Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 734a-734f CO dans les tableaux 7.1, 7.2, 8.2, 8.4 et 8.5 marqués de l'indication « contrôlé » aux pages 159 à 165 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les articles 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 159 à 165) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les articles 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à son Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à son Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers AG



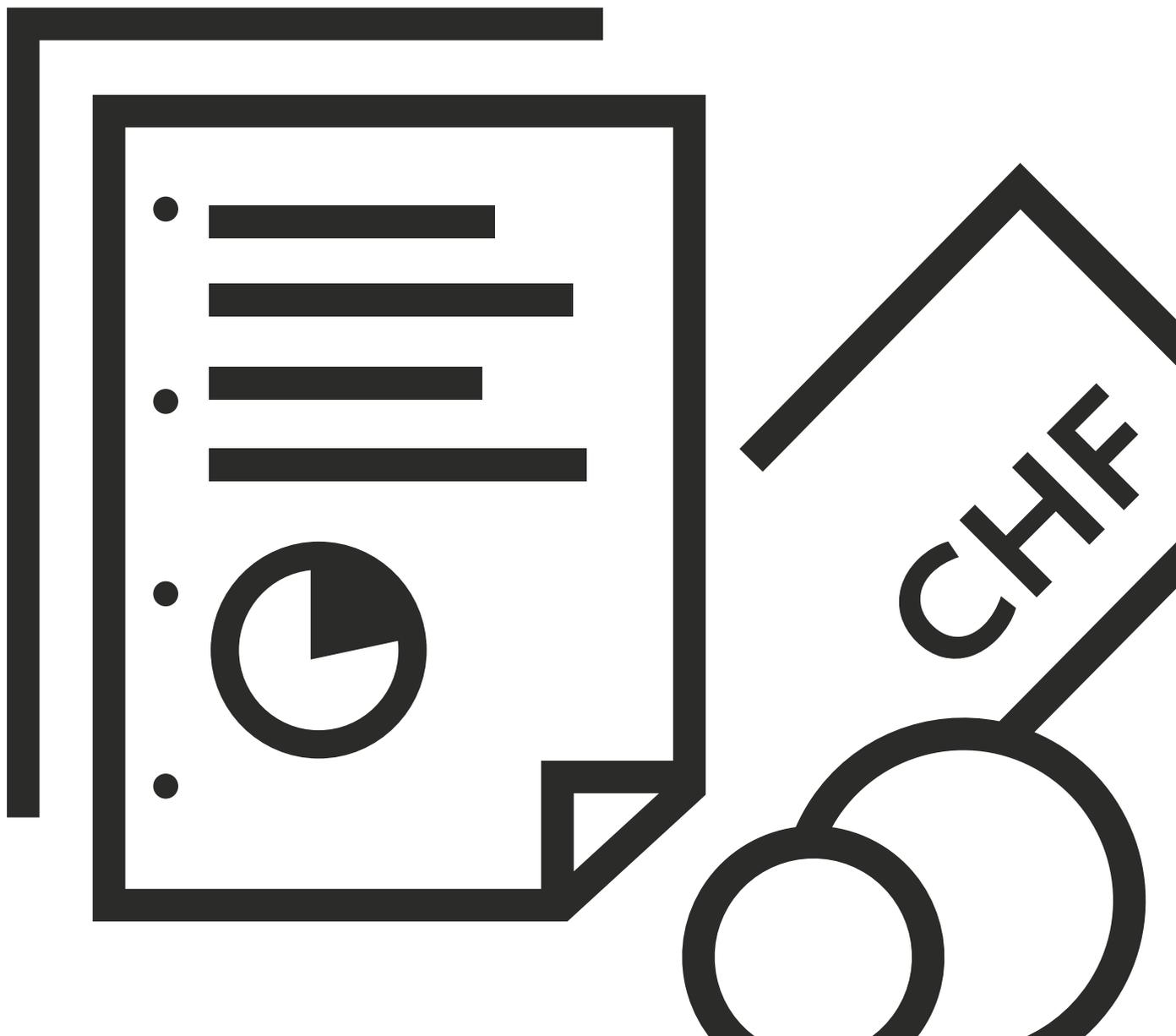
Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2024

rapport financier 2023



Comptes consolidés

- 172 Bilan consolidé
- 173 Compte de résultat consolidé
- 174 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 175 État des capitaux propres consolidés

Annexe des comptes consolidés

- 176 Raison sociale, forme juridique et siège
- 176 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 185 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 195 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 196 Commentaire sur l'évaluation des couvertures
- 197 Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 198 Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 198 Organe de révision
- 198 Autres données requises par la loi
- 199 Informations relatives au bilan
- 212 Informations se rapportant aux opérations hors bilan
- 213 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 216 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication

- 221 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 222 Bilan
- 223 Compte de résultat
- 224 Annexe aux comptes annuels
- 229 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 230 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2023	31.12.2022	Variation	Variation
		en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Liquidités		4 726 647	5 053 435	-326 788	-6,5
Créances sur les banques	11	60 629	49 105	11 524	23,5
Créances sur la clientèle	2	1 476 507	1 542 228	-65 721	-4,3
Créances hypothécaires	2, 11	28 200 436	27 137 292	1 063 144	3,9
Opérations de négoce	3	14 782	17 542	-2 760	-15,7
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	107 936	265 268	-157 332	-59,3
Immobilisations financières	5	1 089 305	1 287 234	-197 929	-15,4
Comptes de régularisation		40 094	26 414	13 680	51,8
Participations non consolidées	6, 7, 37	244 967	241 366	3 601	1,5
Immobilisations corporelles	8	86 529	94 961	-8 432	-8,9
Valeurs immatérielles	9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10	32 593	14 983	17 610	117,5
Total des actifs		36 080 425	35 729 828	350 597	1,0
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Passifs					
Engagements envers les banques		1 480 588	1 754 115	-273 527	-15,6
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 024 257	22 473 885	-449 628	-2,0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	22 463	25 369	-2 906	-11,5
Obligations de caisse		196 220	77 774	118 446	152,3
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	9 270 300	8 347 700	922 600	11,1
Comptes de régularisation		171 531	141 529	30 002	21,2
Autres passifs	10	311 666	411 185	-99 519	-24,2
Provisions	16	27 887	30 824	-2 937	-9,5
Réserves pour risques bancaires généraux	16	109 786	59 786	50 000	83,6
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 582	592 596	-14	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 720 994	1 677 655	43 339	2,6
Propres parts du capital	21	0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		144 255	129 514	14 741	11,4
Total des capitaux propres		2 575 513	2 467 447	108 066	4,4
Total des passifs		36 080 425	35 729 828	350 597	1,0
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	144 137	142 405	1 732	1,2
Engagements irrévocables	2	960 028	1 268 289	-308 261	-24,3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	61 164	61 164	0	0,0
Crédits par engagement	29	0	0	0	n/a

Compte de résultat consolidé

		2023	2022	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	33	634 399	376 001	258 398	68,7
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	n/a
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		5 162	11 348	-6 186	-54,5
Charges d'intérêts		-212 566	-36 250	-176 316	486,4
Résultat brut des opérations d'intérêts		426 995	351 099	75 896	21,6
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-19 470	-15 606	-3 864	24,8
Résultat net des opérations d'intérêts		407 525	335 493	72 032	21,5
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		51 381	50 104	1 277	2,5
Produit des commissions sur les opérations de crédit		3 035	2 881	154	5,3
Produit des commissions sur les autres prestations de service		44 337	41 691	2 646	6,3
Charges de commissions		-14 879	-18 451	3 572	-19,4
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		83 874	76 225	7 649	10,0
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	40 274	22 602	17 672	78,2
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		54	-6	60	-1 000,0
Produits des participations		12 396	10 964	1 432	13,1
dont participations enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence		9 581	8 299	1 282	15,4
dont autres participations non consolidées		2 815	2 665	150	5,6
Résultat des immeubles		1 281	2 060	-779	-37,8
Autres produits ordinaires		775	1 087	-312	-28,7
Autres charges ordinaires		-386	-16	-370	2 312,5
Autres résultats ordinaires		14 120	14 089	31	0,2
Produits d'exploitation		545 793	448 409	97 384	21,7
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-162 867	-143 296	-19 571	13,7
Autres charges d'exploitation	35	-127 319	-124 276	-3 043	2,4
Charges d'exploitation		-290 186	-267 572	-22 614	8,5
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-23 802	-22 358	-1 444	6,5
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		449	875	-426	-48,7
Résultat opérationnel		232 254	159 354	72 900	45,7
Bénéfice consolidé					
Produits extraordinaires	36	2 304	26 166	-23 862	-91,2
Charges extraordinaires	36	-6	0	-6	n/a
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		-50 000	-25 000	-25 000	100,0
Impôts	39	-40 297	-31 006	-9 291	30,0
Bénéfice consolidé		144 255	129 514	14 741	11,4

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2023	2023	2023	2022	2022	2022
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	144 255			129 514		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	50 000			25 000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	23 802			22 358		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		3 601		2 371		
Provisions et autres corrections de valeur	433	7 955		1 223	10 176	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	46 188	24 990		36 554	19 388	
Comptes de régularisation actifs		13 680			3 422	
Comptes de régularisation passifs	30 002			2 906		
Dividende de l'exercice précédent		78 962			78 962	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	294 680	129 188	+ 165 492	219 926	111 948	+ 107 978
Variation des propres titres de participation		14			18	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	0	14	-14	0	18	-18
Participations non consolidées		250		18	15 009	
Immeubles	384	2 532		9 785	4 865	
Autres immobilisations corporelles	104	11 301		869	10 301	
Valeurs immatérielles		1 775			1 479	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	488	15 858	-15 370	10 672	31 654	-20 982
Créances sur la clientèle	54 527				16 313	
Créances hypothécaires		1 063 520			1 439 729	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		12 256			3 919	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		449 628		386 025		
Obligations de caisse	118 446			26 885		
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	172 973	1 525 404	-1 352 431	412 910	1 459 961	-1 047 051
Opérations de négoce	2 760				2 531	
Immobilisations financières	197 929			242 314		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	922 600			269 200		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	1 123 289	0	+ 1 123 289	511 514	2 531	+ 508 983
Créances sur les banques		11 524		20 614		
Engagements envers des banques		273 527			877 938	
Flux de fonds d'opérations interbancaires	0	285 051	-285 051	20 614	877 938	-857 324
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	157 332				207 434	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		2 906			28 494	
Autres actifs		17 610		12 188		
Autres passifs		99 519		331 264		
Flux de fonds d'autres positions du bilan	157 332	120 035	+ 37 297	343 452	235 928	+ 107 524
Flux de fonds de l'activité bancaire	1 453 594	1 930 490	-476 896	1 288 490	2 576 358	-1 287 868
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	1 748 762	2 075 550	-326 788	1 519 088	2 719 978	-1 200 890

Variation de l'état des liquidités	État 31.12.2023 en milliers de CHF	État 31.12.2022 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2022 en milliers de CHF	État 31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Liquidités	4 726 647	5 053 435	-326 788	5 053 435	6 254 325	-1 200 890
Total liquidités	4 726 647	5 053 435	-326 788	5 053 435	6 254 325	-1 200 890

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Bénéfice consolidé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 596	1 677 655	59 786		129 514	2 467 447
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			50 552			-50 552	0
Acquisition de propres parts du capital					-2 554		-2 554
Aliénation de propres parts du capital					2 554		2 554
Bénéfice/perte résultant de l'aliénation de propres parts du capital		-63					-63
Dividendes et autres distributions		49				-78 962	-78 913
Autres dotations/prélèvements affectant les réserves pour risques bancaires généraux				50 000			50 000
Autres dotations/prélèvements affectant les autres réserves			-7 213				-7 213
Bénéfice consolidé						144 255	144 255
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 582	1 720 994	109 786	0	144 255	2 575 513

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action de Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les bouclages des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2023	Exercice précédent
USD	0.8416	0.9252
EUR	0.9297	0.9874
GBP	1.0730	1.1129

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». Pour les postes du bilan « Créances sur les banques » et « Immobilisations financières » (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clientes et clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans, jusqu'à fin 2025. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans les opérations de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de variation des taux d'intérêt est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 202.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les

participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas portées à l'actif.

Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les « valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à un changement de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont portées au bilan, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Propres titres de créance

Les emprunts obligataires et obligations de caisse propres figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur les emprunts obligataires et obligations de caisse propres sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date de clôture du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à la valeur attendue des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et qu'il est envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est porté à l'actif.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non passées à l'actif sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres parts du capital

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts du capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires aux particuliers), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom, mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications significatives dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes consolidés.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et régit ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux sont respectées même si les scénarios de stress prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, la simulation de détériorations macroéconomiques majeures suscite en particulier les risques de défaillance, les risques de variation des taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants et de leur évolution chaque semestre au minimum.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaboratrice et collaborateur, en particulier aux supérieur·e·s de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (p. ex. directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes telles que Legal et Compliance ainsi que contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque et des exigences réglementaires du conseil d'administration.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation qualitative des risques globaux et individuels à titre prospectif en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration, et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque, ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est une fonction et un département indépendants des processus commerciaux, placés sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design effectiveness » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et/ou lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, immobilisations financières, dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité de la cliente/du client, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendant·e·s et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc aux particuliers sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des organisations de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations des crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans

la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les régions.

Les prêts constituant une Exception to Policy font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés à la clientèle et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs d'alerte précoce ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de haute qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle, une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des

capitaux (Covered Bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, immobilisations financières) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont soumises à des risques de variation des taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du CFO, l'ALCO est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des capitaux propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la duration des actifs et passifs, l'évolution des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk – ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de variation des taux d'intérêt. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de répliation. L'adéquation des taux de répliation est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque de variation des taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de stress.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clientèle à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clientes et clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des lettres de gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régit les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). Le département ALM/Treasury, indépendant des organisations de distribution de la banque, est chargé de la gestion du refinancement et des liquidités. Celui-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité de direction et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces biens patrimoniaux constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des lettres de gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systématiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au comité d'audit et de risque du conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités et les risques de refinancement accrus.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou d'événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de conformité, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques de la clientèle. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire des risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de conformité, réclamations de clientes et clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les prestataires informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle. Les responsables SCI compétents évaluent au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle.
- Au sein de la deuxième ligne, les départements indépendants de contrôle des risques et de conformité des secteurs d'activité orientés vers le résultat assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

Business Continuity Management (BCM) Valiant a pour objectif suprême de garantir à tout moment l'accès à ses services. La sécurité de l'information (et plus précisément, le respect de la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données critiques ainsi que la protection des principaux systèmes d'information de Valiant) est donc essentielle pour Valiant.

Le modèle d'affaires de Valiant prévoit, dans le secteur informatique, un degré élevé de sourcing et le recours à des prestataires de premier rang, qui étayent de manière optimale l'évolution des affaires de Valiant. Les capacités, processus et l'organisation de Valiant ont fait l'objet d'un développement régulier, pour correspondre le mieux possible aux modèles de sourcing et de services du prestataire, et pour assurer un pilotage actif de ce dernier.

Les principes relatifs à la garantie, le maintien et le rétablissement des fonctions critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM. Une cellule de crise composée et formée en vue de ces situations assure la gestion de la crise, jusqu'au rétablissement d'une situation normale. Afin de préparer de manière ciblée une situation de crise éventuelle, une Business Impact Analysis a été menée pour toutes les fonctions et tous les processus critiques. En collaboration avec les prestataires d'outsourcing, des Business Continuity Plans (BCP) et des Disaster Recovery Plans (DRP) ont été élaborés, et une stratégie de communication, tant interne qu'externe, a été définie. Un planning systématique prévoit l'évaluation régulière de l'application des BCP et DRP ainsi que de la capacité de la cellule de crise à remplir ses fonctions. Les principales mesures des BCP et DRP ainsi que l'organisation de crise sont testées au minimum une fois par an. L'état-major de crise adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

Gestion des risques de conformité

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité (« Compliance Management ») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale durable.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent Les intermédiaires financiers suisses sont soumis à une réglementation stricte et aux obligations prudentielles de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces obligations découlent notamment des normes internationales, en particulier des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), reconnues dans le monde entier comme norme en vigueur pour la lutte contre le blanchiment d'argent. Le respect des recommandations est régulièrement contrôlé dans les États membres, et les résultats de l'examen sont récapitulés dans le cadre d'un rapport. Ainsi, la Suisse a également fait l'objet d'un contrôle pour la quatrième fois en 2016. Bien que le GAFI ait attesté que la Suisse disposait en principe d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent efficace et que la Suisse ait obtenu un résultat supérieur à la moyenne des pays déjà examinés, des lacunes ont été constatées, notamment en ce qui concerne les activités déconnectées de l'intermédiation financière. Depuis lors, la Suisse se trouve dans un processus de suivi, dit « enhanced follow-up », et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. En 2016 et 2020, les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse ont entraîné des révisions de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB) ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LBA, la vérification des ayants droit économiques et un contrôle régulier des dossiers des clientes et clients sont désormais imposés par la loi depuis début 2023. Valiant applique systématiquement toutes les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

Loi sur les services financiers (LSFin) / loi sur les établissements financiers (LEFin)

Valiant a défini les processus relatifs à la mise en œuvre de la LSFin. Ces derniers visent notamment à garantir le respect des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Ils assurent également une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client / de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clientèle. Les exigences accrues concernant la formation continue et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont également respectées.

Loi sur la protection des données (LPD) La LPD révisée est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Valiant a mis en œuvre toutes les exigences la concernant. Les informations relatives au traitement des données personnelles de la clientèle par Valiant sont communiquées à cette dernière par le biais de la déclaration de confidentialité qui lui est envoyée et qui est publiée sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs sont formés conformément à leur fonction.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientèle domiciliée à l'étranger.

En raison des risques sous-jacents, Valiant a fixé pour règle interne de ne proposer aucune opération sur titres à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

Conformité fiscale Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données soumises à l'obligation de communication concernant sa clientèle imposée à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients et clientes bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clients et clientes bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques sont les risques découlant d'une stratégie erronée, d'une mauvaise mise en œuvre de la stratégie ou d'une capacité d'adaptation inadéquate face aux évolutions de l'environnement professionnel (p. ex. cadre juridique ou évolutions macroéconomiques défavorables).

La stratégie est définie par le conseil d'administration et vérifiée périodiquement. Le respect des directives stratégiques ainsi que de leur impact fait l'objet d'une surveillance périodique de la part du comité de direction. Un rapport est établi à l'intention du comité stratégique du conseil d'administration ainsi que du conseil d'administration.

Risques de réputation

Les risques de réputation comportent notamment le risque qu'une publicité négative sur la gestion des affaires ou les relations d'affaires d'une banque, qu'elle soit justifiée ou pas, compromette la confiance dans l'intégrité de l'établissement. Les risques de réputation ne sont généralement pas quantifiables et ne peuvent donc être gérés à l'aide de limites quantitatives. Les risques de réputation sont limités, autant que possible, par une multitude d'instruments visant à renforcer la compétence et l'intégrité, ainsi qu'un système de contrôle interne adéquat.

Risques environnementaux / liés à la durabilité (risques ESG)

Consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier (finance durable), Valiant s'efforce de limiter au maximum les risques ESG en adoptant des mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique. Plus d'informations sur la durabilité figurent dans le chapitre « rapport de durabilité », aux pages 35 à 108.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Surveillance des engagements de crédit

La surveillance des engagements de crédit se fait, selon la nature des garanties, avec des mesures et instruments adaptés et selon une périodicité correspondant aux risques inhérents.

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques » aux pages 187 et 188.

Détermination des corrections de valeur

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide de modèles de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation de la clientèle privée ainsi que pour les grandes entreprises clientes, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou connues, ainsi que pour les positions à haut risque, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, aux pages 178 et 179.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés, et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte, mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des couvertures

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, de bureaux, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Ceux-ci tiennent compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou le prix de revient.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres courants sur le marché et liquides, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique commerciale lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins de la clientèle et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondants. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première application que sur sa durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce, et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Autres données requises par la loi

Il n'existe aucune autre donnée requise par la loi n'ayant pas déjà été publiée dans les présents comptes consolidés.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créances et d'opérations hors bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	318 512	639 466	584 736	1 542 714	
Créances hypothécaires	28 210 093		24 520	28 234 613	
Immeubles d'habitations	24 781 022		16 028	24 797 050	
Immeubles commerciaux	749 129		1 398	750 527	
Immeubles artisanaux et industriels	1 527 942		6 759	1 534 701	
Autres	1 152 000		335	1 152 335	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	28 528 605	639 466	609 256	29 777 327
	Exercice précédent	27 373 499	739 376	655 459	28 768 334
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	28 498 197	639 268	539 478	29 676 943
	Exercice précédent	27 354 277	739 143	586 100	28 679 520
Hors bilan					
Engagements conditionnels	17 422	16 980	109 735	144 137	
Engagements irrévocables	809 938		150 090	960 028	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			61 164	61 164	
Total du hors bilan	Exercice sous revue	827 360	16 980	320 989	1 165 329
	Exercice précédent	1 176 993	16 190	278 675	1 471 859
Créances compromises	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF	
Année de référence	84 783	57 398	27 385	27 385	
Année précédente	93 736	56 045	37 691	37 691	

Le montant net des créances compromises a diminué de CHF 10,3 mio en comparaison annuelle. L'amélioration de la situation est principalement due aux changements de notations et à la cession de positions compromises.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 48,3 mio (contre CHF 45,2 mio l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	14 782	17 542
Titres de participation	14 782	17 542
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	14 782	17 542

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				104 937	0	2 430 000	
Instruments de taux	0	0	0	104 937	0	2 430 000	
Contrats à terme	2 999	22 463	990 564				
Devises/métaux précieux	2 999	22 463	990 564	0	0	0	
Options (exchange traded)							
Titres de participation/indices	0	0	0	0	0	0	
Total dérivés	Exercice sous revue	2 999	22 463	990 564	104 937	0	2 430 000
	Exercice précédent	7 143	15 770	1 248 303	258 125	9 599	3 827 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	2 999	22 463		104 937	0	
	Exercice précédent	7 143	15 770		258 125	9 599	

	Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Après prise en compte des contrats de netting		
Exercice sous revue	107 936	22 463
Exercice précédent	265 268	25 369

Selon les contreparties	Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clientes et clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives	0	105 545	2 391
Valeurs de remplacement négatives	0	22 007	456

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

Banques selon durée résiduelle	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	608	21 598	883 572
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	104 937	409	2 433 512

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Titres de créance	1 086 840	1 285 239	1 079 355	1 223 710
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 086 840	1 285 239	1 079 355	1 223 710
Titres de participation	1 882	1 886	7 001	6 980
dont participations qualifiées ¹	88	88	210	210
Métaux précieux	83	109	83	109
Immeubles	500	0	500	0
Total immobilisations financières	1 089 305	1 287 234	1 086 939	1 230 799
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 086 340	1 283 939		

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	1 076 340	10 500					1 086 840

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB

² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équivalence	177 680		177 680					3 601	181 281
sans valeur boursière	177 680		177 680					3 601	181 281
Autres participations non consolidées	66 486	-2 800	63 686		250	0	-250		63 686
sans valeur boursière	66 486	-2 800	63 686		250	0	-250		63 686
Total des participations non consolidées	244 166	-2 800	241 366	0	250	0	-250	3 601	244 967

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100,00	100,00		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 100 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient 100 % d'AgentSelly SA. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.
- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les capitaux propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission de Covered Bonds (voir annexe 15). Elles font office de garantes des Covered Bonds émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF	Reclassification en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF
Immeubles	179 440	-101 192	78 248	0	2 532	-384	-6 058	74 338
Immeubles à l'usage de la banque ¹	165 960	-93 108	72 852	-4 931	2 532	0	-5 623	64 830
Autres immeubles	13 480	-8 084	5 396	4 931		-384	-435	9 508
Autres immobilisations corporelles	37 152	-20 439	16 713	0	11 301	-104	-15 719	12 191
Total des immobilisations corporelles	216 592	-121 631	94 961	0	13 833	-488	-21 777	86 529

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

² Au cours de la période de référence, la durée d'utilisation des autres immobilisations corporelles activées les années précédentes a été adaptée suite à la modification d'une estimation. Cela a entraîné des amortissements supplémentaires de 3,3 millions de CHF.

Aucun engagement ne résulte de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme du leasing opérationnel.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2023 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	0	0	0	1 775	-1 775	0
Total des valeurs immatérielles	0	0	0	1 775	-1 775	0

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Compte de compensation			281 263	391 452
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 852	1 852		0
Impôts indirects	2 824	6 177	17 402	2 156
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	21 856	1 354	11 414	16 126
Divers	6 061	5 600	1 587	1 451
Total autres actifs et autres passifs	32 593	14 983	311 666	411 185

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de
propres engagements et actifs faisant l'objet
d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Liquidités (compte de garantie Esisuisse)	75 045			
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	8 745 863	7 302 163	6 342 300	5 584 700
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 600	1 600		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	101 451	164 508	98 900	163 300
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	4 357 292	4 623 557	2 928 000	2 763 000
Créances sur les banques	10 460	2 900		
Actifs mis en gage	13 291 711	12 094 728	9 369 200	8 511 000

12. Engagements envers les propres institutions de
prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments
de capitaux propres de la banque détenus par
ces institutions

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	19 311	9 255
Total des engagements	19 311	9 255

La caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2023 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2023 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2023 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2022 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2023 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2022 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1852		1852	1852		-286

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur n'ont pas été rémunérées.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture 31.12.2023 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2023 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2022 en milliers de CHF	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2023 en milliers de CHF ²	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2022 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.	0	0	0	996	996	1036
Plans de prévoyance avec excédent	642	0	0	0	10309	20388	0
Plans de prévoyance avec insuffisance	0	0	0	0	0	0	8355

¹ Non audité

² Comprend une contribution spéciale unique de 10 millions de CHF pour renforcer les prestations de vieillesse des collaboratrices et collaborateurs.

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 101,5 % pour un taux technique de 1,50 % (contre 1,50 % l'exercice précédent). La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 14,8 mio. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que malgré l'excédent de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 26, aucun engagement économique ne s'impose pour l'instant pour l'employeur ; ce montant doit être utilisé pour les assuré·e·s.

Les membres du comité de direction et de la direction sont également affilié·e·s à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective IGP-Personalvorsorge-Stiftung. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou engagement futur.

La présentation des comptes de la caisse de pension de Valiant Holding et d'IGP-Personalvorsorge-Stiftung est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2018	aucune	23.04.2024	500000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	2.200	2023	aucune	08.07.2024	20000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	2.000	2023	aucune	26.08.2024	100000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2021	aucune	20.01.2026	270000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.200	2019	aucune	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.375	2017	aucune	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	1.850	2023	aucune	31.05.2028	180000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	29.11.2030	215000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	07.05.2031	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2019	aucune	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	1.048 ¹				6342300
Total						9270300

¹ Valeur moyenne

Les Covered Bonds émises sont garanties par des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires sont alors cédées aux garantes des Covered Bonds, respectivement Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA. Pour de plus amples informations, se référer au prospectus d'émission.

	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance 2027 en milliers de CHF	Échéance 2028 en milliers de CHF	Échéance >2028 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	620000	190000	270000	553000	180000	1 115000	2928000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	384400	505300	554100	423100	337200	4 138200	6342300
Total	1004400	695300	824100	976100	517200	5 253200	9270300

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2022 en milliers de CHF	Utilisations con- formes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour ris- ques inhérents de défaillance en milliers de CHF	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	1 783					40	-3	1 820
Provisions pour engagements de prévoyance	0							0
Provisions pour risques de défaillance	9 760		235	4 350				14 345
Provisions de restructurations ¹	14 440	-2 521				274	-4 024	8 169
Autres provisions ²	4 841	-833				119	-574	3 553
Total des provisions	30 824	-3 354	235	4 350	0	433	-4 601	27 887
Réserves pour risques bancaires généraux³	59 786	0	0	0	0	50 000	0	109 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	37 691	-12 239		-2 098	1 745	14 434	-12 149	27 384
Corrections de valeur pour les risques latents	51 123	-17	6 978	-2 252		30 009	-12 841	73 000
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	88 814	-12 256	6 978	-4 350	1 745	44 443	-24 990	100 384

¹ Provision pour la mise en œuvre de la zone clients et de la stratégie 2020–2024 (notamment en raison de l'optimisation du réseau de succursales). 3,6 millions de francs de provisions devenues inutiles ont été dissoutes au profit des charges de personnel, ce qui a permis de réduire ces dernières.

² Provisions pour risques juridiques, pour les rémunérations variables et pour la mise en œuvre de projets stratégiques.

³ 0,5 million de francs non imposé (exercice précédent : 0,5 million de francs)

⁴ Au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de 7 213 millions de francs, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge des réserves issues du bénéfice. La constitution de ces corrections de valeur s'effectue jusqu'à fin 2025 ; le montant à constituer est évalué à CHF 35,2 millions de francs.

17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

18. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'au personnel

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 290	4 533	358	358
Membres du comité de direction	4 184	4 180	349	330
Membres de direction	6 732	7 299	562	576
Total	15 206	16 012	1 269	1 264

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹	8 561	4 868	3 218	334
Affaires d'organes ²	2 863	2 864	2 019	2 215
Autres parties liées ³	4 648 701	4 987 051	1 434	4 584

¹ ValFinance SA, AgentSelly SA, Valiant Hypothèques SA, Valiant Garantie SA (année précédente : ValFinance SA, AgentSelly SA)

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de Valiant Holding SA

³ Entris Holding SA, y compris Entris Banking SA (année précédente : Entris Holding SA, y compris Entris Banking SA, Valiant Hypothèques SA, Valiant Garantie SA)

Il existe des opérations hors bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 77,7 mio. Les transactions (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de Valiant Holding SA.

20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2023		0
+ Achats	101.07	25 250
- Ventes	97.54	-10 044
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	99.44	-15 206
Propres actions nominatives au 31.12.2023		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,06 mio, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport relatif aux rémunérations

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations qui sont à publier conformément aux dispositions légales sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	4 651 602	75 045						4 726 647	
Créances sur les banques	45 832	14 797	0					60 629	
Créances sur la clientèle	8 632	551 947	116 208	172 000	489 677	138 043		1 476 507	
Créances hypothécaires	6 200	4 914 304	1 135 411	2 229 297	12 643 393	7 271 831		28 200 436	
Opérations de négoce	14 782							14 782	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	107 936							107 936	
Immobilisations financières	1 965		55 339	194 541	315 861	521 099	500	1 089 305	
Total	Exercice sous revue	4 836 949	5 556 093	1 306 958	2 595 838	13 448 931	793 0973	500	35 676 242
	Exercice précédent	5 381 841	4 247 103	1 671 218	2 607 727	12 740 622	8 703 593	0	35 352 104
Engagements envers les banques	121 792	98 900	1 231 302	28 594				1 480 588	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	9 660 862	9 278 371	1 842 159	1 218 110	24 505	250		22 024 257	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	22 463							22 463	
Obligations de caisse			1 696	29 536	147 370	17 618		196 220	
Emprunts et prêts des lettres de gage			222 400	782 000	3 012 700	5 253 200		9 270 300	
Total	Exercice sous revue	9 805 117	9 377 271	3 297 557	2 058 240	3 184 575	5 271 068	0	32 993 828
	Exercice précédent	16 032 636	4 796 617	2 957 702	1 082 918	3 412 039	4 396 931	0	32 678 843

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2023		31.12.2022	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	4 725 757	890	5 051 033	2 402
Créances sur les banques	33 924	26 705	26 109	22 996
Créances sur la clientèle	1 472 278	4 229	1 537 270	4 958
Créances hypothécaires	28 200 436		27 137 292	
Opérations de négoce	14 782		17 542	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	107 936		265 268	
Immobilisations financières	1 007 602	81 703	1 058 236	228 998
Comptes de régularisation	40 094		26 414	
Participations non consolidées	244 967		241 366	
Immobilisations corporelles	86 529		94 961	
Valeurs immatérielles	0		0	
Autres actifs	32 593		14 983	
Total des actifs	35 966 898	113 527	35 470 474	259 354
Passifs				
Engagements envers les banques	613 229	867 359	888 148	865 967
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 896 912	127 345	22 016 198	457 687
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	22 463		25 369	
Obligations de caisse	196 220		77 474	300
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	9 270 300		8 347 700	
Comptes de régularisation	171 531		141 529	
Autres passifs	311 666		411 185	
Provisions	27 887		30 824	
Réserves pour risques bancaires généraux	109 786		59 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 582		592 596	
Réserve légale issue du bénéfice	1 720 994		1 677 655	
Bénéfice consolidé	144 255		129 514	
Total des passifs	35 085 721	994 704	34 405 874	1 323 954

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	4 719 835	6 211	402	199	4 726 647
Créances sur les banques	17 743	17 429	4 647	20 810	60 629
Créances sur la clientèle	1 378 619	72 291	25 497	100	1 476 507
Créances hypothécaires	28 200 436				28 200 436
Opérations de négoce	14 782				14 782
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	107 936				107 936
Immobilisations financières	1 086 879	2 343	0	83	1 089 305
Comptes de régularisation actifs	40 094				40 094
Participations non consolidées	244 967				244 967
Immobilisations corporelles	86 529				86 529
Valeurs immatérielles	0				0
Autres actifs	32 525	68			32 593
Total des actifs bilantaires	35 930 345	98 342	30 546	21 192	36 080 425
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	94 791	615 183	253 837	26 753	990 564
Total des actifs	36 025 136	713 525	284 383	47 945	37 070 989
Passifs					
Engagements envers les banques	1 007 727	301 164	171 696	1	1 480 588
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 550 438	344 071	95 226	34 522	22 024 257
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	22 463				22 463
Obligations de caisse	196 220				196 220
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	9 270 300				9 270 300
Comptes de régularisation passifs	171 531				171 531
Autres passifs	311 184	270	157	55	311 666
Provisions	27 887				27 887
Réserves pour risques bancaires généraux	109 786				109 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 582				592 582
Réserve légale issue du bénéfice	1 720 994				1 720 994
Bénéfice consolidé	144 255				144 255
Total des passifs bilantaires	35 133 263	645 505	267 079	34 578	36 080 425
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	897 294	83 240	16 270	13 224	1 010 028
Total des passifs	36 030 557	728 745	283 349	47 802	37 090 453
Position nette par monnaie	-5 421	-15 220	1 034	143	-19 464

Informations se rapportant aux opérations hors bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	21 884	20 585
Garanties de prestation de garantie et similaires	66 730	66 324
Autres engagements conditionnels	55 523	55 496
Total des engagements conditionnels	144 137	142 405

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice de la Debit Mastercard et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard et Visa. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

29. Crédits par engagement

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	26 437	26 626
Total des opérations fiduciaires	26 437	26 626

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clientes et clients	38 435	22 558
Autres opérations de négoce	1 839	44
Résultat des opérations de négoce¹	40 274	22 602

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Titres	632	-1 574
Devises	38 223	22 518
Matières premières / métaux précieux	1 419	1 658
Résultat des opérations de négoce¹	40 274	22 602

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	0	58
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	21	20 807

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	130 569	120 136
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 512	1 506
Prestations sociales	31 310	18 682
Autres frais de personnel	988	4 478
Total des charges de personnel	162 867	143 296

35. Autres charges d'exploitation

	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Coût des locaux	16 543	15 886
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	72 112	71 899
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 302	3 293
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	804	722
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	743	678
dont pour d'autres prestations de service	61	44
Autres charges d'exploitation	34 558	32 476
Total des charges d'exploitation	127 319	124 276

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	2 290	25 168
Badwill ¹		753
Autres postes	14	245
Total des produits extraordinaires	2 304	26 166
Charges extraordinaires		
Autres postes	6	
Total des charges extraordinaires	6	0

¹ L'augmentation du taux de participation dans le Crédit Mutuel de la Vallée SA de 41,49 % à 49,97 % a entraîné un badwill de KCHF 753.

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue. De plus, aucune dissolution de réserves pour risques bancaires généraux n'a eu lieu. Nous renvoyons au tableau 16 pour les éventuelles dissolutions de corrections de valeur et provisions libérées.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	40 260	31 753
dont charges relatives aux impôts courants	42 362	32 992
dont constitution/dissolution de régularisations	-2 102	-1 239
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	37	-747
Total impôts	40 297	31 006

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2023 à 17,4 % (contre 19,5 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2023	2022
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	9.13	8.20
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 172 à 215) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse.

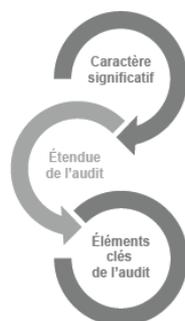
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 9.2 millions

Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 93.7 % du bénéfice consolidé et 99.5 % du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 6.3 % du bénéfice consolidé et 0.5 % du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 9.2 millions
Point de référence	Bénéfice consolidé avant impôts
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 920'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p> <p>Au 31 décembre 2023 les créances clients s'inscrivent à CHF 29.7 milliards et représentent 82.3% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et créances hypothécaires de CHF 28.2 milliards.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons</p>

Les créances clients sont présenté net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 100.4 millions.

La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.

Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 178 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 195 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 196 (Évaluation des couvertures) en annexe des comptes consolidés.

également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.

Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.

Nous avons procédé à une évaluation de l'approche utilisée pour déterminer et constituer des provisions pour risques de crédit inhérents. Ce faisant, nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul et vérifié leur cohérence d'application.

Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.

La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.

Les hypothèses utilisées se sont avérées approprié et conformes à nos attentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de

comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2024

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)	31.12.2023	30.06.2023	31.12.2022
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 483 795	2 400 013	2 375 683
2 Fonds propres de base (tier1)	2 483 795	2 400 013	2 375 683
3 Fonds propres totaux	2 484 583	2 402 052	2 377 563
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)			
4 RWA	15 268 390	15 032 588	15 045 365
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 221 471	1 202 607	1 203 629
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (en %)	16,27	15,97	15,79
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	16,27	15,97	15,79
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	16,27	15,98	15,80
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	8,27	7,98	7,80
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	1,55	1,55	1,50
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,35	9,35	9,30
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,15	11,15	11,10
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,55	13,55	13,50
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	38 174 275	38 037 247	37 837 324
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,51	6,31	6,28

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2023	30.09.2023	30.06.2023	31.03.2023	31.12.2022
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	5 335 663	5 828 799	5 966 618	6 813 279	6 304 240
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	3 944 614	4 360 426	4 397 288	5 200 871	5 102 878
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	135	134	136	131	124

	a	c	e
Ratio de financement (NSFR)	31.12.2023	30.06.2023	31.12.2022
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	28 664 209	28 492 780	28 147 899
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	25 563 438	24 950 390	24 449 808
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	112	114	115

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de Valiant, sous le lien suivant : valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	26 127	28 911	-2 784	-9,6
Actifs détenus à court terme en titres	14 782	17 542	-2 760	-15,7
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme en titres	40 909	46 453	-5 544	-11,9
Autres créances à court terme	81	38	43	113,2
Actifs de régularisation	150 079	125 002	25 077	20,1
dont envers les entreprises affiliées	150 079	125 000	25 079	20,1
Total de l'actif circulant	191 069	171 493	19 576	11,4
Immobilisations financières	954	954	0	0,0
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 563	1 222 563	0	0,0
Total des actifs	1 413 632	1 394 056	19 576	1,4
Passifs				
Autres dettes à court terme	229	188	41	21,8
Passifs de régularisation	1 411	907	504	55,6
dont envers les entreprises affiliées	0	215	-215	-100,0
Total capitaux étrangers à court terme	1 640	1 095	545	49,8
Engagements envers les banques	200 000	250 000	-50 000	-20,0
dont envers les entreprises affiliées	200 000	250 000	-50 000	-20,0
Provisions	0	0	0	n/a
Total capitaux étrangers à long terme	200 000	250 000	-50 000	-20,0
Total des fonds étrangers	201 640	251 095	-49 455	-19,7
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 550	1 564	-14	-0,9
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	342 693	300 292	42 401	14,1
Bénéfice au bilan	148 007	121 363	26 644	22,0
dont bénéfice reporté	0	0	0	n/a
dont bénéfice de l'exercice	148 007	121 363	26 644	22,0
Propres parts du capital	0	0	0	n/a
Total des fonds propres	1 211 992	1 142 961	69 031	6,0
Total des passifs	1 413 632	1 394 056	19 576	1,4

Compte de résultat

	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	3 058	2 765	293	10,6
Recettes des prestations	3 058	2 765	293	10,6
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	-2 683	-2 676	-7	0,3
Charges de personnel	-2 683	-2 676	-7	0,3
Autres charges d'exploitation	-1 981	-1 379	-602	43,7
Autres charges d'exploitation	-1 981	-1 379	-602	43,7
Provisions	0	250	-250	-100,0
Amortissements et corrections de valeur	0	250	-250	-100,0
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	-1 606	-1 040	-566	54,4
Résultat financier				
Produit des participations	150 000	125 000	25 000	20,0
Charges d'intérêts	-838	-947	109	-11,5
dont envers les entreprises affiliées	-838	-947	109	-11,5
Produit des intérêts	159	31	128	412,9
Autres produits financiers	3 944	2 757	1 187	43,1
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	-	0	0	n/a
Autres charges financières	-3 457	-4 336	879	-20,3
Résultat financier	149 808	122 505	27 303	22,3
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	148 202	121 465	26 737	22,0
Produits extraordinaires	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire	0	0	0	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts	148 202	121 465	26 737	22,0
Impôts	-195	-102	-93	91,2
Bénéfice de l'exercice	148 007	121 363	26 644	22,0

Annexe aux comptes annuels

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 9 à 34.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs détenus à court terme en titres qui sont portés au bilan dans les liquidités sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2023 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,0 mio (contre CHF 1,0 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1222 mio (contre CHF 1222 mio l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de Valiant Holding SA, 3,0 équivalents temps plein (contre 4,0 équivalents temps plein l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	100,00	100,00		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97		x
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 100 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services SA, Zurich ¹	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x

¹ Participation dans le groupe bancaire Entris

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2023		0
+ Achats	101.07	25 250
- Ventes	97.54	-10 044
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	99.44	-15 206
Propres actions nominatives au 31.12.2023		0

Les propres parts du capital ont été cédées ou vendues au cours du jour durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2023.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 mio (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'au personnel durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 290	4 533	358	358
Membres du comité de direction	1 388	1 436	116	113
Membres de direction	201	202	17	16
Total	5 879	6 171	491	487

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour le personnel. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	2023 en milliers de CHF	2022 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Autres postes	0	0
Total des produits extraordinaires	0	0
Charges extraordinaires		
Autres postes	0	0
Total des charges extraordinaires	0	0

14. Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché / boursières

Les actifs détenus à court terme en titres sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans Valiant Holding SA à 5,00 % au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA indiquait posséder une participation de 4,99 % dans Valiant Holding SA le 14 juin 2023.

Credit Suisse Funds AG a porté sa participation dans Valiant Holding SA à 3,02 % au 19 mai 2022.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 185.

18. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2023 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	229	188
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	176 205	153 911
Engagements sur des sociétés affiliées	200 000	250 215

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

19. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2023 en CHF	2022 en CHF
Bénéfice de l'exercice	148 007 140.47	121 363 326.36
Report de bénéfice	54.94	33.58
Bénéfice au bilan	148 007 195.41	121 363 359.94
Proposition du conseil d'administration		
Total à disposition de l'assemblée générale	148 007 195.41	121 363 359.94
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	-61 148 000.00	-42 401 000.00
Versement du dividende	-86 858 535.50	-78 962 305.00
Report du bénéfice à compte nouveau	659.91	54.94

Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pages (222 à 228) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

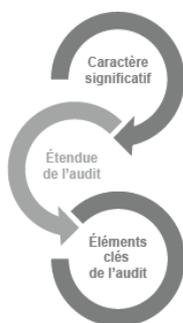
Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NACH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5.6 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5.6 millions
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 560'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2023 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 86.4% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction; procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables).

Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 224 et 225 en annexe des états financiers.	Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.
---	---

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur agréé

Lucerne, le 21 mars 2024

Adresses de Valiant Holding SA

Adresse de domicile

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Autres adresses

Valiant Holding SA
Bundesplatz 4
3001 Berne

Éditeur

Valiant Holding SA

Contact

Valiant Holding SA

Bundesplatz 4

Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 320 91 11

info@valiant.ch

Rédaction

Valiant Holding SA

Communication d'entreprise et finance

Conception, mise en pages, production

Linkgroup SA, Zurich

Photographie Severin Jakob, Zurich

Traduction Apostroph Group SA, Lausanne

Le présent rapport de gestion est une traduction de l'original allemand (« Bericht zum Geschäftsjahr 2023, Valiant Holding AG »). Seul le rapport de gestion en langue allemande fait foi.

valiant.ch

votre banque en toute simplicité